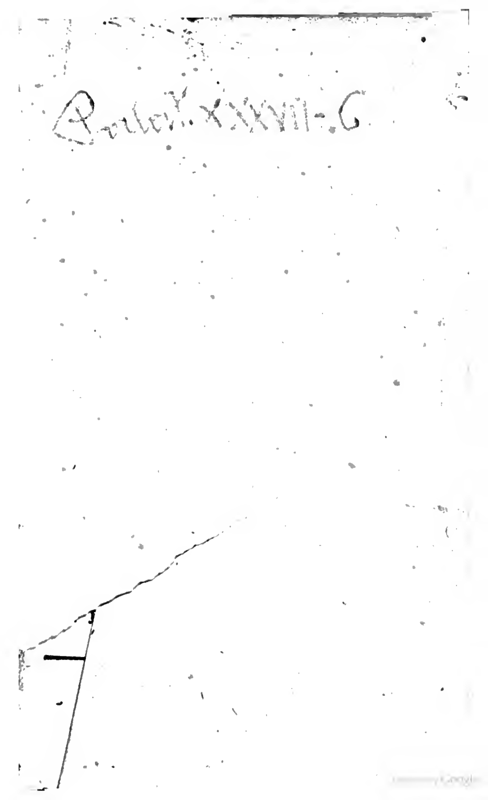




SERMONS

DU PERE

BOURDALOUE,

DE LA COMPAGNIE DE JESUS,

POUR LES DIMANCHES.

TOME PREMIER.

NOUVELLE EDITION.



A LYON,

Chez JEAN-MARIE BRUYSET, rue Merciere, au Soleil.

M. DCC. LVI.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.

AVERTISSEMENT.

JE ne prétends point, en finissant toute l'Edition des Sermons du Pere Bourdaloue, rendre un compte exact des soins qu'elle a dû me coûter: j'en laisse le jugement aux personnes intelligentes. Du reste, je n'ai pas cru pouvoir mieux employer mon temps, que de le consacrer ainsi à la gloire de Dieu, en le consacrant à l'utilité publique & à l'édification des ames.

Comme la grande réputation du Pere Bourdaloue lui attiroit de continuelles occupations au-dehors, il n'avoit guére eu le loisir de retoucher lui-même ses Sermons, & d'y mettre la derniere main. C'est à quoi j'ai tâché de suppléer; & par une assiduité assez constante au travail, je suis ainsi parvenu à faire paroître un cours de Sermons pour toute l'année: Avent, Carême, Mysteres de Notre Seigneur & de la Vierge, Panégyriques des Saints, Vêtures & Professions, Dominicale. Dans cette Dominicale on ne trouvera point les Sermons des Dimanches de l'Avent, du Carême, de la Pentecôte & de la Trinité, parce qu'ils sont en leur place dans les volumes qui précédent.

Il ne falloit rien perdre d'un homme qui pensoit si solidement sur les matieres de la religion, & qui les traitoit avec tant de force & tant de dignité. C'est un

des plus excellents modéles, pour ne pas dire le plus excellent, que puiſſent ſe propoſer ceux qui aſpirent à l'éloquence de la chaire. Mais en voulant ſe former ſur un ſi beau modele, il y a d'ailleurs des écueils à craindre ; & ſi le Pere Bourdaloue a beaucoup perfectionné le goût de la prédication, il n'eſt pas moins vrai qu'il a gâté beaucoup de Prédicateurs.

En quelque art que ce ſoit, ce n'eſt pas une petite ſcience de découvrir au juſte, & de prendre dans ceux qui y ont excellé, ce qui nous convient, ſans s'attacher à ce qui ne nous convient pas. Pour n'avoir pas ſçu faire ce diſcernement, des prédicateurs qui n'avoient ni la vivacité & l'imagination, ni le nom & l'autorité, ni les qualités extérieures & la voix du Pere Bourdaloue, ont mal réuſſi à vouloir imiter, ou ſon ſtile diffus & périodique, ou les façons de parler, dont pluſieurs lui étoient particulieres, ou cette rapidité dans la prononciation qui l'emportoit de temps en temps, & qui entraînoit avec lui ſes Auditeurs. Ce que nous admirons dans un orateur, & ce qui eſt le ſujet de nos applaudiſſements, n'eſt pas toujours ou ne doit pas être le ſujet de notre imitation : il faut ſe connoître auparavant ſoi-même & ſes diſpoſitions naturelles : car tout doit être proportionné ; & c'eſt cette proportion, cette convenance, qui donne aux choſes leur mérite, & qui en fait le plus bel agrément.

Il n'y a point, après tout, de prédicateur, à qui la lecture des Sermons du, Pere Bourdaloue ne puisse être très-utile pour peu qu'on en sçache user avec con a noissance & avec précaution. S'il y diversité de talents, & s'il est bon que chacun se renferme dans le sien propre, il y a aussi des regles communes & des préceptes qui s'étendent à tous les talents & à tous les genres de l'éloquence chrétienne. Par exemple, bien choisir la matiere d'un discours, & la tirer naturellement de l'Evangile ; l'envisager moins par ce qu'elle peut avoir de nouveau, de singulier, de brillant, que par ce qu'elle a de vrai, d'instructif, de touchant, & qui est plus à la portée de tout le monde ; la diviser, & en faire tellement le partage, que les points, sans se confondre, aient toutefois entre eux assez de rapport pour se réduire à une premiere vérité & à une proposition générale ; ne rien avancer dont on ne produise les preuves ; & non de ces preuves abstraites & subtiles, plus académiques, pour ainsi dire, qu'évangéliques ; mais des preuves sensibles, prises du fonds de la religion & des maximes les plus certaines de la Théologie : entrer d'abord dans son sujet, & ne s'en écarter jamais, soit par de longs & d'inutiles préludes, soit par des réflexions hors d'œuvre & d'ennuyeuses digressions ; éclaircir les doutes, prévenir les ob-

jections, les queſtions qui peuvent naître, ſe les faire à ſoi-même, & y répondre. De là paſſer aux mœurs, & dans un fidele tableau les repréſenter telles qu'elles ſont, évitant l'un & l'autre excès, d'un détail trop populaire & trop familier, & d'une peinture trop vague & trop ſuperficielle. Expoſer tout avec méthode, avec ordre, & ne ſe pas contenter d'un amas informe de penſées, qu'on entaſſe ſelon qu'elles ſe préſentent, & ſans nulle liaiſon que le hazard qui les place indifféremment les unes auprès des autres. Enfin, en venir à des concluſions pratiques, qui ſuivent des vérités qu'on a expliquées, & qui en comprennent tout le fruit : voilà à quoi tout Prédicateur doit s'étudier, & ce qu'il apprendra du Pere Bourdaloue.

Il n'eſt point préciſément néceſſaire de s'exprimer comme cet habile maître, d'avoir ſon feu, ſon action, ſon élévation : ce ſont des dons que le Ciel départ à qui il lui plaît; & ſans ces dons, on peut, avec d'autres qualités, annoncer utilement la parole de Dieu. Mais de quelque maniere qu'on l'annonce, il eſt toujours néceſſaire de faire un bon choix du ſujet qu'on entreprend de traiter; de l'accommoder, comme le Pere Bourdaloue, à l'Evangile, & de ne vouloir pas que l'Evangile, par des applications forcées, s'y accommode ; d'y chercher à inſtruire & à toucher, plutôt qu'à paroître & à briller ; d'en bien diſtribuer

toutes les parties, d'en bien appuyer toutes les propoſitions, & de les établir ſur les ſolides fondements de la foi & de la raiſon. Il eſt toujours d'une égale néceſſité de ne ſe point éloigner de ſon deſſein, & de ne le pas perdre un moment de vue; de ſatisfaire aux difficultés qu'on peut oppoſer, & de les réſoudre : après avoir développé les principes & la doctrine, de deſcendre à la morale; & par des inductions fortes, mais ſages, de peindre les vices ſans noter les perſonnes, ni faire connoître les vicieux; de donner à chaque choſe le rang, l'étendue, tout le jour qu'elle demande; de n'affecter rien dans les expreſſions, & de ne rien outrer dans les déciſions; de lier le diſcours, & de conduire par degrés l'Auditeur à de ſalutaires conſéquences & aux ſaintes réſolutions qu'il doit remporter pour la réformation de ſa vie. Tout cela, encore une fois, eſt de tous les caracteres de Prédicateurs : & en vain pour diſculper un Prédicateur, qui voudroit s'affranchir de ces regles, & pour l'autoriſer, diroit-on, ce qu'en effet on dit en quelques rencontres, qu'il prêche de talent; dès que ces conditions eſſentielles lui manqueroient, ce talent prétendu ne ſeroit qu'un faux talent. Des Auditeurs peu pénétrants, & qui ne jugent que par les yeux, en pourroient être éblouis; mais les eſprits d'un certain goût ne s'y tromperoient pas.

Quoi qu'il en ſoit, le Pere Bourdaloue

eut dans un point éminent toutes ces perfections de la vraie éloquence, & c'est ce qu'on doit sur-tout observer dans ses Sermons; mais l'erreur est de ne les lire que pour en extraire des passages, des divisions, des figures, des termes, que souvent on applique mal & à qui l'on ôte, en les déplaçant, toute leur grace. Au lieu donc d'être disciple & imitateur du Pere Bourdaloue, on n'en est que mauvais copiste & que plagiaire.

Cependant, s'il ne sert pas toujours à former de parfaits Prédicateurs, il servira par ses enseignements, pleins de vérité & de piété, à édifier les fideles & à former de parfaits chrétiens. On peut s'égarer en le prenant pour modele dans le ministere de la prédication, mais on ne s'égarera jamais en le prenant pour guide dans le chemin du salut. C'est ce que tant de personnes ont éprouvé, & ce qu'elles éprouvent tous les jours. Il a plû à Dieu de donner aux Sermons de ce célébre Prédicateur une bénédiction toute nouvelle après sa mort; & je puis dire, en lui appliquant l'expression de l'Ecriture, que tout mort qu'il est, il ne cesse point de prêcher aussi efficacement & aussi utilement sur le papier, qu'il prêchoit autrefois dans la chaire.

Je prépare encore un recueil, non plus de Sermons, mais d'Exhortations & d'Instructions chrétiennes, du même Auteur.



Approbation de Mr. l'Abbé Tournely, Docteur & Professeur royal en Théologie, de la Maison & Société de Sorbonne, Chanoine de la Sainte Chapelle de Paris.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, *les Sermons pour les Dimanches de l'année, prêchés par le R. P. Bourdaloue de la Compagnie de Jesus*, dans lesquels je n'ai rien trouvé que de très-conforme à la pureté de la foi & de la morale chrétienne. A Paris, ce 3. Avril 1716. TOURNELY.

Permission du R. P. Provincial.

JE soussigné, Provincial de la Compagnie de JESUS, dans la Province de France, permets au Pere François Bretonneau de la même Compagnie, de faire imprimer un Livre qu'il a revu, & qui a pour titre, *Sermons du Pere Bourdaloue de la Compagnie de Jesus, pour les Dimanches*, lequel Livre a été vu & approuvé par trois Théologiens de notre Compagnie. En foi de quoi j'ai signé la présente Permission. A Paris, ce 16 Avril 1716.

ISAAC MARTINEAU.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien-amé Jean-Baptiste Coignard fils, l'un de nos Imprimeurs ordinaires & de notre Académie Françoise, Libraire à Paris, nous a fait exposer qu'il est sur le point d'entreprendre l'impression d'une Collection des Historiens de France, depuis l'origine de la Nation: Et comme cet Ouvrage, autant utile à la République des Lettres, que glorieux à notre Royaume, engagera l'Exposant dans des dépenses considérables, il nous a très-humblement fait supplier de vouloir bien, pour l'aider à supporter les frais d'une si grande entreprise, lui accorder nos Lettres de Privilege, tant pour l'impression dudit Livre, que pour la réimpression de plusieurs autres dont les Privileges sont expirés ou prêts à expirer; offrant pour cet effet de les imprimer, ou faire réimprimer en bon papier & beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modele sous le contrescel des Présentes. A ces causes, voulant favorablement traiter led. Coignard, & encourager par son exemple les autres Libraires & Imprimeurs à entreprendre des éditions utiles pour l'honneur de la France & le progrès des Sciences, Nous lui avons permis

& accordé, permettons & accordons par ces Présentes d'imprimer ladite *Collection des Historiens de France, depuis l'origine de la Nation;* & de faire réimprimer les Livres intitulés, *Montfaucon Palæographia Græca, & Origenis Hexapla; le Chemin royal de la Croix, les Œuvres du P. Pezron, la Bibliothéque historique de la France du P. le Long, les Actes des Martyrs de Dom Ruinart, les Livres d'Eglise à l'usage de l'Ordre de Saint François, les Retraites, Réflexions & Heures du P. Croiset Jésuite, le Dictionnaire des Cas de conscience, par les sieurs de Lamet & Fromageau, la Science de la Chaire, ou Dictionnaire moral, les Discours moraux en forme de Prônes, avec les Eloges des Saints, l'Histoire abrégée de la France par Chatons, Institutions Ecclésiastiques & Bénéficiales du sieur Gibert, Institution au Droit François, par Dargou, le Parfait Maréchal de Soleysel, Theologia Petrocorensis; Histoire Romaine d'Echard, & Histoire Grecque de Stanian, Prônes de Joly, Education des Filles, par le sieur de Fenelon, Histoire Ecclésiastique, pour servir de continuation à celle de Fleury, avec l'Abrégé de ladite Histoire; Sermons de Bourdaloue & de la Rue, Homere traduit par Dacier, les Romans de la Rose & des Amadis, Elémens de l'Histoire par de Valemont, Traduction des Œuvres d'Horace par Tarteron; Description de Paris par Brice, le Jardinier solitaire; Traité des Saignées de Silva, l'Œconomie animale par Helvetius, & l'Architecture de Daviler,* en tels Volumes, forme, marge, caracteres, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre & faire vendre, débiter par tout notre Royaume pendant le temps

de vingt annèes entieres & consécutives, à compter de la date des Présentes, & de l'expiration des précédents Priviléges: Faisons défenses à toute sorte de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance: comme aussi à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Livres ci-dessus spécifiés, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction en Langue Latine, Langue Grecque, & en quelqu'autre sorte de Langues que ce puisse être, en général ou en particulier, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenants, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & intérêts. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression de ces Livres sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, & que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglements de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725. & qu'avant que de les exposer en vente, les Manuscrits ou Imprimés qui auront servi de copie à l'impression desdits Livres, seront remis dans le même état où les Approbations y auront été données,

ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur Chauvelin; & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur Chauvelin; le tout à peine de nullité des Présentes : du contenu desquelles, vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant ou ses ayants cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdits Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers & Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires: Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le 5e. jour du mois de Mars, l'an de grace 1733. & de notre régne le 18. *Signé*, par le Roi en son Conseil, SAINSON, avec grille & paraphe.

Registré sur le Registre VIII. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, No. 538. fol. 532. conformément aux anciens Réglements, confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris, le 3 Juin 1733.

Signé, G. MARTIN, *Syndic.*

J'ai fait part du présent Privilege à Messieurs les Freres BRUYSET, Libraires à Lyon, pour les Livres suivants seulement, *les Retraites, Réflexions & Heures du Pere Croiset Jésuite*, pour en jouir par lesd. Sieurs aux conditions portées par l'Acte de vente du fonds de Librairie de Madame la veuve Boudet de Lyon. Fait à Paris, le 9 Octobre 1733. COIGNARD, *Fils.*

Registré sur le Registre VIII. de la Chambre royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 607. *conformément aux Réglements, & notamment à l'Arrêt du Conseil du* 13 *Août* 1703. *A Paris, le* 9 *Octobre* 1733.

G. MARTIN, *Syndic.*

Je soussigné, tant en mon nom, que comme associé de Messieurs Gabriel Martin & Guerin l'aîné, reconnois avoir fait part à Mrs. BRUYSET freres, Libraires en société de la Ville de Lyon, du Privilege ci-dessus, par moi obtenu le 5 Mars dernier, seulement pour les Livres suivants, sçavoir, *Les Sermons & Retraites du P. Bourdaloue, les Sermons du P. de la Rue, Traité de l'Œconomie animale, & les Panégyriques de Flechier,* le tout relativement au traité fait cejourd'hui entre nous. A Paris le 19 Novembre 1733.

COIGNARD, *Fils.*

Registré sur le Registre VIII. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 621. *conformément aux Réglements, & notamment à celui du* 10 *Avril* 1703. *A Paris, le* 28 *Novembre* 1733.

G. MARTIN, *Syndic.*

SERMONS

CONTENUS DANS CE VOLUME.



SERMON

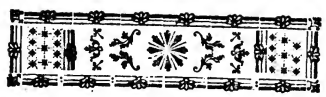
SERMONS

POUR LES

DIMANCHES,

DEPUIS L'EPIPHANIE

JUSQU'AU CARESME,



SERMON
POUR LE PREMIER DIMANCHE APRES L'ÉPIPHANIE.

Sur le devoir des Peres par rapport à la Vocation de leurs Enfans.

Et dixit mater ad illum : Fili, quid fecisti nobis sic ? Ecce pater tuus & ego, dolentes quærebamus te. Et aït ad illos : Quid est quod me quærebatis ? nesciebatis quia in his quæ patris mei sunt, oportet me esse ? Et ipsi non intellexerunt verbum quod locutus est ad eos.

La mere de Jesus-Christ lui dit : Mon Fils, pourquoi en avez-vous usé de la sorte avec nous ? Votre pere & moi nous vous cherchions avec beaucoup d'inquiétude. Il leur répondit : Pourquoi me cherchiez-vous ? ne sçavez-vous pas qu'il faut que je m'emploie aux choses qui regardent mon Pere ? Et ils ne comprirent pas ce qu'il leur dit. En S. Luc, ch. 2.

C'EST la réponse que l'enfant Jesus fit à Marie, lorsqu'après l'avoir cherché pendant trois jours, elle le trouva

dans le Temple de Jerusalem. Réponse qui pourroit nous surprendre, & qui peut-être nous paroîtroit trop sévere & trop forte, si nous ne sçavions pas qu'elle fut toute mystérieuse; car le Fils de Dieu, dit Saint Ambroise, reprit sa mere en cette occasion, parce qu'elle sembloit vouloir disposer de sa personne, & s'attribuer un soin qui n'étoit pas de son ressort. Ainsi l'a pensé ce Saint Docteur; mais comme cette opinion, Chrétiens, n'est pas tout-à-fait conforme à la haute idée que nous avons tous de l'irrépréhensible sainteté de la mere de Dieu, adoucissons la pensée de Saint Ambroise, & contentons-nous de dire, que dans l'exemple de Marie le Sauveur du monde voulut donner aux peres & aux meres une excellente leçon de la conduite qu'ils doivent tenir à l'égard de leurs enfants, sur-tout en ce qui regarde le choix de l'état où Dieu les appelle. Ce sujet, mes chers Auditeurs, est d'une conséquence infinie, & tout borné qu'il paroît, vous le trouverez néanmoins dans l'importante morale que je prétends en tirer, si général & si étendu, que de toute cette assemblée il y en aura peu à qui il ne puisse convenir & qu'il ne puisse édifier. Il est bon de descendre quelquefois aux conditions particulieres des hommes, pour y appliquer les regles universelles de la loi de Dieu; or c'est ce que je fais aujourd'hui. Car en expli-

quant aux peres & aux meres ce qu'ils doivent à leurs enfants, & aux enfants ce qu'ils doivent à leurs peres & à leurs meres dans une des plus grandes affaires de la vie, qui eſt celle de la vocation & de l'état, je ferai comprendre à tous ceux qui m'écoutent, ce que c'eſt que vocation, quelles maximes on doit ſuivre ſur la vocation, ce qu'il faut craindre dans ce qui s'appelle vocation, ce qu'il y faut éviter & ce qu'il y faut rechercher. Nous avons beſoin pour cela des lumieres du Saint Eſprit : demandons-les par l'interceſſion de ſa divine Epouſe. *Ave Maria.*

N'Eſt-il pas étrange, Chrétiens, que Marie & Joſeph, comme le remarque Saint Luc dans les paroles même de mon texte, ne compriſſent pas le myſtere & n'entendiſſent pas le Fils de Dieu, quand pour leur rendre raiſon de ce qu'il avoit fait dans le Temple, il leur dit que ſon devoir l'obligeoit de vaquer aux choſes dont ſon pere l'avoit chargé ? Que Joſeph n'ait pas tout-à-fait pénétré le ſens de cette réponſe, j'en ſuis moins ſurpris ; car tout éclairé qu'il pouvoit être par les fréquentes & intimes communications qu'il eut avec Jeſus-Chriſt, il n'étoit pas néceſſaire qu'il connut tous les myſteres de l'incarnation divine ; mais ce qui doit nous étonner, c'eſt que Marie, après avoir

reçu la plénitude de toutes les graces & de toutes les lumieres céleſtes, après avoir conçu dans ſon ſein le Verbe incarné, ait paru ignorer un des points les plus eſſentiels de la miſſion de cet Homme-Dieu & de ſon avénement ſur la terre. Ne nous arrêtons point, mes chers Auditeurs, à éclaircir cette difficulté, & laiſſons aux interpretes le ſoin de la réſoudre : voici ce qui doit encore plus nous toucher, & ce qui demande, s'il vous plaît, une attention toute particuliere. En effet, ſi Marie & Joſeph ne comprirent pas ce que leur diſoit le Sauveur des hommes touchant les emplois où il étoit appellé de ſon pere, n'eſt-il pas vrai que la plupart des peres & des meres dans le Chriſtianiſme n'ont jamais bien compris leurs obligations les plus indiſpenſables par rapport à la diſpoſition de leurs enfants, & en matiere d'état & de vocaticn ? Il eſt donc d'une extrême importance qu'on les leur explique, & voilà ce que j'entreprends dans ce diſcours. Prenez garde, je vous prie, je ne veux point entrer dans l'intérieur de vos familles ; je ne viens point vous donner des regles pour les gouverner en ſages mondains ; vous me diriez, & avec raiſon, que cela n'eſt pas de mon miniſtere, mais s'il y a quelque choſe dans le gouvernement de vos familles où la religon & la conſcience ſoient intéreſſées : n'eſt-ce pas à moi de vous en

inſtruire ? Or je prétends qu'il y a deux choſes que vous ne ſçavez point aſſez, & qu'il vous eſt néanmoins non-ſeulement utile, mais d'une abſolue néceſſité de bien apprendre. Ecoutez-les : Je dis qu'il ne vous appartient pas de diſpoſer de vos enfants en ce qui regarde leur vocation & le choix qu'ils ont à faire d'un état ; & j'ajoute toutefois que vous êtes reſponſables à Dieu du choix que font vos enfants, & de l'état qu'ils embraſſent. Il ſemble d'abord que ces deux propoſitions ſe contrediſent, mais la ſuite vous fera voir qu'elles s'accordent parfaitement entr'elles. Dieu ne veut pas que de vous-mêmes & de votre pleine autorité, vous déterminiez à vos enfants l'état où ils doivent s'engager, c'eſt la premiere partie. Et Dieu cependant vous demandera compte de l'état où vos enfants s'engagent, c'eſt la ſeconde : toutes deux feront le partage de cet entretien & le ſujet de votre attention.

IL n'appartient qu'à Dieu de diſpoſer abſolument de la vocation des hommes, & il n'appartient qu'aux hommes de déterminer, chacun avec Dieu, ce qui regarde le choix de leur état & de leur vocation ; ce principe eſt un des plus inconteſtables de la morale chrétienne. D'où je conclus qu'un pere dans le chriſ- I. PART.

tianiſme ne peut ſe rendre maître de la vocation de ſes enfants, ſans commettre deux injuſtices évidentes ; la premiere, contre le droit de Dieu ; la ſeconde, au préjudice de ſes enfants même, l'une & l'autre ſujettes aux conſéquences les plus funeſtes en matiere de ſalut. Voilà le point que je dois maintenant développer, & en voici les preuves.

Je dis qu'il n'appartient qu'à Dieu de décider de la vocaton des hommes : pourquoi ? parce qu'il eſt le premier pere de tous les hommes, & parce qu'il n'y a que ſa providence qui puiſſe bien s'acquitter d'une fonction auſſi importante que celle-là : ce ſont deux grandes raiſons qu'en aporte le Docteur angélique Saint Thomas. Si je ſuis pere, diſoit Dieu par le Prophete Malachie, où
Malac. c. 1. eſt l'honneur qui m'eſt dû : *Si pater ego ſum, ubi eſt honor meus ?* C'eſt-à-dire, pour appliquer à mon ſujet ce reproche que faiſoit le Seigneur à ſon peuple, ſi je ſuis pere par préférence à tous les autres peres, où eſt le reſpect que l'on me rend en cette qualité ? où eſt la marque de ma paternité ſouveraine ſi les autres peres me la diſputent, & ſi je ne diſpoſe plus de ceux à qui j'ai donné l'être, pour les placer dans le rang & dans la condition de vie qu'il me plaira ? Vous entreprenez, ô homme, de le faire ; qui vous en a donné le pouvoir ?

Dans une famille dont je ne vous ai confié que la ſimple adminiſtration, vous agiſſez en maître & vous ordonnez de tout ſelon votre gré ; vous deſtinez l'un pour l'Egliſe, & l'autre pour le monde ; celle-ci pour une telle alliance, & celle-là pour la religion ; & il faut, dites-vous, que cela ſoit, parce que les meſures en ſont priſes : Mais avec quelle juſtice parlez-vous ainſi ? Je n'ai donc plus que le nom de pere, puiſque vous vous en attribuez toute la puiſſance : c'eſt donc en vain que vous me témoignez quelquefois que ces enfants ſont plus à moi qu'ils ne ſont à vous ; car s'ils ſont à moi plus qu'à vous, ce n'eſt pas à vous, mais à moi d'avoir la principale & eſſentielle direction de leurs perſonnes.

Ajoutez à cela, Chrétiens, la réflexion de Saint Gregoire Pape, que non-ſeulement Dieu eſt le premier pere de tous les hommes, mais qu'il eſt le ſeul que les hommes reconnoiſſent ſelon l'eſprit, & par conſéquent que c'eſt à lui, & non point à d'autres, d'exercer ſur les eſprits & ſur les volontés des hommes cette ſupériorité de conduite ou plutôt d'empire qui fait l'engagement de la vocation. Quand la mere des Machabées vit ſes enfants entre les mains des bourreaux ſouffrir avec tant de conſtance, elle leur dit une belle parole que nous liſons dans l'Ecriture : Ah ! mes chers

enfants, s'écria-t-elle, ce n'eſt pas moi qui vous ai donné une ame ſi héroïque; cet eſprit ſi généreux qui vous anime, n'a point été formé de ma ſubſtance, c'eſt du Souverain Auteur du monde que vous l'avez reçu : *Neque enim ego ſpiritum & animam donavi vobis ;* je ſuis votre mere ſelon la chair ; mais la plus noble partie de vous-mêmes, qui eſt l'eſprit, eſt immédiatement l'ouvrage de Dieu. Ainſi leur parla cette ſainte femme. Or, de là, chrétienne compagnie, il s'enſuit que Dieu ſeul eſt en droit de déterminer aux hommes leurs vocations & leurs états ; pourquoi ? parce que c'eſt proprement en cela que conſiſte ce domaine qu'il a ſur les eſprits. Un pere ſur la terre peut diſpoſer de l'éducation de ſes enfants, il peut diſpoſer de leurs biens & de leurs partages; mais de leurs perſonnes, c'eſt-à-dire, de ce qui porte avec ſoi engagement d'état, il n'y a que vous, ô mon Dieu, diſoit le plus ſage des hommes, Salomon, il n'y a que vous qui en ſoyez l'arbitre, c'eſt un droit qui vous eſt réſervé : *Tu autem cum magnâ reverentiâ diſponis nos ;* expreſſion admirable qui renferme un ſentiment encore plus digne d'être remarqué, *cum magnâ reverentiâ ;* car c'eſt comme s'il diſoit : Vous n'avez pas voulu, Seigneur, que cette diſpoſition de nos perſonnes fût entre les mains de nos peres temporels, ni qu'ils en fuſſent les maîtres;

2. Machab. c. 7.

Sap. c. 12.

vous avez bien prévu qu'ils n'en useroient jamais avec les égards ni avec le respect que nos personnes méritent: & en effet, mon Dieu, nous voyons qu'autant de fois qu'ils s'ingerent dans cette fonction, c'est toujours avec des motifs indignes de la grandeur du sujet & de la chose dont il s'agit; car il s'agit de pourvoir des ames chrétiennes & de les établir dans la voie qui les doit conduire au salut; & eux n'y procedent que par des vues basses & charnelles, que par de vils intérêts, que par je ne sçais quelles maximes du monde corrompu & réprouvé; se souciant peu que cet enfant soit dans la condition qui lui est propre, pourvu qu'il soit dans celle qui leur plaît, dans celle qui se trouve plus conforme à leurs fins & à leur ambition, ayant égard à tout, hors à la personne dont ils disposent, & par un désordre très-criminel & très-commun, accommodant le choix de l'état, non pas aux qualités de celui qu'ils y engagent, mais aux desirs de celui qui l'y engage: or n'est-ce pas là blesser le respect dû à vos créatures, & sur-tout à des créatures raisonnables? Mais vous, Seigneur, qui êtes le Dieu des vertus, *Tu autem dominator virtutis*, vous nous traitez bien plus honorablement; car disposant de nous, vous ne considérez que nous-mêmes, & à voir comment en use votre providence, on diroit en quelque sorte *Ibidem.*

qu'elle nous respecte ; *cum magna reverentia disponis nos.*

Concluons donc, Chrétiens, que c'est de Dieu seulement que doit dépendre & que doit venir notre destinée par rapport aux différentes professions de la vie : & pourquoi pensez-vous, demande Saint Bernard, que tout ce qu'il y a d'états dans le monde qui partagent la société des hommes, soient autant de vocations, & portent en effet le nom de vocations ? Car nous disons qu'un tel a vocation pour le siecle & un tel pour le cloître, un tel pour la robe & un tel pour l'épée ; que veut dire cela, sinon que chacun est appellé à un certain état que Dieu lui a marqué dans le conseil de sa sagesse ? Pourquoi les Peres de l'Eglise, dans leur morale, ont-ils regardé comme une offense si griéve d'embrasser un état sans la vocation de Dieu, si ce n'est parce que tout autre que celui où Dieu veut nous placer, n'est pas sortable pour nous, & que nous sommes hors du rang où nous devons être, quand ce n'est pas Dieu qui nous y a conduits ? Sur quoi je reprends & je raisonne : si tous les états du monde sont des vocations du Ciel, s'il y a une grace attachée à tous ces états pour nous y attirer selon l'ordre de Dieu, s'il est d'un danger extrême pour le salut de prendre un état sans cette grace, ce n'est donc pas à un pere d'y porter ses enfans, beaucoup

moins de les y engager, & ce seroit le dernier abus de leur faire pour cela violence & de les forcer; car enfin un pere dans sa famille n'est pas le distributeur des vocations, cette grace n'est point entre ses mains pour la donner à qui il veut, ni comme il veut; il ne dépend point de lui que cette fille soit appellée à l'état religieux ou à celui du mariage, & la destination qu'il en fait, est un attentat contre le souverain domaine de Dieu : pourquoi ? parce que toute vocation étant une grace, il n'y a que Dieu qui la puisse communiquer, & de prétendre en disposer à l'égard d'un autre, c'est faire injure à la grace même & s'arroger un droit qui n'est propre que de la divinité.

En effet, Chrétiens, pour bien appliquer les hommes à un emploi, & pour leur assigner sûrement la condition qui leur est convenable, il ne faut pas moins qu'une sagesse & une providence infinie; or cette sagesse, cette providence si étendue, Dieu ne l'a pas donnée aux peres pour leurs enfants; il n'a donc pas dû conséquemment donner aux peres le pouvoir de décider du sort de leurs enfants; & comme il a seul pour cela toutes les connoissances nécessaires, j'ose dire qu'il eût manqué dans sa conduite s'il eût confié ce soin à tout autre qu'à lui-même. Vous me demandez pourquoi un pere ne peut se croire assez éclairé, ni

aſſez ſage pour ordonner de la vocation d'un enfant. Ecoutez une des plus grandes vérités de la morale chrétienne, c'eſt que rien n'a tant de rapport au ſalut que la vocation à un état, & que ſouvent c'eſt à l'état qu'eſt attachée toute l'affaire du ſalut : comment cela? Parce que l'état eſt la voie par où Dieu veut nous conduire au ſalut, parce que les moyens du ſalut que Dieu a réſolu de nous donner, ne nous ont été deſtinés que conformément à l'état ; parce que hors de l'état la providence de Dieu n'eſt plus engagée à nous ſoutenir par ces graces ſpéciales qui aſſurent le ſalut & ſans leſquelles il eſt d'une extrême difficulté de parvenir à cet heureux terme ; & ce qu'il faut bien remarquer, comme une conſéquence de ces principes, c'eſt que ce qui contribue d'avantage à notre ſalut, ce n'eſt point préciſément la ſainteté de l'état, mais la convenance de l'état avec les deſſeins & les vues de Dieu, qui nous l'a marqué & qui nous y a fait entrer. Mille ſe ſont ſauvés dans la Religion, & celui-ci devoit s'y perdre ; mille ſe ſont perdus dans le monde, & celui-là devoit s'y ſauver : *O altitudo !* O abyme de la ſcience de Dieu ! Mais revenons. Que faudroit-il donc à un pere afin qu'il eût droit de diſpoſer de la vocation de ſes enfants ? Je n'exagererai rien, mes chers Auditeurs ; vous ſçavez la profeſſion

que je fais de dire la vérité telle que je la conçois, sans jamais aller au delà. Que faudroit-il, dis-je, à un pere pour prescrire à un enfant la vocation qu'il doit suivre ? Il faudroit qu'il connût les voies de son salut, qu'il entrât dans le secret de la prédestination, qu'il sçût l'ordre des graces qui lui sont préparées, les tentations dont il sera attaqué, les occasions de ruine où il se trouvera engagé, qu'il pénétrât dans le futur pour voir les événements qui pourront changer les choses présentes, qu'il lût jusques dans le cœur de cet enfant, pour y découvrir certaines dispositions cachées qui ne se produisent point encore au dehors; car c'est sur la connoissance de tout cela qu'est fondé le droit d'assigner aux hommes des vocations, & quand Dieu appelle quelqu'un, il y emploie la connoissance de tout cela. Mais où est le pere sur la terre qui ait la moindre de ces connoissances ? & n'est-ce donc pas dans un pere une témérité insoutenable de vouloir se rendre maître des vocations & des états dans sa famille ? n'est-ce pas ou s'attribuer la sagesse même de Dieu, ce qui est un crime, ou entreprendre avec la sagesse de l'homme, ce qui demande une sagesse supérieure & divine ? entreprise qu'on ne peut autrement traiter que de folie.

Ceci est général; mais venons au détail : je soutiens que cette conduite est

également injurieuse à Dieu, soit qu'un pere dispose de ses enfants pour une vocation sainte d'elle-même, soit qu'il en dispose pour le monde. Appliquez-vous à ceci; votre dessein, dites-vous, est d'établir un enfant dans l'Eglise, de le pourvoir de bénéfices, & même de l'engager, s'il est besoin, dans les ordres sacrés: je dis s'il est besoin; car hors du besoin on n'auroit garde d'y penser, & vous entendez bien quel est ce besoin; à peine est-il né, cet enfant, que l'Eglise est son partage, & l'on peut dire de lui, quoique dans un sens bien opposé, ce qui est écrit d'Isaïe, que dès le ventre de sa mere il est destiné à l'Autel, non par une vocation divine comme le Prophete, mais par une vocation humai-
Is.c.49. ne: *Ab utero vocavit me.* En vérité, mes chers Auditeurs, est-ce là agir en Chrétiens? & est-ce traiter avec Dieu comme on doit traiter avec un Maître & un Souverain? Quoi, il faudra que Dieu en passe par votre choix, & qu'il soit réduit, pour ainsi parler, à recevoir cet enfant aux plus saintes fonctions de l'Eglise, parce que cela vous accommode & que vous y trouvez votre compte? Que diriez-vous, c'est la pensée de Saint Basile, que diriez-vous d'un homme qui voudroit vous obliger à prendre chez vous tels officiers & tels domestiques qu'il lui plairoit? n'auroit-il pas bonne grace de vous en faire la proposition?

& vous, par une présomption encore plus hardie, vous remplirez la maison de Dieu, de qui vous semblera bon ? vous en distribuerez les places & les dignités à votre gré.

Voilà néanmoins ce qui se passe tous les jours dans le Christianisme; ce n'est plus seulement la pratique de quelques peres, c'est une coutume dans toutes les familles, c'est une espece de loi : loi dictée par l'esprit du monde, c'est-à-dire, par un esprit ou ambitieux ou intéressé; loi reconnue universellement dans le monde, & contre laquelle il est à peine permis aux ministres de l'Eglise & aux prédicateurs de s'élever; loi même communément tolérée par ceux qui devroient s'employer avec plus de zele à l'abolir, par les directeurs des ames les plus réformés en apparence & les plus rigides, par les docteurs les plus séveres dans leur morale, & qui affectent plus de l'être ou de le paroître; enfin, loi aveuglement suivie par les enfants qui n'en connoissent pas encore les pernicieuses conséquences, qui n'ont pas encore assez de résolution pour s'opposer aux volontés paternelles, qui se trouvent dans une malheureuse nécessité d'entrer dans la voie qu'on leur ouvre & d'y marcher. Ce cadet n'a pas l'avantage de l'aînesse; sans examiner si Dieu le demande ni s'il l'accepte, on le lui donne : cet aîné n'a pas été en naissant

aſſez favoriſé de la nature ; & manque de certaines qualités pour ſoutenir la gloire de ſon nom ; ſans égard aux vues de Dieu ſur lui, on penſe, pour ainſi dire, à le dégrader, on le rabaiſſe au rang du cadet, on lui ſubſtitue celui-ci, & pour cela on extorque un conſentement forcé ; on y fait ſervir l'artifice & la violence, les careſſes & les menaces. L'établiſſement de cette fille coûteroit : ſans autre motif, c'eſt aſſez pour la dévouer à la Religion : mais elle n'eſt pas appellée à ce genre de vie ; il faut bien qu'elle le ſoit, puiſqu'il n'y a point d'autre parti pour elle : mais Dieu ne la veut pas dans cet état ; il faut ſuppoſer qu'il l'y veut, & faire comme s'il l'y vouloit : mais elle n'a nulle marque de vocation ; c'en eſt une aſſez grande que la conjoncture préſente des affaires & la néceſſité : mais elle avoue elle-même qu'elle n'a pas cette grace d'attrait ; cette grace lui viendra avec le temps, & lorſqu'elle ſera dans un lieu propre à la recevoir. Cependant on conduit cette victime dans le Temple, les pieds & les mains liés, je veux dire dans la diſpoſition d'une volonté contrainte, la bouche muette par la crainte & le reſpect d'un pere qu'elle a toujours honoré ; au milieu d'une cérémonie brillante pour les ſpectateurs qui y aſſiſtent, mais funebre pour la perſonne qui en eſt le ſujet, on la préſente au Prêtre, & l'on en fait un ſacrifice,

qui bien-loin de glorifier Dieu & de lui plaire, devient exécrable à ses yeux & provoque sa vengeance.

Ah! Chrétiens, quelle abomination! & faut-il s'étonner après cela si des familles entieres sont frappées de la malédiction divine? Non, non, disoit Salvien par une sainte ironie, nous ne sommes plus au temps d'Abraham, où les sacrifices des enfants par les peres étoient des actions rares : rien maintenant de plus commun que les imitateurs de ce grand Patriarche, on le surpasse même tous les jours ; car au lieu d'attendre comme lui l'ordre du Ciel, on le prévient; on immole un enfant à Dieu, & on l'immole sans peine, même avec joie ; & on l'immole sans que Dieu le commande, ni même qu'il l'agrée ; & on l'immole lors même que Dieu le défend, & qu'il ne cesse point de dire: *Non extendas manum super puerum.* Ainsi parloit l'éloquent Evêque de Marseille, dans l'ardeur de son zele : mais bientôt corrigeant sa pensée, je me trompe, mes Freres, reprenoit-il, ces peres meurtriers ne sont rien moins que les imitateurs d'Abraham ; car ce saint homme voulut sacrifier son fils à Dieu, mais ils ne sacrifient leurs enfants qu'à leur propre fortune & qu'à leur avare cupidité. Voilà pourquoi Dieu combla Abraham d'éloges & de récompenses, parce que son sacrifice étoit une preuve de son

Genes. c. 22.

obéiſſance & de ſa piété ; & voilà pourquoi Dieu n'a pour les autres que des reproches & des châtiments, parce qu'il ſe tient juſtement offenſé de leurs entrepriſes criminelles.

Et ne me dites point, mes chers Auditeurs, que ſans cette voie ſi ordinaire, d'obliger vos enfants à embraſſer l'état de l'Egliſe ou celui de la Religion, vous êtes dans l'impuiſſance de les établir. Abus ; ce n'eſt point à moi d'entrer avec vous en diſcuſſion de vos affaires domeſtiques, ni d'examiner ce que vous pouvez & ce que vous ne pouvez pas ; mais c'eſt à moi de vous dire ce que la loi de Dieu vous ordonne & ce qu'elle vous déffend. Or, que l'impuiſſance où vous prétendez être ſoit vraie ou qu'elle ſoit fauſſe, jamais il ne ſera permis à un pere de diſpoſer de ſes enfants pour la vocation, jamais de leur chercher un patrimoine dans l'Egliſe, jamais de regarder la Religion comme une décharge de ſa famille, & s'il le fait il irrite Dieu. Qu'il les laiſſe dans un état moins opulent ; ils en ſeront moins expoſez à ſe perdre, & n'en deviendront que plus fidéles à leurs devoirs ; qu'il les abandonne à la providence, Dieu eſt leur pere, il en aura ſoin ; c'eſt ce que je pourrois vous répondre : mais je ne vous dis rien de tout cela, & voici à quoi je m'en tiens ; car quoi qu'il puiſſe arriver dans la ſuite,

j'en reviens toujours à mon principe, qu'il faut être Chrétien & obéir à Dieu; que Dieu ne veut pas que la vocation de vos enfants dépende de vous, & que vous ne devez point là-dessus vous ingérer dans une fonction qui ne fut ni ne sera jamais de votre ressort. Voilà ce que je vous déclare, & c'est assez.

Vous me direz : mais ne sera-t-il pas du moins permis à un pere de disposer de ses enfants pour le monde ? Et moi je vous réponds : pourquoi lui seroit-il plus permis d'en disposer pour le monde que pour l'Eglise ? est-ce que les états du monde relevent moins du souverain domaine de Dieu & de sa providence, que ceux de l'Eglise ? est-ce qu'il ne faut pas une grace de vocation pour l'état du mariage aussi-bien que pour celui de la Religion ? est-ce que les conditions du siecle n'ont pas autant de liaison que les autres avec le salut ? Dès que ce sont des états de vie, c'est à Dieu de nous y appeller ; & s'il y en avoit où la vocation parût plus nécessaire, je puis bien dire que ce seroient ceux qui engagent à vivre dans le monde, parce que ce sont sans contredit les plus exposés, parce que les dangers y sont beaucoup plus communs, les tentations beaucoup plus subtiles & plus violentes, & qu'on y a plus de besoin d'être conduit par la sagesse & la grace du Seigneur. Mais arrêtons-nous précisément au droit de

Dieu. Vous voulez, mon cher Auditeur, pousser cet aîné dans le monde ; il faut qu'il y paroisse, qu'il s'y avance, qu'il y soit le soutien de sa maison : mais que sçavez-vous si Dieu ne se l'est pas réservé ? Et si vous le sçaviez, oseriez-vous lui disputer la préférence ? Ne le sçachant pas, pouvez-vous moins faire que de le consulter là-dessus, que de lui demander quel est son bon plaisir, que de le prier qu'il vous découvre sa divine volonté, que d'employer tous les moyens ordinaires pour la connoître, & de vous y soumettre dès le moment qu'elle vous sera notifiée ? Mais que faites-vous ? vous sçavez que Dieu veut cet enfant dans la profession religieuse, & vous vous obstinez à le vouloir dans le monde : vous voilà donc, pour ainsi parler, aux prises avec Dieu. Il s'agit de sçavoir qui des deux en doit être le maître ; car Dieu l'appelle à lui, & vous voulez l'avoir pour vous-même : ou c'est Dieu qui entreprend sur vos droits, ou c'est vous qui entreprenez sur les droits de Dieu. Or, dites-moi, homme vil & foible, quels sont vos droits au préjudice de votre Dieu, & sur quoi ils sont fondés ; mais en même temps apprenez à rendre aux droits inviolables d'un Dieu créateur, le juste hommage qui lui est dû.

Il y a dans Saint Ambroise un trait bien remarquable : c'est au premier livre

des Vierges, où ce Pere décrit le combat d'une jeune Chrétienne, non pas contre les persécuteurs de la foi, mais contre la chair & le sang, contre ses proches. Elle se trouvoit sollicitée d'une part à s'engager dans une alliance qu'on lui proposoit ; & de l'autre, inspirée de prendre au pied des autels le voile sacré. Que faites-vous, disoit cette généreuse fille à toute une parenté qui la pressoit, hé pourquoi perdre vos soins à me chercher un parti dans le monde ? je suis déjà pourvue : *Quid in exquirendis nuptiis sollicitatis animum ? jam provisas habeo.* *Ambr.* Vous m'offrez un époux, & j'en ai choisi un autre : donnez-m'en un aussi riche, aussi puissant & aussi grand que le mien, alors je verrai quelle réponse j'aurai à vous faire ; mais vous ne me présentez rien de semblable ; car si celui dont vous me parlez est un homme, & celui dont j'ai fait choix, un Dieu ; vouloir me l'enlever ou m'enlever à lui, ce n'est pas établir ma fortune, c'est envier mon bonheur : *Non providetis mihi, sed invidetis.* *Idem.* Paroles, reprend Saint Ambroise, qui toucherent tous les assistans ; chacun versoit des larmes en voyant une vertu si ferme & si rare dans une jeune personne ; & comme quelqu'un se fut avancé de lui dire que si son pere eût vêcu il n'eût jamais consenti à la résolution qu'elle avoit formée, ah ! repliqua-t-elle, c'est pour cela peut-être que

le Seigneur l'a retiré; c'est afin qu'il ne servît pas d'obstacle aux ordres du Ciel & aux desseins de la Providence sur moi.

Non, non, Chrétiens, quelqu'intérêt qu'ait un pere de voir un enfant établi selon le monde, il ne peut sans une espece d'infidélité se plaindre de Dieu quand Dieu l'appelle à une vie plus sainte; & traverser cette vocation ou par artifice ou par de longues & d'insurmontables résistances, c'est ce que je puis appeller une rébellion contre Dieu & contre sa grace. Pourquoi tant de soupirs & tant de pleurs, écrivoit Saint Jerôme à une Dame Romaine, lui reprochant son peu de constance & son peu de foi, dans la perte qu'elle avoit fait d'une fille qui lui étoit chere & que le Ciel lui avoit ravie? Vous vous affligez, vous vous désolez; mais écoutez Jesus-Christ même qui vous parle, ou qui peut bien au moins vous parler de la sorte: Hé quoi, Paule, vous vous laissez emporter contre moi, parce que votre fille est présentement toute à moi; & par des larmes criminelles que vous répandez sans mesure & sans soumission, vous offensez le divin époux qui possede le sujet de votre douleur & de vos regrets: Hieron. *Irasceris, Paula, quia filia tua mea facta est, & rebellibus lacrymis facis injuriam possidenti.* Beau reproche, mes chers Auditeurs, qui ne convient que trop à tant de peres chrétiens! Et ne pensez pas que

que ce soit une bonne raison à y oppoſer, de me répondre que ce fils eſt le ſeul qui vous reſte d'une ancienne & grande famille, & que ſans lui elle va s'éteindre : comme ſi Dieu étoit obligé de s'accommoder à vos idées mondaines ; comme ſi la conſervation de votre famille étoit quelque choſe de grand, lorſqu'il s'agit des volontés de Dieu ; comme ſi, tôt ou tard, toutes les familles ne devoient pas finir, & que la vôtre pût avoir une fin plus honorable que par l'éxécution des ordres du Seigneur votre Dieu.

Voilà, Chrétiens, ce qui regarde l'intérêt de Dieu. Que feroit-ce, ſi je m'étendois ſur celui de vos enfants & ſur l'injuſtice que vous leur faites, quand vous diſpoſez d'eux au préjudice de leur liberté, & communément au préjudice de leur ſalut ? Car hélas ! le ſeul droit qu'ils aient indépendamment de vous, c'eſt de diſpoſer d'eux-mêmes avec Dieu, ſur ce qui concerne leur ame & leur éternité ; & ce droit unique, vous le leur ôtez, ou vous les empêchez de s'en ſervir. Droit au reſte le plus juſte, puiſqu'il eſt autoriſé par toutes les loix, approuvé par toutes les coutumes, appuyé de toutes les raiſons, tiré de tous les principes de la nature, fondé ſur toutes les maximes de la Religion, & par conſéquent inviolable. Prenez-garde à ceci, s'il vous plaît. Oui, toutes les

loix l'autorisent : les unes favorisant par toutes sortes de voies la liberté des enfants, je dis une liberté raisonnable; les autres réprimant par les plus grieves censures, les fausses prétentions des peres & des meres qui voudroient attenter à cette liberté & en troubler l'usage : celles-ci permettant aux enfants de disposer d'eux-mêmes pour l'état religieux, dans un âge où du reste ils ne peuvent disposer de rien ; ce qu'on ne peut condamner, remarque le docte Tostat, sans préférer son jugement à celui de toute l'Eglise, qui l'a ordonné de la sorte : celles-là ratifiant la profession solemnelle du vœu de Religion, faite à l'insçu même des parents, qui par nul moyen ne la peuvent invalider : enfin, ce qui est essentiel, n'y ayant jamais eu de loi, ni ecclésiastique, ni civile, qui ait obligé un enfant d'en passer par le choix & la volonté den son pere en fait d'état, & s'en trouvant au contraire plusieurs qui déclarent de nulle valeur & de nulle force toutes les paroles données, tous les engagements contractés par des enfants, s'il paroît qu'il y ait eu de la contrainte, & qu'elle ait été au delà des bornes d'une obéissance respectueuse. Pourquoi tout cela, Chrétiens, au détriment, ce semble, de l'autorité paternelle, & au hazard des résolutions indiscrettes que peuvent prendre de jeunes personnes ? Il étoit nécessaire que cela

fût ainsi : des raisons substantielles & fondamentales le demandoient, & voici celle à quoi je m'arrête : C'est qu'il est du droit naturel & du droit divin, que celui-là choisisse lui-même son état, qui en doit porter les charges & accomplir les obligations : ce principe est incontestable. Car si dans la suite de ma vie il y a des peines à supporter, je suis bien-aise que le choix libre & exprès que j'en ai fait, en me les rendant volontaires, serve à me les adoucir ; & s'il s'éleve dans mon cœur quelques répugnances & quelques murmures contre les devoirs de mon état, je veux avoir de quoi en quelque sorte les appaiser, par la pensée que c'est moi-même qui m'y suis soumis, moi-même qui m'y suis déterminé, moi-même qui ai consenti à tout ce que j'aurois de plus rigoureux & de plus pénible à éprouver. Or tout le contraire arrive quand des enfants se trouvent forcés de prendre un état pour lequel ils ne se sentent ni inclination ni vocation ; & lorsque vous les engagez, par exemple, à la profession religieuse, vous ne vous obligez pas pour eux à en subir le joug & la dépendance, à en pratiquer les austérités, à en digérer les amertumes & les dégoûts : vous les conduisez jusques dans le sanctuaire, & là vous leur imposez tout le fardeau sans en rien retenir pour vous. Quand vous faites accepter à cette fille

une alliance dont elle a de l'éloignement, vous ne lui garantiſſez pas les humeurs de ce mari bizarre & chagrin, qui la tiendra peut-être dans l'eſclavage ; vous ne l'acquittez pas des ſoins infinis que demandera l'éducation d'une famille, & qui feront pour elle autant d'obligations indiſpenſables. C'eſt donc une iniquité de vouloir ainſi diſpoſer d'elle : car ſi elle doit être liée, n'eſt-il pas juſte que vous lui laiſſiez au moins le pouvoir de choiſir elle-même ſa chaîne ?

Mais ce qu'il y a là-deſſus de plus important, c'eſt ce que j'ai dit, & ce que je me trouve obligé de reprendre, pour vous le propoſer dans un nouveau jour, & pour l'appliquer encore au point que je traite, ſçavoir, que là où il s'agit de vocation, il s'agit du ſalut éternel. Or dès qu'il s'agit du ſalut, point d'autorité du pere ſur le fils, parce que tout y eſt perſonnel. Nous paroîtrons tous devant le tribunal de Dieu, dit S. Paul, pour y répondre de notre vie : il faut donc que nous en ayons tous la diſpoſition libre, conclut S. Jean Chryſoſtome ; car nous devons diſpoſer des choſes dont nous ſommes reſponſables. Vous ne ſerez pas jugé pour moi & par conſéquent il ne vous appartient pas de diſpoſer de moi ; & ſi vous le voulez, ſi vous entreprenez de me faire entrer dans un état où mon ſalut ſoit moins en aſſurance, je puis vous dire alors

ce que le S. Empereur Valentinien dit à l'Ambaſſadeur de Rome, qui de la part du Sénat lui parloit de rétablir les temples des faux Dieux : Que Rome qui eſt ma mere, me demande toute autre choſe, je lui dois mes ſervices, mais je les dois encore plus à l'Auteur de mon ſalut : *Sed magis debeo ſalutis auctori.* C'eſt pour cela que les Peres de l'Egliſe, après avoir employé toute la force de leurs raiſonnements & toute leur éloquence à perſuader aux enfants une humble & fidele ſoumiſſion envers leurs parents, ont été néanmoins les premiers à les décharger de toute obéïſſance, dès qu'il étoit queſtion d'un état auquel on voulût les attacher, ou dont on prétendît les détourner au péril de leur ſalut. Quelle réponſe vous ferai-je, écrivoit S. Bernard à un homme du monde, qui ſe ſentoit appellé à la vie religieuſe, & que ſa mere tâchoit à retenir dans le monde ; que vous dirai-je ? que vous abandonniez votre mere ? mais cela paroît contraire à la piété : que vous demeuriez avec elle ? mais il n'eſt pas juſte qu'une molle complaiſance vous faſſe perdre votre ame : que vous ſoyez tout enſemble & à Jeſus-Chriſt & au monde ? mais ſelon l'Evangile on ne peut être à deux maîtres. Ce que veut votre mere eſt oppoſé à votre ſalut, & par une ſuite néceſſaire, au ſien même. Prenez donc maintenant votre parti, & choiſiſſez,

Valent. Imper.

ou de satisfaire seulement à sa volonté, ou de pourvoir au salut de tous les deux: mais si vous l'aimez, quittez-la pour l'amour d'elle-même, de peur que vous retenant auprès d'elle & vous faisant quitter Jesus-Christ, elle ne se perde avec vous & pour vous. Car comment ne se perdroit-elle pas, en vous faisant perdre la vie de l'ame, après vous avoir donné la vie du corps? & tout ceci, ajoute le même Pere, je vous le dis pour condescendre à votre foiblesse: car l'oracle y est exprès, & ce devroit être assez de vous en rappeller le souvenir, que quoiqu'il y ait de l'impiété à mépriser sa mere, il y a de la piété à la mépriser pour Jesus-Christ.

Ah! Chrétiens, profitez de ces grandes instructions. Dans la conduite de vos familles, respectez toujours les droits de Dieu, & jamais ne donnez la moindre atteinte à ceux de vos enfans; laissez-leur la même liberté que vous avez souhaitée, & dont peut-être vous avez été si jaloux; faites pour eux ce que vous avez voulu qu'on fit pour vous, & si vous avez sur cela reçu quelque injustice, ne vous en vengez pas sur des ames innocentes qui n'y ont eu nulle part, & qui d'ailleurs vous doivent être si cheres, ayez égard à leur salut qui s'y trouve intéressé, & ne soyez pas assez cruels pour le sacrifier à vos vues humaines; ne vous exposez pas vous-mêmes à être un jour l'objet

de leur malédiction, après avoir été la source de leur malheur; car leur malédiction seroit efficace, & attireroit sur vous celle de Dieu. Si vous ne pouvez leur donner d'amples héritages, & s'ils n'ont pas de grands biens à posséder, ne leur ôtez pas au moins, si je l'ose dire, la possession d'eux-mêmes : Dieu ne vous oblige point à les faire riches, mais il vous ordonne de les laisser libres. Hé quoi, me répondrez-vous, si des enfants inconsidérés & emportés par le feu de l'âge font un mauvais choix, faudra-t-il que des peres & des meres les abandonnent à leur propre conduite, & qu'ils ferment les yeux à tout? Je ne dis pas cela, mes chers Auditeurs, & ce n'est point-là ma pensée, comme je dois bientôt vous le faire voir. Si cet enfant choisit mal, vous pouvez le redresser par de sages avis; s'il ne les écoute pas, vous pouvez y ajouter le commandement; & s'il refuse d'obéir, vous y pouvez employer toute la force de l'autorité paternelle. Car tout cela n'est point disposer de sa personne ni de sa vocation; mais au contraire c'est le mettre en état d'en mieux disposer lui-même. J'appelle disposer de la vocation d'un enfant, lui marquer précisément l'état que vous voulez qu'il embrasse, sans examiner s'il est ou s'il n'est pas selon son gré: j'appelle disposer de la vocation d'un enfant, le

détourner d'un choix raisonnable qu'il a fait avec Dieu, & former d'insurmontables difficultés pour en arrêter l'exécution : j'appelle disposer de la vocation d'un enfant, abuser de sa crédulité pour le séduire par de fausses promesses, pour lui faire voir de prétendus avantages qu'on imagine, & pour le mener insensiblement au terme où l'on voudroit le conduire : j'appelle disposer de la vocation d'un enfant, laisser de longues années une fille sans l'établir, n'avoir pour elle que des manieres dures & rebutantes, exercer par mille mauvais traitements toute sa patience, jusqu'à ce qu'elle se soit enfin dégoûtée du monde & que d'elle-même elle ait pris le parti de la retraite : voilà, dis-je, ce que j'appelle disposer de la vocation des enfants, & voilà ce que Dieu défend. Que lui répondrez-vous un jour, quand il vous reprochera de vous être opposé à ses desseins dans la conduite d'une maison qu'il vous avoit confiée ? quand il vous demandera compte, non point du sang, mais de l'ame de cet enfant qu'il vouloit sauver, à qui il avoit préparé pour cela toutes les voies, & que vous en avez éloigné, que vous avez égaré, que vous avez perdu ? Que répondrez-vous à vos enfants même ? car ils s'éleveront contre vous, & ils deviendront vos accusateurs, comme vous aurez été leurs tentateurs &

leurs corrupteurs. Non pas encore une fois que vous ne puissiez les diriger dans le choix qu'ils ont à faire; que vous ne puissiez les conseiller, les exhorter, user de tous les moyens que Dieu vous a mis en main pour les préserver des écueils où une jeunesse volage & sans réflexion se laisse entraîner. Je dis plus, & je prétends même que non-seulement vous le pouvez, mais que vous le devez; & c'est sur quoi j'établis l'autre proposition que j'ai avancée, sçavoir, que s'il ne vous est pas permis de déterminer vos enfants à un état, vous êtes néanmoins responsables à Dieu de l'état auquel ils se déterminent. Encore quelques moments de votre attention pour cette seconde Partie.

C'Est un principe reçu dans toute la morale, que nous devons, autant qu'il dépend de nous, garantir les choses où nous sommes obligés de nous intéresser & de prendre part, & qu'à proportion de la part que nous y avons & de l'intérêt qui nous y engage, nous en devenons plus ou moins responsables. Cette maxime est évidente, & j'en tire la preuve de ma seconde proposition. Car quoiqu'il ne soit pas au pouvoir des peres de déterminer à leurs enfants le choix d'une vocation & d'un état, ils ne laissent pas néanmoins d'intervenir à ce choix, d'y participer, d'y avoir un droit de direction II. PART.

& de ſurveillance, non-ſeulement en qualité de peres, mais beaucoup plus en qualité de peres chrétiens; d'où il faut conclure qu'ils doivent donc répondre de ce choix, & que Dieu peut ſans injuſtice leur en faire rendre compte. Quelques queſtions que je vais réſoudre d'abord ſerviront à éclaircir ce point.

On demande en général, ſi dans certains états, ſur-tout dans ceux qui ne ſont pas de la perfection évangélique, un enfant eſt maître de contracter un engagement, & de ſe lier ſans l'aveu & la participation de ſes parens: il ne le peut, Chrétiens, mais il eſt de ſon devoir, & d'un devoir rigoureux de les conſulter, d'écouter leurs remontrances, d'y déférer autant que la raiſon le preſcrit. Car, diſent les Théologiens, l'honneur dû aux peres & aux meres eſt un commandement exprès de Dieu: or de n'avoir nul égard à leurs ſentiments, de ne ſe point mettre en peine d'en être inſtruit, d'agir ſur cela dans une pleine indépendance, & de n'en vouloir croire que ſoi-même, ce ſeroit un mépris formel de leur autorité; & ce mépris dans une matiere auſſi importante que l'eſt le choix de l'état, doit être regardé comme une grieve tranſgreſſion de la loi divine. On demande en particulier, ſi dans un certain âge déjà avancé, un enfant peut ſans que le pere en ſoit informé & ſans

requérir son consentement, conclure un mariage où la passion le porte ; s'il le peut, dis-je, en sûreté de conscience. Non, répondent les Docteurs ; & s'il le fait, le pere est en droit de le punir selon les loix & de le priver de son héritage : peine censée juste, & qui par conséquent suppose une offense. On demande si le pere voyant son fils embrasser un parti qu'il juge selon Dieu, lui être pernicieux, peut se taire sur cela, & par son silence y coopérer en quelque sorte & l'autoriser. Ce seroit, suivant la décision de tous les maîtres de la morale, un crime dans lui ; & si là-dessus il dissimule, s'il n'y fait pas toutes les oppositions nécessaires, il se rend prévaricateur. Delà il s'ensuit donc que les peres, sans disposer de leurs enfants, ont néanmoins part à leur choix en plusieurs manieres : par exhortation, par conseil, par tolérance, par consentement, par droit d'opposition & de punition. Et voilà, Chrétiens, le fondement de la vérité que je vous prêche. Car si Dieu ne vous avoit pas engagés à lui garantir le choix que font vos enfants, pourquoi seriez-vous criminels lorsque vous manquez à employer ou la voie de l'autorité, ou celle du conseil & de l'instruction, pour les aider à bien choisir ? Pourquoi seroit-ce dans vous une tolérance condamnable, quand vous les abandonnez à eux-mêmes,

& que vous les laiſſez choiſir impunément & inconſidérément ce que vous ſçavez ne leur pas convenir & leur devoir être nuiſible ? Pourquoi pourriez-vous vous oppoſer à leur choix, traverſer leur choix, les punir de leur choix s'il eſt contre votre gré, & qu'à votre égard ils ne ſe ſoient pas acquittés des ſoumiſſions ordinaires ? Dieu ſans doute ne vous a donné ce pouvoir qu'à raiſon des charges qui y ſont attachées, & de tous ces devoirs qu'il a impoſés à vos enfants, réſulte en vous une obligation naturelle de répondre d'eux & de leur état. Si donc il arrive qu'ils s'égarent, ou parce que vous n'avez pas pris ſoin de les éclairer, ou parce que vous n'avez pas eu la force de leur réſiſter, ou parce qu'une lâche tolérance vous a fait même ſeconder leurs deſirs inſenſés, Dieu n'a-t-il pas droit de s'en prendre à vous, & de vous dire : Rendez-moi compte, non-ſeulement de vous-même, mais de ce fils, mais de cette fille, auprès de qui vous deviez être, en qualité de pere, mon miniſtre pour leur ſervir de guide & de conducteur. Et certes, Chrétiens, qui ne ſçait pas qu'un pere eſt reſponſable à Dieu de l'éducation de ſes enfants ? Or dans l'éducation des enfants, qu'y a-t-il de plus eſſentiel que la condition où ils doivent entrer, & la forme de vie ſur laquelle ils ont à délibérer ?

Développons encore ceci, & mettons-le dans un nouveau jour, pour le rendre plus instructif & plus pratique. Le choix d'un état, dit S. Bonaventure, peut être mauvais en trois manieres : ou par lui-même, parce que l'état est contraire au salut, du moins très-dangereux ; ou parce que celui qui embrasse l'état est incapable de le soutenir ; ou parce que tout honnête qu'est l'état que l'on choisit, tout propre qu'on est à en remplir les fonctions, on n'y entre pas néanmoins, si je puis ainsi m'exprimer, par la porte de l'honneur, ni par des voies droites. Prenez-garde : je dis d'abord, choix d'un état mauvais par lui-même, ou du moins très-dangereux : j'en donne un exemple, c'est celui de S. Mathieu. Qu'étoit-ce que cet Apôtre avant qu'il eût été appellé & converti par Jesus-Christ ? c'étoit un publicain ; & il faut bien dire que cet emploi, qui consistoit à lever certains deniers publics, s'exerçoit alors communément contre la conscience, puisque Jesus-Christ dans l'Evangile, parlant du Royaume des cieux, mettoit les publicains au même rang que les femmes perdues : *Publicani & meretrices.* C'est la remarque de S. Jérôme : à quoi S. Gregoire en ajoute une autre. Car les Apôtres après leur conversion reprirent leur premiere forme de vie & retournerent à leur pêche : il n'y eut que S. Matthieu

qui absolument & pour toujours abandonna sa recette. D'où vient cette différence, demande S. Gregoire, sinon parce que l'emploi de S. Pierre & des autres Apôtres étoit innocent, & que celui de S. Matthieu l'engageoit au moins dans un péril certain & très-présent ? Si donc il y avoit de semblables professions dans le monde, je m'explique ; s'il y avoit, ce que je n'examine point & ce que j'aurois peine à penser, si dis-je, il y avoit de ces états où, selon l'estime commune, il fût moralement impossible de se conserver & d'être Chrétien, un pere qui craint Dieu, pourroit-il permettre qu'un fils s'y jetât en aveugle & qu'il y demeurât ? Ah ! mes chers Auditeurs, bien-loin de l'approuver, de l'autoriser, de le tolérer, il feroit tous ses efforts pour lui en inspirer de l'horreur & pour l'en éloigner ; il lui diroit comme le saint homme Tobie : Prenons confiance, mon fils, nous serons toujours assez riches si nous avons la crainte du Seigneur ; préférons-la à tous les trésors de la terre, & ne consentons jamais pour des biens temporels, à perdre ni même à risquer des biens éternels : *Satis multa bona habebimus, si timuerimus Deum.* C'est ainsi *Tob.c.4* qu'il lui parleroit, ou qu'il lui devroit parler. Mais s'il se laissoit dominer & conduire par l'intérêt ; si dans la vue d'une fortune temporelle & d'un gain

assuré, prompt, abondant, il agréoit le choix que fait son fils d'une profession au moins dangereuse selon Dieu ; s'il étoit le premier à lui en procurer l'entrée, à le favoriser, à le seconder dans ses poursuites, à lui chercher pour cela des intercesseurs & des patrons, qui peut douter que par là il ne se chargeât de toutes les suites funestes qu'il y auroit à craindre ; que par là le pere ne se rendit coupable de tous les désordres du fils ; que la damnation de ce jeune homme ne lui dût être imputée, & que ce ne fût un des principaux articles sur quoi il auroit à se justifier devant le tribunal de Dieu ? N'en disons pas là-dessus davantage : c'est à vous, Chrétiens, à faire l'application de cette morale, & à voir dans l'usage du siecle présent, quelles conséquences vous en devez tirer. Avançons.

Outre que le choix d'un état peut être mauvais dans la substance, il l'est encore plus souvent par rapport au sujet, c'est-à-dire, parce que celui qui fait ce choix est indigne de l'état qu'il choisit, n'a pas pour cet état toutes les qualités requises, & se trouve absolument incapable d'en accomplir les devoirs. De-là cette corruption générale que nous voyons dans le monde & dans toutes les conditions du monde, de là tant d'abus qui se sont introduits & qui regnent dans l'Eglise ; de là ce déréglement presque universel

dans l'adminiſtration des charges, & ſurtout dans la diſpenſation de la juſtice; de là preſque tous les maux dont la ſociété des hommes eſt troublée : mais de là même auſſi pour les peres un fonds d'obligation qui les doit faire trembler, une matiere infinie de péchés, une ſource inépuiſable de ſcrupules, un des comptes les plus terribles qu'ils aient à rendre. Car ſi nous remontons au principe, & que nous examinions bien ce qui cauſe un tel renverſement dans tous les états de la vie, & d'où viennent tous ces déſordres que nous déplorons aſſez, mais que nous ne corrigeons pas, nous reconnoîtrons qu'ils doivent être communément attribués aux peres qui, ſans égard à l'incapacité de leurs enfants, les ont eux-mêmes placés dans des rangs, & leur ont confié des miniſteres, dont les fonctions étoient au deſſus de leurs forces & de leurs talents. En effet, ſi ce pere n'eût point traité de cette charge dont il a pourvu ſon fils, ce fils ne ſeroit rien aujourd'hui de ce qu'il eſt; & n'étant point ce qu'il eſt, il n'abuſeroit pas d'une puiſſance qu'il a reçue ſans la pouvoir exercer; il ne feroit pas ſervir l'autorité dont il eſt revêtu, aux vexations, aux violences, aux injuſtices que le public reſſent & qui le font ſouffrir. Il a donc été poſſible au pere de prévenir & d'arrêter de ſi fâcheuſes conſéquences. Inſtruit des diſ-

positions de ce jeune homme, il pouvoit, au lieu de l'élever si haut ou de l'aider à y parvenir, lui refuser pour cela ses soins & son secours; non-seulement il le pouvoit, mais il le devoit; & qui s'étonnera que Dieu là-dessus entre en jugement avec lui, & qu'il lui en fasse porter la peine?

Voilà néanmoins, mes chers Auditeurs, l'abus de notre siècle. Le zele des peres pour leurs enfants ne va pas à les voir capables d'être employés, mais il leur suffit qu'ils soient employés : il faut pour cet aîné tel office ; cela se suppose comme un principe. Y a-t-il de quoi en faire les frais? c'est ce qu'on examine avec toute l'attention nécessaire : cette avance une fois faite, restera-t-il assez de fonds pour toutes les autres dépenses ? c'est ce que l'on suppute très-exactement : mais d'ailleurs cet enfant que l'on veut ainsi pousser, est-il propre à remplir la place qu'on lui destine? la chose ne se met pas en délibération : s'il en a le mérite, à la bonne heure ; s'il ne l'a pas, sa charge lui en tiendra lieu. Mais on sçait bien qu'il ne l'a pas en effet, & l'on ne peut espérer qu'il l'acquiere jamais ; on le sçait, & on agit toujours comme si l'on ne le sçavoit pas. Car où sont maintenant les peres qui ressemblent à cet Empereur de Rome, lequel exclut authentiquement son fils de l'Empire, parce qu'il n'y trouvoit pas

les dispositions requises pour en soutenir le poids ? Ce jeune homme est de telle famille, ou telle dignité est héréditaire ; dès-là son sort est décidé, il faut que le fils succede au pere. Et de cette maxime que s'ensuit-il ? vous en êtes tous les jours témoins : c'est qu'un enfant à qui l'on n'auroit pas voulu confier la moins importante affaire d'une maison particuliere, a toutefois dans ses mains les affaires de toute une Province & les intérêts publics. Il peut prononcer comme il lui plaît, ordonner selon qu'il lui plaît ; exécuter tout ce qu'il lui plaît : on en souffre, on en gémit, le bon droit est vendu, toute la justice renversée ; c'est ce qui importe peu à un pere, pourvu qu'il n'en ressente point le dommage, & que ce fils soit établi. Car voilà comment raisonnent aujourd'hui la plupart des peres, ignorant leurs obligations, ou négligeant d'y satisfaire, se persuadant que tout est fait dès qu'un enfant se trouve placé, s'imaginant que c'est en cela que consiste la grandeur du monde, & du reste se flattant qu'il y a une Providence générale, pour suppléer à tout ce qui pourroit manquer de leur part. Oui, Chrétiens, il y en a une, n'en doutez point ; mais c'est une Providence rigoureuse, pour punir tous ces manquements dans vos personnes, avant que d'y suppléer

dans l'ordre de l'univers. Il y en a une, mais c'eſt une Providence de juſtice, & non de miſéricorde, pour vous demander raiſon de tous les maux que vous pouviez arrêter dans leur ſource, & que vous avez permis, que vous avez cauſés, que vous avez perpétués. Il eſt vrai, l'Ecriture nous dit dans un ſens qu'au tribunal de Dieu chacun répondra pour ſoi, & rien davantage; que le fardeau de l'un ne ſera pas le fardeau de l'autre, & que chacun portera le ſien: mais il n'eſt pas moins vrai que la même Ecriture dans un autre ſens nous avertit que Dieu ſera retomber ſur le pere l'iniquité du fils; que le jugement du pere ne ſera point ſéparé de celui du fils, que le fils ſera condamné par le pere, & le pere par le fils. Deux oracles partis l'un & l'autre de la vérité même, par conſéquent l'un & l'autre infaillibles; deux oracles oppoſés, ce ſemble, l'un à l'autre, & qui néanmoins ne ſe contrediſent en aucune ſorte; mais oracles que vous ne concilierez jamais qu'en reconnoiſſant à quoi vous engage la qualité des peres, & quel crime vous commettez quand un amour aveugle pour des enfants ou quelqu'autre vue que ce puiſſe être vous fait coopérer à leur choix, malgré leur inſuffiſance qui vous eſt connue, & la diſproportion qui ſe rencontre entre leur foibleſſe

& les ministeres qu'ils prétendent exercer.

Mais si le choix enfin n'est mauvais ni en lui-même ni à l'égard du sujet, est-ce assez ? non, Chrétiens : car j'ajoute qu'il peut être mauvais par rapport aux moyens, & que c'est encore ce qui doit exciter toute votre vigilance. Je le veux : cet état par lui-même n'a rien qui blesse ni les regles de l'honneur ni les droits de la conscience ; on y peut être chrétien & vivre en chrétien. Je vais plus loin, & je conviens même avec vous de tout le mérite de cet enfant : mais fût-il doué de mille qualités, le mérite n'est pas toujours la porte par où l'on trouve accès & par où l'on s'introduit, soit dans l'Eglise, soit dans le monde. Il y a de plus d'autres moyens, auxquels on est souvent obligé d'avoir recours ; & parmi ces moyens il y en a de légitimes qui sont permis, & d'injustes que la loi défend : or dans le choix des uns & des autres, laisser les moyens permis, parce qu'ils ne suffisent pas, parce qu'ils ne sont pas assez prompts, parce qu'on ne les a pas ; & prendre des voïes criminelles qui, toutes indirectes qu'elles sont, conduisent néanmoins au terme & plus sûrement & plus vîte, voilà une des plus ordinaires & des plus grandes iniquités du siecle. De vous en faire voir l'injustice, de déplorer avec vous la triste décadence où nous sommes là-dessus

tombés en ces derniers temps, & de regretter l'ancienne probité des premiers âges, ce n'eſt point préciſément mon ſujet. Mais ce qui me regarde & ce que je ne dois pas omettre, ce qui demande toute l'ardeur de mon zele & toute la force de la parole évangélique, c'eſt que des peres ouvrent eux-mêmes à leurs enfants de telles routes pour s'établir & pour s'avancer. Car voilà de quoi nous avons ſans ceſſe de triſtes exemples. On veut que ce fils parvienne à certain degré dans le monde, & pour cela quelles intrigues n'imagine-t-on pas? quelles cabales ne forme-t-on pas? à quels excès ne ſe porte-t-on pas contre des concurrents qui ſe préſentent & qui font ombrage? On jette les yeux ſur certain parti pour cette fille; & afin de mieux engager celui-ci, le dirai-je? quelles libertés ne donne-t-on pas à celle-là? quelles entrevues ne lui permet-on pas? à quel péril ne l'expoſe-t-on pas? Ce ſont, dites-vous les moyens de réuſſir, & tout demeure ſans cela : mais ſont-ce des moyens que Dieu approuve? ſont-ce des moyens que l'Evangile autoriſe? ſont-ce des moyens que l'équité même naturelle inſpire, & avec leſquels elle puiſſe concourir? Par conſéquent, ſont-ce des moyens qu'un pere puiſſe ſuggérer à ſes enfants, où un pere puiſſe prêter la main à ſes enfants, dont un

pere puisse donner l'exemple à ses enfants ? Si donc il se laisse aveugler par sa passion, jusqu'à les voir tranquillement & sans nulle résistance de sa part, suivre de pareilles voies, jusqu'à les leur tracer lui-même & à les y conduire, en participant aux crimes de ses enfants, ne doit-il pas s'attendre à être compris dans l'arrêt que Dieu prononcera contr'eux, & y a-t-il une excuse légitime qui l'en puisse préserver ?

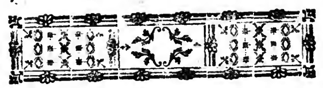
Ah! mes chers Auditeurs, ne sera-ce pas assez d'être chargés de nous-mêmes & d'avoir à répondre de nous-mêmes ? ne sera-ce pas même encore trop pour notre foiblesse ? Mais à l'égard des peres & des meres, il n'est pas possible que le jugement de Dieu se réduise-là, & par une triste nécessité & un engagement inévitable, il faut qu'il passe plus loin. Car un pere ne peut répondre de lui-même, sans répondre de ses enfants, puisqu'il n'aura été bon pere selon Dieu, ou pere criminel, qu'autant qu'il aura rempli ses devoirs dans la conduite de sa famille, & en particulier dans celle de ses enfants, ou qu'il les aura négligés. Dieu donne l'autorité aux peres : c'est afin qu'ils l'emploient, & pour les juger selon l'usage qu'ils en auront fait. Dieu leur donne des graces particulieres & propres de leur état : c'est afin qu'ils s'en servent, & non pas pour

qu'elles demeurent inutiles dans leurs mains. Tout ce que j'ai dit au reste du choix de vos enfants & du compte que vous en rendrez à Dieu, ne doit point s'entendre de telle sorte, qu'il ne vous soit pas permis de les avancer dans des emplois convenables, ou de l'Eglise, ou du monde, quand Dieu les y appellera. Car bien-loin de vous en faire un crime, je prétends au contraire que c'est une de vos obligations ; & jamais je n'approuverai l'indifférence, pour ne pas dire la dureté de ces peres & de ces meres, qui tout occupés d'eux-mêmes, & ne voulant se dessaisir de rien, laissent languir de jeunes personnes sans établissement, & leur font manquer les occasions les plus favorables. Mais mon dessein est d'exciter en vous un saint zele de la perfection de vos enfants, dont Dieu vous a commis le soin, & qu'il soumet à votre discipline ; de vous faire travailler, tandis qu'ils sont encore sous la main paternelle, à les instruire, à les former, à les rendre capables, intelligents, dignes des places où selon leur naissance ils peuvent aspirer. Or il n'y a point pour cela de plus puissant motif que de vous dire à vous-mêmes : ou il faut que mes enfants soient exclus de tout, & qu'ils menent une vie obscure & sans emploi, ou il faut que je m'applique à les dresser, afin qu'ils puissent devenir quelque chose,

& faire quelque chose dans la vie; ou si je veux les pousser sans nulle disposition de leur part & malgré leur incapacité, il faut que je me damne avec eux. Qu'ils soient exclus de tout, ce seroit pour eux une honte & un reproche pour moi : que je me damne avec eux, ce seroit une extrême folie & le souverain malheur. La conséquence est donc que je n'oublie rien, mais que j'use de toute mon adresse & de tout mon pouvoir de pere, pour leur faire acquérir les qualités & de l'esprit & du cœur, dont ils pourront dans la suite avoir besoin, selon les états ou la Providence les a destinés. Car d'espérer que Dieu, en les appellant, fasse par lui-même tout le reste, & qu'il leur donne des connoissances infuses, c'est compter sur un miracle, & renverser l'ordre que sa sagesse a établi dans le gouvernement du monde. Et de prétendre que Dieu ne m'impute pas tout ce qui leur manquera & qu'ils pourroient recevoir de moi, c'est ignorer un de mes premiers devoirs, & me tromper moi-même. Voilà, Chrétiens, ce qu'il faut bien méditer. Il n'y a rien là qui ne soit d'une conséquence infinie, & qui ne doive vous faire trembler, si vous le négligez : mais j'ajoute aussi qu'il n'y a rien qui ne soit d'un mérite très-relevé, & qui ne doive vous consoler, si vous vous y rendez fideles & si vous l'observez.

La

La qualité de peres vous impoſe de grandes obligations ; mais en même temps elle vous donne lieu d'amaſſer de grands tréſors pour le Ciel. Car qui ne ſçait pas ce que coûte la conduite & l'éducation des enfants, combien d'humeurs il faut ſupporter, combien d'écarts il faut pardonner, combien de foibleſſes il faut ménager, combien de précautions il faut prendre pour les inſtruire ſans les fatiguer, pour les tenir ſous la regle ſans les rebuter, pour leur faire d'utiles repréhenſions ſans les révolter ? Or rien de tout cela n'eſt perdu devant Dieu, & c'eſt en cela même que doit conſiſter devant Dieu votre principale liberté. Vos enfants profiteront de vos ſoins, ou ils n'en profiteront pas. S'ils n'en profitent pas, il eſt vrai, ce ſera une peine pour vous & une peine ſenſible ; mais du reſte vous en ſerez quittes auprès de Dieu & auprès d'eux. S'ils en profitent & que Dieu, comme vous pouvez l'eſpérer, béniſſe votre vigilance & votre zele, quelle conſolation pour vous en ce monde de voir votre famille dans l'ordre, & ſur-tout quel bonheur un jour de vous retrouver tous enſemble dans la gloire que je vous ſouhaite, &c.



SERMON

POUR
LE SECOND DIMANCHE
APRÈS L'ÉPIPHANIE.

Sur l'Etat du Mariage.

Nuptiæ factæ ſunt in Cana Galilææ ; & erat mater Jeſu ibi : vocatus eſt autem & Jeſus, & diſcipuli ejus ad nuptias.

Il y eut des noces à Cana en Galilée, & la Mere de Jeſus s'y trouva. Jeſus fut auſſi invité aux noces avec ſes Diſciples. En Saint Jean, chap. 2.

NON-ſeulement il y fut invité ; Chrétiens, mais il y aſſiſta ; & en y aſſiſtant, il les approuva, il les honora, il les ſanctifia, il en bannit les déſordres, & déjà il prit des meſures pour les conſacrer dans l'Egliſe par l'inſtitution d'un ſacrement. Ce ne fut donc

point en vain, ni ſans deſſein, qu'il y voulut être appellé, *Vocatus eſt autem & Jeſus* : car c'eſt de là, diſent les Peres, que vient la ſainteté du mariage ; & ſi l'on n'y appelle Jeſus-Chriſt, il n'y a plus rien dans cet état que de profane, ni rien qui le releve. Mais je dis plus, & je prétends qu'il ne ſuffit pas que Jeſus-Chriſt y ſoit appellé par les hommes, ſi l'on n'y eſt d'abord appellé par Jeſus-Chriſt même : c'eſt-à-dire, mes chers Auditeurs, que la grace de la vocation par où Dieu vous ſanctifie pour entrer dans l'état du mariage, doit précéder la priere & comme l'invitation par où vous voulez engager Dieu à s'intéreſſer dans la ſainte alliance que vous contractez & à la bénir : Priere inutile, ſans cette vocation divine. Mais ſi c'eſt Dieu qui vous appelle, & qu'enſuite vous appelliez Dieu, voilà le modele parfait & la véritable idée d'un mariage chrétien. C'eſt auſſi l'importante matiere dont j'entreprends aujourd'hui de vous entretenir ; & parce que je n'ignore pas à quels écueils mon ſujet m'expoſe, j'ai recours à Dieu. Je m'adreſſe à lui comme le Prophete, & je lui demande qu'il mette une garde à ma bouche, & qu'il ne laiſſe pas prononcer à ma langue une parole dont la malignité du ſiecle puiſſe abuſer. Implorons encore le ſecours & l'interceſſion de Marie, en lui diſant : *Ave Maria.*

SAINT Auguſtin parlant du mariage dans un excellent traité, & rapportant tous les avantages & tous les biens dont Dieu a pourvu cet état, les réduit a trois principaux : à l'éducation des enfants, qui en eſt la fin, à la foi mutuelle & conjugale, qui en eſt le nœud, & à la qualité de ſacrement, qui en fait comme l'eſſence dans la loi de grace. *Auguſt.* *Bonum habent nuptiæ & hoc tripartitum, proles, fides, ſacramentum.* Ce ſont ſes paroles, répétées en divers endroits des ouvrages de ce Pere. Et en effet, c'eſt un bien pour les hommes que Dieu par l'inſtitution d'un ſacrement ait établi des alliances entr'eux, & qu'il ait élevé ces alliances à un ordre ſurnaturel, par une grace dont ils ſont eux-mêmes les miniſtres. De plus, ce n'eſt pas un avantage peu eſtimable pour une perſonne engagée dans le mariage, de penſer qu'une autre perſonne ſur la terre, lui eſt obligée de ſa foi, & que ne lui étant rien dans l'ordre de la nature, ni ſelon la proximité du ſang, elle ne laiſſe pas de lui devoir tout : amour, reſpect, complaiſance, fidélité. Enfin je prétends, que c'eſt un honneur aux peres & aux meres, que Dieu les ait choiſis pour lui élever dans le mariage des enfants, c'eſt-à-dire des ſerviteurs dont il ſoit glorifié, & des ſujets qui amplifient ſon Egliſe. Voilà donc trois grandes prérogatives,

du mariage ; c'eſt un ſacrement, c'eſt le lien d'une mutuelle ſociété, c'eſt une propagation légitime des enfants de Dieu : tout cela eſt vrai, Chrétiens ; mais ne penſez pas que ce ſoient des biens tellement gratuits, qu'ils ne ſoient accompagnés d'aucunes charges ; car voici l'idée que vous vous en devez former, & que je vous prie de comprendre, parce que j'en vais faire le partage de ce diſcours. De ces trois ſortes de biens réſultent par néceſſité, des devoirs de conſcience & des obligations indiſpenſables à remplir dans le mariage, ce ſera la premiere Partie : des peines très-difficiles & très-fâcheuſes à ſupporter dans le mariage, ce ſera la ſeconde ; & des dangers extrêmes, par rapport au ſalut, à eviter dans le mariage, ce ſera la troiſieme. Or je ſoutiens qu'on ne peut ni ſatisfaire à ces obligations, ni ſupporter ces peines, ni ſe préſerver de ces dangers ſans la grace & la vocation de Dieu ; d'où je conclus qu'il n'y a donc point d'état parmi les hommes, où cette vocation divine ſoit plus néceſſaire. C'eſt tout le ſujet de l'attention favorable que je vous demande.

ON n'en peut douter, Chrétiens : à conſidérer le mariage dans toute ſon étendue, & ſur-tout ſelon les trois qualités que j'ai marquées, comme ſacrement, comme lien d'une mutuelle ſociété, & par I. PART.

rapport à l'éducation des enfants dont il est une propagation légitime : cet état porte avec soi des obligations qu'il vous est d'une importance extrême de bien connoître, & que je vais, pour satisfaire au devoir de mon ministere, vous expliquer.

C'est sans contredit un bien pour le Christianisme, & pour vous en particulier qui êtes appellés par la Providence pour vivre dans le monde, que le Fils de Dieu ait consacré le mariage par son institution, que non-seulement le mariage ne soit point un état criminel, comme l'ont voulu faire passer quelques hérétiques, ni une société purement civile, comme il l'est parmi les païens, ni une simple cérémonie de religion, comme il l'étoit dans l'ancienne loi, mais un sacrement qui confere la grace de Jesus-Christ, établi pour sanctifier les ames, pour représenter un de nos plus grands mysteres, qui est l'incarnation du Verbe, & pour en appliquer les mérites à ceux qui le reçoivent dignement. *Sacramentum hoc magnum.* Oui, mes Freres, disoit Saint Paul, ce sacrement est grand, & je vous le dis, afin que vous sçachiez l'avantage que possede en ceci notre religion par dessus toutes les autres. Car il n'est grand que par le rapport qu'il a avec Jesus-Christ notre divin Sauveur : il n'est grand que dans l'Eglise, qui est l'épouse de Jesus-Christ ;

Ephes. c. 5.

il n'eſt grand que pour les fideles qui ſont les membres du corps myſtique de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire qu'il n'eſt grand que pour vous. *Ego autem dico vobis in Chriſto & in Eccleſia.* Tout cela eſt de la foi; mais de là que s'enſuit-il? des obligations à quoi l'on fait bien peu de réflexion dans le monde, & que le mariage néanmoins nous impoſe. Car puiſque c'eſt un ſacrement de la loi de grace, il n'eſt donc permis de s'y engager qu'avec une intention pure & ſainte; il n'eſt donc permis de le recevoir qu'avec une conſcience nette & exempte de péché; il n'eſt donc permis d'en uſer que dans la vue de Dieu, & pour une fin digne de Dieu: & quiconque manque à ces devoirs, commet une offenſe qui tient de la nature du ſacrilege, parce qu'il profane un ſacrement. Préſuppoſé le principe de la foi, il n'y a rien en toutes ces conſéquences qui ne ſoit évident & inconteſtable. *Ibidem.*

Mais encore une fois, on ne penſe guere à ces conſéquences dans le monde: & d'où vient qu'on n'y penſe pas, qu'on oublie dans ce ſacrement les regles de piété que l'on garde & que l'on croit devoir garder en recevant les autres? Vous êtes les premiers, & ſouvent même les plus zélés à condamner un homme qui entreroit dans l'Egliſe & dans les ſacrés ordres par des vues ou d'intérêt ou d'ambition. Vous ne voudriez pas

approcher du Sacrement de nos autels ; ſans vous être auparavant purifié dans les eaux de la pénitence, & vous croiriez vous rendre coupable en vous préſentant au tribunal de la pénitence pour une autre fin que d'honorer Dieu & de vous réconcilier avec Dieu. Quand on vous parle de ce Simon le magicien, qui demanda aux Apôtres le ſacrement de Confirmation par un motif de vaine gloire, & quand on vous dit que Judas parut à la table de Jeſus-Chriſt, & qu'il y communia dans une diſpoſition criminelle, vous réprouvez l'attentat de l'un & de l'autre. Or le mariage eſt-il moins reſpectable & moins vénérable en qualité de ſacrement ? Le Sauveur du monde l'a-t-il moins inſtitué que les autres ſacrements ? a-t-il moins de vertu pour donner la grace que les autres ſacrements ? contient-il des myſteres moins rélevés que les autres ſacrements ? Tout ce qui ſe dit des autres ſacrements pour les exalter & nous les faire honorer, ne convient-il pas également à celui-ci ? & par conſéquent ne demande-t-il pas par proportion, des diſpoſitions auſſi parfaites, un motif auſſi chrétien, une pureté de cœur auſſi entiere, un uſage auſſi honnêté & auſſi ſaint ?

Nous ſçavons tout cela dans la ſpéculation, mais dans la pratique voici la différence qu'on met entre ce ſacrement & les autres. Pour ceux-là, on s'y

préparé, on y cherche Dieu, on y prend des ſentiments de religion, & en cela l'on agit chrétiennement : mais eſt-il queſtion du ſacrement dont je parle, vous diriez que c'eſt dans la vie une choſe indifférente & toute profane, à laquelle ni Dieu ni la religion n'ont point de part. On fait un mariage par des conſidérations purement humaines, ſans en avoir le moindre remords ; on le célebre au pied de l'autel dans un état actuel de péché ; & quoique ce ſoit inconteſtablement une profanation ſacrilege, à peine en a-t-on quelque ſcrupule, parce que la plûpart même ignorent ce point de conſcience. Or ſur cela, mes chers Auditeurs, comment peut-on ſe juſtifier devant Dieu ? Car ſi vous voulez que je vous en déclare ma penſée, voilà un des déſordres les plus eſſentiels qui regnent aujourd'hui dans le chriſtianiſme : on n'y regarde plus, ce ſemble, le mariage comme une choſe ſacrée, mais comme une affaire temporelle, & comme une pure négociation. Qui eſt-ce qui conſulte Dieu pour embraſſer cet état ? qui eſt-ce qui conſidere cet état comme un état de ſainteté où Dieu l'appelle ? qui eſt-ce qui choiſit cet état dans les vues de ſa prédeſtination éternelle & de ſon ſalut ? Le dirai-je ? les païens même étoient ſur ce point plus religieux, du moins plus ſages & plus ſenſés. Si le mariage

parmi eux n'étoit pas un facrement, ce n'étoit pas non plus, comme il l'eft devenu parmi nous, un trafic mercénaire, où l'on fe donne l'un à l'autre, non par une inclination raifonnable, non par une eftime honnête, ni felon le mérite de la perfonne, mais felon fes revenus & fes héritages, mais au prix de l'argent & de l'or. Car tel eft le nœud de prefque toutes les alliances ; c'eft l'argent qui les forme : d'où vient enfuite ce déréglement fi commun, qu'après un mariage contracté fans attachement, on fait ailleurs de criminels attachements fans mariage. Quoi qu'il en foit, ce que nous ne pouvons affez déplorer, Chrétiens, c'eft que le mariage renfermant dans fon effence deux qualités, celle de contrat & celle de facrement, on n'a d'attention que fur la premiere, qui eft d'un ordre inférieur, & qu'on néglige abfolument l'autre, qui néanmoins eft toute furnaturelle & toute divine. En qualité de contrat, on y obferve toutes les regles de la prudence : combien de traités, combien de conférences & d'affemblées, combien d'articles & de conditions, combien de précautions & de mefures? Mais pour la qualité de facrement, ni réflexions, ni préparatifs : on croit que tout fe réduit à quelques cérémonies extérieures de l'Eglife, dont on s'acquitte fans recueillement & fans efprit de religion. Or eft-il poffible qu'un facrement ainfi

profané, vous attire de la part de Dieu les secours de grace qu'il y a attachés : & si vous manquez de ces secours, comment accomplirez-vous les obligations de votre état ?

Je dis les obligations que vous impose le mariage, non-seulement pris comme sacrement, mais de plus considéré comme lien d'une société mutuelle. Car voici où je prétends que sont nécessaires les graces de Dieu les plus puissantes & les plus abondantes. Vous l'allez comprendre. Il ne s'agit point seulement ici d'une société apparente, mais d'une société de cœur ; ensorte que vous pratiquiez à la lettre ce précepte de l'Apôtre : *Viri, diligite uxores vestras, sicut & Christus dilexit Ecclesiam ;* Vous, maris, aimez celles que Dieu vous a données pour épouses ; & vous, femmes, ceux que la Providence vous a destinés pour époux. La regle que vous devez en cela garder, est de vous aimer l'un l'autre, comme Jesus-Christ a aimé son Eglise : *Sicut & Christus dilexit Ecclesiam.* Voilà, dis-je, votre modele. Aimez-vous d'un amour respectueux, d'un amour fidele, d'un amour officieux & condescendant, d'un amour constant & durable, d'un amour chrétien. Tout cela, ce sont autant de devoirs renfermés dans cette foi conjugale que vous vous êtes promise de part & d'autre, & qui vous a unis. Prenez garde : je dis d'un amour

Ephes. c. 5.

respectueux, parce qu'une familiarité sans respect porte insensiblement & presqu'infailliblement au mépris. Je dis d'un amour fidele, jusqu'à quitter pour un époux ou pour une épouse, pere & mere, puisque c'est en termes formels la loi de Dieu ; mais à plus forte raison jusqu'à rompre tout autre nœud qui pourroit attacher le cœur, & à se déprendre de tout autre objet qui pourroit le partager. Je dis d'un amour officieux & condescendant, qui prévienne les besoins ou qui les soulage, qui compatisse aux infirmités, qui lie les esprits & qui maintienne entre les volontés un parfait accord. Je dis d'un amour constant & durable, pour résister aux fâcheuses humeurs qui le pourroient troubler, aux soupçons & aux jalousies, aux animosités & aux aigreurs. Enfin je dis d'un amour chrétien, car c'est ici que je puis appliquer, & que se doit vérifier la parole de Saint Paul, que la femme chrétienne & vertueuse est la sanctification de son mari. C'est ce qu'ont été ces illustres Princesses qui ont sanctifié les empires en convertissant & en sanctifiant les Princes dont elles étoient tout ensemble & les épouses & les Apôtres : c'est ce que vous devez être, Mesdames, faisant dans vos familles ce que celles-là ont fait si glorieusement & avec tant de mérite dans les royaumes ; estimant que le plus solide témoignage

que vous puissiez donner à un époux, d'un véritable amour, est de le retirer du vice & de le porter à Dieu ; employant à cela toute votre étude, y rapportant tous vos vœux, tous vos conseils, tous vos soins, & vous animant à persévérer dans ce saint exercice par le beau mot de Saint Jerôme à Læta. Elle étoit fille d'un pere idolâtre, mais que son épouse avoit enfin réduit par sa vigilance & par sa patience à embrasser la foi. Or il falloit bien, dit Saint Jerôme, que cela fût ainsi : un aussi grand zele que celui de votre mere pour le salut de son mari, ne devoit point avoir d'autre effet. Et pour moi, ajoute ce Saint Docteur, dans son style élevé & figuré, je pense que ce Jupiter même qu'adoroient les païens, eût cru en Jesus-Christ, s'il eût vécu dans une si sainte alliance : *Ego puto, etiam ipsum Jovem, si habuisset talem cognationem, potuisse in Christum credere.* *Hieron.*

Mais par un renversement que nous ne déplorerons jamais assez, mes chers Auditeurs, & dont peut-être vous éprouvez vous-mêmes les suites funestes, qu'arrive-t-il? vous ne pouvez l'ignorer, puisque vous le voyez tous les jours. Cette société qui devoit faire l'union & le bonheur des familles, & en être le plus ferme appui ; cette société que devoient conserver mutuellement entr'eux le mari & la femme comme un des biens

de leur état les plus estimables, à quoi se trouve-t-elle sans cesse exposée ? aux ruptures, aux aversions, aux divisions, aux éclats quelquefois les plus scandaleux, & cela pourquoi ? parce que ni l'un ni l'autre ne veut contribuer à l'entretenir. Une femme est entêtée, est capricieuse, est idolâtre de sa personne, aime le jeu, la dépense, les vains ajustements, les compagnies & les divertissements du monde : un mari est impérieux, est jaloux & chagrin, est emporté & colere, aime son plaisir & la débauche. Et parce qu'ils ne voudroient pas se faire la moindre violence, l'une pour revenir de ses entêtements, pour régler ses caprices, pour mettre des bornes à son jeu, à ses dissipations, à ses vanités, à son attachement au monde ; l'autre pour abaisser ses hauteurs, pour adoucir ses chagrins, pour se défaire de ses soupçons injustes & de ses inquiétudes outrées & mal fondées, pour modérer ses emportements & pour se retirer de ses débauches ; de là viennent les contrariétés, les plaintes réciproques & les murmures, les reproches aigres & amers : on conçoit du dégout l'un pour l'autre, & souvent enfin, pour prévenir de plus grands désordres, on se trouve réduit à se séparer l'un de l'autre. Divorces & séparations que la loi des hommes autorise, mais qui ne sont pas pour cela toujours justifiés devant Dieu

& ſelon la loi de Dieu : divorces & ſéparations ſi ordinaires aujourd'hui dans le monde, & que nous pouvons regarder comme la honte de notre ſiecle, ſur-tout parmi des Chrétiens : divorces & ſéparations d'où ſuit preſqu'immanquablement la ruine des maiſons les mieux établies, & où nous voyons s'accomplir à la lettre cette parole de Jeſus-Chriſt, que tout Royaume diviſé ſera déſolé : divorces & ſéparations où vivent quelquefois ſans ſcrupule les perſonnes d'ailleurs les plus adonnées aux exercices de la piété, ne ſe ſouvenant pas que le premier devoir d'une piété ſolide eſt à leur égard & autant qu'il peut dépendre de leurs ſoins, de demeurer dans une ſociété que Dieu lui-même a formée ou a dû former.

Et pourquoi l'a-t-il formée ? je l'ai dit, après Saint Auguſtin : pour une propagation légitime, & pour l'éducation des enfants. Troiſieme & dernier fonds des plus importantes & des plus eſſentielles obligations du mariage. Car ce n'eſt point aſſez de leur avoir donné la naiſſance à ces enfants, & de les avoir mis au monde, il faut les nourrir ; ce n'eſt point aſſez de les nourrir, il faut les pourvoir ; ce n'eſt point encore aſſez de les pourvoir ſelon le monde, il faut les inſtruire & les élever ſelon le Chriſtianiſme. De fournir à leur ſubſiſtance & à l'entretien d'une vie qu'ils ont reçue de

vous, c'eſt ce que vous dicte la nature; & à quoi il eſt peu néceſſaire de vous porter. De penſer à leur établiſſement temporel, c'eſt outre la nature, ce que vous inſpire ſouvent votre ambition, & ſur quoi vous n'êtes que trop ardents & que trop zélés ; de travailler même à les perfectionner, à cultiver certains talents qui peuvent les diſtinguer & les avancer dans le monde, c'eſt un ſoin que vous ne négligez pas abſolument, & de quoi pluſieurs s'acquittent avec toute la vigilance convenable. Non pas qu'il n'y ait de ces peres & de ces meres inſenſibles & durs, qui tout occupés d'eux-mêmes, ſemblent méconnoître leurs enfants, & les laiſſent manquer des ſecours les plus néceſſaires, tandis qu'ils ne refuſent rien à leurs propres perſonnes, de tout ce qui peut contenter leur mondanité ou leur ſenſualité ; non pas qu'il n'y en ait à qui la vue de leurs enfants devient tellement inſupportable, qu'ils les tiennent de longues années hors de la maiſon paternelle, les banniſſant en quelque maniere de leur préſence, parce qu'il leur bleſſent les yeux, & les abandonnant à des mains étrangeres pour les conduire ; non pas qu'il n'y en ait, ainſi que je le diſois dans le diſcours précédent, qui ne voulant jamais ſe deſſaiſir de rien pour leurs enfants, & pour leur procurer des établiſſements ſortables à leur condition, les

voient tranquillement & impitoyablement languir auprès d'eux jusques dans un âge avancé ; & les réduisent à la triste nécessité de passer leurs jours sans rang, sans nom, sans état ; non pas qu'il n'y en ait qui dans un oubli entier de leurs enfants, ou par une molle & aveugle condescendance, ne leur donnent même nulle éducation pour le monde, leur permettant de vivre à leur gré, & les livrant, pour ainsi dire, à eux-mêmes & à tous leurs défauts naturels. Quel champ, si je voulois m'étendre là-dessus & sur bien d'autres dêsordres que je passe, parce qu'après tout ils sont moins importants & moins frequents ? Mais le plus essentiel & le plus commun, c'est d'élever des enfants en mondains, sans les élever en Chrétiens ; c'est de veiller à tout ce qui regarde leur fortune, & de n'avoir nulle vigilance sur ce qui concerne leur salut ; c'est de leur inspirer des sentiments conformes aux maximes & aux principes du siecle, & d'être peu en peine qu'ils en aient de conformes aux principes & aux maximes de l'Evangile ; c'est de ne leur pardonner rien dès qu'il s'agit du bon air du monde, des bonnes manieres du monde ; de la science du monde, & de leur pardonner tout dès qu'il ne s'agit que de l'innocence des mœurs & de la piété. De quoi néanmoins un pere & une mere auront-ils plus particuliérement à

répondre devant Dieu, si ce n'est de la sanctification de leurs enfants ? Comme c'est-là sans contredit la premiere de toutes les affaires, ou plutôt comme c'est l'unique affaire, c'est à celle-là qu'ils doivent être spécialement attentifs dans l'instruction des enfants dont ils sont chargés ; & par conséquent c'est à eux de porter leurs enfants à Dieu, & de les entretenir dans la crainte de Dieu ; à eux de corriger les inclinations vicieuses de leurs enfants, & de les tourner de bonne heure à la vertu ; à eux d'éloigner leurs enfants & de les préserver de tout ce qui peut corrompre leur cœur ; domestiques déréglés, sociétés dangereuses, discours libertins, spectacles profanes, livres empestés & contagieux ; à eux de procurer à leurs enfants de saintes instructions, de leur donner eux-mêmes d'utiles conseils, sur-tout de leur donner de salutaires exemples, s'étudiant à ne rien dire & à ne rien faire en leur présence qui puisse être un sujet de scandale pour ces ames foibles & susceptibles de toutes les impressions : ceci me meneroit trop loin, & pour ménager le temps qui m'est prescrit, je laisse un plus long détail.

Revenons donc. Telles sont, mes chers Auditeurs, les obligations propres de l'état du mariage ; elles ont leurs difficultés & de grandes difficultés, j'en conviens : mais de là même qu'ai-je voulu conclure ? que l'on ne doit point

entrer dans cet état ſans la vocation divine. Car pour remplir toutes ces obligations, il faut une aſſiſtance ſpéciale du Ciel : & ce ſecours, Dieu ne le donne qu'à ceux qu'il appelle. Secours néceſſaire, non-ſeulement pour accomplir les obligations du mariage, mais pour en ſupporter les peines dont j'ai à vous parler dans la ſeconde Partie.

IL y a des peines dans l'état du mariage, & la preuve en eſt d'autant plus ſenſible, Chrétiens, que vous en avez une expérience plus ordinaire. Pour vous les repréſenter, je n'ai qu'à ſuivre toujours les mêmes idées, en conſidérant le mariage ſous les mêmes rapports. Ceci demande, s'il vous plaît, une attention toute nouvelle. II. PART.

Je l'ai dit, & je le répete ; que le mariage ſoit un ſacrement, c'eſt ce qui fait ſon excellence & ſa plus belle prérogative dans la loi de grace ; mais c'eſt cela même auſſi qui en fait la ſervitude : pourquoi ? parce que c'eſt cette qualité de ſacrement qui le rend indiſſoluble, & par conſéquent qui en fait un joug, une ſujétion, comme un eſclavage où l'homme renonce à ſa liberté. Si le Fils de Dieu avoit laiſſé le mariage dans l'ordre purement naturel, ce ne ſeroit qu'une ſimple convention, plus rigoureuſe à la vérité que toutes les autres dans ſon engagement, mais après tout qui pourroit

ſe rompre dans les néceſſités extrêmes. Et en effet, nous voyons que parmi les païens, où les loix & la juriſprudence ont paru le plus conformes à la raiſon humaine, la diſſolution des mariages étoit autoriſée ; ils les caſſoient lorſque des ſujets importants le demandoient ainſi, & ils renonçoient aux alliances qu'ils avoient contractées, dès qu'elles leur devenoient préjudiciables. Dieu même dans l'ancienne loi permettoit aux Juifs de répudier leurs femmes ; & quoiqu'il ne leur donnât ce pouvoir que pour condeſcendre à la dureté de leurs cœurs, c'étoit néanmoins un pouvoir légitime dont il leur étoit libre d'uſer. Mais dans l'Egliſe chrétienne, c'eſt-à-dire, depuis que Jeſus-Chriſt a fait du mariage un ſacrement, & qu'il lui en a donné la vertu, ce ſacrement porte avec ſoi un caractere d'immutabilité. Eſt-il une fois reconnu valide, c'eſt pour toujours ; quand il s'agiroit de la conſervation de la vie, quand des Royaumes entiers devroient périr, quand l'Egliſe univerſelle ſeroit menacée de ſa ruine, & que toutes les puiſſances s'armeroient contre elle, ce mariage ſubſiſtera, ce mariage durera juſqu'à la mort, qui ſeule en peut être le terme. Voilà ce que la foi même nous enſeigne.

Or c'eſt, Chrétiens, ce que j'appelle une ſervitude, & ce qui l'eſt en effet ; car je vous demande ; un état qui vous

assujettit, sans sçavoir presque à qui vous vous donnez, & qui vous ôte toute liberté de changer, n'est-ce pas en quelque sorte l'état d'un esclave? Or le mariage fait tout cela. Il vous engage à un autre que vous, & c'est ce qu'il y a de plus essentiel; à un autre, dis-je, qui n'avoit nul pouvoir sur vous, mais de qui vous dépendez maintenant, & qui s'est acquis un droit inaliénable sur votre personne. Par le sacerdoce je ne me suis engagé qu'à Dieu & à moi-même, à Dieu mon souverain maître, à qui j'appartenois déjà : à moi-même, qui dois naturellement me régir & me conduire. Mais par le mariage vous transférez ce domaine que vous avez sur vous-même, à un sujet étranger; & ce qu'il y a de plus difficile & de plus héroïque dans la profession religieuse, devient la premiere obligation de votre état. Encore dans la religion, je ne me trouve pas engagé à telle personne en particulier; ce n'est précisément & pour toujours, ni à celui-ci, ni à celui-là, mais tantôt à l'un & tantôt à l'autre, ce qui doit infiniment adoucir le joug. Au lieu que dans le mariage, votre engagement est perpétuel pour celui-là & pour celle-ci. Si la personne vous agrée, & qu'elle soit selon votre cœur, c'est un bien pour vous : mais si ce mari ne plaît pas à cette femme, si cette femme ne revient pas à ce mari, ils n'en sont pas

moins liés ensemble, & quel supplice qu'une semblable union !

A quoi j'ajoute, mes Freres, une nouvelle différence, mais bien remarquable entre nos deux conditions. C'est que pour l'état religieux il y a un noviciat & un temps d'épreuve, & qu'il n'y en a point pour le mariage. De tous les états de la vie, dit Saint Jerôme, le mariage est celui qui devroit le plus être de notre choix, & c'est celui qui l'est le moins. Vous vous engagez, & vous ne sçavez à qui ; car vous ne connoissez jamais l'esprit, le naturel, les qualités du sujet avec qui vous faites une alliance si étroite, qu'après votre parole donnée, & lorsqu'il n'est plus temps de la reprendre. Maintenant que ce jeune homme vous recherche, il n'a que des complaisances pour vous, il n'a que des apparences de douceur, de modération, de vertu : mais dès que le nœud sera formé, vous apprendrez bien-tôt ce qu'il est ; vous verrez succéder à cette douceur feinte, des emportements & des coleres, à cette modération affectée des brusqueries & des violences, à cette vertu hypocrite des débauches & des excès. Maintenant que cette jeune personne est sans établissement, & que vous lui paroissez un parti convenable, elle sçait se composer & se contrefaire : mais quand une fois elle n'aura plus tant de ménagements à prendre, ni tant d'intérêt à vous plaire,

vous en éprouverez bien-tôt les caprices, les bizarreries, les entêtements, les hauteurs. Quoi que vous fassiez & de quelque diligence que vous usiez, il en faut courir le hazard. Ce qui faisoit dire à Salomon, que pour les biens & richesses, c'est de nos parents que nous les recevons ; mais qu'une femme sage & vertueuse, il n'y a que Dieu qui la donne. *Divitiæ dantur à parentibus, à Domino autem uxor prudens.* *Prov. c. 19.*

Concevez donc bien, mes chers Auditeurs, ce que c'est qu'un tel engagement ou qu'une telle servitude pour toute la vie & sans retour. Il n'y a point de vœu si solemnel dont l'Eglise ne puisse dispenser : mais à l'égard du mariage, elle a, pour ainsi dire, les mains liées, & son pouvoir ne s'étend point jusques-là. Engagement qui parut aux Apôtres même d'une telle conséquence, que pour cela seul ils conclurent qu'il étoit donc bien plus à propos de demeurer dans le célibat : *Si ita est causa hominis cum uxore, non expedit nubere.* *Matth. c. 19.* Et que leur répondit là-dessus le Fils de Dieu ? condamna-t-il ce sentiment si peu favorable au mariage ? il l'approuva, il le confirma, il les félicita d'avoir compris ce que tant d'autres ne comprenoient pas : *Non omnes capiunt verbum istud.* *Ibidem.* Pourquoi cela ? parce qu'il sçavoit combien en effet ce sacrement seroit un rude fardeau pour la plupart de ceux qui

le devoient recevoir. Ce que je vous dis au reſte, Chrétiens, n'eſt point tant pour vous en donner de l'horreur, que pour vous faire ſentir à quel point l'aſſiſtance divine vous eſt néceſſaire dans le mariage, & de quelle importance il eſt de ne s'y pas engager ſans le gré de Dieu. Ah! combien en a-t-on vu & combien en voit-on de nos jours ſuccomber ſous ce joug peſant, ou ne le traîner qu'avec peine & en déplorant mille fois leur infortune? combien de malheureux dans le monde & dans toutes les conditions du monde, paroiſſent contents au dehors, mais gémiſſent en ſecret de l'eſclavage où ils ſe trouvent réduits? D'autant plus à plaindre, ſi j'oſe parler de la ſorte, qu'ils ont moins de droit eux-mêmes de ſe plaindre. Car qui les a chargés de ces fers dont la peſanteur les accable? Eſt-ce Dieu qu'ils n'ont pas conſulté? n'eſt-ce pas eux-mêmes? & comment iroient-ils au pied de l'autel, pour ſe conſoler avec le Seigneur, lui dire: ſoutenez-moi, mon Dieu, ou briſez ma chaîne, ou du moins aidez-moi à la porter? Qu'auroit-il de ſa part à leur faire entendre? ce n'eſt point moi qui l'ai formé, ce lien; je n'ai point été votre conſeil, rien ne m'engage à devenir votre appui, ni à ſoulager votre douleur.

Ce qui la redouble, & ce qui la doit rendre encore plus vive, c'eſt cette ſociété

dont

dont le mariage eſt le nœud. Car quoique la ſociété priſe en elle-même ait toujours été regardée comme un bien, toutefois par l'extrême difficulté de trouver des eſprits qui s'accordent enſemble & qui ſe conviennent mutuellement l'un à l'autre, on peut dire que la ſolitude lui eſt communément préférable. Nous avons de la peine à nous ſouffrir nous-mêmes : un autre nous ſera-t-il plus aiſé à ſupporter ? Je ne parle point de mille affaires chagrinantes qu'attire la ſociété & la communauté des mariages ; ce ne ſont que les accidents de votre état, mais des accidents après tout ſi ordinaires, que les mariages même des Princes & des Rois n'en ſont pas exempts. Je m'arrête à la ſeule diverſité d'humeurs qui ſe rencontre ſouvent entre une femme & un mari. Quelle croix & quelle épreuve ! quel ſujet de mortification & de patience ! un mari ſage & modeſte avec une femme volage & diſſipée, une femme réguliere & vertueuſe avec un mari libertin & impie : de tant de mariages qui ſe contractent tous les jours, combien en voit-on où ſe trouve la ſympatie des cœurs ? & s'il y a de l'antipathie, eſt-il un plus cruel martyre ? Du moins ſi lon ſçavoit par là ſe ſanctifier, ſi l'on portoit ſa croix en chrétien, & que d'une triſte néceſſité on ſe fit une vertu & un mérite : mais ce qu'il y a de bien déplorable, c'eſt que

ces peines domeſtiques ne ſervent encore qu'à vous éloigner d'avantage de Dieu & qu'à vous rendre plus criminels devant Dieu. On cherche à ſe dedommager au dehors ; on trouve ailleurs ſes inclinations , & à quels déſordres ne ſe laiſſe-t-on pas entraîner ? Du reſte, quelles animoſités & quelles averſions ne nourrit-on pas dans l'ame ? en quelles plaintes & en quels murmures, en quelles déſolations & en quels déſeſpoirs les années s'écoulent-elles ? On demeure dans ces diſpoſitions juſqu'à la mort, & comme diſoit Saint Bernard , on ne fait que paſſer dun enfer à un autre enfer, d'un enfer de péché & de crime à un enfer de peine & de châtiment , de l'enfer du mariage au véritable enfer des démons.

Ce ſont là, dites-vous, des extrêmités ; il eſt vrai : mais extrêmités , tant qu'il vous plaira ; rien n'eſt plus commun dans l'état du mariage , & n'eſt-ce pas cela même qui nous en doit mieux faire connoître la peſanteur , qu'on y ſoit ſi ſouvent réduit à de pareilles extrêmités ? Si cet état étoit pour vous de l'ordre de Dieu ; ſi vous ne l'aviez pas choiſi vous-même, ou que vous ne l'euſſiez pris que par la vocation de Dieu , que dans les vues de Dieu , que ſous la conduite de Dieu , ſa grace vous l'adouciroit, & ſa providence ne vous manqueroit pas au beſoin : il vous auroit adreſſée, comme

Rebecca ; à l'époux qui vous étoit destiné & qui vous convenoit : il donneroit à vos paroles une efficace, & à vos soins une bénédiction toute particuliere, pour rendre ce mari plus traitable, pour fixer ses légéretés, pour arrêter ses emportements, pour les retirer de ses débauches, pour calmer ses inquiétudes & dissiper ses jalousies : du moins dans les ennuis & les dégoûts, dans les rebuts & les mépris, dans les contradictions & les chagrins où vous vous trouvez exposée, il vous revêtiroit d'une force divine pour les supporter, & par son onction intérieure il sçauroit bien, lors même que tout seroit en trouble au dehors, vous faire goûter dans le fond de l'ame les douceurs d'une sainte paix. Mais parce que de vous-même & en aveugle, vous vous êtes, pour ainsi parler, jettée dans les fers, il vous en laisse porter tout le poids ; c'est-à-dire, & vous ne le sçavez que trop, qu'il vous laisse porter tous les caprices d'un mari bizarre, toutes les hauteurs d'un mari impérieux, toutes les brusqueries d'un mari violent, toutes les épargnes d'un mari avare, toutes les dissipations d'un mari prodigue, tous les dédains d'un mari peu affectionné & indifférent, toutes les folles & chimériques imaginations d'un mari jaloux : il permet que vous-même, au lieu de chercher dans votre patience & en de sages ménagements

le remede aux maux qui vous affligent ; vous les augmentiez ; que vous-même vous deveniez une femme vaine, une femme indiscrette, une femme mondaine & dissipée, une femme obstinée & opiniâtre ; que vous-même vous ayiez vos variations & vos inconstances, vos aigreurs & vos fiertés, vos vivacités & vos coleres ; que l'un & l'autre vous ne serviez qu'à exciter le feu de la discorde & qu'à rendre votre condition plus malheureuse.

Encore si l'on en étoit quitte à ce prix : mais une troisieme source de peines dans le mariage, & j'ose dire une source presqu'inépuisable, c'est l'éducation des enfants. Un enfant sage, dit Salomon, fait la joie de son pere, & celui au contraire qui a l'esprit mal tourné, est un sujet de douleur & de tristesse pour sa mere : *Filius sapiens lætificat patrem; filius verò stultus, mæstitia est matris suæ.* (*Prov. c. 10.*) Mais sans altérer en aucune sorte la parole du S. Esprit, je puis ajouter dans un autre sens, que des enfants à élever, soit qu'ils soient réglés ou qu'ils ne le soient pas, sont communément pour des peres & pour des meres un lourd fardeau & une croix bien pesante. Je ne parle point des soins que demande une premiere enfance, sujette à mille foiblesses auxquelles il faut condescendre, à mille besoins auxquels il faut fournir, à mille accidents sur lesquels il faut veiller,

Suppoſons-les dans un âge plus avancé, & dans ce temps où ils commencent proprement à ſe faire connoître, ou par leurs bonnes ou par leurs mauvaiſes qualités. Que ce ſoient, ſi vous le voulez, des enfants bien nés, & qui donnent pour l'avenir les plus heureuſes eſpérances; que ce ſoient de bons ſujets, ſur qui dans la ſuite on puiſſe compter, j'y conſens: mais eſt-on pour cela en état de les pourvoir & de les avancer? eſt-on pour cela certain de ne les pas perdre & de les conſerver? Quel amer déboire, par exemple, & quelle déſolation de ſe voir chargé d'une nombreuſe famille, & de manquer des moyens néceſſaires pour l'établir; d'avoir des enfants capables de tout, & de ne pouvoir les pouſſer à rien; d'être obligé de les laiſſer dans une oiſiveté forcée où ils paſſent triſtement leurs jours, & dans une obſcurité où leur naiſſance, leur nom, leur mérite perſonnel demeurent enſevelis! Quel regret, quel accablement, lorſqu'un accident imprévu, qu'une mort inopinée vient tout à coup à enlever des enfants qu'on aimoit & ſur qui l'on faiſoit fonds, à qui l'on avoit d'amples héritages, de grands titres à tranſmettre, & qui devoient être le ſoutien d'une maiſon, laquelle tombe avec eux, ou va bientôt après eux tomber! Or vous le ſçavez, ſi ce ſont là dans le monde des événements

rares, dont on ne puisse tirer nulle conséquence, & vous n'ignorez pas ce qu'une expérience si commune vous a là dessus appris & vous apprend tous les jours.

Mais ce que vous sçavez encore mieux, parce qu'il est encore plus commun ; c'est ce qu'il en coûte à des peres & à des meres pour élever des enfants indociles, pour redresser des enfants mal nés, pour soutenir des enfants sans génie & sans talent, pour gagner des enfants ingrats & sans naturel, pour ramener à leur devoir des enfants égarés & abandonnés à leurs passions, des enfants déréglés & débauchés, prodigues & dissipateurs. N'est-ce pas là de quoi les familles sont remplies, & qu'y a-t-il de plus ordinaire ? Je dis des enfants indociles, des enfants toujours prêts à se révolter contre les sages remontrances qu'on leur fait & les salutaires enseignements qu'on leur donne : des enfants mal nés, que toutes leurs inclinations tournent au vice, & à qui on ne peut inspirer nul sentiment de christianisme ni même d'honneur ; des enfants sans génie, qu'on voudroit former, afin de les avancer, mais auprès de qui tous les soins qu'on prend deviennent inutiles par le peu de disposition qu'on y trouve ; des enfants ingrats, qui ne sentent rien de ce qu'on fait pour eux, & dont on ne reçoit point d'autre reconnoissance que mille déplaisirs, d'autant plus piquants qu'on avoit

moins lieu de les attendre ; des enfants volages & inconsidérés, qu'une aveugle précipitation engage en de continuelles & fâcheuses affaires ; déréglés & débauchés, que la passion porte à des désordres qui les décrient dans le monde, & dont l'infamie rejaillit sur ceux à qui ils appartiennent ; prodigues & dissipateurs, qui pour fournir à des dépenses excessives, empruntent de toutes parts & à toutes conditions, sans être en peine de l'avenir & sans en prévoir les funestes suites. Qu'est-il besoin que je m'étende sur cela d'avantage, & que vous dirai-je dont vous ne soyez mieux instruits que moi ? N'est-ce pas là, peres & meres, ce qui vous fait tant gémir ? n'est-ce pas ce qui vous plonge en de si profondes mélancolies, ou ce qui vous jette en de si violents transports ? n'est-ce pas ce qui vous déchire le cœur, & ce qui vous fait dire en tant d'occasions ce que disoit cette mere de Jacob & d'Esaü : *Si sic mihi futurum erat, quid necesse fuit concipere ?* Si ce sont là les fruits du mariage, ne vaudroit-il pas mieux pour moi n'y avoir jamais pensé ? Heureux l'état, où libre & dégagé de tout autre soin, l'on n'est chargé que de soi-même ! Vous le dites, mon cher Auditeur, & ce n'est pas sans sujet ; mais voici ce qui est encore plus vrai, & ce qu'il faudroit encore plutôt vous dire & vous reprocher devant Dieu : que

Genes. c. 25.

vous ne deviez donc pas vous détermi-ner si vîte à un choix dont les consé-quences étoient tant à craindre ; que vous deviez prendre avec Dieu de justes mesures, le consulter immédiatement lui-même par la priere, & consulter ses Ministres, qu'il a établis pour être les interprétes de ses volontés ; que vous deviez peser mûrement les choses, non selon les fausses maximes du mon-de, mais dans la balance de l'Evangile & au poids du Sanctuaire ; que vous ne deviez rien omettre enfin avant que d'embrasser l'état du mariage, pour bien connoître & ses obligations & ses peines, & en dernier lieu ses dangers, dont j'ai à vous entretenir dans la troi-sieme Partie.

III. PART. TOutes les conditions de la vie ont leurs dangers, je dis leurs dangers par rapport au salut ; non-seulement dangers communs, mais dangers particuliers & propres de chaque état. La solitude même n'en est pas exempte, & les anachoretes ont eu à combattre pour mettre à couvert leur innocence, & pour se défendre des attaques où ils ont été exposés. Encore n'y ont-ils pas toujours réussi ; & combien de fois l'Eglise a-t-elle vu ses plus brillantes lumieres s'é-teindre, & pleuré la chute de ceux qu'elle se proposoit de mettre un jour au rang de ses Saints ? Mais du reste, selon le

ſentiment univerſel des Peres & des Maîtres de la morale, s'il y a par-tout des dangers, on peut dire qu'un des états les plus dangereux, c'eſt le mariage. En voici la preuve : parce que dans le mariage il faut concilier des choſes dont l'accord eſt très-difficile, qui ne ſe trouvent preſque jamais enſemble, qui dans l'eſtime commune des hommes paroiſſent incompatibles, & ſans leſquelles néanmoins il n'eſt pas poſſible d'être ſauvé. Car il s'agit d'accorder la licence conjugale avec la continence & la chaſteté, une véritable & intime amitié pour la créature avec une fidélité inviolable pour le Créateur, un ſoin exact & vigilant des affaires temporelles, avec un détachement d'eſprit & un dégagement intérieur des biens de la terre. Tout cela, ſur quoi fondé ? toujours ſur les mêmes qualités du mariage, qui ſervent de fonds à tout ce diſcours.

Prenez garde en effet, Chrétiens : s'il y a quelque choſe qui rend l'incontinence des mariages plus criminelle devant Dieu, c'eſt la dignité du Sacrement; & cependant rien de plus ſujet que le mariage aux excès d'une paſſion ſans regle & ſans retenue. Qu'eſt-ce qui porte plus fortement une femme & qui l'oblige même à prendre avec plus de zele tous les intérêts d'un mari, & à chercher les moyens de lui plaire ? n'eſt-ce

par cette étroite société qu'il doit y avoir entre l'un & l'autre ? Mais n'est-ce pas aussi d'ailleurs ce même zele pour un époux, cette même attache qui la met dans un péril évident d'abandonner en mille rencontres les intérêts de Dieu, & de déplaire à Dieu ? Enfin, il faut qu'un pere & une mere aient de la vigilance & du soin pour établir leur maison, & sans cela ils ne satisfont pas au devoir de leur conscience, puisqu'ils sont les tuteurs de leurs enfants, & qu'après leur avoir donné la vie, ils leur doivent encore l'entretien & l'éducation. Or dites-moi si cette vigilance, si ce soin d'établir une famille, de placer des enfants, de leur laisser un héritage qui leur convienne & qui puisse les maintenir dans la condition où ils sont nés, n'est pas la plus dangereuse de toutes les tentations ; si ce n'est pas le prétexte le plus spécieux & le plus subtil pour autoriser en apparence toutes les injustices que suggere une avare cupidité, & par conséquent si ce n'est pas une occasion continuelle & toujours présente de se perdre ? Reprenons : & vous, mes chers Auditeurs, que votre état expose a tant de périls, ouvrez au moins les yeux pour les appercevoir & pour apprendre à vous en préserver.

Le premier, c'est l'incontinence des mariages : je m'en tiens à cette parole, & ce n'est même qu'avec peine que je

l'ai laiſſée échapper. Saint Jerôme écrivant à une Vierge, & l'inſtruiſant des devoirs du célibat où elle faiſoit profeſſion de vivre, ne craignoit point de s'exprimer en certains termes dont elle pouvoit être bleſſée : pourquoi ? C'eſt, lui diſoit ce ſaint Docteur, que j'aime mieux me mettre au hazard de vous parler avec un peu moins de réſerve, que de vous cacher des vérités qui concernent votre ſalut : *Malo verecundiâ periclitari, quàm veritate.* *Hieron.* Peut-être avoit-il raiſon de s'expliquer de la ſorte dans une lettre : mais ici, Chrétiens, dans cette chaire évangélique, je dois ſans altérer la vérité uſer de la ſage précaution que demande la dignité de mon miniſtere. Vous ſçavez ce que la Loi chrétienne vous ordonne & ce qu'elle vous défend ; ou ſi vous ne le ſçavez pas, tout ce que je puis vous dire, c'eſt qu'il vous eſt d'une extrême importance de vous en inſtruire, puiſqu'il y va de votre ſalut ; c'eſt que le mariage eſt un état de chaſteté & de continence, auſſi-bien que le célibat, quelque différence qu'il y ait d'ailleurs entre l'un & l'autre ; c'eſt qu'il y a dans le mariage des loix établies de Dieu, & qu'il n'eſt pas permis de tranſgreſſer ; c'eſt que tous les déſordres qui s'y commettent, bien-loin d'être excuſés & en quelque maniere juſtifiés par le Sacrement, tirent de là même une malice

& une difformité toute particuliere ; c'eſt que vous avez ſur cela une conſcience qu'il faut écouter & qui vous jugera devant Dieu ; enfin, ſelon la penſée de Saint Jerôme, c'eſt que des trois eſpeces de chaſteté, ſçavoir celle de la virginité, celle de la viduité & celle du mariage, la chaſteté conjugale, quoique la plus imparfaite, eſt néanmoins la plus difficile : pourquoi ? parce qu'il eſt bien plus aiſé, dit ce Saint Docteur, de s'abſtenir entiérement que de ſe modérer, & de renoncer abſolument à la chair, qui eſt votre ennemi domeſtique, que de lui preſcrire des bornes & de la réprimer : la virginité, ajoûte le même Pere, en ſe conſervant, triomphe preſque ſans combat ; à peine connoît-elle le danger, parce qu'elle le fuit & qu'elle s'en tient éloignée : on peut dire par proportion le même de l'état de viduité : mais il en va tout autrement à l'égard de la chaſteté conjugale ; entre elle & l'impureté il n'y a qu'un pas à faire, mais ce pas conduit au crime & juſqu'à la damnation.

A ce premier danger un autre encore ſe trouve joint, c'eſt celui de la ſociété mutuelle. Comprenez-le : car l'effet de cette ſociété doit être une union des cœurs ſi parfaite, que pour un époux l'on ſoit diſpoſé à ſe détacher de tout, à quitter tout, à ſacrifier tout, mais avec cette exception ſi délicate & ſi rare, que

l'amour conjugal ne l'emporte pas sur l'amour de Dieu ; que l'époux & l'épouse soient tellement attachés l'un à l'autre, qu'en même temps ils soient l'un & l'autre encore plus étroitement attachés à Dieu ; qu'une femme disposée à suivre toutes les inclinations raisonnables d'un mari, ait d'ailleurs la force de lui résister quand il s'agit de suivre ses passions, de participer à ses désordres, de prêter l'oreille à ses discours médisants ou impies, d'entrer dans ses ressentiments, de seconder ses vengeances. Ainsi, que cet époux ait reçu une injure, qu'il ait été offensé & outragé, il vous est permis d'en être touchée, de partager avec lui sa peine, de lui procurer toute la satisfaction convenable : vous le pouvez, & même vous le devez. Mais d'aller au delà, de prendre ses animosités & ses haines, de l'autoriser dans ses emportements & ses violences, de condescendre à tout ce que lui inspire un cœur aigri & animé, ce n'est point agir en femme chrétienne ; ce n'est point là une vraie fidélité, & Jesus-Christ en instituant le mariage dans son Eglise, n'a point prétendu qu'il servît à se faire un crime propre du crime d'autrui. De même que ce mari ou ambitieux ou intéressé forme d'injustes desseins, & qu'il veuille, contre le droit & la bonne foi vous engager dans ses entreprises, c'est là qu'avec une

ſainte aſſurance, il faut tenir ferme & s'oppoſer à l'iniquitié. Mais je lui dois obéir : point d'obéiſſance qui lui ſoit due au préjudice de la loi de Dieu : mais il s'éloignera de moi ; ſa diſgrace alors vaudra mieux pour vous que ſon eſtime : mais la paix en ſera troublée ; vous aurez la paix de la conſcience, & elle vous ſuffira : mais il cherchera toutes les occaſions de me chagriner ; vous profiterez de vos chagrins pour pratiquer la patience, & Dieu du reſte vous conſolera : mais le moyen enfin de ſe ſoutenir toujours dans cette fermeté inébranlable & de ne ſe démentir jamais ? cela n'eſt pas aiſé, j'en conviens ; mais c'eſt pour cela même que je vous l'ai propoſé comme un des plus grands dangers de votre état.

Et voilà ce que vouloit dire S. Paul, écrivant aux Corinthiens, lorſqu'il faiſoit conſiſter le bonheur des Vierges à n'être point partagées entre Dieu & le monde, à n'être point chargées de l'obligation & du ſoin de plaire aux hommes, mais ſeulement à Jeſus-Chriſt, l'époux de leurs ames : *Et mulier innupta & virgo cogitat quæ Domini ſunt* : Au lieu, ajoutoit-il, qu'une femme eſt toujours en peine comment elle ſe maintiendra tout à la fois & dans la grace de ſon mari & dans celle de ſon Dieu, ſe trouvant obligée, autant qu'il lui eſt poſſible, à contenter l'un & l'autre, & ne

1. Cor. c. 7.

ſçachant néanmoins en mille rencontres comment y réuſſir, ni par où les accorder ; tellement qu'il faut par une triſte néceſſité qu'elle renonce l'un pour l'autre, qu'elle abandonne l'un pour s'attacher inviolablement à l'autre ; & c'eſt ce qui la trouble, ce qui diviſe ſon cœur, ce qui lui remplit l'eſprit de penſées, de vues, d'affections toutes contraires, ce qui la tient en de continuelles perplexités, & quelquefois dans les plus cruelles incertitudes : *Quæ autem nupta eſt, cogitat quæ ſunt mundi, quomodò placeat viro;* *Ibidem.* d'autant plus dangereuſement expoſée, que la préſence d'un mari avec qui elle vit, & l'intérêt de le ménager font plus d'impreſſion ſur elle. Si peut-être à certains moments où la réſolution eſt plus forte & la grâce plus abondante, elle écoute la conſcience & ſe maintient dans le devoir, qu'il eſt à craindre que cette conſcience toujours combattue par l'occaſion ne vienne enfin à ſe relâcher avec le temps & à céder ! n'eſt-ce pas ainſi qu'une molle complaiſance a perdu tant de femmes & tous les jours en perd tant d'autres ? Elles étoient de leur fonds & par leur penchant douces, patientes, équitables, droites, régulieres ; mais un homme inſatiable & avare, colere & vindicatif, ſenſuel & voluptueux, les a rendues complices de ſes fraudes & de ſes averſions, de ſes excès & de ſes plus honteuſes cupidités.

Que dirai-je, ou que ne me reste-t-il point à dire d'un dernier danger que porte avec soi le soin d'une famille & l'éducation des enfans ? Il est certain, & je vous l'ai déjà fait assez entendre, que l'éducation de vos enfants vous engage par devoir & par état à vaquer aux affaires temporelles ; mais il n'est pas moins vrai que cet engagement est un écueil où il est rare de ne point échouer ; & qui ne voit pas l'extrême difficulté qu'il y a de concilier ensemble le soin des biens de la terre & le détachement de ces mêmes biens ? Selon l'Evangile, si vous négligez de pourvoir vos enfants d'une maniere conforme à leur condition, vous vous rendez coupables devant Dieu ; & si d'ailleurs, afin de pourvoir vos enfants, vous vous laissez emporter au desir & à l'amour des richesses, il n'y a point de salut pour vous. Dans le mariage, il ne vous est pas permis comme aux autres d'abandonner toutes choses pour suivre Jesus-Christ : ce n'est point là votre perfection ; il faut que vous possédiez, que vous conserviez, & même que vous travailliez raisonnablement à acquérir : mais en possédant, en conservant, en acquérant, il faut préserver votre cœur de toute affection terrestre. Ainsi vous le dit Saint Paul ;
1. *Cor.* écoutez-le : *Hoc itaque dico, fratres,*
c. 7. *reliquum est, ut & qui habent uxores,*

tanquam non habentes sint ; & qui emunt , tanquam non possidentes ; & qui utuntur hoc mundo , tanquam non utantur. Voilà , mes freres disoit ce grand Apôtre , ce que j'ai à vous intimer de la part de Dieu : sçavoir , que parmi vous ceux qui sont engagés dans le mariage , aient l'esprit & le cœur aussi libres que s'ils étoient pleinement maîtres d'eux-mêmes ; que ceux qui vendent & qui achetent , le fassent comme s'ils ne possédoient rien ; & que ceux qui ont la disposition des biens de ce monde , en usent comme s'ils ne leur appartenoient pas : pourquoi cela ? parce que la figure de ce monde passe , poursuivoit le Docteur des Gentils , *Præterit enim figura hujus mundi.* Et moi j'ose ajouter , en vous appliquant cette morale , parce que le soin que vous pouvez & que vous devez avoir des biens de ce monde , ne vous dispense en aucune sorte de l'obligation d'y renoncer de cœur & de volonté. Jesus-Christ en a fait une loi générale pour tous les hommes , & cette loi , dit Saint Chrysostome , ne pouvant s'entendre d'un renoncement réel & effectif , il faut par nécessité l'interpréter du renoncement de l'esprit , *Qui non renunciat omnibus.* C'est-à-dire, Chrétiens , que quand le Sauveur des hommes prononçoit cet oracle , il parloit pour vous aussi-bien que pour moi : avec cette différence néanmoins , qu'en vous

Ibidem.

Luc c. 14.

faiſant ce commandement, il vous obligeoit à quelque choſe de plus difficile, que moi : car il vouloit que ce détachement intérieur ne vous ôtât rien de toute la vigilance néceſſaire pour la conſervation de vos biens & pour l'entretien de vos familles ; or de joindre l'un & l'autre enſemble, c'eſt ce que j'appelle la vertu héroïque de votre état. Et comment en effet, me direz-vous, atteindre à ce point de pauvreté évangélique ? A cela je vous réponds ce que répondoit Jeſus-Chriſt lui-même ſur un ſujet à peu près ſemblable : la choſe eſt impoſſible aux hommes, mais elle ne l'eſt pas à Dieu ; elle eſt impoſſible à ceux qui s'ingerent d'eux-mêmes & ſans la grace de la vocation dans le mariage, ou qui l'ayant, cette grace, n'en font pas l'uſage qu'ils doivent ; mais à ceux qui y ſont fideles tout devient poſſible. Abraham vécut dans le même état que vous, il eut une maiſon à ſoutenir comme vous, il poſſéda de plus grands biens que vous, & jamais ces biens périſſables n'exciterent le moindre deſir dans ſon cœur, & n'y allumerent le feu de la convoitiſe.

Quoi qu'il en ſoit, vous connoiſſez, mes chers Auditeurs, les obligations du mariage, vous en ſçavez les peines, vous n'en ignorez pas les dangers, & par conſéquent vous voyez combien il vous importe d'y être éclairés, conduits,

ſecourus de Dieu ; c'eſt-à-dire, combien il vous importe de n'y entrer que par le choix de Dieu, & d'y attirer ſur vous la grace de Dieu. Mais ſi ce n'eſt pas par cette vocation divine que je l'ai embraſſé, n'y a-t-il plus de reſſource pour moi, & que ferai-je ? vous ferez ce que fait le pécheur pénitent : En ſe convertiſſant à Dieu, il répare par la grace de la pénitence ce qu'il a perdu en ſe dépouillant de la grace d'innocence ; de même vous réparerez après le mariage le mal que vous avez commis en vous engageant dans le mariage ; & puiſque vous n'avez pas eu les premieres graces de cet état, vous aurez recours à Dieu pour obtenir les ſecondes : car Dieu a des ſecondes graces pour ſuppléer au défaut des premieres ; & c'eſt dans ces ſecondes graces que vous devez mettre votre confiance : cependant parce qu'elles ſont plus rares & moins abondantes quand elles n'ont pas été précédées des autres, ce qui vous reſte c'eſt de veiller avec plus d'attention ſur vous-mêmes, de vous appliquer avec plus de zele à tous les devoirs d'un état où Dieu veut maintenant que vous perſévériez, de concevoir un repentir plus vif & plus amer de l'égarement où vous êtes tombés par votre faute, de redoubler ſur cela vos vœux, & de crier plus fortement vers le Seigneur : Ah ! mon Dieu, lui direz-vous, comme dit le frere de Jacob

à Isaac après avoir perdu son droit d'aînesse, n'avez-vous pas plus d'une bénédiction, & le trésor de vos graces n'est-
Genes. 27. il pas infini ? *Num unam tantùm benedictionem habes, Pater ?* Il est vrai, Seigneur, je me suis écarté de ma route, en m'ecartant de celle que vous m'aviez marquée ; car c'étoit là proprement ma route, c'étoit mon chemin : mais m'avez-vous pour cela rejeté, & votre providence manque-t-elle de moyens pour réparer la perte que j'ai faite ? Jetez, mon Dieu, jetez encore un regard favorable sur moi, & ne m'abandonnez pas à moi-même, lorsque je veux désormais m'abandonner pleinement à votre
Ibidem. conduite : *Mihi quoque obsecro ut benedicas.* Il vous écoutera, mon cher Auditeur, & par un retour de sa miséricorde, il prendra pour vous de nouvelles vues de prédestination, & vous fera arriver au salut éternel, que je vous souhaite, &c.



SERMON

POUR

LE TROISIEME DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

Sur la Foi.

Et dixit Jeſus Centurioni : Vade, & ſicut credidiſti, fiat tibi.

Jeſus dit au Centurion : Allez, & qu'il vous ſoit fait ſelon que vous avez cru. En S. Matthieu, chap. 8.

N'Eſt-il pas ſurprenant que le Sauveur du monde, au lieu d'attribuer les miracles de ſa toute-puiſſance à ſa toute-puiſſance même & à la vertu ſouveraine de Dieu, les ait communément attribués dans l'Evangile à la foi des hommes. Puiſſant en œuvres & en paroles, il délivroit les poſſédés, il guériſſoit les malades, reſſuſcitoit les morts : mais quoiqu'il pût bien au moins s'en

réserver la gloire, tandis qu'il en laissoit aux autres l'avantage, il la donne encore toute entiere à la foi; comme si la foi seule eût opéré par lui ce que lui seul il opéroit pour la foi. Allez, dit-il, dans notre Evangile, & qu'il vous soit fait selon votre foi: *Vade, & sicut credidisti fiat tibi.* C'est la réponse qu'il fait à ce Centurion qui lui vient demander la guérison de son serviteur frappé d'une mortelle paralysie, & c'est la réponse qu'il a faite en tant d'autres occasions & sur tant d'autres sujets: partout admirant la foi, lui qui ne devoit rien, ce semble, admirer; par-tout exaltant la foi, par-tout publiant la force & l'efficace de la foi, par-tout faisant entendre qu'il ne pouvoit rien refuser à la foi: *Vade, & sicut credidisti fiat tibi.* C'est de là même que les hérétiques des derniers siecles ont prétendu tirer cette fausse conséquence, que tout l'ouvrage & toute l'affaire du salut de l'homme roulent uniquement sur la foi: erreur que l'Eglise a frappé d'anathême, & qui va directement à détruire dans le christianisme la pratique & la nécessité des bonnes œuvres. Mais moi, mes chers Auditeurs, sans donner dans une telle extrêmité, je tire de mon Evangile un sujet beaucoup plus solide, & qui sert de fondement à toute la morale chrétienne: & m'attachant à ces paroles du Fils de Dieu, Qu'il vous soit fait comme vous avez cru,

Sicut credidisti fiat tibi, je veux vous parler des vrais effets de la foi par rapport au salut. C'est dans Marie que cette vertu a fait éclater tout son pouvoir, puisque c'est par la foi que Marie conçut le Verbe divin. Adressons-nous à elle, & disons-lui : *Ave Maria*.

DE quelque maniere que je prétende ici m'expliquer, Chrétiens, mon dessein n'est pas de chercher des tempéraments, pour concilier l'opinion des hérétiques de notre siecle avec la doctrine de l'Eglise, touchant l'efficace & la vertu de la foi, puisque Saint Augustin m'apprend qu'entre l'erreur & la vérité il n'y a point d'autre parti que la confession de l'une & l'abjuration de l'autre. L'opinion, disons mieux, l'erreur des hérétiques de notre siecle, est que la foi seule nous justifie devant Dieu; que nos bonnes œuvres, quelque parfaites qu'elles soient, ne contribuent en rien au salut; que la vie éternelle ne nous est point donnée par titre de récompense, mais par forme de simple héritage, héritage, que nous ne pouvons mériter, & dont nous prenons possession sans y avoir acquis aucun droit. Tel est le langage de l'héréfie ; mais voici celui de la foi même. Car il est de la foi que la foi seule ne suffit pas pour nous sauver ; il est de la foi, que nos bonnes œuvres doivent faire une partie de

notre justification ; il est de la foi qu'en vertu de ces bonnes œuvres nous acquérons un droit légitime à la gloire que Dieu nous prépare, & que cette gloire par un effet merveilleux de la grace de Jesus-Christ est tout à la fois, comme s'exprime Saint Augustin, & le don de Dieu & le mérite de l'homme.

Cependant, Chrétiens, sans m'engager dans une controverse qui ne convient ni au temps ni à l'assemblée où je parle, j'avance deux propositions non-seulement orthodoxes, mais incontestables, & qui vont partager ce discours : sçavoir que c'est la foi qui nous sauve, premiere proposition, & que souvent aussi c'est la foi qui nous condamne, seconde proposition. Elles semblent l'une & l'autre contradictoires : mais la contradiction apparente qu'elles renferment me donnera lieu de vous développer les plus beaux principes & les plus grandes maximes de la Théologie sur cette importante matiere. Le juste sauvé par la foi, & le pécheur condamné par la foi. Le juste sauvé par la foi, parce que c'est sur tout de la foi que vient notre justification : vous le verrez dans la premiere partie. Le pécheur condamné par la foi, parce que la foi sans les œuvres devient contre lui un titre de réprobation : je vous le ferai voir dans la seconde partie. Commençons

C'Est la foi qui nous sauve : cette vérité nous est trop expressément marquée dans l'Ecriture pour en pouvoir douter ; mais le point est de sçavoir comment & en quel sens il est vrai que la foi nous sauve. Sur quoi je dis que la foi nous sauve, en deux manieres, & comme perfection de nos bonnes œuvres, & comme principe de nos bonnes œuvres ; comme perfection de nos bonnes œuvres, parce que c'est sur-tout de la foi que vient aux bonnes œuvres que nous pratiquons leur efficace & leur prix ; comme principe de nos bonnes œuvres, parce que c'est de la foi que nous vient à nous-mêmes cette sainte ardeur qui nous porte à les pratiquer. La suite vous fera entendre ces deux pensées. Appliquez-vous à l'une & à l'autre. I. PART.

De quelque sorte que les Théologiens expliquent le mystere de la justification des hommes, il est toujours vrai, comme l'Ecriture nous l'enseigne, que c'est de la foi que nos actions tirent leur prix & leur efficace devant Dieu ; & par conséquent que la foi est comme la perfection de nos vertus & de toutes nos bonnes œuvres. Je ne puis être sauvé ni prétendre aux récompenses de Dieu, que par le mérite des bonnes œuvres, vérité constante ; mais je dois aussi reconnoître que mes bonnes œuvres ne peuvent avoir de mérite devant Dieu que par la foi ;

c'eſt la foi qui leur doit imprimer ce ſceau de la vie éternelle, que S. Paul appelle excellemment, *Signaculum juſtitiæ fidei.* Et de même dit S. Chryſoſtome, qu'une piece de monnoie qui n'auroit pas la marque du Prince, quelque précieuſe qu'elle fût d'ailleurs, ne feroit cenſée de nulle valeur & de nul uſage dans le commerce; ainſi, quoi que je faſſe d'honnête, de louable, & même de grand & d'héroïque, ſi je ne le fais dans l'eſprit de la foi, & ſi tout cela ne porte le caractere de la foi, je ne m'en dois rien promettre pour le ſalut. Voilà, Chrétiens, ce qui de tout temps a paſſé pour inconteſtable dans notre religion, & ce que nous devons établir pour regle de toute notre conduite; voilà ce que l'Apôtre prêchoit aux Juifs avec tant de zele; voilà ce que S. Auguſtin prouvoit aux Pélagiens avec tant de force & tant de ſolidité; voilà ce que les Peres de l'Egliſe remontroient ſans ceſſe aux hérétiques de leur ſiecle, & voilà ce que les Prédicateurs de l'Evangile doivent encore aujourd'hui & plus que jamais faire comprendre à leurs auditeurs, que ſans la foi, je dis ſans une foi pure, ſincere, humble, obéiſſante, tout ce que nous faiſons nous eſt inutile par rapport à l'éternité bienheureuſe.

Rom. c. 4.

Prenez-garde, Chrétiens, & ſuivez-moi. Les Juifs ſe confioient dans les œuvres de la loi de Moïſe, c'eſt-à-dire dans les ſacrifices qui leur étoient ordonnés;

& pourvu qu'ils l'obfervaffent fidélement & inviolablement cette loi, ils s'affuroient que toutes les promeffes faites à Abraham devoient s'accomplir dans eux. Vous vous trompez, mes Freres, leur difoit S. Paul : ce n'eft point la pratique de votre loi qui vous fauvera, c'eft la foi de Jefus-Chrift.. Vous avez beau immoler des victimes, vous avez beau vous purifier, vous avez beau faire profeffion d'un culte exact & religieux; fi toutes ces obfervances & toutes ces cérémonies ne font fanctifiées par la foi, vous ne faites rien : c'eft par la foi que vous avez été juftifiés, & c'eft la foi qui doit vous donner accès auprès de Dieu : *Juftificati ex fide.* Ainfi leur parloit cet homme apoftolique. Les Pélagiens faifoient fonds fur leurs bonnes œuvres naturelles, & fe perfuadoient que Dieu y avoit égard dans la diftribution de fes graces, & que la raifon pourquoi il appelloit les uns & n'appelloit pas les autres, pourquoi il choififfoit les uns préférablement aux autres, étoit que les uns fe difpofoient avec plus de foin que les autres, par les bonnes œuvres de la nature, à recevoir cette grace de vocation & de choix. Et il faut avouer avec S. Profper, que cette erreur avoit quelque chofe de fpécieux : mais c'étoit une erreur, & S. Auguftin fut fufcité de Dieu pour la combattre & la détruire. Non, mes Freres, reprenoit ce Docteur

Rom. c. 5.

incomparable, il n'en va pas de la ſorte : ces bonnes œuvres naturelles ſur quoi vous vous appuyez, n'ont aucun effet pour le ſalut ; ce n'eſt point là ce qui engage Dieu à nous accorder ſa grace, & jamais il ne nous en tiendra compte dans l'éternité : c'eſt à la foi qu'il a attaché tout le mérite de notre vie, & ſans la foi rien ne nous peut conduire à lui. Enfin les hérétiques preſque de tous les ſiecles, ont tiré avantage de leurs bonnes œuvres, & par un aveugle préſomption ſe ſont flattés de vivre dans leur ſecte plus ſaintement que les catholiques, d'être plus réformés qu'eux plus auſteres qu'eux, plus adonnés aux exercices de la charité & de la pénitence qu'eux ; & à n'en juger que par l'extérieur, peut-être ont-ils eu quelquefois ſujet de le prétendre. Mais parce que leur foi n'étoit pas ſaine, les Peres leur répondoient toujours que c'étoit en vain qu'ils ſe glorifioient : que toutes ces œuvres de piété, quoiqu'éclatantes, n'étoient que des œuvres mortes, leurs vertus que des phantômes, & que de fécondes qu'elles euſſent été avec la foi, elles devenoient ſans la foi des arbres ſtériles : qu'il n'y avoit que le champ de l'Egliſe où l'on pût eſpérer de cueillir de bons fruits : que quiconque ſemoit ailleurs que dans ce champ, perdoit & diſſipoit : (car je ne me ſers ici que de leurs expreſſions) que c'étoit

dans cette Eglise universelle, & par conséquent dépositaire unique de la vraie foi, que Dieu, selon le témoignage de David, vouloit être loué ; *Apud te laus mea in Ecclesia magna* : que hors de là il n'y avoit ni louanges ni prieres qu'il écoutât, & que quand un homme dont la foi se trouvoit corrompue, osoit paroître devant les autels pour s'acquiter d'un devoir de religion, c'étoit à lui particuliérement qu'il adressoit ces terribles paroles : *Quare tu enarras justitias meas, & assumis testamentum meum per os tuum?* Pourquoi t'ingeres-tu à sanctifier mon nom? & pourquoi n'ayant pas la foi de mes serviteurs, entreprends-tu de me rendre des services que je ne puis agréer ? Que les bonnes œuvres séparées de la foi, bien-loin d'être aux sectateurs de l'hérésie un fonds de mérite, seroient plutôt devant Dieu un sujet de confusion, puisque Dieu non-seulement ne leur sçauroit nul gré d'avoir fait le bien qu'ils faisoient en ne croyant pas ce qu'ils devoient croire, mais qu'il les jugeroit même avec plus de rigueur pour n'avoir pas cru ce qu'ils devoient croire en faisant le bien qu'ils faisoient : *Ac per hoc solo Dei meoque judicio*, ces paroles sont remarquables : *non solùm minus laudandi sunt, quia se continent cum non credant; sed etiam multò magis vituperandi, quia non credunt cum se contineant.* En un mot que dans le Chris-

Ps. 21.

Ps. 48.

Aug.

tianiſme ce n'étoit point abſolument par la ſubſtance des œuvres, mais par la qualité de la foi que Dieu faiſoit le diſcernement des juſtes : *Deus quippe noſter & ſapiens judex, juſtos ab injuſtis, non operum, ſed ipſius fidei lege, diſcernit.* Tout cela eſt de S. Auguſtin, d'où il concluoit, qu'un Chrétien qui dans ſa condition pratiqueroit tout ce qu'il y a de plus ſaint & de plus parfait, mais qui n'auroit pas l'intégrité de la foi, avec toute ſa perfection & ſa prétendue ſainteté, ſeroit éternellement l'objet de la réprobation divine. *Per quam diſcretionem fit, ut homo injuriarum patientiſſimus, eleemoſynarum largiſſimus, ſi non rectam fidem in Deum habet, cum ſuis iſtis laudabilibus moribus, ex hac vita damnandus abſcedat.*

Ibid.

Ibid.

Tel étoit, mes chers Auditeurs, le langage de ces grands hommes, que Dieu nous a donné pour maîtres, & voilà la ſource de l'affreux déſordre où ſont tombés tant d'eſprits ſuperbes & ſéduits par le démon de l'infidélité. Ah! Chrétiens, qui le pourroit comprendre & s'en former une juſte idée? Qui pourroit dire combien, par exemple, l'héréſie ſeule de Calvin a détruit de mérites, a ruiné de bonnes œuvres, a corrompu de vertus, a fait périr devant Dieu de fruits admirables que la grace devoit produire, & que la vraie foi auroit vivifiés? Car enfin reconnoiſſons-le ici, quand ce ne ſeroit

que pour adorer la profondeur impénétrable des jugements de Dieu ; avouons-le de bonne foi, & par le témoignage que nous rendrons à une vérité qui ne nous intéresse en rien, convainquons-nous sensiblement & efficacement d'une autre où il s'agit du tout pour nous. Dans ces sectes malheureuses que l'hérésie & le schisme suscitoient, il y a eu du bien au moins apparent : au milieu de cette ivraie, l'ennemi même qui l'avoit semée affectoit de faire paroître de bon grain ; on y voyoit des hommes modestes, charitables, abstinents : mais notre religion nous oblige à croire que parce qu'ils ne portoient pas sur le front ce signe du Dieu vivant, c'est-à-dire le signe de la foi, quelques merveilles qu'ils fissent, Dieu leur disoit toujours, je ne vous connois point ; ils prioient, mais leurs prieres étoient réprouvées ; ils jeûnoient, mais Dieu méprisoit leurs jeûnes : & s'ils eussent pensé à s'en plaindre & à lui en demander raison, s'ils eussent dit, comme les Juifs : *Quare jejunavimus, & non aspexisti ; humiliavimus animas nostras, & nescisti ?* hé, Seigneur, pourquoi avons-nous jeûné, sans que vous ayez jetté les yeux sur nous ; & pourquoi nous sommes-nous humiliés en votre présence, sans que vous l'ayez sçu, ou que vous ayez paru le sçavoir ? Dieu toujours juste & toujours sûr de la justice de son procédé, leur eût fait cette réponse, pleine

Isai. c. 58.

de raiſon & d'indignation tout enſemble : *Ecce in die jejunii veſtri invenitur voluntas veſtra*, c'eſt que malgré vos abſtinences & vos jeûnes, j'ai découvert votre orgueil, votre opiniâtreté, votre rebellion, une volonté & une diſpoſition de cœur toute oppoſée à cette obéiſſance de l'eſprit qu'exigeoit la foi de mon Egliſe : *Ecce in die jejunii veſtri invenitur voluntas veſtra ;* réponſe qui les auroit confondus.

Ibid.

Et en effet, quand au moment de la mort où ils devoient être jugés de Dieu, ils venoient à lui produire leurs bonnes œuvres, mais leurs bonnes œuvres faites dans l'héréſie, Dieu, tout porté qu'il eſt à récompenſer, ſe voyoit comme forcé de les rejetter & de leur prononcer par la bouche d'un autre Prophete, ce triſte & redoutable arrêt : *Seminaſtis multùm & intuliſtis parùm ;* il eſt vrai, vous avez beaucoup ſemé, mais le comble de votre miſere eſt que vous n'avez rien à recueillir : *Reſpexiſtis ad amplius & ecce factum eſt minus ;* vous avez cru gagner bien plus que vos freres qui ſuivoient avec ſimplicité la route commune de la foi, mais en pourſuivant un gain chimérique, vous avez perdu le gain réel & ſolide que vous pouviez faire : *Intuliſtis in domum & exſufflavi illud ;* vous avez fait un amas & un tréſor, mais c'étoit un amas de pouſſiere que le vent a emporté & diſſipé : & pourquoi tout cela, ajoute le Seigneur ? *Quàm ob cauſam*

Agg. c. 1.

Ibid.

Ibid.

dixit Dominus exercituum? écoutez-en, Chrétiens, la raison: *Quia domus mea deserta est & vos festinastis unusquisque in domum suam.* C'est que vous avez abandonné ma maison qui est l'Eglise, & que vous vous êtes retiré chacun dans vos maisons particulieres; c'est que vous vous êtes fait des églises à votre mode, que vous vous êtes laissés aller à des nouveautés, que vous avez écouté des maîtres & des docteurs que je n'autorisois pas, & que par une infidélité bizarre & capricieuse vous avez préféré leurs sentiments & leur conduite à la regle universelle que j'avois établie. Voilà, disoit Dieu par son Prophete, voilà le ver qui a gâté toutes vos œuvres. *Ibid.* *Ibid.*

Or, Chrétiens, ce que Dieu disoit alors, nous pouvons bien encore le dire maintenant & nous l'appliquer à nous-mêmes. Car quoiqu'il n'y ait point d'hérétiques déclarés, parmi les catholiques même, ou plutôt parmi ceux qui en portent le nom, vous sçavez combien il y en a dont la foi nous doit être au moins très-suspecte, parce que ce n'est pas une foi pure & entiere. Ils n'ont pas, ce semble, quitté l'Eglise: mais on peut être extérieurement dans l'Eglise, & n'avoir pas la foi de l'Eglise: on peut être dans la communion du corps de l'Eglise, & n'être pas dans la communion de son esprit. Ce sont des gens qui

vivent bien ; vous le dites, & la charité m'engage à le croire, malgré bien des exemples qui pourroient me rendre cette bonne vie équivoque & assez douteuse. Mais enfin qu'ils soient des anges, si vous le voulez, par leurs mœurs, qu'ils soient des martyrs ; si cependant ils n'ont pas la pureté de la foi, l'humilité de la foi, la sincérité de la foi, la plénitude de la foi, je répondrai avec S. Paul, que dans leur vie prétendue angélique il leur est impossible de plaire à Dieu : *Sine fide impossibile est placere Deo.* Et j'ajouterai avec S. Cyprien, que ce n'est point leur sang que Dieu demande, mais leur foi : *Non quærit in vobis sanguinem, sed fidem.*

Hebr. c. 11.

Cypria.

Si nous sommes bien persuadés, mes chers Auditeurs, de cette importante vérité, quelle estime ferons-nous du don précieux de la foi ? Avec quel soin la conserverons-nous ? Nous ne craindrons pas seulement de la perdre, mais de lui donner la moindre atteinte ; & pour user de l'expression de S. Ambroise, d'en altérer, en quelque sorte que ce soit, la virginité. Car ce Pere considéroit la foi comme une vierge que la plus légere tache flétrit ; & c'étoit ainsi qu'il s'exprimoit, en parlant de S. Paul & des premiers Chrétiens dont ce grand Apôtre avoit la conduite : *Timebat ne virginitatem fidei amitterent ;* il craignoit que les fideles ne perdissent la virginité de

Ambr.

leur foi. Dans toutes les contestations qui peuvent naître, au lieu de tant raisonner & de tant examiner, au lieu de suivre ou nos préjugés ou nos intérêts, nous ne prendrons point d'autre parti que celui d'une obéissance filiale & d'un attachement parfait à l'Eglise, c'est-à-dire, celui qui arrête toutes les disputes & toutes les divisions, celui que les Peres nous ont toujours & par dessus tout récommandé, celui qui nous préservera de toutes les illusions & de tous les égarements, celui que Dieu bénit, où il est obligé lui-même de nous conduire, & où il feroit plutôt des miracles que de nous laisser dans l'erreur. Nous ferons souvent à Dieu la même priere que faisoient les Apôtres à Jesus-Christ: *Adauge nobis fidem;* Seigneur, augmentez ma foi, purifiez ma foi, affermissez ma foi; car je sçais, mon Dieu, que c'est la foi qui nous sauve, non-seulement parce que c'est elle qui donne le prix à toutes les bonnes œuvres que nous pratiquons, & qu'elle en est comme la perfection; mais encore parce que c'est elle qui nous engage à les pratiquer, & qu'elle en est le principe. Voici, Chrétiens, ma pensée; tâchez de la comprendre. *Luc. c. 17.*

En effet, ce sont deux choses différentes que d'agir & de bien agir; ainsi, que la foi soit une condition nécessaire pour perfectionner nos œuvres toutes les

fois que nous agiſſons, il ne s'enſuit pas préciſément de là qu'elle ait une vertu ſpéciale pour nous porter à agir. Je ne puis faire des œuvres de ſalut ſans la foi, c'eſt la premiere propoſition que je viens d'établir ; mais cette propoſition n'eſt pas la même que celle-ci : Dès que j'ai la foi, je me ſens animé, excité à faire toutes les œuvres du ſalut ; & rien n'eſt plus propre à nous inſpirer là-deſſus cette activité & ce zele que nous admirons dans les Saints, & en quoi conſiſte la ferveur chrétienne ; or c'eſt encore de cette autre maniere que la foi nous ſauve.

Car imaginez-vous, mes Freres, (c'eſt la comparaiſon de S. Bernard, & cette comparaiſon eſt très-naturelle,) imaginez-vous la foi dans un juſte, comme le premier mobile dans l'univers. Ce ciel que nous appellons premier mobile, quoiqu'infiniment au deſſus de tous les autres cieux, ne laiſſe pas de leur imprimer ſon mouvement & ſon action, & qu'au même temps qu'il roule ſur nos têtes, tous les autres cieux roulent comme lui & avec lui. Si ce premier mobile s'arrêtoit, tout ce qu'il y a de globes céleſtes s'arrêteroient ; mais parce que ſon mouvement eſt continuel, celui des globes inférieurs n'eſt jamais interrompu. Il en eſt de même de la foi. La foi dans une ame chrétienne & dans toutes les opérations de la grace, eſt le

premier mobile ; c'eſt une vertu ſupérieure à toutes les autres, enſorte que toutes les autres lui ſont ſubordonnées, & n'agiſſent par rapport au ſalut qu'autant qu'elles ſont mûes par celle-ci : tout ce que je fais pour Dieu, je ne le fais qu'en conſéquence de ce que j'ai la foi & qu'à proportion de ce que j'ai de foi. Si j'ai beaucoup de foi, je ſuis dès-lors déterminé à faire beaucoup pour Dieu ; ſi j'ai peu de foi, je demeure dans la langueur, & je fais peu pour Dieu ; ſi je n'ai point du tout de foi, il eſt infaillible que je ne ferai du tout rien pour Dieu.

Notre ſeule expérience nous rend cette théologie ſenſible ; mais Saint Paul enchérit encore, & va plus avant ; car non-ſeulement il veut que la foi ſoit la cauſe mouvante qui faſſe agir en nous toutes les vertus, mais il veut que ce ſoit elle-même qui produiſe en nous les actes de toutes les vertus, & que toutes les vertus ſurnaturelles & divines ne ſoient proprement que les inſtruments de la foi. Vérité que le grand Apôtre faiſoit entendre aux Galates en des termes ſi déciſifs, quand il leur diſoit que la foi opere par la charité : *Fides quæ per charitatem operatur*. Peſez bien ces paroles, Chrétiens : il ne dit pas que c'eſt la charité qui opere par la foi, mais il dit que c'eſt la foi qui opere par la charité, qui aime par la charité, qui pardonne par la charité, qui aſſiſte par la charité, *Galat. c. 5.*

comme si la charité n'avoit point de fonction qui lui fût propre, & que tout ce qu'elle fait ou qu'elle entreprend, fût l'ouvrage de la foi. Or si c'est la foi qui opere quand nous aimons Dieu & le prochain, (deux devoirs essentiels où toute la loi est renfermée) qui doute que ce ne soit la foi qui nous sauve & qui nous justifie ?

De là même que le même Saint Paul, par une suite de raisonnements qui mérite toutes nos réflexions, ne faisoit point difficulté d'attribuer uniquement à la foi les effets les plus merveilleux & les plus héroïques de toutes les autres vertus ; ne reconnoissant même, pour ainsi dire, dans le Christianisme qu'une seule vertu qui est la foi, & confondant avec la foi toutes les vertus chrétiennes, comme il paroît que Saint Augustin les comprenoit toutes dans la charité. Mais la Théologie de Saint Paul est ici bien plus expresse que celle de Saint Augustin ; car écoutez comment il parle dans son excellente épître aux Hébreux. Pour exciter notre zele, il nous propose l'exemple des Patriarches de l'ancien Testament ; & rapportant à un seul point leur éloge, il nous dit que tout ce qu'ils ont fait de grand, ils l'ont fait par la foi : que c'est par la foi qu'Abel présenta à Dieu plus d'hosties que Caïn : *Fide plurimam hostiam Abel quàm Caïn, obtulit Deo.* Que c'est par la foi

Heb. c. 11.

qu'Abraham se résolut à immoler lui-même son fils : *Fide obtulit Abraham Isaac, cùm tentaretur* : que c'est par la foi que Moyse quitta l'Egypte, & renonça au trône de Pharaon : *Fide Moyses reliquit Ægyptum ;* ainsi des autres. Mais quoi, reprend Saint Chrysostome, ne fut-ce pas l'ardente charité de Moyse pour le peuple Juif, qui lui fit abandonner l'Egypte ? ne fut-ce pas la piété d'Abel & sa religion qui le rendit si libéral envers Dieu, & qui lui fit offrir tant de victimes ? ne fut-ce pas l'obéissance d'Abraham qui le soumit à Dieu, & qui lui fit former la généreuse résolution de sacrifier son unique & son bien-aimé ? Ah ! répond ce saint Docteur, tout cela se faisoit par la foi. Il est vrai qu'Abraham obéit à Dieu, & que ce fut une obéissance plus qu'humaine ; mais c'étoit la foi qui obéissoit en lui, c'étoit la foi qui étouffoit dans son cœur tous les sentiments de la nature, c'étoit la foi qui le rendoit saintement cruel contre son propre sang : comment cela ? parce qu'il est certain qu'Abraham ne consentit à la mort d'Isaac, & ne se disposa à exécuter l'ordre du Ciel qu'en vertu de ce qu'il crut, selon le langage de l'Ecriture, contre toute créance, & qu'il espéra contre l'espérance même : *Contra spem in spem credidit*. C'est pourquoi l'Ecriture ajoute : *Credidit, & reputatum est illi ad justitiam* ? Abraham crut,

Ibidem.

Ibidem.

Rom. c. 4.

Ibidem.

& il fut juſtifié devant Dieu. Elle ne dit pas, il crut & de là il obéit, il ſortit de ſa maiſon, il alla ſur la montagne, il dépouilla Iſaac, il leva le bras & il fut enſuite juſtifié : mais elle dit ſimplement, il crut & il fut juſtifié, imitant en quelque maniere les Philoſophes, qui ſans s'arrêter à de longs raiſonnements, joignent la derniere conſéquence avec le premier principe. *Credidit & reputatum eſt illi ad juſtitiam ;* il crut & il fut juſtifié, parce qu'en effet tout le reſte qui contribua à la juſtification d'Abraham, ſe trouve contenu dans ce ſeul mot, *Credidit*, comme dans ſa ſource & dans ſa cauſe.

C'eſt pour cela même auſſi que le Concile de Trente voulant nous donner une idée exacte de la foi, s'eſt ſervi de trois paroles bien remarquables, lorſqu'il nous déclare que la foi eſt le commencement, le fondement & la racine de notre juſtification, *Fides eſt initium, fundamentum & radix totius juſtificationis noſtræ.* Prenez garde à ces trois différentes expreſſions, qui ſont tellement liées enſemble & ont un tel rapport, que l'une néanmoins ſignifie toujours plus que l'autre, puiſque le fondement dit plus que le commencement, & la racine plus encore que le fondement ; car le commencement eſt ce qui tient le premier rang dans l'ordre des choſes : mais outre que le fondement eſt la premiere partie par où commence l'édifice, c'eſt

Conc. Trid.

ce qui soûtient & qui porte toute la masse de l'édifice ; or porter, soutenir est plus que commencer. De même, outre que la racine est la premiere partie de l'arbre, outre qu'elle soutient tout le poids de l'arbre, c'est elle qui produit toutes les branches, toutes les fleurs, tous les fruits de l'arbre : or produire est plus que soutenir ; & voilà les trois caracteres de la foi. Elle est la premiere de toutes nos vertus : ce n'est pas assez, elle sert d'appui & de base à toutes nos vertus ; cela ne suffit point encore, elle produit dans nous-mêmes toutes nos vertus ; c'est-à-dire, Chrétiens, que si je suis juste, non-seulement je commence par la foi, non-seulement je me soutiens par la foi, mais je n'agis & je ne vis que par la foi, suivant cet oracle de l'Ecriture : *Justus autem meus ex fide* *Hebr.*
vivit, mon juste vit de la foi. Ah ! la *c. 10.*
belle qualité, mes chers Auditeurs, que d'être le juste de Dieu ! combien en voit-on aujourd'hui qu'on peut appeller les justes des hommes, tandis qu'ils sont devant Dieu des criminels & des pécheurs ? Mais mon juste, dit le Seigneur, n'a point d'autre vie en qualité de juste, que la vie de la foi, c'est à cela que je le reconnois, *Justus autem meus ex fide vivit.*

Et en effet, quand je vis en juste, toute ma vie est nécessairement une vie de foi ; je ne délibere, je n'agis, je ne



crains, je n'espere, je ne recherche & je ne fuis que par le mouvement de la foi : c'est la foi qui me fait aimer mes ennemis, car sans la foi je les haïrois ; c'est la foi qui me fait haïr les plaisirs du monde, car sans la foi je les aimerois ; c'est la foi qui me fait oublier une injure, car sans la foi je me vengerois ; c'est la foi qui me fait bénir Dieu dans les souffrances, qui me fait estimer la pauvreté, qui me fait choisir une vie austere, car sans la foi j'en aurois horreur. La foi donc est le principe de tout bien, & c'est elle qui me vivifie, elle qui me sauve. *Justus autem meus ex fide vivit.*

Mais si cela est, pourquoi dans le Christianisme même & jusques dans le centre de la foi, de cette foi si répandue sur la terre, y a-t-il néanmoins aujourd'hui tant de Chrétiens qui se damnent, & si peu qui parviennent au salut ? Voilà, mes Freres, & il en faut convenir, voilà une de ces grandes difficultés qui ont fait l'étonnement des Peres de l'Eglise, & sur quoi il semble que Saint Augustin lui-même ait hésité avec toutes les lumieres de son esprit. Difficulté que je pourrois éluder d'abord, en contestant le principe, sçavoir que la foi soit aussi répandue dans le monde qu'il nous plaît de le supposer : Non, non, dirois-je, cela ne m'est point évident ; & pour l'honneur de la foi même, j'aime mieux douter qu'elle soit maintenant si commune,

que de reconnoître qu'étant si commune, elle produise si peu de fruits. Détrompons-nous, ajouterois-je : la prédication de l'Evangile est répandue dans tout le moude ; mais plût au Ciel qu'il en fût de même de la foi. Car il y a bien de la différence entre la predication de l'Evangile & la foi : l'une est une grace extérieure & indépendante de nous, mais l'autre est une vertu infuse que nous devons conserver & cultiver dans nous. Cette prédication de l'Evangile, cette grace extérieure, par une disposition favorable de la Providence, est très-commune, mais je n'ai que trop lieu de craindre que la foi ne soit très-rare. Jesus-Christ demandoit à ses Disciples, si lorsqu'il viendroit, il trouveroit encore de la foi sur la terre, ne croyant pas, dit Saint Chrysostome, qu'il y en dût avoir alors, ou prévoyant qu'il y en auroit peu : *Verumtamen filius hominis veniens, putas, inveniet fidem in terrâ ?* Or n'est-ce pas dans notre siecle que cette parole du Sauveur du monde commence plus que jamais à se vérifier ? Quand même le Fils de Dieu n'auroit point parlé de la sorte, la vie des Chrétiens ne seroit-elle pas plus que suffisante pour me faire douter de leur foi ; & du peu de connoissance que j'ai du monde, n'aurois-je pas droit de conclure, ou au moins de soupçonner, qu'un levain d'infidélité, mais d'une infidélité

Luc. c. 18.

ſecrette & déguiſée, y cauſe une corruption ſi générale ? Car enfin, pourſuivrois-je avec Saint-Bernard, il eſt difficile que la plûpart des hommes agiſſent tout autrement qu'ils ne croient, & qu'il y ait dans leur conduite une contradiction auſſi monſtrueuſe que celle de vivre comme ils vivent & d'avoir la foi. A peine cela ſe comprend-il, & dans ce prétendu ſyſtême il y a je ne ſçais quoi de ſi violent, qu'il eſt comme impoſſible qu'on le puiſſe longtemps ſoutenir. Quand donc je vois un Chrétien auſſi emporté, auſſi ſenſuel, auſſi ambitieux qu'un païen & même au-delà d'un païen ; au lieu de dire, comme on dit communément, cet homme dément ſa foi, je dirois preſque, cet homme n'a plus abſolument de foi, parce que s'il en avoit, je ne conçois pas qu'il pût la démentir ſi univerſellement & ſi conſtamment, & que croyant d'une façon, il agit toujours de l'autre. Quand je vois une femme du monde tranquille dans ſes déſordres, libertine dans ſes converſations, ſcandaleuſe dans ſes commerces & dans ſes intrigues ; au lieu de dire, ſelon le langage ordinaire, cette femme a une foi foible & languiſſante, une foi ſtérile & infructueuſe, je demanderois & je dirois, cette femme a-t-elle encore une étincelle de foi ? parce que je ſuis perſuadé qu'il n'en faudroit pas davantage pour lui donner horreur

de ſon état & pour l'en faire ſortir.

Ainſi raiſonnerois-je, & ce ſeroit pour l'intérêt même & pour l'honneur de la foi. Car il lui ſeroit en quelque ſorte plus honorable que le commun des hommes fût réputé pour impie & pour être ſans foi, que de paſſer pour en avoir une qui ne réſiſte à rien, qui ne ſurmonte rien, qui n'opere rien ; que dis-je ? qui laiſſe tomber dans les plus honteux déréglements & dans les dernieres abominations. Et il ne faudroit point me répondre que ces pécheurs mêmes qui d'une part ſe livrent à leurs paſſions les plus déréglées, proteſtent hautement d'ailleurs qu'ils ont la foi : je ſçais, repliquerois-je, qu'ils le proteſtent ; mais la queſtion eſt de ſçavoir ſi l'on doit s'en tenir à ces proteſtations, & s'il n'eſt pas plus juſte de les réduire à la preuve que demandoit l'Apôtre Saint Jacques, *Oſtende mihi fidem tuam ſine operibus*. Chrétiens, qui peut-être vous glorifiez de ce que vous n'êtes pas, voulez-vous me faire connoître votre foi ? juſtifiez-la, par où ? par vos œuvres : car tandis que vous détruirez dans la pratique ce que vous profeſſez de bouche, tandis que je ne verrai point d'œuvres, je me défierai toujours de vos paroles. Et n'eſt-ce pas là, mes chers Auditeurs, que nous réduit l'iniquité du ſiecle ? à ne pouvoir plus s'aſſurer de la foi des Chrétiens, à ne pouvoir plus dire

Jacob. c. 2.

s'ils en ont, ou s'ils n'en ont pas, & à ne sçavoir plus ce qu'ils sont ? N'est-ce pas là l'état déplorable de ce qui s'appelle parmi nous le monde ? Entrez dans les cours des Princes, descendez dans les cabanes des pauvres ; assistez, s'il se peut, aux conseils secrets des politiques de la terre ; parcourez les cercles & les assemblées ; arrêtez-vous dans les temples & dans les lieux saints, par-tout vous demanderez s'il y a de la foi, parce que par-tout vous ne trouverez que scandale & débordement de mœurs : *Putas, inveniet fidem in terrâ ?*

Mais n'insistons pas sur ce point davantage ; peut-être le libertinage pourroit-il s'en prévaloir, & y trouveroit-il un prétexte pour s'autoriser. Car un des prétextes du libertinage, est de prétendre que l'on ne croit point & que l'on n'a point de foi ; & cela, pour avoir droit d'imputer les désordres de sa vie au défaut de persuasion qui paroît une excuse honnête, au lieu de les imputer à la corruption du cœur. Reconnoissons donc que de ce grand nombre de Chrétiens qui se perdent dans le monde, il y en a en effet plusieurs qui ont encore la foi : accordons-leur tout ce que nous pouvons leur accorder, sçavoir, que leur foi subsiste ; donnons-leur cette consolation, qu'ils la puissent conserver parmi les excès d'une vie criminelle. L'Eglise ne leur dispute pas cet avantage,

elle a même voulu leur en maintenir la possession par une décision expresse, en déclarant dans le Concile de Trente qu'une vie impure & corrompue ne va pas toujours jusqu'à la destruction de la foi. Avouons-le avec elle : on peut être chrétien, & mauvais chrétien ; on peut avoir la foi, & agir contre la foi ; mais alors la foi nous sauve-t-elle ? bien-loin de nous sauver, je dis que par un effet tout contraire elle nous condamne, & c'est la seconde Partie.

IL ne faut pas s'étonner, Chrétiens, que ce soit la même foi qui nous sauve & qui nous condamne devant Dieu ; elle ne fait en cela que ce que fait Jesus-Christ même, lequel étant l'auteur de notre salut, devient tous les jours par l'abus que nous faisons de ses mérites & de sa grace, l'auteur de notre perte éternelle & de notre réprobation. Ainsi la foi qui ne nous a été donnée que pour nous justifier, ne laisse pas de servir à nous condamner, selon les différentes manieres dont nous nous comportons à son égard, & les divers traitements qu'elle reçoit de nous. Mais encore pourquoi nous condamne-t-elle ? comment nous condamne-t-elle ? Deux choses qui me restent à éclaircir, & qui demandent une attention toute nouvelle. II. PART.

Je dis que la foi nous condamne lorsque nous ne vivons pas selon ses

maximes, parce que vivant alors dans le désordre, nous la retenons captive dans l'injustice, suivant l'expression de Saint Paul; que nous lui enlevons le plus beau fruit de sa fécondité qui sont les bonnes œuvres, comme parlent Saint Hilaire & Saint Ambroise, & que dans le sentiment de l'Apôtre Saint Jacques, nous la faisons enfin mourir elle-même au milieu de nous. Or ne sont-ce pas là autant d'outrages que nous lui faisons, & qu'elle doit venger, pour ainsi dire, en nous condamnant : Prenez garde : nous la retenons captive dans l'injustice; ce sont les propres paroles du Maître des nations, *Qui veritatem Dei in injustitiâ detinent*; ils tiennent, dit-il, comme dans les fers la vérité de Dieu. Or la vérité de Dieu n'est en nous que par la foi; & tandis que nous menons une vie corrompue, il est évident que nous faisons violence à cette foi, que nous la tenons dans la sujétion & dans l'esclavage; comment cela ? parce que nous ne lui donnons pas la liberté d'agir en nous comme elle voudroit & comme elle devroit. Dans la naissance du Christianisme, remarque Saint Bernard, lorsqu'il y avoit des persécutions, la foi étoit libre, pendant que les fideles étoient captifs. Maintenant que les persécutions ont cessé, les fideles jouissent d'une liberté dont ils abusent, & la foi est comme enchaînée. Quel sujet pour nous de confusion

Rom. c. 1.

confusion & de condamnation ? Jusques dans les prisons & dans les cachots les martyrs publioient la foi qu'ils avoient dans le cœur, & malgré les tyrans ils confessoient hautement Jesus-Christ. Il est bien étrange, lorsque l'Eglise est dans une profonde paix, que la foi des Chrétiens n'ait plus la même liberté, & que cette liberté lui soit ôtée par des Chrétiens même, qui deviennent ses propres persécuteurs ; & qui lui sont plus cruels que les infideles, puisqu'ils la mettent dans une captivité où les infideles n'ont pu la réduire : *Qui veritatem Dei in injustitiâ detinent.* Remarquez cette parole, *in injustitiâ :* car Saint Paul ne dit pas seulement que nous tenons notre foi captive, mais que nous la tenons captive dans l'injustice, qui est pour elle la plus honteuse & la plus odieuse servitude. En effet, cette foi est toute sainte, & nous la faisons demeurer dans des ames toutes criminelles ; elle est toute pure & toute chaste, & nous la faisons habiter dans des ames voluptueuses & toutes sensuelles : *Qui veritatem Dei in injustitiâ detinent.* Que fait donc la foi ? ah ! mes chers Auditeurs, permettez-moi d'user de cette figure, notre foi ainsi traitée par nous-mêmes, ainsi déshonorée & profanée, s'éleve contre nous ; elle demande à Dieu justice, elle crie à son tribunal, & ne doutons point que Dieu ne l'écoute,

& qu'à notre ruine il ne prenne ſes intérêts.

D'autant plus coupables envers elle & plus condamnables, que par les déréglements de notre vie nous lui faiſons perdre ſes plus beaux fruits & ſa plus heureuſe fécondité. Car, comme nous l'avons déjà vu, la foi eſt la ſource de toutes les vertus, & une ſource féconde qui produit ſans ceſſe de nouveaux fruits de grace, ou qui les peut produire. En voulez-vous la preuve ſenſible ? ſans parler de ces ſaints Patriarches de l'ancienne loi, & de leurs œuvres merveilleuſes, que l'Apôtre nous a ſi bien marquées dans ſon épître aux Hébreux, rappellez en votre eſprit tout ce qu'ont fait dans la loi nouvelle tant de martyrs de l'un & de l'autre ſexe, tant de ſolitaires & de pénitents, tout ce que font encore tant de religieux dans le cloître, & tant d'ames vertueuſes juſqu'au milieu du monde. Remettez-vous le ſouvenir de tout ce que vous avez entendu dire de leurs longues oraiſons, de leurs ſanglantes macérations, de leurs veilles & de leurs travaux, de leurs abſtinences & de leurs jeûnes, de la ferveur de leur zele & de la conſtance infatigable avec laquelle ils ont pratiqué juſqu'au dernier ſoupir de leur vie toute la perfection de l'Evangile. Voilà les fruits de la foi ; voilà ce que la foi peut opérer en nous-mêmes & par nous-mêmes,

Car ſi l'ardeur des fideles s'eſt rallentie, la vertu de la foi ne s'eſt point altérée; elle a toujours les mêmes vérités à nous propoſer, & dans ces mêmes vérités les mêmes motifs pour nous exciter. Mais nous, Chrétiens, vivant ſelon l'eſprit du ſiecle & ſelon la chair, nous étouffons ces fruits dès leur naiſſance; nous avons la foi, mais toute agiſſante qu'elle eſt, elle ne nous rend pas plus vigilants, pas plus exacts dans l'obſervance de nos devoirs, pas plus adonnés aux œuvres de la piété; c'eſt une foi oiſive & ſtérile, parce que nous en arrêtons toute l'action.

Nous allons même plus loin, nous la faiſons mourir, ſelon la penſée & l'expreſſion de l'Apôtre Saint Jacques; car ce qui vivifie la foi, ce qui en eſt comme l'eſprit, ce ſont les bonnes œuvres. De même donc que le corps eſt mort, dès-là qu'il eſt ſéparé de l'ame qui lui donnoit la vie; ainſi la foi doit être cenſée morte, dès-là qu'elle n'eſt plus accompagnée des œuvres qui l'animoient: *Sicut enim corpus ſine ſpiritu mortuum* *Jac. c.*
eſt: ita & fides ſine operibus mortua *2, v. 26.*
eſt. Et à prendre la choſe dans un ſens plus réel encore & ſans figure, on peut dire que rien ne conduit plus directement ni plus promptement à l'infidélité & au libertinage de créance que le libertinage des mœurs: or après avoir été homicide de votre foi, que devez-

vous attendre autre chose qu'un jugement févere & rigoureux ! Oui, mon cher Auditeur, penfez bien à ces deux paroles, homicide de votre foi : voilà le grand crime dont on vous demandera compte un jour, & dont il faudra porter la peine ; c'eft alors que cette foi morte dans votre cœur, ou par l'inutilité, ou même par le défordre de votre vie; commencera tout-à-coup à revivre, qu'elle reffufcitera, qu'elle fe produira devant Dieu pour votre conviction & pour votre condamnation.

Je dis pour votre conviction ; car voulez-vous fçavoir, non pas précifément pourquoi, mais comment elle vous condamnera ? il eft aifé de vous le faire comprendre ; ce fera en vous convainquant de trois chofes, fçavoir que vous pouviez vivre en chrétien, que vous deviez vivre en chrétien, & que vous n'avez vécu rien moins qu'en chrétien. Trois convictions qui vous fermeront la bouche, & qui malgré vous, vous feront foufcrire vous-même à l'arrêt de votre éternelle réprobation. Elle vous convaincra que vous pouviez vivre en chrétien, parce que rien ne vous manquoit pour cela, ni lumieres ni fecours : Ni lumieres, puifqu'elle vous fervoit elle-même de maître, puifqu'elle vous avoit révélé toutes fes vérités pour vous éclairer, puifqu'elle vous les faifoit entendre fans ceffe au fond

de votre cœur, tantôt pour vous exciter par l'espérance, tantôt pour vous retenir par la crainte, tantôt pour vous engager par un saint amour, tantôt pour vous attirer par un solide intérêt, toujours pour vous instruire & pour vous toucher : Ni secours, puisque dans le christianisme vous aviez toutes les sources de la grace ; tant de sacrements pour vous purifier, pour vous fortifier, pour vous réconcilier, pour vous nourrir & vous faire croître ; tant de ministres du Seigneur dépositaires de la loi de Dieu pour vous l'enseigner, dispensateurs des trésors de Dieu pour vous les distribuer, remplis de l'esprit de Dieu pour vous le communiquer, revêtus de toute la puissance de Dieu pour vous sanctifier ; tant de bons conseils, d'exhortations pathétiques & véhémentes, de salutaires exemples ; enfin tant de moyens dont le détail seroit infini, & dont l'usage vous auroit immanquablement sauvé. Or d'avoir connu & d'avoir pu, voilà pourquoi le mauvais serviteur sera jugé avec plus de sévérité, sera plus rigoureusement condamné, sera plus griévement puni.

Encore plus digne des châtiments de Dieu, parce que la foi vous convaincra non-seulement que vous pouviez vivre en chrétien, mais que vous le deviez : car votre parole y étoit engagée ; vous l'aviez ainsi promis à la face des autels, & sur les sacrés fonts de baptême ;

vous aviez ſolemnellement renoncé au démon & à toutes ſes œuvres, renoncé au monde & à toutes ſes pompes, renoncé à la chair & à tous ſes deſirs ſenſuels; on l'avoit dit pour vous, & dès que vous vous trouvâtes en état de le ratifier, vous l'aviez dit vous-même. Or ce n'eſt point en vain qu'on promet à Dieu, & de tous les engagements il n'en eſt point de plus inviolables que ceux que l'on contracte avec un tel maître. Dès-là donc que vous vous étiez ſoumis à la foi, vous vous étiez ſoumis à la loi; c'eſt-à-dire, dès-là que vous aviez été honoré du caractere de chrétien, & que vous aviez commencé à porter le nom de chrétien, vous étiez conſéquemment & indiſpenſablement obligé à tous les devoirs du chrétien; vous en étiez reſponſable à votre foi & à Dieu même. Et en effet, pour développer encore mieux la choſe & la conſidérer plus à fond, de toutes les contradictions n'eſt-ce pas une des plus groſſieres, de ne pas agir comme l'on croit, ou de ne pas croire comme l'on agit? Et de toutes les infidélités, n'eſt-ce pas une des plus criminelles & des plus monſtrueuſes d'avoir renoncé en préſence de Dieu, à l'enfer & à toutes les œuvres de ténebres, qui ſont tant de péchés proſcrits par la loi, & de les commettre impunément, volontairement, habituellement? d'avoir renoncé aux vaines pompes du monde, & d'en

être adorateurs ; de les desirer uniquement, d'y aspirer inceſſamment, de les rechercher ſans relâche, & de ne travailler que pour cela, & qu'en vue de cela ? d'avoir renoncé à la chair, & de ne vivre que ſelon la chair, de n'écouter que ſes paſſions, & de ſuivre aveuglément toutes ſes cupidités ?

Voilà néanmoins de quoi la foi vous convaincra, & c'eſt le dernier témoignage qu'elle rendra contre vous ; je veux dire que pouvant vivre en chrétien, que devant vivre en chrétien, vous n'avez vécu rien moins qu'en chrétien ; car c'eſt alors que développant tous ſes principes & toutes ſes maximes, elle les comparera avec votre vie, ou que développant toute votre vie, elle la comparera avec ſes maximes & ſes principes. Or quelle oppoſition entre l'un & l'autre ? Une foi qui n'enſeigne à l'homme que le mépris des biens terreſtres & périſſables, & une vie toute employée à les acquérir, à les conſerver, à les accumuler par tous les moyens, juſtes ou injuſtes qu'inſpire une avarice inſatiable ; une foi qui n'apprend à l'homme qu'à s'humilier, qu'à s'abbaiſſer, qu'à fuir les honneurs mondains & les fauſſes grandeurs du ſiecle, & une vie toute occupée de ſoins, de projets, d'intrigues, ſouvent très-criminelles pour l'avancement d'une fortune humaine ; une foi qui ne prêche à l'homme que mortification,

que pénitence, que détachement de soi-même : & une vie passée dans les jeux, dans les spectacles, dans les assemblées & les parties de plaisirs, dans les plus honteuses voluptés; une foi de pratique & d'action, & une vie dénuée de toutes les œuvres chrétiennes. Est-ce donc ainsi qu'on est chrétien ou qu'on vit en chrétien? est-ce en ne faisant rien de tout ce que la foi ordonne, & en faisant tout ce qu'elle défend? Tels sont les reproches que vous devez attendre de votre foi; & à des reproches si bien fondés & sans nulle excuse, que doit-il succéder autre chose qu'un jugement sans miséricorde?

Concluons, mes chers Auditeurs, par cette pensée avec laquelle je vous renvoie, & que vous ne pouvez trop méditer : Il faut, ou que ma foi me sauve, ou que ma foi me condamne. Entre ces deux extrémités point de milieu; si ma foi n'est pas le principe de ma justification, elle sera immanquablement le sujet de ma réprobation. Il ne tient qu'à moi qu'elle soit pour moi un moyen de salut, parce qu'il ne tient qu'à moi d'en faire un usage tel que je dois & tel que Dieu le demande : mais si par ma faute ce n'est pas un moyen de salut pour moi, ou que je me rende ce moyen de salut inutile par l'abus que j'en ferai, il ne dépend plus alors de moi que ce ne soit pas contre moi un moyen de

damnation, parce que c'eſt un talent que Dieu m'a mis dans les mains pour lui en rendre compte & pour en retirer tout le fruit qu'il en attendoit. Ce ſeroit donc bien me tromper moi-même, de regarder la foi que j'ai reçue, comme une de ces choſes indifférentes qui ne peuvent nuire lorſqu'elles ne ſervent pas. Si ma foi ne me fait pas le plus grand de tous les biens, elle me fera le plus grand de tous les maux : c'eſt à moi de prendre mon parti entre l'un & l'autre ; mais je n'ai que l'un ou l'autre à choiſir. Que dis-je, & y a-t-il là-deſſus à délibérer ? y a-t-il à héſiter un moment, dès qu'il eſt queſtion de ſe garantir d'une éternité malheureuſe, & de ſe procurer une ſouveraine félicité ?

Ah ! Chrétiens, penſons ſouvent aux accuſations que formera contre nous & aux reproches que nous fera cette foi, quand nous comparoîtrons avec elle devant le tribunal de Dieu. C'eſt à quoi nous ne faiſons guere de réflexion maintenant ; mais quand la figure du monde ſe ſera évanouie, & que nous nous trouverons ſeuls avec cette foi en la préſence de Dieu, que lui répondrons-nous ? Voilà, mon cher Auditeur, à quoi nous devons-nous préparer tous les jours de notre vie. Il vous en coûtera quelque ſujétion, quelques violences, quelques efforts ; mais il vaut bien mieux ſe contraindre pour quelque temps, que de

s'expoſer à un malheur qui ne doit jamais finir. Car, je le répete & je ne puis aſſez vous le faire entendre, s'il arrive que vous vous perdiez, ce ſera dans votre foi même que vous trouverez votre plus cruel tourment. Vous n'aurez plus cette foi ſurnaturelle & divine qui eſt un des dons de Dieu les plus précieux, c'eſt une grace dont Dieu vous dépouillera; mais vous aurez encore le ſouvenir de cette foi, mais vous aurez encore le caractere de cette foi, mais vous aurez encore toutes les connoiſſances que vous donnoit cette foi, & c'eſt cela même qui fera votre ſupplice. Vous aurez, dis-je, le ſouvenir de cette foi qui vous enſeignoit de ſi ſolides vérités que vous avez mépriſées, qui vous donnoit de ſi ſaintes regles de conduite que vous n'avez pas ſuivies, qui vous promettoit de ſi grandes récompenſes que vous n'avez pas pris ſoin de mériter, & ce ſouvenir ſera plus cuiſant pour vous que tout le feu de l'enfer. Vous porterez encore tout le caractere de cette foi, c'eſt-à-dire le caractere du baptême, & ce caractere ſera le ſigne à quoi les démons, miniſtres de la juſtice de Dieu, vous diſcerneront entre les réprouvés, pour exercer ſur vous avec plus de fureur toute leur rage. Vous aurez encore toutes les connoiſſances que vous donnoit cette foi, & ces connoiſſances ſuppléeront au défaut de cette foi; enſorte que vous

croirez toujours Dieu comme les démons le croient, & que vous tremblerez comme eux, que vous vous désespérerez comme eux, que votre créance sera pour vous, comme pour eux, le sujet de votre confusion éternelle.

Mais il seroit donc plus à souhaiter de n'avoir jamais eu la foi? oui, mes Freres, il seroit plus avantageux de ne l'avoir jamais eue, que de l'avoir profanée par une vie criminelle; mais cela même ne sera plus en votre pouvoir; car malgré vous il sera éternellement vrai que vous aurez été chrétiens, & il faudra éternellement porter la peine de ne l'avoir été que de nom & dans la spéculation, sans l'être de mœurs & dans l'action. Pour prévenir ce reproche & l'affreux châtiment dont nous sommes menacés, quelle résolution avons-nous à prendre? point d'autre que de conserver la foi & de vivre selon la foi. Cette foi nous dit des choses qui répugnent à nos sens, mais il s'y faut soumettre: elle nous dit que le monde est notre plus dangereux ennemi, fuyons-le: elle nous dit de nous haïr nous-mêmes & de nous renoncer nous-mêmes, travaillons à acquérir ce saint renoncement, & pratiquons-le autant qu'il est nécessaire: elle nous dit de mortifier la chair par l'esprit & d'en réprimer les desirs, combattons-les généreusement & constamment: elle nous dit d'être humbles jusques dans la

grandeur, d'être pauvres jusques dans l'abondance, d'être pénitents jusqu'au milieu des aises & des commodités; entreprenons tout cela & venons à bout de tout cela. Nous aurons dans les secours de la grace & dans les motifs de notre foi, de quoi nous animer, de quoi nous fortifier, de quoi nous rendre tout facile. Demandons-les avec confiance ces secours, & Dieu ne nous les refusera pas. Ayons-les continuellement devant les yeux, ces motifs, & ils nous soutiendront; alors nous mériterons d'entendre un jour de la bouche de Jesus-Christ ce qu'il dit au Centenier de notre Evangile: *Sicut credidisti, fiat tibi*: qu'il vous soit fait comme vous avez cru. Vous avez fait valoir le talent que je vous avois confié, vous avez rendu votre foi fertile en bonnes œuvres & agissante; venez en recevoir la récompense. Vous avez marché par le chemin qu'elle vous traçoit, vous l'avez suivi & vous y avez persévéré; venez prendre possession de mon Royaume céleste, qui est le terme où elle vous appelloit & où vous jouirez d'une félicité éternelle, &c.



SERMON

POUR

LE QUATRIEME DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE.

Sur les Afflictions des Justes & la Prospérité des Pécheurs.

Ascendente Jesu in naviculam, secuti sunt eum discipuli ejus : & ecce motus magnus factus est in mari, ita ut navicula operiretur fluctibus. Ipse verò dormiebat; & suscitaverunt eum discipuli ejus, dicentes : Domine, salva nos, perimus. Et dicit eis : Quid timidi estis, modicæ fidei ?

Jesus étant entré dans une barque, ses disciples le suivirent, & aussi-tôt il s'éleva sur la mer une grande tempête; ensorte que la barque étoit couverte de flots. Lui cependant dormoit, & ses disciples le réveillerent, en lui disant : Seigneur, sauvez-nous, nous allons périr. Jesus leur répondit : Pourquoi craignez-vous, hommes de peu de foi? En Saint Matth. ch. 8.

VOILA, Chrétiens, une image bien naturelle de ce qui se passe tous les jours à nos yeux & parmi nous. Il semble

que le Saint-Esprit en nous la traçant dans cet Evangile, ait expressément voulu nous représenter un des plus grands mysteres de la conduite de Dieu sur les hommes, & en faire le sujet de notre instruction. Les Disciples de Jesus-Christ, c'est-à-dire les justes & les élus de Dieu, vivent dans le monde, que nous pouvons considérer comme une mer orageuse, & s'y trouvent embarqués par les ordres même de la providence; Dieu est avec eux & ne les quitte jamais; il les suit dans toutes leurs voies, il les éclaire & les soutient: mais du reste, à en juger par les apparences, on diroit en mille rencontres qu'il s'en éloigne, qu'il les oublie, qu'il les abandonne, qu'il est à leur égard comme endormi: *Ipse verò dormiebat.* Il permet qu'ils soient assaillis & battus des plus violents orages, qu'ils soient exposés aux plus rudes tentations, qu'ils soient affligés & presque accablés des miseres de cette vie. Or qui croiroit alors qu'il y a une Providence qui prend soin de leurs personnes, ou qui ne croiroit pas au moins que cette providence est ensevelie dans un profond sommeil, & qu'elle ignore leurs besoins, sur-tout lorsqu'on voit les impies prospérer sur la terre, vivre dans le calme, tenir les premiers rangs, jouir de l'abondance, être en possession de tout ce qui s'appelle fortune & bonheur humain? C'est en vue de ce partage si

urprenant & si peu conforme à nos
dées, que David s'écrioit & disoit à
Dieu : *Exurge, quare obdormis, Domi-* Ps. 43.
ne? levez-vous, Seigneur, & pourquoi
demeurez-vous dans cette espece d'assou-
pissement ? Et c'est ainsi que nous lui
disons encore nous-mêmes comme les
Apôtres : *Domine, salva nos, perimus;*
hé Seigneur, où êtes-vous ? nous pé-
rissons & vous nous délaissez ; tous les
maux viennent nous accueillir, & il
semble que vous y soyez insensible. Mais
à cela, Chrétiens, point d'autre ré-
ponse de la part de Dieu que celle de
Jesus-Christ à ses Disciples effrayés &
consternés : *Quid timidi estis, modicæ
fidei?* où est votre foi ? où est la con-
fiance que vous devez avoir en votre
Dieu ? que craignez-vous quand je suis
avec vous ? Mystere de la providence,
dont je veux aujourd'hui, mes chers
Auditeurs, vous entretenir & dont il
est d'une importance extrême que vous
soyez instruits. Ce n'est point précisé-
ment aux pécheurs que j'ai à parler ; c'est
aux ames fidelles, c'est aux prédestinés
du Seigneur, c'est à ceux qui font état
de le servir, & qui tout attachés qu'ils
sont à son service, voient souvent tom-
ber sur eux tous les fléaux du Ciel, tan-
dis que les mondains passent leurs jours
dans le plaisir & dans la joie. Je vais là-
dessus les rassurer & les consoler après
que nous aurons demandé le secours du

Saint-Esprit par l'intercession de Marie. *Ave Maria.*

C'EST de tout temps que la foi des Chrétiens a été troublée, & leur confiance en Dieu ébranlée, de voir les méchants dans la prospérité & dans le repos, pendant que les justes sont dans l'adversité & dans le travail. Ce partage, à ce qu'il paroît, si injuste, a toujours été, pour ainsi dire, le scandale de la providence. Car de là les pécheurs ont pris sujet de triompher insolemment dans la vie ; & de là les plus gens de bien se sont relâchés dans le chemin de la vertu : de là même les plus grands Saints en sont venu presque jusqu'à former des doutes au préjudice de leur foi.
Psal. 72. Ecoutez-en parler David : *Mei autem penè moti sunt pedes, penè effusi sunt gressus mei.* Pour moi, disoit-il, je le confesse, j'ai senti ma foi chanceler ; & quelque solide que fût le fondement de mon espérance, je me suis vu sur le point de succomber : & pourquoi ? parce qu'il s'est élevé dans mon cœur un mouvement de zele & d'indignation, à la vue des pécheurs qui goûtent la paix, qui réussissent dans leurs desseins, qui établissent leurs maisons, à
Ibid. qui rien ne manque dans la vie : *Quia zelavi super iniquos, pacem peccatorum videns.* En effet, ai-je dit, comment est-il

ɔossible que Dieu sçache ce qui se passe ci-bas, & comment puis-je croire qu'il γ prenne garde ? *Quomodo scit Deus, & 'st scientia in excelso ?* Les libertins & les mpies sont les plus heureux, les plus ıonorés, les plus riches : *Ecce ipsi pec-'atores & abundantes in sæculo obtinue-unt divitias.* D'où j'ai presque conclu, joute le même Prophete, qu'il m'étoit lonc inutile de conserver mon cœur dans 'innocence, & d'avoir les mains nettes le toute injustice : *Et dixi, ergo sine causâ ustificavi cor meum, & lavi inter inno-entes manus meas.* Ainsi parloit le plus ιint Roi du peuple de Dieu, & c'étoit ε reproche que faisoient les païens aux deles. Quel Dieu servez-vous, leur isoient ces idolâtres ? où est sa justice nvers vous & sa bonté ? il vous voit auvres & languissants, & il ne prend ul soin de vous : est-ce qu'il ne le peut u qu'il ne le veut pas ? si c'est impuis-ınce, il n'est pas Dieu, & aussi peu est-il, si c'est insensibilité. Vous vous romettez l'immortalité dans un autre ıonde que celui-ci ; mais quelle appa-ence qu'un Dieu que vous vous figurez sez puissant & assez bon pour vous ssusciter après la mort, ne vous secou-ıt pas dans la vie ? Cependant vous noncez à tous les plaisirs, vous ne enez point à nos spectacles, vous souf-ez la faim & la soif, vous endurez les us rigoureux tourments ; d'où il arrive

Ibid.

Ibid.

Ibid.

que vous ne jouiſſez ni de la vie préſente où vous êtes, ni de cette vie future & imaginaire que vous attendez. A cela les Peres faiſoient diverſes réponſes : la plupart nioient la ſuppoſition, pour établir une vérité toute oppoſée ; car ils ſoutenoient que jamais les juſtes ne ſont malheureux ſur la terre, & que jamais les impies n'y goûtent un véritable

August. bonheur. *Intelligat homo*, diſoit Saint Auguſtin, *nunquam Deus permittit malos eſſe felices*. Que l'homme s'applique à bien comprendre ceci : jamais Dieu ne permet que les méchants ſoient heureux ; ils paſſent néanmoins pour l'être, ajoutoit ce ſaint Docteur, mais on ne les croit heureux que parce qu'on ignore

Idem. en quoi conſiſte la vraie félicité : *Ideò malus felix putatur, quia quid ſit felicitas ignoratur*. Et il n'en faut point juger par de certains dehors. Tel, dit Saint Ambroiſe, me paroît avoir la joie dans le cœur, dont le cœur eſt déchiré de mille chagrins ; il eſt à ſon aiſe ſelon mon eſtime, mais dans ſon

Ambr. idée & en effet il eſt miſérable : *Meo affectu beatus eſt, & ſuo, miſer*. C'eſt ainſi, dis-je, que les Peres s'en expliquoient. Mais, Chrétiens, je prends la choſe tout autrement ; ne diſputons point aux impies & aux pécheurs la poſſeſſion des joies humaines, & convenons que les juſtes ſont auſſi malheureux dans le temps que les mondains le penſent.

Cela posé, je prétends que nous sommes toujours coupables, si nous nous défions de la divine providence qui l'a ordonné de la sorte; & pour vous en convaincre, j'avance deux propositions qui renferment tout ce qu'on peut dire de plus solide sur cette matiere & qui partageront ce discours. Je soutiens d'abord que dans cette conduite de Dieu il n'y a rien qui doive ni qui puisse ébranler notre foi ; c'est la premiere Proposition & la premiere Partie. Je dis plus, & je soutiens même que cette conduite de Dieu a de quoi établir & confirmer notre foi ; c'est la seconde Proposition & la seconde Partie. Développons l'une & l'autre, & ne croyez pas que je veuille là-dessus m'arrêter à de vaines subtilités ; j'ai des preuves à produire également sensibles & touchantes. Commençons.

I. PARTIE.

SAINT Augustin dit un beau mot, que les secrets de Dieu doivent nous imprimer du respect, doivent nous rendre attentifs à les considérer, doivent nous exciter à en faire la recherche, autant que l'humilité de la foi nous le permet; mais qu'ils ne doivent jamais trouver d'opposition dans nos esprits, & qu'il ne nous appartient pas d'en vouloir juger ni d'entreprendre & de les contredire : *Secretum Dei intentos nos habere debet, non adversos.* Voilà, mes chers Auditeurs, *August.*

une maxime bien chrétienne & bien importante ; car un des plus grands désordres de notre esprit, est de se révolter d'abord contre tout ce qui paroît contraire à nos lumieres & à nos vues ; & c'est de ce principe que procedent toutes les erreurs où nous tombons à l'égard de Dieu : or écoutez comment je me sers de la maxime du saint Docteur, pour établir ma premiere proposition touchant ce partage si inégal des biens & des maux de cette vie, qui fait que les justes souffrent, pendant que les impies prosperent. Je prétends qu'il n'y a rien en cela qui doive troubler notre foi ; & en effet, quand je ne verrois nulle raison de cette conduite de Dieu, quand ce seroit un abyme où je ne découvrirois rien, & que mon esprit s'y perdroit, ma foi n'en devroit point être altérée, & tout ce que j'aurois à faire, ce seroit de m'écrier avec Saint Paul, *ô altitudo !* & de reconnoître que c'est un secret de la providence que je dois adorer, & non pas pénétrer. Ainsi quand je ne conçois pas l'auguste & incompréhensible mystere d'un Dieu en trois personnes, je ne crois pas dès-lors avoir droit de le révoquer en doute ; je ne crois pas pouvoir conclure : il n'y a donc point de Dieu, il n'y a donc point de souverain Etre ; mais je conclus que ce souverain Etre est au dessus de toute intelligence humaine,

& je n'en demeure pas moins inviolablement attaché à ma créance. Pourquoi ne ferois-je pas ici le même ? & quand il s'agit d'un point qui regarde la providence de Dieu & sa conduite dans le gouvernement du monde, pourquoi en voudrois-je douter, & pourquoi me troublerois-je, parce que je ne le comprends pas ?

Car enfin, j'ai d'ailleurs mille preuves qui me convainquent qu'il y a une Providence dans l'Univers, & que tout ce qui arrive sur la terre est de l'ordre de Dieu. Je n'ai qu'à ouvrir les yeux, je n'ai qu'à contempler le Ciel, je n'ai qu'à considérer toutes les créatures ; il n'y en a pas une qui ne me rende témoignage de cette vérité, & qui n'en soit pour moi une démonstration. Les païens & les barbares l'ont reconnue, & je serois plus infidele que les infideles même si je refusois de m'y soumettre : cependant contre tous ces témoignages il se forme une difficulté dans mon esprit. S'il y a une providence, me dis-je à moi-même, comment souffre-t-elle que les justes soient opprimés, & les impies exaltés ? Voilà ce qui me fait peine. Or je vous demande, Chrétiens, est-il raisonnable que pour cette seule difficulté, je me départe d'un principe de foi aussi infaillible & aussi solidement établi que l'est celui d'une Providence ; & que parce qu'il y a un certain point

où la conduite de cette Providence ſur les hommes me paroit obſcure, je la tienne pour douteuſe, & j'oſe même abſolument la rejetter? N'eſt-il pas plus juſte que j'oppoſe à la difficulté qui m'embarraſſe toutes les maximes de ma foi & toutes les lumieres de ma raiſon; & que n'ayant pas aſſez de vue pour approfondir le myſtere de cette Providence ſi rigoureuſe, ce ſemble, à l'égard des juſtes, & ſi libérale envers les pécheurs, je me réſerve à le connoître un jour dans ſa ſource, c'eſt-à-dire dans Dieu même?

Et c'eſt-là auſſi que le Prophete royal en revenoit, après avoir confeſſé devant Dieu qu'il n'entendoit rien à ce procédé, & qu'un traitement ſi peu conforme aux mérites des uns & à l'iniquité des autres, paſſoit toutes ſes connoiſſances & confondoit toutes ſes idées. J'eſpere bien, diſoit-il, Seigneur, que vous me découvrirez là-deſſus l'ordre de vos jugements, & que vous me ferez voir, comme dans un miroir les raiſons ſecrettes que vous avez eues de diſpoſer ainſi les choſes; alors je ſçaurai pourquoi vous avez permis que ce juſte fût vexé & perſécuté, & que le crédit de cet impie l'emportât ſur l'innocence & la vertu; que cet homme de bien n'eût aucun ſuccès dans ſes entrepriſes, & que ce mondain ſans foi & ſans conſcience réuſſit dans tous ſes deſſeins;

que cette femme pieuse & remplie d'honneur passât ses jours dans l'amertume & dans de mortels déplaisirs, & que cette autre idolâtre du monde & livrée à ses passions menât une vie douce & commode. Vous nous apprendrez, ô mon Dieu, quels étoient les ressorts de tout cela ; & par un seul rayon de la lumiere que vous répandrez dans nos esprits, vous dissiperez tous les nuages, & vous ferez évanouir tous les doutes qui naissent maintenant malgré nous contre votre adorable Providence. Je me figurois, qu'à force de réflexions & de considérations, je pourrois dès cette vie démêler cet embarras, & sonder les impenétrables conseils de votre sagesse ; *Existimabam ut cognoscerem hoc* : mais je me trompois bien, & je me suis bien apperçu que je m'arrêtois à d'inutiles recherches ; *Labor est ante me.* D'où j'ai conclu qu'il falloit attendre que je fusse entré dans votre sanctuaire, & que je visse où se devoient terminer les espérances des uns & des autres, *Donec intrem in sanctuarium Dei & intelligam in novissimis eorum.* Voilà comment raisonnoit ce saint Roi, & c'étoit l'esprit de Dieu qui lui inspiroit ce sentiment.

Psal. 72. *Ibid.* *Ibid.*

Mais là-dessus, mes chers Auditeurs, nous n'en sommes pas encore après tout réduits à la simple soumission & à la seule obéissance de la foi ; nous avons

ſur ce myſtere de quoi contenter notre eſprit ; autant & peut-être plus que ſur aucun autre ; & c'eſt par où nous devenons tout-à-fait inexcuſables, quand nous nous troublons & que nous tombons dans la défiance, parce que nous voyons les juſtes affligés, & que les pécheurs ont toutes les commodités & toutes les douceurs de la vie ; car nous trouvons nous-mêmes des raiſons qui nous juſtifient parfaitement la conduite de Dieu, & qui nous perſuadent que Dieu a fait ſagement d'en uſer de la ſorte. Or ſi moi avec un eſprit plein d'erreurs & de ténebres, je découvre néanmoins des raiſons pour cela, ne dois-je pas être convaincu que Dieu en a de plus ſolides encore & de plus relevées que je ne vois pas ; & ces raiſons de Dieu que je ne vois pas, mais que je conjecture des miennes, ne doivent-elles pas calmer mon cœur & le raſſurer ? Tout ce qui me reſte donc, c'eſt de ſuivre le conſeil de Saint Auguſtin & de m'appliquer non pas à connoître pleinement, mais du moins à entrevoir le ſecret de Dieu, afin que ce que j'en puis appercevoir m'apprenne à juger de ce qui échappe à ma vue, & que l'un & l'autre affermiſſe ma confiance. *Secretum Dei intentos nos habere debet, non adverſos.*

Mais qu'eſt-ce en effet que j'en apperçois de ce ſecret de Dieu, & quelles ſont

ſont les raiſons que je puis imaginer d'un partage qui ſemble choquer la raiſon même ? Vous me le demandez, Chrétiens, & ſans une longue diſcuſſion, voici celles qui ſe préſentent d'abord à moi : Que Dieu veut éprouver ſes élus, & leur donner occaſion de lui marquer par leur conſtance leur fidélité ; que Dieu, ſelon la comparaiſon du Prophete Roi, veut les purifier par le feu de la tribulation, comme l'on épure l'or dans le creuſet ; que Dieu veut aſſurer leur ſalut, & les mettre à couvert du danger inévitable qui ſe rencontre dans les proſpérités du ſiecle ; que Dieu par une aimable violence, dit Saint Bernard, veut les forcer en quelque ſorte, de ſe tenir unis à lui, en leur rendant tout le reſte amer, & ne leur offrant par-tout ailleurs que des objets qui leur inſpirent du dégoût ; que Dieu veut leur fournir une continuelle matiere de combats, afin que ce ſoit en même temps pour eux une continuelle matiere de triomphe, & par conſéquent de mérite ; que tout juſtes qu'ils ſont, ils ne laiſſent pas d'être redevables à Dieu par bien des endroits, puiſque le plus juſte, comme parle Salomon, tombe juſqu'à ſept fois par jour ; mais que Dieu d'ailleurs veut les punir en pere & non en juge, & pour cela qu'il les chatie en ce monde, ſelon ſa miſéricorde, afin de ne les pas punir en l'autre ſelon ſa juſtice. A s'en tenir là,

mes chers Auditeurs, & sans vouloir pénétrer plus avant dans les desseins de Dieu, n'est-ce pas assez pour soutenir la foi du juste, & une seule de ces raisons ne suffit-elle pas pour lui servir de défense & le fortifier contre les plus rudes attaques? Que Dieu donc ordonne selon qu'il lui plaît, qu'il détruise & qu'il renverse, qu'il abaisse & qu'il humilie, qu'il frappe à son gré, jamais le juste n'aura que des bénédictions à lui rendre; & s'il pensoit à se plaindre, ce seroit bien alors que Dieu pourroit lui faire le même reproche que fit le Sauveur du monde à Saint Pierre: *Modicæ fidei, quare dubitasti?* Homme aveugle, laissez agir votre Dieu, il vous aime, & il sçait ce qui vous convient; s'il vous traite maintenant avec rigueur, ce n'est qu'une rigueur apparente; & tout sensibles que peuvent être les coups que son bras vous porte, c'est son amour qui le conduit.

Pensées touchantes & puissants motifs d'une consolation toute chrétienne! Dans ce vaste & nombreux Auditoire, il est impossible qu'il ne se rencontre bien de ces ames chéries de Dieu, & que Dieu toutefois abandonne aux traverses & aux disgraces du monde. Or c'est à moi de leur faire goûter ces vérités: c'est à moi, mes chers Auditeurs, de vous relever par là de l'abatement où vous jette peut-être l'état de pauvreté, l'état d'humiliation,

l'état de souffrances qui vous accable & qui vous rend la vie si ennuyeuse & si pénible : c'est à moi, comme prédicateur évangélique, de vous faire trouver tout l'appui nécessaire dans votre foi. Car je ne suis point seulement ici pour vous reprocher vos infidélités, ni pour vous remplir d'une terreur salutaire des jugements éternels : je l'ai fait selon les occurrences, je le fais encore, & je ne puis assez bénir le Ciel de l'attention que vous donnez à mes paroles, ou plutôt à la parole de Dieu que je vous annonce. Mais l'autre partie de mon devoir est de vous consoler dans vos peines ; & puisque je tiens la place de Jesus-Christ, qui vous parle par ma bouche, & dont je suis l'ambassadeur & le ministre, *Pro Christo legatione fungimur*, c'est à moi de vous dire aujourd'hui ce que ce divin Sauveur disoit au peuple : *Venite ad me omnes qui laboratis & onerati estis, & ego reficiam vos ;* Venez, ames tristes & affligées ; venez, vous qui gémissez sous le poids de la misere humaine & dans la douleur, venez à moi. Le monde n'a pour vous que des mépris & des rebuts, & vous en éprouvez tous les jours l'injustice : les plus déréglés & les plus vicieux y font la loi aux plus justes, & c'est ce qui vous flétrit le cœur & qui vous remplit d'amertume. Mais encore une fois, venez ; & sans rien changer à votre

2. Cor. c. 5

Matth. c. 11.

condition, je l'adoucirai : *Venite, & ego reficiam vos.* Je ne ſuis qu'un homme foible comme vous, & plus foible que vous ; mais avec la grace de mon Dieu, avec l'onction de ſa parole & les maximes de ſon Evangile, j'ai de quoi vous rendre inébranlables au milieu des plus violentes ſecouſſes : j'ai de quoi réveiller toute votre foi & de quoi ranimer toute votre eſpérance ; de quoi vous apprendre à ne rien deſirer de tout ce que le monde a de plus flatteur & de quoi vous faire connoître le précieux avantage d'un état, où Dieu veille avec d'autant plus de ſoin ſur vous & d'autant plus d'amour, qu'il ſemble moins ménager vos intérêts & moins vous aimer.

Car pour reprendre avec ordre & pour mieux développer ce que je n'ai fait encore que parcourir, & ce qui demande toutes vos réflexions, puiſque ce doit être pour vous comme un tréſor & un fonds inépuiſable de patience, je dis que ſi Dieu traite le juſte avec une ſévérité apparente, que s'il l'afflige, c'eſt pour l'éprouver. Ainſi s'en explique-t-il en mille endroits de l'Ecriture, où il déclare en termes formels que c'eſt un des offices de ſa Providence, & que par cette raiſon il laiſſe tomber ſes fléaux ſur ceux qui le ſervent, encore plus que ſur les autres : de ſorte que l'affliction dans le texte ſacré eſt appellée communément épreuve ou tentation, &

que ſuivant le même langage, ce que le Saint-Eſprit appelle tentation n'eſt autre choſe que l'affliction. C'etoit la belle & ſolide réponſe que faiſoit un des plus zélés défenſeurs de la loi chrétienne, aux idolâtres & aux infideles, lorſqu'ils lui reprochoient l'extrême abandon où l'on voyoit le peuple fidéle, & qu'ils prétendoient de là tirer une conſéquence ou contre le pouvoir, ou contre la miſéricorde du Dieu que nous adorons, Vous vous trompez, leur diſoit-il : notre Dieu ne manque ni de moyens ni de bonté pour nous ſecourir : *Deus ille noſter, quem colimus, necnon poteſt ſubvenire, nec deſpicit.* Mais que fait-il ? il nous examine chacun en particulier ; & à quoi ſe réduit cet examen ? à nous priver des biens de la vie & à nous tenir dans l'adverſité : *Sed in adverſis unumquemque explorat.* Ces paroles ſont remarquables : Dieu ſonde le cœur de l'homme, il l'interroge, par où ? par les ſouffrances & les afflictions, *Vitam hominis ſciſcitatur.* Comme ſi Dieu diſoit au juſte : déclarez-vous, & faites-moi voir ce que vous êtes ; je ne l'ai point encore bien ſçu juſqu'à préſent, & je veux l'apprendre de vous-même. Tandis que vous avez été heureux ſur la terre, & que vous y goûtiez le calme & la paix, vous me l'avez dit, il eſt vrai, que vous vouliez être à moi, mais on ne pouvoit guere compter

Minut. Felix.

Idem.

alors ſur votre témoignage. Dans cet état de proſpérité, vous ne vous connoiſſiez pas encore aſſez bien, & vous ne pouviez juger ſûrement à qui des deux vous étiez, ou à moi ou à vous-même : mais maintenant qu'un revers a troublé toute la douceur de votre vie, maintenant que vous êtes dans l'infirmité, dans le beſoin, & que tous les maux ſont venus, ce ſemble, vous aſſaillir, c'eſt en cette ſituation que vous pouvez me donner des aſſurances de votre foi, & que je puis faire fond ſur votre parole. Si donc je vous vois perſévérer dans mon ſervice, ſi je vous entends au pied de mon autel me faire toujours les mêmes proteſtations d'un attachement inviolable, je vous écouterai & je vous croirai ; car un amour ainſi éprouvé ne doit plus être ſuſpect. A cela que pouvons-nous répondre, Chrétiens Auditeurs ? Si Dieu ne met pas l'impie à de pareilles épreuves, de quel ſentiment, à la vue de ſon prétendu bonheur, devons-nous être touchés ? eſt-ce d'une envie, ou n'eſt-ce pas plutôt d'une horreur ſecrette, puiſque ſi Dieu l'épargne, c'eſt que Dieu ne le juge plus digne de lui, c'eſt que Dieu ne s'intéreſſe plus en quelque ſorte à le former pour lui, c'eſt que Dieu le regarde comme un faux métal que l'ouvrier abandonne, au lieu qu'il jette l'or dans la fournaiſe, & qu'il le fait paſſer par le

feu. Delà cette ſainte priere que David faiſoit à Dieu : *Proba me , Domine , & tenta me :* Ah ! Seigneur, éprouvez-moi, & ne me refuſez pas la conſolation & l'ineſtimable avantage de pouvoir vous montrer qui je ſuis, & quelles ſont pour vous les véritables diſpoſitions de mon cœur ; mais parce que je ne puis mieux vous les faire connoître qu'en ſouffrant, frappez, brûlez & me conſumez, s'il le faut, de miſeres & de peines ; je conſens à tout : *Ure renes meos.* *Pſ. 25.*

Nous y devons conſentir nous-mêmes, mes Freres, d'autant plus aiſément, qu'un autre deſſein de Dieu ſur le juſte affligé, eſt de le purifier de toutes les affections de la terre. En effet, ſi les proſpérités temporelles étoient attachées à la vertu, nous ne ſervirions Dieu que dans cette vue, & par conſéquent nous ne l'aimerions pas pour lui-même. C'eſt ce que Saint Auguſtin a ſi bien obſervé, & ſur quoi il raiſonne ſi ſolidement & avec ſa ſubtilité ordinaire. Quand vous voyez, dit-il, les ennemis de Dieu & les libertins dans l'état d'une riche fortune, vous y êtes ſenſibles, & vous vous dites à vous-mêmes : il y a ſi long-temps que je ſers Dieu, que j'accomplis ſes commandements & que je m'acquite de tous les exercices de la religion ; cependant mon ſort eſt toujours le même, mes affaires n'en ont pas une meilleure iſſue, & il ſemble

au contraire que Dieu prenne à tâche de les arrêter & de les renverser ? Ceux-ci vivent dans le crime, sans regle, sans retenue, sans piété, & avec cela ils ne laissent pas de jouir d'une santé florissante, d'accumuler biens sur biens, d'être honorés & distingués : Mais reprend ce saint Docteur, c'étoit donc là ce que vous cherchiez : *Talia ergo quærebas ?* c'étoit donc pour la santé du corps, pour les biens du monde, pour les honneurs du siecle que vous vouliez plaire à Dieu. Or voilà justement pourquoi il étoit convenable que Dieu vous en privât, afin que vous apprissiez à l'aimer, non pour ce qu'il donne aux hommes, mais pour ce qu'il est en lui-même. Car souvenez-vous, ajoute le même Pere, que si vous êtes juste, vous vivez dans l'état de la grace & dans l'ordre de la grace ; comme donc cette grace est toute gratuite de la part de Dieu, elle vous engage à aimer Dieu d'un amour gratuit ; *Si ideò gratiam tibi dedit Deus, quia gratis dedit, gratis ama;* & vous ne devez point l'aimer pour une autre récompense que lui-même, puisqu'il veut être lui-même toute votre récompense : *Noli ad præmium diligere Deum, qui ipse est præmium tuum.* Les biens de la terre rendroient votre amour mercénaire ; & si vous vous plaignez quand Dieu vous les refuse ou qu'il vous les enleve, vous

August.

Idem.

Idem.

faites voir par là que ces biens vous ſont plus chers que Dieu même, & par conſéquent que vous ne méritez pas de le poſſéder.

Biens tellement contagieux, qu'ils peuvent pervertir les plus juſtes, & que ſouvent ils les ont précipités dans l'abyme le plus affreux & dans une corruption entiere. Les exemples n'en ont été que trop éclatants & que trop fréquents; mais par un trait encore tout nouveau de providence & de miſéricorde à l'égard de ſes élus, comment Dieu les garantit-il de ce danger, par une pauvreté qui leur ſert de préſervatif contre la contagion des richeſſes temporelles, par une obſcucité qui leur tient lieu de ſauve-garde contre la contagion des grandeurs périſſables, par une langueur & une maladie qui les met à couvert de la contagion des plaiſirs ſenſuels & des flatteuſes illuſions de la chair. Le juſte, il eſt vrai, peut maintenant ne pas voir à quoi il ſe trouvoit expoſé, lui, dis-je, en particulier plus que bien d'autres, ſi Dieu n'eût uſé pour lui d'une telle précaution: mais ce qu'il ne voit pas à préſent, il le verra à la fin des ſiecles & au grand jour de la révélation, car c'eſt là que Dieu l'attend; c'eſt là que Dieu ſe réſerve à lui mettre devant les yeux toutes les injuſtices où l'eût emporté une avare & inſatiable convoitiſe, tous les projets

criminels, & toutes les intrigues où l'eût engagé une ambition démesurée & sans bornes; tous les excès, toutes les habitudes & les abominations où l'eût plongé une passion aveugle & une brutale volupté, si le frein de l'affliction ne l'eût retenu, & si les disgraces de la vie n'eussent empêché le feu de s'allumer dans son cœur: & par une suite immanquable, c'est là qu'éclairé d'une lumiere divine & découvrant les salutaires & favorables secrets de la sagesse éternelle qui l'a conduit, il bénira Dieu mille fois de ce qui sembloit devoir exciter contre Dieu tous ses murmures; il regardera comme un coup de prédestination de la part de Dieu, comme une grace de Dieu & une des graces les plus précieuses, ce que le monde regardoit comme un délaissement total & comme une espece de réprobation.

Cependant, parce qu'il ne suffit pas de s'éloigner du monde & de l'occasion du péché, si ce n'est afin de s'attacher à Dieu; je vais plus loin, & peu à peu développant le bienfait du Seigneur & tout ce que je puis découvrir des desseins de sa Providence, j'ajoute & je prétends qu'il ne fait souffrir ses élus, que pour les attirer à lui, que pour les mettre dans une heureuse nécessité de recourir à lui, de se confier en lui, de ne se tourner que vers lui. Car il y a, selon Saint Bernard, quatre sortes de

prédeſtinés. Les uns emportent le Royaume du Ciel par violence, & ce ſont les pauvres volontaires, qui d'eux-mêmes quittent tout & renoncent à tout. Les autres trafiquent en quelque maniere pour l'acheter, & ce ſont ces riches, qui, comme parle l'Evangile, ſe font, par leurs aumônes, des interceſſeurs auprès de Dieu, & des amis qui les doivent un jour recevoir dans les tabernacles éternels. D'autres, pour ainſi dire, ſemblent vouloir le dérober, & qui ſont-ils ? ce ſont ces humbles de cœur, qui fuient la lumiere, non par un reſpect humain, mais par un ſaint deſir de l'abjection, & qui dans une vie retirée cachent aux yeux des hommes toutes les bonnes œuvres qu'ils pratiquent. Enfin, pluſieurs n'y entrent que parce qu'ils y ſont forcés; & voilà ces juſtes qui ne ſe ſont déterminés à chercher Dieu, que parce que Dieu n'a pas permis qu'ils trouvaſſent rien ailleurs qui les arrêtât. Si le monde eût été à leur égard ce qu'il eſt à l'égard de tant de mondains; c'eſt-à-dire, ſi le monde les eût flattés, les eût idolâtrés, n'eût eu pour eux que des diſtinctions, que des reſpects, que des agréments, ah ! Seigneur, auroient-ils jamais penſé à vous ? Comme ce peuple charnel que vous aviez formé avec tant de ſoin, & engraiſſé du ſuc de la terre, ils auroient oublié leur créateur & leur bienfacteur, ils ne ſe

seroient plus souvenus que vous étiez leur Dieu, & tout leur encens eût monté vers d'autres autels que les vôtres, *Incrassatus, impinguatus, dilatatus, dereliquit Deum factorem suum.* Mais parce que vous avez appesanti sur eux votre bras, parce qu'en leur faveur vous avez rempli le monde d'épines qui les ont piqués, de chagrins qui les ont désolés, d'accidents & de malheurs qui les ont obligés à disparoître & à ne plus sortir de leur retraite, en leur donnant la mort, vous leur avez donné la vie, & les perdant en apparence, vous les avez sauvés. Ils n'ont point trouvé d'autre ressource que vous, & c'est pour cela qu'ils sont venus à vous : ils se sont jetés dans votre sein comme dans leur asyle, & vous les y avez reçus ; vous les y tenez en assurance, & vous les y conservez. *Cùm occideret eos revertebantur, & diluculò veniebant ad eum.*

Deuter. c. 32.

Ps. 77.

Ce n'est pas qu'ils n'aient toujours bien des combats à soutenir ; & c'est aussi ce que Dieu prétend : pourquoi ? parce que ce sont ces combats, répond Saint Ambroise ; qui sont leur mérite. Sans combat, point de victoire à remporter, & sans victoire, point de couronne à espérer. Vous vous étonnez, continue ce Pere, que Dieu exerce ainsi ses plus fideles serviteurs & qu'il laisse au contraire les plus grands pécheurs dans une paix profonde : vous

voulez sçavoir la raison de cette différence; elle est essentielle & très-naturelle : c'est que Dieu ne couronne que les vainqueurs & qu'il veut couronner ses élus; d'où il s'ensuit par une conséquence nécessaire, qu'il doit donc leur fournir des sujets de triomphe. Mais la couronne n'étant point réservée aux pécheurs, il les laisse par une conduite toute opposée, sans leur donner ni à combattre, ni à vaincre. Il en use comme les Princes de la terre, ou plutôt les Princes de la terre en usent eux-mêmes comme lui, & nous n'en sommes point surpris : nous ne croyons pas qu'ils abandonnent ceux qu'ils destinent à certaines dignités, quand pour les mettre en état de s'avancer, ils les chargent de tant de soins ou qu'ils les exposent à tant de périls; ce n'est dans l'estime du monde ni indifférence ni rigueur pour eux, c'est faveur & grace.

Que dirai-je encore ? & supposons même que ce soit à l'égard des justes, rigueur de la part de Dieu; ne sera-ce pas toujours une rigueur paternelle & toute miséricordieuse? Voici ma pensée. Il n'est point d'homme de bien, quelque juste qu'il puisse être, qui n'ait ses chutes à réparer & ses infidélités à expier. Le plus innocent & le plus juste, selon l'idée que nous en devons avoir dans la vie présente, n'est pas celui qui n'a jamais péché, & qui ne

péche jamais : où eſt-il maintenant, & où le trouve-t-on ? mais celui qui a moins péché, & qui péche moins; celui qui a plus légérement péché, & qui péche encore plus rarement ; celui qui s'eſt relevé, & qui ſe releve plus promptement de ſon péché. Quel qu'il ſoit, il eſt comptable à Dieu de bien de dettes, & il faut indiſpenſablement qu'il les acquitte. Mais quand les acquittera-t-il ? Si c'eſt après la mort, quel jugement aura-t-il à ſubir & quel chatiment ! Il vaut donc mieux pour lui que ce ſoit pendant la vie & par les peines de la vie. Or voilà le temps en effet que Dieu choiſit, voilà le moyen qu'il emploie pour le châtier. C'eſt ce que Saint Jerôme écrivoit à l'illuſtre Paule, & c'étoit ainſi qu'il la conſoloit dans les pertes qu'elle avoit faites & dans la ſenſible douleur qu'elles lui cauſoient. Pourquoi tant de larmes, lui remontroit-il, & tant de regrets ? Choiſiſſez, & tenez-vous en, pour vous ſoutenir, à l'une des ces deux réflexions : Ou par le bon témoignage de votre conſcience & ſans bleſſer les ſentiments de l'humilité chrétienne, vous vous conſidérez comme juſte ; & alors votre conſolation doit être que Dieu perfectionne votre vertu, qu'il la met en œuvre & lui fait ſans ceſſe acquérir de nouveaux degrés : ou le ſouvenir de vos chûtes & la connoiſſance de vos foibleſſes vous porte à

vous regarder comme criminelle ; & dans cette vue vous devez, pour soulager votre peine, & pour vous la rendre non-seulement supportable, mais aimable, penser que Dieu vous corrige, & qu'il vous donne de quoi le satisfaire à peu de frais. *Elige : aut sancta es, & probaris ; aut peccatrix, & emendaris.* Mais que ne corrige-t-il ce libertin ? Ah ! mon cher Auditeur, contentez-vous que votre Dieu vous aime, & ne l'obligez point à vous rendre compte de la terrible justice qu'il exerce sur les autres. Je vous l'ai déjà dit tant de fois, & je ne puis trop vous le faire entendre : Dieu se venge d'autant plus rigoureusement, qu'il differe plus ses vengeances ; & malheur à ces riches du siecle, à ces puissants du siecle, à ces superbes & à ces orgueilleux du siecle, qu'il engraisse comme des victimes pour le jour de sa colere ! C'est l'expression de Tertullien : *Quasi victimæ ad supplicium saginantur.* *Hyeron* *Tertull.*

Arrêtons-nous là, & pour conclusion de cette premiere partie, raisonnons, s'il vous plaît, un moment ensemble. Voilà donc, par cela seul que je viens de vous présenter, la Providence justifiée sur le partage qu'elle fait des prospérités & des adversités temporelles entre les justes & les pécheurs. Car cette justification doit se réduire à deux points : l'un, que Dieu dès cette vie

prenne soin de ses élus ; l'autre, que dès cette vie même il se tourne contre les pécheurs, & qu'il laisse agir contre eux sa justice. Or éprouver ses élus, purifier ses élus, préserver ses élus, se les attacher d'un nœud plus étroit, leur faire amasser mérites sur mérites, pour les faire monter à un plus haut point de gloire, & lever par de légeres satisfactions le seul obstacle qui pourroit retarder leur bonheur, ne sont-ce pas là les soins salutaires d'une miséricorde également sage & bienfaisante ? Mais par une regle toute contraire, livrer les pécheurs à eux-mêmes & à leurs passions ; ne point troubler un repos mortel où ils demeurent tranquillement endormis ; ne répandre jamais l'amertume sur de fausses douceurs qui les corrompent ; les laisser dans une élévation qui les enfle, dans un éclat qui les éblouit, dans une abondance qui leur inspire la mollesse, dans une vie voluptueuse qui les entretient en toutes sortes de désordres, dans un oubli du salut & dans un état d'impénitence qui les conduit à une mort réprouvée, ne sont-ce pas là les coups redoutables d'une justice d'autant plus à craindre qu'elle se fait moins connoître ? Ce qui nous trompe, c'est que nous ne jugeons des choses que par rapport au temps où nous sommes & qui passe, mais que Dieu en juge par

rapport à l'éternité où nous nous trouverons un jour & qui ne passera jamais. Or de ces deux regles quelle est la meilleure & la plus avantageuse ? J'en conviens, dit Saint Augustin : selon la premiere, le pécheur a droit, ce semble, d'insulter au juste & de lui demander où est votre Dieu ? *Ubi est Deus tuus ?* mais selon l'autre, qui des deux est sans contredit la plus droite & l'unique même qu'il y ait à suivre, le juste peut bien répondre aux insultes du pécheur : mon heure n'est pas encore venue, ni la vôtre ; attendons, l'une & l'autre viendra, & c'est alors que je vous demanderai : où sont ces Dieux que vous adoriez & en qui vous mettiez toute votre confiance ? où est cette félicité dont le goût vous enchantoit & dont vous étiez idolâtre, que ne la rappellez-vous, pour vous retirer de l'éternelle misere où vous êtes tombé ? *Ubi sunt Dii eorum, in quibus habebant fiduciam ?* *Deuter. c. 32.*

Ps. 41.

Ainsi, mon cher Auditeur, ce qui vous reste, c'est d'entrer dans les vues de votre Dieu qui vous afflige, & de seconder par votre patience ses desseins ; & le regret le plus vif qui doit présentement vous toucher, c'est peut-être de n'avoir point encore profité d'un talent que vous pouviez faire valoir au centuple, c'est d'avoir trop écouté les sentiments d'une défiance toute naturelle,

& de les avoir fait éclater par des plaintes si injurieuses à la providence du Maître qui veille sur vous; c'est d'avoir trop prêté l'oreille aux discours séducteurs du monde touchant votre infortune & le malheur apparent de votre condition ; c'est d'avoir trop cherché à exciter la compassion des hommes, pour en recevoir de vains soulagements, lorsque vous deviez vous regarder comme un sujet digne d'envie, & ne mettre votre appui que dans la foi; c'est de n'avoir point assez compris la vérité de ces grandes maximes de l'Evangile ; que bienheureux sont les pauvres, parce que le Royaume céleste leur appartient ; que bienheureux sont ceux qui souffrent persécution sur la terre & qui pleurent, parce qu'ils seront éternellement consolés dans le Ciel. Mais, Seigneur, me voici désormais instruit, & j'en sçais plus qu'il ne faut pour éclaircir tous mes doutes & pour arrêter toutes les inquiétudes de mon esprit. De tant de raisons, une seule devoit suffire, & même sans tant de raisons, n'étoit-ce pas assez de sçavoir que quoi qu'il m'arrive, c'est vous qui l'avez voulu? Ordonnez, mon Dieu, comme il vous plaira, & faites de moi tout ce qu'il vous plaira. Que l'impie à son gré domine le juste, qu'il le foule sous les pieds, & que je sois le plus maltraité de tous, je ne m'écrierai point comme

ces Apôtres éperdus : *Domine, ſalva nos, perimus* : aidez-nous, Seigneur, nous voilà ſur le point de périr ; mais me repoſant ſur votre infinie ſageſſe & votre ſouveraine miſéricorde, je vous dirai avec un de vos plus fideles Prophetes : *In te, Domine, ſperavi, non confundar* : C'eſt en vous, mon Dieu, que j'eſpere ; mon eſpérance ne ſera point trompée, car je ſuis certain que tout ira bien pour moi tant que je me confierai en vous, & que dans cette conduite de votre Providence qui paroît ſi ſurprenante aux hommes, il n'y a rien, non-ſeulement qui doive ébranler leur foi, mais qui ne la doive confirmer. C'eſt la ſeconde Partie. *Pſ. 30.*

II. PART.

OUi, Chrétiens, s'il y a un motif capable de me confirmer dans la foi & d'affermir mon eſpérance, c'eſt de voir que les impies s'élevent & qu'ils proſperent dans le monde, pendant que les juſtes ſont dans l'abaiſſement & dans l'adverſité. Cette propoſition vous paroît d'abord un paradoxe ; mais je vais l'examiner avec vous, & bientôt vous en découvrirez avec moi l'inconteſtable vérité ; nous la trouverons fondée ſur les principes les plus ſolides & même les plus évidents de la raiſon naturelle, de l'expérience, de la religion. Appliquez-vous à ceci : j'oſe dire que c'eſt le point eſſentiel d'où dépend toute la

morale chrétienne. En effet, de voir les calamités des Juſtes ſur la terre, & la proſpérité des pécheurs (ce qui nous ſemble un déſordre) c'eſt un des arguments les plus forts & les plus ſenſibles pour nous convaincre qu'il y a une autre vie que celle-ci, & que nos ames ne meurent point avec nos corps; qu'il y a une récompenſe, une gloire, un ſalut à eſpérer après la mort, que toutes nos prétentions ne ſont point bornées à la condition préſente où nous ſommes, & que Dieu nous reſerve à quelque choſe de meilleur & de plus grand : voilà le principe de la raiſon. Je dis plus; c'eſt ce qui nous montre que Jeſus-Chriſt notre Maître, en qui nous nous confions, eſt fidele dans ſa parole, que ſes prédictions ſont vraies, qu'il ne nous a point trompés, & que nous pouvons compter avec aſſurance ſur ſes promeſſes, puiſqu'elles ont déjà leur accompliſſement : voilà le principe de l'expérience. Enfin, c'eſt ce qui ſe juſtifie, parce que rien n'eſt plus conforme à l'ordre établi de Dieu dans la Prédeſtination des hommes, que les ſouffrances des juſtes & les avantages temporels des pécheurs : voilà le principe de la religion. Or je vous demande ſi ce ne ſont pas là trois conſidérations bien puiſſantes pour ſoutenir notre confiance. Je ſçais qu'il y a une vie future où je ſuis appellé, une vie bienheureuſe qui m'eſt deſtinée,

& ma raison me le fait connoître. Je sçais que tout ce que le Fils de Dieu a prédit devoir arriver, soit aux justes, soit aux pécheurs, est certain; par conséquent je puis faire fonds sur tout ce qu'il ma promis, & j'en ai déjà la preuve dans ma propre expérience. Je sçais & je reconnois visiblement que la prédestination des hommes, de la maniere que Dieu l'a conçue & l'a dû concevoir, que tout ce qu'il a réglé & ordonné sur cela, commence à s'exécuter. Dès qu'on est instruit de ces trois choses, y a-t-il une foi si foible & si chancelante, qui ne se fortifie, qui ne se réveille, qui ne se ranime toute entiere : or voilà, je le répete, ce qui s'ensuit évidemment de l'état de peine & d'affliction où nous voyons les justes, tandis que les pécheurs vivent dans l'opulence & dans le plaisir. Reprenons, & mettons dans leur jour ces trois pensées.

Il n'y a point de libertin, soit de mœurs, soit de créance, qui ne cessât de l'être s'il étoit persuadé qu'il y a une autre vie : ce qui fait son libertinage, c'est qu'il ne croit pas, ou qu'il ne croit qu'à demi, qu'il y ait quelque chose de réel & de vrai en tout ce qu'on lui dit de cette vie future où nous aspirons comme au terme de notre course & à l'objet de notre espérance. Quoi qu'il en puisse penser (car ce n'est point à lui présentement que je m'adresse, ni pour

lui que je parle) moi qui crois un Dieu, créateur de l'univers, voici, pour me raſſurer & pour entretenir toujours dans mon cœur les ſentiments d'une foi vive & d'une ferme confiance, comment je me ſers de cette étrange diverſité de conditions où ſe trouvent les gens de bien & les impies. Je dis en moi-même : le parti de la vertu eſt communément opprimé dans le monde : celui du vice y eſt dominant & triomphant ; on y voit des juſtes dépouillés de tout & miſérables, des amis de Dieu perſécutés, des Saints mépriſés & abandonnés. Que dois-je conclure de là ? qu'il y a donc pour le juſte après la vie préſente, d'autres biens à eſpérer que ces biens viſibles & périſſables qui lui ſont refuſés. C'eſt ce que les Peres de l'Egliſe ont toujours conclu, & c'eſt la grande preuve qu'ils ont toujours employée contre ces hérétiques, qui prévenus de la connoiſſance de Dieu, vouloient néanmoins douter de l'immortalité de nos ames. Liſez ſur cette matiere l'excellent traité de Guillaume de Paris, ou plutôt écoutez-en le précis que je fais en peu de paroles. Après bien d'autres raiſonnements tirés de la nature de l'homme, il en revient toujours à celui-ci, comme au plus preſſant & au plus convaincant. Vous convenez avec moi, dit-il, de l'exiſtence d'un premier Etre ; vous reconnoiſſez un Dieu : mais répondez-moi, ce Dieu aime-

t-il ceux qui le ſervent & qui tâchent à lui plaire ? s'il ne les aime pas & qu'il ne s'intéreſſe point pour eux, où eſt ſa ſageſſe & ſa bonté ? s'il les aime, quand le fait-il paroître ? ce n'eſt pas dans cette vie, puiſqu'il les y laiſſe dans l'affliction ; ce n'eſt pas dans l'autre vie, puiſque vous prétendez qu'il n'y en a point. Cherchez, ajoute ce Saint Evêque, ayez recoûrs à toutes les ſubtilités que votre eſprit peut imaginer ; vous ne ſatisferez jamais à cette difficulté, qu'en avouant l'ame immortelle, & confeſſant avec moi qu'après la mort il y a un état de vie où Dieu doit récompenſer chacun ſelon ſes mérites. Car ce Dieu devant être, comme Dieu, parfait dans toutes ſes qualités, il doit avoir une parfaite juſtice : or une juſtice parfaite doit néceſſairement porter à un jugement parfait. Ce jugement parfait ne s'accomplit pas en ce monde, puiſque les plus impies y ſont quelquefois les plus heureux ; il faut donc qu'il s'accompliſſe en l'autre, & par conſéquent qu'il y ait un autre ſiecle à venir, qui eſt celui que nous attendons. Sans cela, pourſuit le même Pere, on pourroit dire que les juſtes ſeroient des inſenſés, & que les impies ſeroient les vrais ſages : pourquoi ? parce que les impies chercheroient les véritables & ſolides biens, en s'attachant à la vie préſente, au lieu que les

justes souffriroient beaucoup, & se consumeroient de travaux, dans l'attente d'un bien imaginaire. Voyez-vous, Chrétiens, comment ce sçavant Evêque tiroit des adversités des justes une raison invincible pour établir la foi d'une vie & d'une béatitude éternelle ?

C'est aussi ce que prétendoit Saint Augustin dans l'exposition du Pseaume quatre-vingt-onzieme, lorsque parlant à un chrétien troublé de la vue de ses miseres & du renversement qui paroît dans la conduite du monde, il allegue cette même raison pour lui inspirer une force à l'épreuve des événements les plus fâcheux. Voulez-vous avoir, dit-il, toute la longanimité des Saints, considérez l'éternité de Dieu ; alors les plus tristes accidents, bien-loin de vous abatre, seront pour vous autant de motifs d'une foi & d'une espérance plus constante que jamais. Car quand vous vous troublez, parce que la vertu est maltraitée sur la terre, & que le vice y est honoré, vous raisonnez sur un faux principe, & vous êtes dans l'erreur. Vous n'avez égard qu'à ce petit nombre de jours dont votre vie est composée, comme si dans ce peu de jours tous les desseins de Dieu devoient s'accomplir sur les hommes : *Attendis ad dies tuos paucos, & diebus tuis paucis vis impleri omnia* : c'est-à-dire, que

August.

que vous voudriez voir dès maintenant tous les justes couronnés & récompensés, & les impies frappés de tous les fléaux de la justice divine, que vous voudriez que Dieu ne différât point, & que l'un & l'autre s'exécutât dans la briéveté de vos années. Mais c'est ce que vous ne devez pas demander. Dieu fera l'un & l'autre en son temps, quoiqu'il ne le fasse pas dans le vôtre. Le temps de Dieu c'est l'éternité, & le vôtre, c'est cette vie mortelle : votre temps est court, mais le temps de Dieu est infini. Or Dieu n'est pas obligé de faire toutes choses dans votre temps; c'est assez qu'il les fasse dans le sien: *Implebit Deus in tempore suo.* Et c'est *Idem.* pourquoi je vous dis que si vous voulez vous affermir dans votre foi & soutenir votre espérance, vous n'avez qu'à vous remettre sans cesse dans l'esprit l'éternité de Dieu. Comment cela ? parce que témoin de l'injustice apparente avec laquelle Dieu semble traiter les hommes sur la terre, se montrant si rigoureux pour ses amis & si favorable à ses ennemis, vous tirerez cette conséquence qu'il prépare donc aux uns & aux autres une éternité, où il leur rendra toute la justice qui leur est due, puisqu'il la leur rend si peu dans le temps. Tout ceci est de Saint Augustin, & ce sont ses propres paroles que je rapporte.

en cela même, répond Saint Jean Chrysostome, c'est dans les maux dont il étoit assiégé qu'il trouvoit des gages certains qui l'assuroient pour une autre vie, de la possession des biens du Seigneur. Car sa raison seule lui dictoit au fond de l'ame, que les maux qu'il avoit à souffrir de la part de Saül, étant contre toute justice, il étoit de la providence de Dieu qu'il y eût dans l'avenir un autre état où son innocence fût reconnue & sa patience glorifiée ; & voilà ce qu'il entendoit & ce qu'il vouloit faire entendre, quand il disoit : *Credo videre bona Domini in terrâ viventium.*

Nous avons encore, Chrétiens, quelque chose de plus, ce sont les prédictions de Jesus-Christ, dont notre propre expérience nous fait voir l'accomplissement dans les souffrances des justes & dans la prospérité des pécheurs. Ceci n'est pas moins digne de vos réflexions. Si le fils de Dieu avoit dit dans l'Evangile, que ceux qui s'attacheroient à le suivre & qui marcheroient après lui, seroient exempts en ce monde de toute peine, à couvert de toute disgrace, comblés de richesses, toujours dans le plaisir, & qu'il n'y auroit de chagrins & de traverses que pour les impies, alors, je l'avoue, notre foi pourroit s'affoiblir à la vue de l'homme de bien dans l'indigence, l'humiliation, la

douleur, & du libertin dans la fortune, l'autorité, l'élévation. Il me seroit difficile de résister aux sentiments de défiance qui naîtroient dans mon cœur : pourquoi ? parce que je me croirois trompé par Jesus-Christ même, & que j'éprouverois tout le contraire de ce qu'il m'auroit promis. Mais quand je consulte les sacrés oracles sortis de la bouche de ce Dieu-Sauveur, & que je les vois accomplis de point en point dans la conduite de la providence : quand j'entends ce Sauveur adorable dire clairement & sans équivoque à ses disciples : Le monde se réjouira, & vous serez dans la tristesse ;
Joan. c. 16. *Mundus gaudebit, vos autem contristabimini* : quand je l'entends leur déclarer dans les termes les plus exprès, qu'ils seront en butte aux persécutions des hommes ; leur faire le détail des croix qu'ils auront à porter, des mauvais traitements qu'ils auront à essuyer ; leur marquer là-dessus toutes les circonstances, & conclure en les avertissant que s'il leur annonce par avance toutes ces choses, c'est afin qu'ils n'en soient point surpris ni scandalisés lorsqu'elles arriveront,
Ibid. *Hæc locutus sum vobis ut non scandalizemini*, & afin qu'ils se souviennent qu'il les leur avoit prédites ;
Ibid. *Ut cum venerit hora, eorum reminiscamini, quia ego dixi vobis* : quand, dis-je, tout cela se présente à mon esprit, &

que tout cela s'exécute à mes yeux, que j'en ſuis inſtruit par moi-même, & que j'en ai les exemples les plus ſenſibles & les plus préſents, eſt-il poſſible que ma confiance ne redouble pas, & qu'elle ne tire pas de là un accroiſſement tout nouveau? Si je voyois tous les pécheurs dans l'infortune & tous les juſtes dans le bonheur humain, c'eſt ce qui m'étonneroit, parce que je ne verrois pas la parole de Jeſus-Chriſt vérifiée. Mais tandis que les gens de bien ſouffriront & que les impies auront tous les avantages du ſiecle, je ne craindrai rien, je me conſolerai, je me ſoutiendrai dans mon eſpérance. Car voici comment je pourrai raiſonner. Le même fils de Dieu qui a dit aux juſtes, vous ſerez dans l'affliction, leur a dit auſſi, votre triſteſſe ſe changera en joie : *Triſtitia veſtra vertetur in gaudium* : le même qui leur a prédit leurs peines & leurs adverſités, s'eſt engagé à leur donner ſon Royaume, & dans ce Royaume céleſte une félicité parfaite. Or il n'eſt pas moins infaillible dans l'un que dans l'autre, pas moins vrai quand il annonce le bien que lorſqu'il annonce le mal, puiſqu'il eſt toujours la vérité éternelle. Comme donc l'événement a juſtifié & juſtifie ſans ceſſe ce qu'il a prévu des afflictions de ſes élus, il en ſera de même de la gloire qu'il leur fait eſpérer. De là

Ibid.

je prends le ſentiment du grand Apôtre, & je dis avec lui : je ſouffre, mais je ſouffre ſans me plaindre & je n'en ſuis point déconcerté ni inquiet ; car je ſçais en qui je me confie & ſur la parole de qui je me repoſe ; je le ſçais, & je ſuis certain non-ſeulement qu'il peut faire pour moi tout ce qu'il m'a promis, mais qu'il le veut & qu'il le fera, puiſqu'il me l'a promis, & à tous ceux qui ſe diſpoſent dans le ſilence & la ſoumiſſion, au jour bienheureux où il viendra reconnoître ſes prédeſtinés & remplir leur attente.

Eſt-ce tout, non, mes chers Auditeurs ; mais je finis par un point qui me paroît, & qui doit vous paroître comme à moi, le plus eſſentiel. Car dans cette aſſemblée je m'adreſſe à celui de tous que Dieu connoît le plus juſte, & que Dieu toutefois a moins pourvu de ſes dons temporels. Qu'il m'écoute & qu'il me comprenne, c'eſt à lui que je parle. Il eſt vrai, mon cher Frere, & je ne puis l'ignorer, votre ſort parmi les hommes eſt triſte & fâcheux ; mais par-là, ſi je puis m'exprimer de la ſorte, à quel ſceau vous trouvez-vous marqué ? à celui que doivent porter les élus, à celui qui les diſtingue comme élus, en un mot à celui du fils unique de Dieu, le chef & l'exemplaire des élus. Tellement que vous entrez ainſi dans l'ordre de

votre prédeſtination, & que Dieu commence à exécuter le décret qu'il en a formé. Je m'explique, & je vais mieux vous faire entendre ce myſtere de ſalut. On vous l'a dit cent fois après l'Apôtre, & c'eſt un principe de notre foi, que Jeſus-Chriſt étant le modele des prédeſtinés, il faut, pour être glorifié comme lui, avoir une ſainte reſſemblance avec lui. Car, ſelon l'excellente & ſublime théologie du Docteur des nations, telle eſt l'indiſpenſable condition que Dieu demande pour faire part de ſa gloire à ſes élus, & c'eſt ainſi qu'il les a choiſis : *Quos præſcivit & prædeſtinavit conformes fieri imaginis Filii ſui.* Or il eſt évident que Jeſus-Chriſt a vécu ſur la terre dans le même état où Dieu permet que le juſte ſoit réduit, qu'il a marché dans la même voie, qu'il a été expoſé aux mêmes rebuts, aux mêmes mépris, aux mêmes contradictions. O profondeur des conſeils de la divine ſageſſe ! Tibere régnoit en ſouverain ſur le thrône, & le fils de Dieu obéiſſoit à ſes ordres. Pilate étoit revétu de la ſuprême autorité, & le fils de Dieu comparoiſſoit devant lui. Voilà comment Dieu opéroit par Jeſus-Chriſt le ſalut des hommes, & voilà, mon cher Auditeur, comment il opere ou comment il conſomme le vôtre par vous-même. Il vous imprime les caracteres de ſon fils, il grave dans vous ſes

Rom. c. 5.

traits & son image. Sans cela tout seroit à craindre pour vous : mais avec cela que ne pouvez-vous point espérer, puisque c'est l'exécution des favorables desseins de Dieu sur votre personne ? *Quos præscivit & prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui.*

Vous me dites : L'on a vu & l'on voit encore des gens de bien, riches & opulents, honorés & distingués dans le monde. J'en conviens : mais sur cela je réponds trois choses. En effet, s'il n'y avoit de justes & d'élus que les pauvres & les petits, que ceux qui par l'obscurité de leur condition, ou par le désordre de leurs affaires occupent les derniers rangs, les autres états seroient donc exclus du Royaume de Dieu, ce seroient donc par eux-mêmes des états réprouvés, il y faudroit donc nécessairement renoncer. Or il étoit néanmoins de la Providence d'établir dans la société des hommes, ces états, & il est toujours de la même Providence de les y maintenir : d'où il s'ensuit que Dieu n'a donc pas dû y attacher une damnation inévitable, & qu'au contraire il devoit y faire paroître des exemples de sainteté, afin de ne pas jetter dans un désespoir absolu tous ceux qui s'y trouveroient engagés. Je vais plus loin, & j'ajoute, que si les Saints se sont vus quelquefois dans l'état d'une prospérité humaine, c'est ce qui les faisoit

trembler, que c'eſt ce qui les entretenoit dans une défiance continuelle d'eux-mêmes, que c'eſt ce qui les humilioit, ce qui les confondoit devant Dieu : pourquoi ? parce que ne reconnoiſſant point dans leur proſpérité l'image de Jeſus-Chriſt ſouffrant, ils craignoient que Dieu ne les eût rejettés, & de ne régner jamais avec Jeſus-Chriſt glorieux & triomphant. De là pour ſuppléer à ce qui leur manquoit, & pour acquerir cette conformité ſi néceſſaire, que faiſoient-ils ? obſervez-le bien : c'eſt ce que j'ai en dernier lieu à répondre. Ils ne quittoient pas pour cela leur condition, parce qu'ils s'y croyoient appellés & qu'ils vouloient obéir à Dieu ; mais ſous les dehors ſpécieux d'une condition aiſée & commode ils conſervoient toute l'abnégation chrétienne, & portoient ſur leur corps toute la mortification de leur Sauveur. Sans renoncer à leur état, ni à certain extérieur de leur état, ils renonçoient à ſes douceurs, & ſur-tout ils ſe renonçoient eux-mêmes. Au milieu de l'abondance ils ſçavoient bien reſſentir les incommodités de la pauvreté ; au milieu des honneurs ils trouvoient bien des moyens pour ſe contenir dans les ſentiments & s'exercer dans les actes d'une profonde humilité ; au milieu des divertiſſements mondains, où quelquefois ils ſembloient avoir part, ils n'oublioient pas les

devoirs de la pénitence, & là même souvent la pratiquoient-ils dans toute son austérité : tout cela afin d'être du nombre de ceux dont l'Apôtre a dit : *Quos præscivit & prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui.*

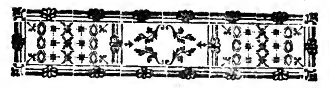
Vous me direz encore qu'on a vu des pécheurs & qu'on en voit dans les mêmes adversités que les justes & aussi affligés qu'eux. Il est vrai : mais sans examiner toutes les raisons pourquoi Dieu ne veut pas ni ne doit pas vouloir que le vice prospere toujours, je me contenterai d'une réponse que j'ai à vous faire & qui servira de preuve à l'importante vérité que je vous prêche. C'est que pour ces pécheurs sujets comme les justes aux revers & aux disgraces de la vie, une des plus précieuses & des plus sensibles marques, selon la doctrine de tous les Peres, que Dieu ne les a pas entiérement abandonnés, ce sont leurs souffrances même & leurs peines ; que le plus grand de tous les malheurs pour eux, ce seroit d'être ménagés, d'être flattés, de n'être jamais traversés dans le crime ; que la derniere ressource qui leur reste pour rentrer dans la voie du salut & pour être reçus dans le sein de la miséricorde, est que Dieu à présent les châtie, qu'en les châtiant il les corrige, qu'en les corrigeant il les réforme, & que ce renouvellement & cette réformation de mœurs retrace dans eux

l'image de son Fils qu'ils y avoient effacée: de sorte qu'il en faut toujours revenir à la parole du Maitre des gentils : *Quos præscivit & prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui.*

Plaise au Ciel, mes chers Auditeurs, que vous ayez bien compris ce mystere de grace & de sanctification que j'avois à développer ; que dans les coups dont Dieu vous frappe vous reconnoissiez l'amour qui l'intéresse pour vous ; que le juste ranime son espérance, & qu'il se soutienne par sa patience ; que le pécheur ébloui du vain éclat qui l'environne, & enivré d'une trompeuse félicité qui le séduit, se détrompe enfin des idées qu'il en avoit conçues, & que désormais il en détache son cœur pour l'attacher à des biens plus solides. Vous cependant, ô mon Dieu, ne changez rien à l'ordre des choses que votre Providence a réglées : agissez selon vos vues, & non selon les nôtres. Vos vues sont infinies, & les nôtres sont bornées ; vos vues sont toutes pures, & les nôtres sont toutes terrestres ; vos vues ne tendent qu'à nous sauver, & les nôtres ne tendent qu'à nous perdre. Si la nature se révolte, si les sens murmurent, ah ! Seigneur, n'accordez ni à la nature indocile ni aux sens aveugles & charnels ce qu'ils demandent. Ne nous livrez pas à nos desirs, & ne nous écoutez pas, comme vous écoutiez

autrefois dans votre colere le peuple Juif. Mais ſuivez toujours vos adorables deſſeins, & quoi qu'il nous en doive coûter, exécutez-les pour votre gloire & pour notre bonheur éternel, &c.





SERMON
POUR
LE CINQUIEME DIMANCHE
APRÈS L'ÉPIPHANIE.

Sur la Société des Justes avec les Pécheurs.

Cùm dormirent homines, venit inimicus homo, & superseminavit zizania in medio tritici.

Tandis que les gens dormoient, l'ennemi vint, & sema de l'ivraie parmi le bon grain. En Saint Matth. ch. 13.

C'EST dans le champ du Pere de famille que cette ivraie est semée parmi le bon grain, & c'est dans l'Eglise de Dieu que les pécheurs vivent au milieu des justes, & que les uns & les autres sont confondus ensemble. Ce fut durant la nuit & lorsque les gens étoient endormis, que l'ennemi vint désoler le champ, & c'est pendant cette vie mortelle, qui est pour nous un temps de

ténebres & comme une nuit obſcure ; que l'ennemi commun des hommes fait ſes ravages & entretient dans le ſein de l'Egliſe ce triſte mélange des impies & des réprouvés avec les élus. Il ne vient pas tandis que nous veillons, tandis que nous avons les yeux ouverts & que nous ſommes attentifs ſur nous-mêmes : mais il prend les moments où les traits flatteurs du plaiſir nous charment, où les fauſſes douceurs du monde nous endorment, où nos paſſions nous fermant les yeux, nous empêchent de l'appercevoir & de remarquer le dommage qu'il nous cauſe : *Cùm dormirent homines.* Voilà comment cet eſprit ſéducteur s'inſinue, comment il introduit le péché dans les ames & une multitude preſque infinie de pécheurs dans le chriſtianiſme : *Venit inimicus homo, & ſuperſeminavit zizania.* Dieu d'un coup de ſon bras tout-puiſſant, pourroit dans un jour les exterminer tous ; mais il attend la ſaiſon de la récolte, c'eſt-à-dire juſqu'à la fin des ſiecles & de ſon jugement dernier, lorſqu'il enverra ſes moiſſonneurs pour ſéparer l'ivraie d'avec le bon grain : parlons ſans figure, lorſqu'il enverra les Anges exécuteurs de ſes volontés & miniſtres de ſa juſtice, pour faire le diſcernement des juſtes & des pécheurs, pour mettre à la droite les juſtes prédeſtinés, & à la gauche les pécheurs réprouvés, pour raſſembler les uns dans ſon Royaume, &

pour précipiter les autres dans le feu éternel : *Colligite zizania, & alligate ea in fasciculos ad comburendum : triticum autem congregate in horreum meum.* *Matth. c. 13.* Ce temps n'est pas encore venu, Chrétiens, & jusqu'à cette séparation nous vivons au milieu des impies, & les impies vivent au milieu du monde. Il est donc d'une conséquence extrême que vous sçachiez quelle conduite vous devez tenir à leur égard, & quelle société vous pouvez avoir avec eux. Mais afin de vous en instruire plus solidement, j'ai besoin des lumieres du Saint-Esprit, & je les demande par l'intercession de Marie. *Ave Maria.*

De vouloir pénétrer dans les secrets de Dieu pour sçavoir à quelle fin Dieu souffre les impies au milieu des élus, ce seroit, dit Saint Augustin, vouloir découvrir un mystere qui est au dessus de nos connoissances, & que nous devons adorer sans entreprendre de l'examiner. Dieu permet que les impies subsistent, & c'est ce que l'expérience nous fait voir; il permet qu'ils subsistent parmi les bons & les prédestinés, c'est de quoi nous ne pouvons douter. De connoître les raisons pour lesquelles il le veut ainsi, c'est encore une fois ce qui n'est pas de notre compétence; mais d'apprendre comment nous devons nous comporter avec les impies & les libertins, c'est ce

qui nous touche & ce qui demande toutes nos réflexions. Or de qui l'apprendrons-nous ? de Dieu même, qui en tout, mais particuliérement en ceci, veut être notre exemplaire & le modele de notre conduite. Dieu, Chrétiens, qui eſt la ſainteté même, demeure avec les pécheurs ; mais je remarque ſur cela deux choſes qui doivent être pour nous deux importantes leçons : car il ne demeure avec les pécheurs que par la néceſſité de ſon être, c'eſt la premiere ; & en demeurant avec les pécheurs, il ſçait tout à la fois & en tirer ſa gloire & procurer leur ſalut, c'eſt la ſeconde. Sur quoi j'établis deux obligations qui nous regardent, & qui vont faire le partage de ce diſcours. Dieu n'eſt avec les pécheurs que par la néceſſité de ſon être, & nous ne devons demeurer avec eux que par la néceſſité de notre état : ce ſera la premiere Partie. Dieu tire ſa gloire des pécheurs, & travaille en même temps à leur ſalut ; c'eſt ainſi que nous devons rendre notre commerce avec eux également profitable & pour nous & pour eux-mêmes ; ce ſera la ſeconde Partie. Dans la premiere je vous montrerai l'obligation générale de fuir le commerce des pécheurs ; & nous verrons dans la ſeconde quel profit il en faut retirer lorſque nous y ſommes néceſſairement engagés. En deux mots, le mêlange des juſtes & des

pécheurs eſt communément dangereux pour les juſtes ; mais il peut être quelquefois utile aux uns & aux autres. Autant qu'il eſt dangereux pour les juſtes, ils doivent l'éviter : & autant qu'il peut être utile aux juſtes & aux pécheurs, les juſtes doivent en profiter. Voilà tout le ſujet de votre attention.

I. PART.

A Entendre parler l'Ecriture, on diroit, Chrétiens, que Dieu par une eſpece de contradiction eſt tout à la fois avec les impies & qu'il n'y eſt pas, qu'il s'éloigne d'eux & qu'il ne s'en éloigne pas, qu'il les prive de ſa préſence & qu'il ne les en prive pas. Car voyez comment il s'exprime différemment, ſelon la différence des caracteres qu'il prend & qu'il veut ſoutenir à leur égard. C'eſt moi, dit-il, qui remplis le ciel & la terre ; & quoi que faſſe le pécheur, il ne peut m'éviter ni ſe dérober à mes yeux. Voilà Dieu préſent au pécheur, pour l'obſerver & pour l'éclairer. Mais il dit ailleurs : Je me repens d'avoir créé l'homme, & je fais pour toujours divorce avec lui, parce qu'il eſt tout charnel. Voilà Dieu ſéparé du pécheur, pour ſe venger & pour le punir. Où irai-je, Seigneur, diſoit David, & où fuirai-je de devant votre face ? ſi je deſcends dans les enfers, je vous y trouve, & vous y êtes en perſonne, exerçant les rigueurs

de votre justice : Dieu donc conclut saint Jerôme, habite même avec les réprouvés. Mais j'entends Saül au contraire invoquant Samuel, & lui témoignant sa douleur ou pour mieux dire, son désespoir, de ce que Dieu s'est retiré de
1. Reg. c. 28. lui : *Coarctor nimis, si quidem pugnant Philistiim adversùm me, & Deus recessit à me* : il ne faut donc plus chercher Dieu dans la compagnie d'un réprouvé. Comment accorder tout cela ? En voici le secret, qui consiste, répond le Docteur angélique S. Thomas, en ce que Dieu qui est le Saint des Saints, n'est avec les pécheurs & les impies que par la nécessité de son être, & qu'il n'y est point par un choix d'affection & d'inclination. Je m'explique.

Il est avec les pécheurs par la nécessité de son être, parce que toutes ses perfections divines l'y engagent : sa sagesse, par laquelle il gouverne & maintient dans l'ordre toutes les créatures, jusqu'aux plus révoltés pécheurs ; sa bonté, dont il répand les effets sur toutes les créatures, sans en excepter les pécheurs ; sa toute-puissance, qui fait agir toutes les créatures & conséquemment les pécheurs. Tous ces devoirs du Créateur, qui lient Dieu, pour ainsi dire, à la créature, sont des devoirs généraux auxquels tous les hommes ont part, les méchants aussi-bien que les bons ; & c'est par la raison de ces devoirs

que Dieu est inséparable des impies. Mais, comme j'ai dit, ce sont des devoirs de nécessité, dont Dieu, supposé le bienfait de la création, ne peut pas se dispenser lui-même. Car si vous consultez les inclinations de son cœur, ah ! Chrétiens, les choses se passent bien autrement. A peine l'homme est-il tombé dans le désordre du péché, que Dieu rompt avec lui toutes les alliances, & par conséquent tous les commerces dont sa grace avoit été le lien. De sorte qu'il n'est plus avec le pécheur, en aucune de ces manieres qui marquent le penchant & le discernement de son amour ; c'est-à-dire, qu'il n'est plus avec le pécheur, ni par l'effet d'une protection spéciale, comme il étoit avec son peuple dans le désert, ni par la communication de ses dons, comme il est avec tous les justes, ni par l'union intime & mystérieuse de son adorable Sacrement, comme il est singuliérement avec l'ame chrétienne qui le reçoit. A l'égard du pécheur, tout cela cesse, & c'est ce qui fait dire au Saint-Esprit que Dieu n'est plus avec les pécheurs, & qui fait ajouter aux Théologiens que si, par une supposition impossible, Dieu pouvoit se dépouiller de son immensité, il demeureroit encore présent à un grand nombre de sujets à qui sa grace l'attache ; mais qu'il cesseroit d'être avec les

pécheurs, parce qu'il n'auroit plus cette néceſſité d'être par-tout, & d'agir partout : d'où S. Chryſoſtome conclut, & la penſée de ce Pere mérite d'être remarquée, que l'immenſité qui eſt un des plus nobles attributs de Dieu, ne laiſſe pas dans un ſens d'être à Dieu comme un attribut onéreux, puiſqu'elle l'aſſujettit à ne pouvoir entiérement ſe ſéparer de ce qui eſt l'objet de ſon averſion & de ſon indignation.

Admirable idée, Chrétiens, de la conduite que nous devons obſerver avec les libertins du ſiecle. Qu'eſt-ce que Dieu exige de nous ? que nous en uſions avec eux comme il en uſe luimême : pouvons-nous nous propoſer un plus ſaint modele ? Il veut donc premiérement que nous les ſupportions à ſon exemple ; & il le veut avec raiſon, dit Saint Auguſtin, puiſqu'on nous a bien ſupportés quand nous étions nousmêmes dans l'égarement & la corruption du vice. Voilà pourquoi, reprend ce ſaint Docteur, nous ne devons jamais oublier ce que nous avons été, afin de conſerver toujours pour les autres une compaſſion tendre & charitable dans l'état où ils ſont. *Cum tolerantiâ vivendum nobis eſt inter malos, quia cùm mali eſſemus, cum tolerantiâ vixerunt boni inter nos.* *Auguſt.* Mais prenez-garde, s'il vous plaît, à ce terme, *cum tolerantiâ ;* car Saint Auguſtin ne dit pas que la ſociété des

méchants nous doit être un ſujet de complaiſance, mais un exercice de patience; c'eſt-à-dire, que nous devons la ſouffrir, & non pas l'aimer, parce que c'eſt ainſi que nous nous conformons à notre regle qui eſt Dieu.

Oui, je l'avoue, il y a des liaiſons & des engagements avec les impies, que la loi divine non-ſeulement ne nous commande pas, mais qu'elle ne nous permet pas de rompre, puiſqu'elle nous en fait même des devoirs, & c'eſt ce que j'appelle la néceſſité de notre état, qui répond à la néceſſité de l'être & de la providence de Dieu. Autrement, dit Saint Paul, il faudroit ſortir hors du monde, ſi tout commerce avec les pécheurs y étoit généralement interdit : *Alioquin debueratis de hoc mundo exiſſe.* Par exemple, un pere doit-il ſe ſéparer de ſes enfants, parce qu'il les voit dans le déſordre ; une femme de ſon mari, parce qu'il mene une vie licentieuſe ; un inférieur de ſon ſupérieur, parce que c'eſt un homme ſcandaleux ? Non, ſans doute, la loi du devoir, de la dépendance & de la ſujétion le défend ; & on peut dire alors que le mêlange des méchants avec les bons eſt autoriſé de Dieu, puiſque Dieu eſt l'auteur de ces conditions qui engagent néceſſairement à cette ſociété. Tout cela eſt vrai ; mais hors de là, je veux dire hors des termes de

1. Cor. c. 5.

la néceſſité, & de la juſtice, quand les choſes ſont dans la liberté de notre choix, chercher les impies & entretenir avec eux des habitudes volontaires, des amitiés mondaines & profanes, des familiarités dont le prétexte eſt le ſeul plaiſir, & que nulle raiſon ne juſtifie, je dis que c'eſt aller directement contre les ordres de Dieu, & je le dis après le grand Apôtre. Car voilà comment il le déclaroit aux Chrétiens de
2. Theſſ. c. 3. Theſſalonique : *Denuntiamus vobis, ut ſubtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinatè ;* Nous vous ordonnons, leur diſoit-il, au nom du Seigneur, de vous retirer de tous ceux d'entre vos freres qui tiennent une conduite déréglée, & de garder ce précepte comme l'un des plus importants & des plus eſſentiels de la loi de Dieu. De là vient que David s'en faiſoit un point de conſcience & de
Pſal. 25. religion. *Non ſedi cum concilio vanitatis, & cum iniqua gerentibus non introibo ; odivi Eccleſiam malignantium.* Ma maxime a toujours été de n'avoir point d'union avec des partiſans du vice, & de ne me point mêler avec ceux qui font gloire de commettre l'iniquité ; d'aimer leurs perſonnes, parce que la charité me le commande, mais de haïr leurs aſſemblées, de fuir leurs intrigues, d'abhorrer leurs converſations, parce qu'une charité plus haute, qui eſt celle que je dois à Dieu & que je me dois

à moi-même, m'empêche d'y avoir part.

Voilà, dis-je, mes chers Auditeurs, ce que nous dicte la prudence chrétienne, & à quoi elle nous oblige indispensablement, d'éviter, autant que notre condition le peut permettre, les sociétés mauvaises & corrompues. Et voyez aussi comme Dieu nous en a inspiré l'horreur, soit par rapport aux païens & aux idolâtres, soit par rapport aux hérétiques & aux schismatiques, soit à l'égard même des catholiques libertins & prévaricateurs. Vous êtes mon peuple, disoit-il aux enfants d'Israël, en les introduisant dans la terre de Canaan, vous êtes mon peuple, & je vous ai choisis parmi tous les peuples de la terre, afin que vous me soyez spécialement dévoués : mais c'est pour cela même qu'il ne vous sera pas permis de traiter avec les peuples infideles, que vous n'entrerez point dans leurs alliances, & que nul mariage entre eux & vous ne pourra être contracté légitimement. Pourquoi cela, demande Saint Augustin ? ce commerce avec les étrangers ne pourroit-il pas être avantageux & nécessaire aux Israélites pour leur établissement ? Peut-être la politique du monde en auroit-elle ainsi jugé ; mais Dieu dont les vues saintes & adorables sont infiniment élevées au dessus de celles des hommes,

voulut que la politique du monde cédât à l'intérêt de la Religion. Non, leur ſignifia-t-il, quelque avantage que vous puiſſiez vous en promettre, vous ne rechercherez point ces nations, & vous vous en tiendrez toujours éloignés : *Cave ne unquam cum habitatoribus terræ illius jungas amicitias.* C'eſt ce que portoit expreſſément la loi, & vous verrez, Chrétiens, ſi cette défenſe étoit inutile & ſans fondement. Fuyez, nous dit-il ailleurs par la bouche de Saint Paul, fuyez l'hérétique, ſi vous voulez conſerver la pureté de votre foi : *Hæreticum hominem devita.* Donnez-vous bien de garde, non-ſeulement d'entretenir des intelligences dans le parti de l'erreur, non-ſeulement d'en épouſer les intérêts, mais d'y avoir même de ſimples liaiſons, hors celles que la piété chrétienne & le devoir de votre condition peuvent juſtifier. Et ſi ce ſont des orthodoxes, qui malgré leurs mœurs diſſolues, ne laiſſent pas de vivre avec nous dans la communion d'une même créance, Dieu nous en a-t-il interdit la ſociété ? Ecoutez encore l'Apôtre. Je vous en ai déjà avertis, écrivoit aux Corinthiens ce Maître des nations, & je vous ai marqué dans une de mes lettres, de n'avoir jamais nul engagement, ni avec les impudiques & les voluptueux, ni avec les médiſants & les calomniateurs, ni avec quelque autre que ce ſoit de ceux

Exod. c. 34.

Tit. c. 3.

ceux qui peuvent vous corrompre & être pour vous un ſcandale. Quand ce ſeroit votre frere par inclination & par liaiſon d'amitié, ſi c'eſt un homme de mauvaiſe vie, je ne veux pas que vous ayez enſemble la moindre communication, ni que vous puiſſiez manger avec lui : *Si is qui frater nominatur, eſt fornicator, aut maledicus, aut rapax, cum ejuſmodi nec cibum ſumere.* 1. Cor. c. 5.

Dieu veut, dit excellemment Guillaume de Paris, & cette penſée eſt belle ; Dieu veut qu'en nous ſéparant des impies, nous faſſions dès-à-préſent ce qu'il fera un jour lui-même, & que nous prévenions ainſi la réſurrection générale & le jugement dernier. Quand le Fils viendra juger le monde, les réprouvés, il eſt vrai, reſſuſciteront en même temps que les juſtes ; mais ils ne reſſuſciteront pas néanmoins avec les juſtes, parce qu'au moment même de la réſurrection les juſtes ſeront ſéparés des réprouvés, par ce diſcernement terrible dont a parlé David & dont les Anges ſeront les exécuteurs : *Ideò non reſurgent impii in judicio, neque peccatores in concilio juſtorum.* Quel eſt donc le deſſein de Dieu, pourſuit Guillaume de Paris ? c'eſt que les bons vivent en ce monde à l'égard des méchants, dans le même ordre où ils doivent reſſuſciter & être jugés ; c'eſt-à-dire, qu'ils ſe diſcernent eux-mêmes, pour ainſi Pſ. 1.

parler, d'avec les pécheurs, & que dès cette vie ils commencent à prendre leur rang, afin que Dieu ne soit presque pas obligé d'y employer ses Anges, ni de faire d'autre choix de ses élus.

Aussi est-ce en cela que consiste la perfection & la gloire des justes sur la terre, & telle est l'idée que l'Ecriture nous en donne. Car quand Dieu commande à Josué de faire mourir Acham qui étoit un homme scandaleux au milieu de son peuple, il ne s'en explique point à lui autrement que par ces paroles : *Surge, sanctifica populum ;* je veux que demain tu sanctifies mon peuple. Et que ferai-je pour cela, Seigneur, replique Josué ? tu extermineras Acham qui est un sacrilege. Tandis qu'il demeurera parmi les tribus, je n'y puis demeurer moi-même ; mais retranche cette ame criminelle, & alors tout le peuple sera sanctifié. Vous diriez, Chrétiens, que la séparation des méchants est comme un sacrement d'expiation pour les bons. En effet, il ne faudroit rien davantage pour sanctifier des familles, des Communautés, des Ordres tout entiers. Otez d'une maison un domestique vicieux qui l'infecte, vous en ferez une maison de piété. Otez d'une Communauté un esprit brouillon qui la divise, vous en ferez une assemblée de Saints. Otez de la Cour d'un Prince quelques athées qui y dominent, vous

Josue. c. 7.

en ferez une Cour chrétienne. Il y a tel homme dans Paris qui a perdu plus d'ames que jamais un démon n'en pervertira ; & vous connoissez certaines femmes, dont la société fait plus de libertins que les plus contagieuses leçons de ceux qui autrefois ont tenu école de libertinage. Otez donc un petit nombre de ces hommes & de ces femmes, & vous rétablirez presque par-tout le culte de Dieu. Or ce retranchement ne seroit pas impossible, si les intérêts de Dieu étoient aussi respectés que ceux des hommes. N'avez-vous jamais pris garde, Chrétiens, à une chose assez particuliere que nous marque l'Evangéliste S. Jean, en parlant de la derniere cene que Jesus-Christ fit avec ses Apôtres la veille de sa mort ? Au même temps que Judas sortit pour aller exécuter son détestable dessein, le Sauveur du monde entra dans une espece d'extase, & s'écria : *Nunc clarificatus est Filius hominis ;* c'est *Joan.* maintenant que le Fils de l'Homme est *c. 13.* glorifié. D'où lui venoit cette gloire, demande S. Augustin ? Ce n'étoit pas de la vision bienheureuse de Dieu, car il la posséda dès l'instant même de sa conception ; ce n'étoit pas de la résurrection de son corps, car il n'étoit pas encore ressuscité ; mais elle lui vint de la sortie de ce traitre, qui avoit été jusques-là présent avec les autres disciples, & c'est la raison qu'en apporte le

texte ſacré : *Cùm ergò exiſſet, dixit Jeſus, nunc clarificatus eſt Filius hominis.* Tandis que Judas étoit dans ſa compagnie, c'étoit en quelque ſorte comme une tache pour lui ; mais quand il s'en vit ſéparé, quoique cette ſéparation dût être bientôt ſuivie de tous les opprobres de la croix, il ne laiſſa pas de s'en faire une gloire : *Nunc clarificatus eſt Filius hominis.* Or ſi la gloire du Fils de Dieu ne pouvoit être complette tandis qu'il ſouffroit un réprouvé auprès de lui, jugez, mes chers Auditeurs, ſi vous pouvez être ſaints & juſtes devant Dieu lorſque vous vivez avec les pécheurs & que vous vous tenez volontairement au milieu d'eux.

Voilà pourquoi l'Egliſe, dit S. Thomas, excommunie certains pécheurs : par cette cenſure elle partage le bon & le mauvais grain, pour retenir l'un & pour rejeter l'autre ; en quoi elle nous apprend notre devoir, & nous donne à connoître ce que nous ſommes obligés de faire nous-mêmes. Vous ne voulez pas vous ſéparer des impies, elle les ſépare de vous : car ne penſez pas qu'elle prétende ſeulement les punir en les privant du bien de la ſociété commune. Il y a deux choſes dans l'excommunication, une peine pour le coupable, & une loi pour l'innocent. L'Egliſe condamne le pécheur à n'avoir plus de communication avec les fideles, voilà la peine ; & en

même temps elle ordonne aux fideles de n'avoir plus de commerce avec le pécheur, voilà la loi. S'ensuit-il de là qu'il n'y ait que ces pécheurs frappés des anathêmes de l'Eglise dont la compagnie nous soit défendue? non, Chrétiens, tout ce qui n'est pas formellement défendu par l'Eglise, n'est pas pour cela permis; il y a des loix supérieures & plus générales auxquelles nous devons obéir. L'Eglise en vertu de ses censures ne nous interdit que la société des scandaleux qui lui sont rebelles : mais sans lui être rebelles; c'est assez qu'ils soient scandaleux, pour nous faire conclure, indépendamment des défenses de l'Eglise, que nous sommes dans l'étroite obligation de les éviter. Ce ne seroit pas même bien raisonner, parce que l'Eglise a révoqué les peines portées contre ceux qui fréquentent les impies excommuniés, de prétendre dès-lors qu'elle approuve une telle fréquentation & de telles habitudes. Je m'explique, & observez ceci, s'il vous plaît; il est bon que vous en soyez instruits. Dans la rigueur du droit ancien, les fideles ne pouvoient jamais traiter avec un homme retranché de la communion de l'Eglise, sans encourir la même censure. C'étoit la loi universelle; mais par des raisons importantes, vérifiées dans les Conciles, l'Eglise a relâché de cette

févérité, & ne nous défend plus que le commerce de ceux qu'elle a publiquement & nommément excommuniés. Eft-ce à dire que nous pouvons donc converfer indifféremment avec toutes fortes d'hérétiques, avec toutes fortes de gens corrompus & dangereux, fous prétexte que l'Eglife ne les a point encore notés & flétris ? Abus, mon cher Auditeur. L'Eglife peut bien révoquer fes loix, elle peut bien changer fes coutumes, mais fans préjudice de la loi de Dieu qui eft irrévocable & invariable. Or la loi de Dieu eft que, hors les engagements néceffaires de ma condition, je m'éloigne de toutes les compagnies où l'innocence de mon ame peut être en péril ; fi je les cherche de moi-même & par un choix libre, il eft vrai, les foudres de l'Eglife ne tomberont pas pour cela fur moi, parce que l'Eglife veut bien ufer à mon égard de cette indulgence ; mais toute fon indulgence ne peut faire que par-là je ne devienne coupable d'un mépris formel de Dieu, que par-là je ne devienne le fcandale de mes freres, que par-là je ne devienne ennemi de moi-même en me perdant moi-même. Trois grands défordres renfermés dans un même péché. Appliquez-vous.

Oui, mon cher Auditeur, lier avec des libertins & des impies que vous

connoiſſez pour impies & pour libertins, c'eſt mépriſer Dieu : & qu'appellez-vous en effet mépris de Dieu, ſi ce n'eſt pas de s'unir avec ſes ennemis ? & qui ſont les ennemis de Dieu, ſi ce ne ſont pas les pécheurs, ſur-tout certains pécheurs déclarés ? Que penſeroit-on d'un fils lié d'affection & de cœur avec les perſécuteurs de ſon pere, avec ceux qui attenteroient aux droits & à l'honneur de ſon pere, avec ceux qui feroient une guerre ouverte à ſon pere ? N'en auriez-vous pas horreur comme d'un monſtre dans la nature ? Or voilà ce que vous faites en vivant avec les impies : tant qu'ils ſont dans le déſordre de leur péché, il y a entre Dieu & eux une haine irréconciliable. Conſultez les livres ſacrés, & liſez le reproche qu'eut à ſoutenir Joſaphat, Roi de Juda & Prince du reſte très-religieux : il s'étoit allié avec l'impie Achab, Roi d'Iſraël ; il n'avoit pas manqué de raiſon d'état pour l'engager à cette alliance, & tout ſon conſeil y avoit paſſé ; mais ſon conſeil étoit en cela réprouvé de Dieu. Prince, lui dit Jehu, avec toute la liberté d'un Prophete, vous êtes prévaricateur, vous avez donné ſecours à un Roi criminel, & vous avez reçu dans votre amitié ceux qui ont conjuré contre votre Dieu *2. Paralip. c. 19.*
& le mien : vous méritez la mort. *Impio præbes auxilium, & his qui oderunt*

Dominum amicitiâ jungeris; *idcircò iram merebaris*. Les bonnes œuvres de Josaphat & sa bonne foi l'excuserent ; mais vous, Chrétiens, que pouvez-vous alléguer ? Outre l'injure que vous faites à Dieu, comment pouvez-vous justifier le scandale que vous causez dans l'Eglise & parmi le peuple de Dieu ? Car n'est-ce pas un scandale de vous voir tous les jours dans les sociétés d'une ville ou d'un quartier les plus suspectes ; de vous voir dans des assemblées d'où toute pudeur semble bannie, où se tiennent les discours les plus libres, où se débitent les maximes les plus pernicieuses, où souvent nulles regles de bienséance & de modestie ne sont observées ; de vous voir avec des esprits sans religion, avec des femmes sans réputation, dans des lieux où regne la licence & où se répand la plus mortelle contagion ? Qu'en peut-on penser ? qu'en peut-on dire ? & même qu'en a-t-on déjà pensé, & qu'en a-t-on dit ?

Et ne me répondez point que vous sçavez bien vous conserver, & quoi qu'en dise le monde, que vous avez pour vous le témoignage de votre conscience qui vous suffit. Ah ! mon cher Frere, écoutez ce qu'écrivoit là-dessus S. Jérôme à une Dame Romaine : Il faut, disoit ce Pere, quand vous parlez ainsi, que vous soyez bien peu versée

dans les devoirs de la vie chrétienne; & ne ſçavez-vous pas qu'en matiere de conduite, vous devez rendre compte à Dieu non-ſeulement de ce que vous faites, mais de ce que l'on dit de vous; que ce n'eſt point aſſez de ſatisfaire à votre propre conſcience, mais que vous êtes encore obligée de ſatisfaire à celle d'autrui; que S. Paul qui étoit plus éclairé que vous, avoit égard aux hommes, auſſi-bien qu'à Dieu, pour régler ſa converſation? ne croyant pas qu'elle pût être innocente quand les hommes pourroient prendre ſujet de s'en offenſer, & ſçachant que c'eſt ſe rendre coupable devant Dieu, que de ne ſe mettre point en peine de le paroître devant les hommes. Ainſi parloit Saint Jérôme, & concluant par l'exemple du même Apôtre, qui refuſoit de manger des viandes d'ailleurs permiſes, parce qu'il craignoit de ſcandaliſer les fideles: ah! reprend ce ſaint Docteur, les compagnies des hommes ne ſont pas plus néceſſaires que les aliments; & pourquoi n'éviterons-nous pas ces liaiſons ſcandaleuſes qui bleſſent la pureté de notre Chriſtianiſme, qui donnent lieu à mille ſoupçons & qui ſervent de matiere à la médiſance publique, puiſque S. Paul s'abſtenoit d'une viande & en avoit même horreur, dès qu'elle pouvoit donner quelque ſcandale au moindre des Chrétiens?

Mais laiſſons le ſcandale, & n'inſiſtons maintenant, mon cher Auditeur, que ſur ce qui nous regarde nous-mêmes. Eſt-il poſſible que dans ce commerce familier avec des impudiques & des libertins, vous ayez toujours un cœur pur & chaſte ? Peut-on raiſonnablement eſpérer que dans un air tout corrompu vous ne vous reſſentiez jamais de ſa corruption ? Et ne feroit-ce pas au moins pour vous la préſomption la plus aveugle & la plus criminelle, de vous y croire exempt d'un danger qui ſouvent vous eſt, ſelon Dieu, auſſi défendu que le mal même ? Si cela étoit, jamais les Prophetes & les Apôtres n'auroient été plus confirmés en grace que vous, & vous auriez cet avantage ſur eux, qu'ils ont fui la ſociété des impies, parce qu'ils la jugeoient dangereuſe pour eux-mêmes, ainſi que le témoigne Saint Jérôme, du Prophete Ezéchiel, qui dans cette vue ſe ſépara de tout le reſte du peuple, & ſe retira à l'écart ; au lieu que vous y demeurez volontairement & ſans crainte, comme ſi vous aviez un préſervatif infaillible contre le péché. Mais ſi cela n'eſt pas, quelle eſt votre témérité de hazarder plus que n'ont fait ces hommes de Dieu, & ces Saints du premier ordre, de vous expoſer à des occaſions pour leſquelles ils ne ſe ſont pas cru aſſez forts, de vivre en aſſurance où ils ont tremblé ?

Pourquoi Dieu faisoit-il aux Hébreux des défenses si rigoureuses de se mêler & de négocier avec les étrangers ? c'est que dans ces négociations & ces alliances il prévoyoit leur chûte & leur ruine presque inévitable. Et en effet eurent-ils jamais commerce avec une nation dont ils ne prissent enfin les superstitions & les impiétés ? *Commixti sunt inter gentes, & didicerunt opera eorum.* Pourquoi l'Eglise dès sa naissance ne vouloit-elle pas que dans le Christianisme on contractât aucun mariage avec les infideles ? car voilà comment S. Jérôme entend ces paroles de S. Paul : *Nolite jugum ducere cum infidelibus :* C'est qu'elle considéroit le danger où de tels engagements mettroient la foi des Chrétiens. Et pourquoi Jesus-Christ lui a-t-il donné un pouvoir qui semble renverser tout le droit humain ? Rendez-vous, s'il vous plaît, attentifs; ceci vous surprendra : mais je n'avance rien qui ne soit fondé sur l'Ecriture & sur les sacrés Canons. Pourquoi, dis-je, Jesus-Christ a-t-il donné pouvoir à son Eglise de rendre nul, du moins quant à ses principales obligations, le plus authentique de tous les contrats qui se célebrent parmi les hommes, un mariage légitime, un mariage solemnellement ratifié entre deux païens, dont l'un vient à recevoir le baptême, & l'autre persiste dans son idolâtrie, si ce n'est parce que

Ps. 105.

2. Cor. c. 6.

dans ce mêlange de religions celle du vrai Dieu ne se trouveroit pas en sûreté ? *Quis enim nescit*, dit Tertullien, *obliterari quotidiè fidem commercio infideli ?* Qui doute que la foi ne s'efface peu à peu par la fréquente communication d'un esprit infidele ? C'est ce que ce Docteur si zélé pour l'étroite discipline de l'Eglise, représentoit, quelque temps avant sa mort, à sa propre femme, afin de la détourner, selon ses maximes, d'un second mariage; du moins afin de lui faire entendre l'obligation où elle étoit de ne s'allier jamais avec un païen : & moi me servant de la même pensée, & l'appliquant à mon salut, je dis : *Quis nescit ?* Qui doute que la piété de l'ame la plus religieuse ne s'altere par les exemples d'un ami qui vit dans le déréglement & qu'on a sans cesse devant les yeux ? on est dépositaire de ses sentiments, on l'entend parler, on le voit agir, & insensiblement, on s'accoutume à penser comme lui, à parler comme lui, à agir comme lui : ce n'est pas d'abord sans quelque répugnance & quelques combats; mais enfin ce qui faisoit horreur, commence à ne plus déplaire, & ensuite plaît tout-à-fait & entraîne : *Quis nescit ?* Qui doute que la retenue & la sagesse d'une jeune personne, que sa vertu la plus affermie ne vienne avec le temps à chanceler, & ne reçoive de puissantes

Tertull.

atteintes par ces entrevues particulieres & ces privautés où son cœur s'épanche avec un mondain ou une mondaine qui lui inspirent leurs damnables principes, & qui dans l'espace de quelques mois détruisent tout le fruit d'une sainte éducation & le travail de plusieurs années? De là cette maxime si universellement reconnue, confirmée par tant de preuves, & si commune : Dites-moi qui vous fréquentez, & je vous dirai qui vous êtes.

Quoi qu'il en soit, mon cher Auditeur, l'Eglise n'a rien épargné pour empêcher que le commerce des impies ne fût préjudiciable à ses enfants ; & de votre part que faites-vous pour séconder ses soins? Peut-être pensez-vous que la société de cet homme plongé dans la débauche & adonné à son plaisir, est moins à craindre pour vous que celle d'un infidele; & je prétends au contraire que mille idolâtres conjurés pour vous pervertir & pour vous perdre, ne feront pas la même impression sur vous qu'un libertin avec qui vous êtes uni de connoissance & de compagnie. Job se conserva au milieu des fausses divinités & de ceux qui les adoroient ; mais Loth eût succombé dans Sodome & parmi ses concitoyens. Je vais plus loin, & je soutiens même que tous les efforts des démons contre vous ne seroient pas une tentation si dangereuse que la présence

& la vue de ce pécheur ſcandaleux : mais je vous entends, & par vos mœurs je juge de votre penſée. Vous ne craignez pas ces partiſans du vice, parce que vous en êtes peut-être déja auſſi infecté qu'eux ; & ils ne peuvent plus vous nuire, parce que vous en avez reçu tout le dommage dont vous étiez menacé : il falloit bien que l'oracle du Seigneur ſe vérifiât ainſi ; car il ſe ſeroit trompé, ſi vivant & converſant avec des ames réprouvées vous vous étiez maintenus dans l'innocence.

Ah ! Chrétiens, nous nous étonnons de voir aujourd'hui le ſiecle ſi corrompu ; nous ne comprenons pas d'où vient tant de diſſolution dans la jeuneſſe ; nous rougiſſons pour tant de perſonnes du ſexe qui ne rougiſſent de rien, nous ſommes ſurpris d'entendre les déſordres des mariages qui éclatent tous les jours, nous apprenons avec indignation combien l'impiété regne dans les cours des Princes ; le dirai-je ? nous voyons avec horreur le vice ſe gliſſer juſques dans le ſanctuaire, & s'attacher aux miniſtres des autels. En voici la ſource la plus ordinaire : ce ſont les ſociétés & les converſations du monde profane. Voilà ce qui ſert d'amorce à la cupidité, ce qui allume la paſſion, ce qui fait former les intrigues, ce qui fait réuſſir les plus abominables entrepriſes : voilà ce qui

renverse les forts, ce qui infatue les sages, ce qui corrompt les vierges. Réglez les sociétés & les conversations des hommes, & dans peu vous réformerez tous les états. Vous, pere, éloignez ce jeune homme de tel autre qu'il recherche avec trop d'assiduité, & vous le verrez toujours marcher dans le bon chemin. Vous, mere, ne recevez plus ou ne rendez plus certaines visites, & cette fille qui vous y accompagne deviendra un modele de vertu. Vous, Chrétien, qui que vous puissiez être, rompez avec cet ami, & j'ose presque vous répondre de votre salut. Mais quoi, dites-vous, abandonner un ami! oui, il faut le quitter, & fût-ce votre œil, il faudroit l'arracher. Pourquoi entretenir un ami contre vous-même, & quel compte devez-vous faire d'une amitié qui aboutit à votre réprobation? Le Fils de Dieu ne vous a-t-il pas expressément enseigné que quiconque n'auroit pas en haine ses propres parents, son frere & sa sœur, son pere même & sa mere, ne seroit pas digne de lui; c'est-à-dire, que quiconque ne seroit pas disposé à se séparer de ses proches, fût-ce un frere ou une sœur, fût-ce un pere ou une mere, dès qu'il en pourroit craindre quelque scandale, se rendroit dès-lors coupable aux yeux de Dieu & n'entreroit jamais dans son Royaume? Or si je dois en user ainsi envers les auteurs de ma vie, quand se sont des obstacles

à mon salut, ces faux amis, complices de mes iniquités, ont-ils droit de se plaindre, lorsque pour me sauver de l'abyme où ils me conduisent, je me détache d'eux & je les renonce ? Et s'ils en raisonnent, s'ils en raillent, s'ils me frappent de leurs mépris, dois-je plutôt les écouter que Dieu même ? Non, non, rien ne me doit être cher au préjudice de mon ame ; & dès qu'il s'agit d'un aussi grand intérêt que celui-là, Dieu & moi, voilà ce qui me suffit ; tout le reste me devient indifférent.

Cependant, Chrétiens, il y a des sociétés où des engagements nécessaires nous retiennent : & comme Dieu, supposé la nécessité de son être qui l'oblige à demeurer avec les pécheurs, sçait en tirer sa gloire & emploie à leur conversion la présence de sa divinité, ainsi devons-nous profiter aux impies qui vivent avec nous, & profiter des impies avec qui nous vivons par la nécessité de notre état. Autre obligation qui va faire le sujet de la seconde Partie.

II. PART. C'Est une vérité certaine, Chrétiens : quoique le péché dans le fond de son être soit essentiellement une injure faite à la majesté de Dieu, il ne laisse pas néanmoins de servir à sa grandeur. Dieu ne le souffriroit pas, remarque Saint Chrysostome, s'il n'étoit capable d'y contribuer par sa malice même ; & il

anéantiroit plutôt tous les pécheurs du monde, que d'en voir un ſeul dont il ne pût tirer quelque tribut de gloire. De ce que l'homme péche, dit excellemment Saint Auguſtin, il ſe nuit à ſoi-même, mais il n'arrête pas l'effet de la bonté divine : *Quod facit malus, ſibi nocet ; non bonitati Dei contradicit.* Car Dieu qui eſt un admirable ouvrier, ſe ſert avantageuſement des défauts de ſon ouvrage, & il ne les permet que parce qu'il ſçait bien s'en prévaloir : *Illo utique peccatore benè utitur, qui nec eum eſſe permitteret ſi illo uti non poſſet.* C'eſt en cela, pourſuit ce ſaint Docteur, qui développe ce point avec toute la ſolidité poſſible ; c'eſt en cela qu'éclate la ſageſſe du Créateur, & qu'elle paroît même l'emporter ſur la toute-puiſſance ; parce que l'effet de la toute-puiſſance eſt de créer les biens, & celui de la ſageſſe de trouver le bien dans les maux en les rapportant à Dieu. Or ce rapport du mal au ſouverain bien, eſt quelque choſe en Dieu de plus merveilleux que la production des êtres crées qui lui eſt comme naturelle. Dieu, ajoute le même Pere, prend, ce ſemble, plaiſir à faire tout le contraire des impies dans l'uſage des choſes : car comme leur iniquité conſiſte à abuſer de ſes créatures, qui ſont bonnes ; auſſi ſa juſtice ſe fait voir à bien uſer de leurs volontés, qui ſont mauvaiſes. *Quia ſicut illorum iniquitas eſt*

Auguſt.

Idem.

Idem.

malè uti bonis operibus ejus, ſic illius juſtitia eſt benè uti malis operibus eorum. Etrange oppoſition de Dieu & du pécheur ! Dieu même, dit encore Saint Auguſtin, quoiqu'il ſoit la pureté originaire & primitive, n'eſt pas pur à l'égard des impies, parce qu'en le blaſphêmant & en l'outrageant ils en font tous les

Idem. jours la matiere de l'impureté : *Immundis ne Deus quidem ipſe mundus eſt, quem quotidiè blaſphemant* ; au lieu que le péché qui eſt l'impureté ſubſtantielle, ſe purifie, pour ainſi dire, à l'égard de Dieu, parce qu'il devient le ſujet de ſa gloire. Toutes ces penſées ſont belles & dignes de leur auteur.

Mais il n'en demeure pas là. Pour en venir à la preuve & pour vérifier dans le détail ces propoſitions générales, voyez, continue-t-il, mes Freres, comment en effet tout ce qu'il y a ſur la terre d'impies, de ſcandaleux, de réprouvés, concourt admirablement & malgré les intentions des hommes, à glorifier Dieu. Conſidérez d'abord tous ceux qui ſe trouvent privés de la lumiere de l'Evangile, & deſtitués du don de la foi : jetez les yeux ſur les païens idolâtres, ſur les hérétiques obſtinés, ſur les ſchiſmatiques rebelles & ſur les Juifs endurcis. Dieu ne les emploie-t-il pas tous à l'exé-

Idem. cution de ſes plus grands deſſeins ? *Nonne utitur gentibus ?* Obſervez ces paroles, Chrétiens, elles ſont tirées du livre

de la vraie religion : *Nonne utitur gentibus ad materiam operationis ſuæ, hæreticis ad probationem doctrinæ ſuæ, ſchiſmaticis ad documentum ſtabilitatis ſuæ, Judæis ad comparationem pulchritudinis ſuæ* ? Ne ſe ſert-il pas des infideles pour opérer les merveilles de ſa grace & pour les faire connoître ? un monde converti par douze pécheurs, qu'y a-t-il de plus grand & de plus fort pour établir la vérité de notre religion ? Ne ſe ſert-il pas des hérétiques pour l'éclairciſſement de ſa doctrine & pour nous confirmer dans la vraie créance ? jamais la foi n'a été mieux développée que lorſqu'elle a été combattue, & rien n'a plus donné lieu à découvrir la vérité que l'erreur. Ne ſe ſert-il pas des ſchiſmatiques comme d'une preuve ſenſible de la perpétuité & de l'inébranlable fermeté de ſon Egliſe ? malgré la diviſion de ſes membres, elle ſe maintient toujours dans l'intégrité d'un corps parfait, tandis que nous voyons périr & ſe conſumer les factions qui ſe ſont élevées contre notre chef. Et les Juifs, ces reſtes déplorables du peuple de Dieu, malheureuſe poſtérité d'une nation bien-aimée, ne ſemblent-ils pas demeurer ſur la terre pour ſervir de témoins à Jeſus-Chriſt, autoriſant ſa perſonne par leurs écritures, vérifiant ſes myſteres par leurs prophéties, & relevant ſon Evangile par la comparaiſon de la loi ? C'eſt un mauvais grain ſemé dans le

champ de Dieu, mais admirez en combien de manieres il eſt utile à la gloire de Dieu.

Je dis le même de tous les impies en général : Dieu en ſçait faire mille uſages pour la manifeſtation de ſes divins attributs & pour le bien commun des hommes : ce ſont des fléaux de ſa juſtice pour punir les pécheurs, & ce ſont les inſtruments de ſa miſéricorde pour éprouver les Saints. Quand Jéruſalem fut ſaccagée ſous l'empire de Tite, c'étoit Dieu qui ſe ſervoit de l'ambition des Romains pour exercer ſes vengeances ſur les Juifs : l'ambition des Romains étoit criminelle, mais les châtiments & les vengeances de Dieu étoient juſtes. Que faiſoient les tyrans & les perſécuteurs du nom chrétien ? en voulant détruire les fideles ils les multiplioient, ils donnoient des Confeſſeurs à Jeſus-Chriſt, ils rempliſſoient l'Egliſe de martyrs, ils peuploient le Ciel de prédeſtinés.

Mais avançons. Il eſt donc vrai que Dieu profite ainſi des pécheurs pour l'augmentation de ſa gloire & pour notre ſalut, il eſt vrai que les moyens ne lui manquent jamais, pour ſe dédommager de l'injure qu'il reçoit de la malice des hommes & du péché, & qu'il la répare par le péché même & par la malice de ceux qui l'ont commis. Or voilà encore le modele que

nous devons suivre, si la nécessité de notre état nous engage dans le commerce des impies: du moins, à l'exemple de Dieu, devons-nous en tirer avantage pour nous-mêmes. Nous le pourrons toujours, quand nous ne les aurons pas recherchés, & que nous n'aurons pas dû les éviter. Car de même, dit Saint Ambroise, que Dieu trouve dans les pécheurs de quoi rehausser l'éclat de ses infinies perfections, nous y trouvons de quoi acquérir & pratiquer les plus éminentes vertus. En effet, quoi que fasse le pécheur avec qui je vis, si j'ai l'esprit de Dieu, c'est une leçon pour moi & une occasion de me sanctifier. S'il me persécute, il me fournit une matiere de patience; s'il se déclare mon ennemi, il purifie ma charité; s'il me fait souffrir, c'est un sujet de mortification. S'éleve-t-il au-dessus de moi par orgueil? il m'apprend à me tenir dans la modestie. Se laisse-t-il emporter à la colere? il met en œuvre ma douceur. Tombe-t-il dans des péchés honteux? il excite ma compassion & mon zele. Je dis plus, & c'est après Saint Gregoire Pape que je le dis: Jamais dans les regles ordinaires un juste ne seroit parfait ni ne pourroit le devenir, si Dieu par la disposition de sa providence ne l'obligeoit quelquefois à vivre avec les pécheurs: pourquoi cela? parce que c'est dans cette société

& dans ce mêlange des bons & des méchants, qu'il doit être dégagé des imperfections humaines. *Ipsa quippe malorum societas, purgatio bonorum est.* Et comment, demande ce Pere, s'exerceroit-il dans les grandes vertus, s'il n'y avoit des pécheurs dans le monde? En quoi pratiqueroit-il cette charité héroïque dont le Fils de Dieu nous a donné l'exemple, & dont il nous a fait un commandement, s'il n'y avoit des offenses & des injustices, des médisances & des calomnies à pardonner? Où seroit le mérite de sa persévérance, s'il n'y avoit des contradictions à essuyer, des railleries à supporter, des attaques de la part des libertins à soutenir & à repousser?

Gregor.

Rien de plus constant, Chrétiens Auditeurs: si nous étions aussi zélés que nous le devons être pour notre salut, & si nous voulions faire plus de progrès dans les voies de la piété & de la perfection évangélique, un des plus puissants moyens pour nous porter à Dieu, seroit la présence & la vue de tant de pécheurs que nous avons sans cesse auprès de nous. Quel fonds y trouverions-nous d'une reconnoissance parfaite envers Dieu, puisque c'est par un bienfait spécial de sa grace que nous avons été préservés des désordres dont nous sommes témoins & dont nous gémissons? Quel motif d'une humilité

profonde & d'une continuelle attention ſur nous-mêmes, puiſque à chaque moment nous y pouvons nous-mêmes tomber; d'une charité reſpectueuſe à l'égard du prochain, puiſqu'il eſt, juſques dans ſon iniquité, l'exécuteur des arrêts de Dieu, le miniſtre de Dieu, pour nous châtier & nous corriger; d'une pénitence ſalutaire & d'une pleine ſoumiſſion, puiſque plus nous ſommes traverſés, plus nous pouvons ſatisfaire à la juſtice divine & nous acquiter? Mais qu'arrive-t-il? c'eſt que nous renverſons tout l'ordre des choſes, & que de ces moyens de ſalut nous faiſons les ſujets de notre perte. Le deſſein de la Providence eſt que le commerce des pécheurs nous ſanctifie, quand une néceſſité indiſpenſable nous y attache, & c'eſt ce qui nous pervertit. Dieu en tire ſa gloire, & nous, notre ruine: il en devient plus ſaint de cette ſainteté extérieure & accidentelle que nous lui ſouhaitons tous les jours, & nous en devenons plus criminels.

Permettez-moi, Chrétiens, d'ouvrir ici mon cœur, & de vous faire part de mes plus ſecrets ſentiments. Je gémis quand au tribunal de la pénitence j'entends un homme du monde ſe plaindre de ſa condition, comme s'il prétendoit juſtifier les égarements de ſa vie par l'étroite obligation où il ſe trouve de demeurer au milieu du ſiecle corrompu,

& d'y entretenir des liaiſons qu'il ne peut rompre : quand j'entends une femme déplorer la triſte ſituation où elle ſe voit, & me dire que tout le déréglement de ſon ame vient d'être engagée par devoir à un mari ſans religion, ſans frein dans ſes paſſions, ſans retenue dans ſes débauches. Qu'ai-je là-deſſus à leur répondre ? je les plains moi-même, non pas de leur état prétendu malheureux, puiſque c'eſt l'état où il a plu à Dieu de les appeller, mais du mauvais uſage qu'ils font de leur état contre les deſſeins de Dieu qui les y a placés. Je plains cette femme, non pas de ce qu'elle ſouffre, mais de la maniere dont elle ſouffre, ne ſe ſouvenant pas ou ne ſçachant pas que ce mari vicieux eſt un moyen choiſi dans le conſeil de la ſageſſe éternelle pour l'éprouver & pour la ſauver. Or ſi cela eſt, comme la plus ſolide théologie l'enſeigne, n'eſt-elle pas en effet bien à plaindre de ſouffrir toutes les incommodités d'une ſociété pénible & fâcheuſe, & de n'en avoir pas le mérite ; de convertir le remede en poiſon, & les graces de Dieu en de perpétuelles occaſions de péché ?

Mais ſi j'étois dans un autre état ; je travaillerois ſans peine à mon ſalut. Vous le dites, mon cher Auditeur, & moi je vous dis qu'en cela vous vous trompez ; car vous ne pourriez travailler

à votre ſalut ſans Dieu. Or Dieu ne veut pas que vous y travailliez ailleurs ni autrement, voilà la voie qu'il vous a marquée. Mais il eſt impoſſible, ajoutez-vous, de réſiſter à tant de mauvais exemples, & de ſe garantir de leur contagion. Erreur, Chrétiens ; il eſt impoſſible, quand c'eſt contre les ordres de Dieu que vous vous jetez dans le péril, quand c'eſt de vous-mêmes & contre les obligations de votre état ; mais dès que c'eſt pour les intérêts de Dieu, par la vocation de Dieu, ſelon les vues de Dieu ; dès que c'eſt ſelon les regles de la prudence évangélique & avec les ſages précautions qu'elle demande, ce qui ſeroit contagieux pour d'autres, ne l'eſt plus pour vous, & ce qui les précipiteroit dans un abyme de corruption, peut vous élever à la plus ſublime ſainteté : car il eſt alors de la providence du Seigneur de vous aider, de vous éclairer, de vous fortifier, & c'eſt à quoi il ne manque pas. Or avec le ſecours de Dieu, avec ſes lumieres & la force que ſa grace répand dans une ame chrétienne, ſi vous tenez ferme au milieu des pécheurs, ſi vous réſiſtez à leurs ſollicitations, ſi vous ne vous laiſſez ébranler ni par leurs promeſſes, ni par leurs menaces, ni par leurs flatteries, ni par leurs rebuts ; ſi malgré le torrent de l'exemple qui entraîne des

millions d'autres, vous demeurez inviolablement attaché aux regles du devoir & à l'observation de la loi, dans les combats que vous avez pour cela à livrer, & par les efforts qu'il vous en coûte, quelles richesses n'amassez-vous pas devant Dieu, & quels progrès ne faites-vous pas dans les voies de la justice ? Le comble de l'iniquité pour l'impie, selon le témoignage du Prophete, c'est d'être pécheur parmi les
Isaïæ. c. 26. justes : *In terra sanctorum iniqua gessit* ; il a commis le péché dans la terre des Saints. Voilà ce qui redouble sa malice, & ce qui le rend indigne de voir jamais la gloire de Dieu & d'être reçu dans le
Ibidem. séjour des Bienheureux : *Non videbit gloriam Domini.* Ainsi parloit Isaïe, & de là, par une conséquence non moins vraie, je conclus que le comble de la sainteté pour le juste, est d'être juste parmi les pécheurs. Moyse dans la cour d'un Prince infidele, eut toujours, suivant la belle expression de Saint Paul, l'invisible présent à l'esprit, comme s'il l'eût vu des yeux du corps. Saint Louis sur le thrône, ferma les yeux à tout l'éclat des pompes humaines, & dans la licence des armes & le tumulte de la guerre il n'oublia jamais Dieu, & ne se départit jamais de l'obéissance duë à ce premier Maître. Cet homme lié d'intérêt avec des gens sans foi, sans équité, avares & usurpateurs, a

conservé ses mains nettes de toute injustice, & n'a jamais voulu entrer dans leurs criminelles entreprises. Cette femme dans une famille où Dieu est à peine connu, ne s'est jamais relâchée de ses saintes pratiques; & sans égard à tous les discours qu'on lui a fait entendre, à tous les chagrins qu'elle a eu à dévorer, aux mépris qu'on lui a marqués, elle n'a jamais rien perdu de son zele, ni rien retranché de ses pieuses observances. Voilà ce qui les distingue tous auprès de Dieu; voilà ce qui donne à leur fidélité un caractere propre & un prix particulier: voilà pourquoi ils recevront cet éloge si glorieux de la bouche de Jesus-Christ, & pourquoi il leur dira ce qu'il dit à ses Apôtres: *Vos estis qui permansistis mecum in tentationibus.* Tandis que les autres m'ont abandonné, qu'ils ont trahi ma cause, qu'ils ont outragé mon nom, qu'ils ont violé ma loi, c'est vous, fideles serviteurs, que j'ai trouvés constants à me suivre. De demeurer avec moi, quand il n'y a rien à souffrir pour moi, quand rien ne porte à s'éloigner de moi, quand tout conspire à m'attacher les cœurs & à les attirer à moi, c'est l'effet d'une vertu commune: mais de demeurer avec moi dans la tentation; d'y demeurer lorsqu'il faut remporter pour cela des victoires, & de fréquentes victoires; d'y demeurer

Luc. c. 22.

malgré les ſcandales publics, malgré les contradictions & les traverſes, malgré la coutume & tous les reſpects humains, c'eſt là que je reconnois une foi vive, un attachement ſolide, un amour pur, une perſévérance héroïque, & c'eſt auſſi à quoi je réſerve toutes mes récompenſes : *Vos eſtis qui permanſiſtis mecum in tentationibus.*

L'auriez-vous cru, Chrétiens, que les pécheurs duſſent procurer aux juſtes de ſi grands avantages pour le ſalut ? mais apprenez encore comment les juſtes doivent de leur part contribuer au ſalut des pécheurs. L'écriture, chez le Prophete Daniel, nous repréſente une conteſtation bien ſinguliere entre deux Anges. Ce n'eſt pas, comme l'a penſé l'Abbé Rupert, entre un Ange bienheureux & un des eſprits réprouvés ; mais ſelon l'interprétation de tous les Peres, après Saint Jerôme, entre deux Saints Anges, jouiſſant l'un & l'autre de la même gloire & aſſiſtant auprès du trône de Dieu. Le premier, (c'eſt l'Ange tutelaire de la Judée) demande que les Hébreux ſortent au plutôt de la Perſe, parce qu'ils ſont en danger de ſe corrompre par le commerce des Babyloniens idolâtres ; mais l'Ange protecteur de Babylone prie au contraire que les Juifs y demeurent, & qu'ils ne quittent point la Perſe, parce qu'ils peuvent par leur converſation &

leurs exemples édifier les peuples & les convertir à la religion du vrai Dieu. En effet, déjà trois Rois de ce grand empire avoient renoncé au culte des idoles, pour adorer le Dieu d'Iſraël, ainſi qu'il eſt rapporté au livre d'Eſdras. Or que ſignifioit le combat de ces deux Anges ? Deux volontés en Dieu, répond Saint Gregoire Pape, mais qui n'étant que conditionnelles, s'accordent parfaitement enſemble, toutes oppoſées qu'elles paroiſſent. L'une, qui oblige les juſtes à ſuir la compagnie des pécheurs; & c'eſt ce que nous fait entendre la priere de cet Ange qui ſollicitoit en faveur des Juiſs; l'autre, qui ordonne aux juſtes de coopérer au ſalut des pécheurs, lorſqu'ils ſe trouvent parmi eux, & que quelque engagement raiſonnable les y arrête, & c'eſt en cette vue que l'Ange de Perſe agiſſoit pour les Babyloniens. Car voilà, chrétiens Auditeurs, la grande regle que nous devons ſuivre : Dieu ne veut pas que ſa préſence ni la nôtre ſoient inutiles aux impies, mais il prétend que nous travaillions à leur converſion. On ne peut douter qu'il n'y donne ſes ſoins; & comme il ne peut ceſſer d'être avec les pécheurs, il ne ceſſe auſſi jamais de s'employer à la réformation de leur vie : il les y invite par ſes promeſſes, il les y engage par ſes bienfaits, il les y pouſſe par ſes menaces, il les y force

par ses châtiments ; sa sagesse, sa bonté, sa justice, toutes ses perfections divines y sont occupées; & ce qui doit vous surprendre, c'est que connoissant par avance la damnation future & immanquable de plusieurs, il s'applique néanmoins à ceux-là avec la même assiduité que s'il ne prévoyoit pas leur malheur. Admirable conduite qui nous sert d'exemple, & qui nous représente une des obligations du christianisme les plus essentielles, & toutefois la moins connue.

Car comme nous devons, Chrétiens, profiter des pécheurs pour nous-mêmes, nous devons aussi nous-mêmes, selon qu'il dépend de nous, & autant qu'il dépend de nous, profiter aux pécheurs. Devoir général, & devoir particulier. Prenez garde : devoir général, qui regarde sans distinction tous les hommes, & que nous impose la loi de la charité. Il n'y a point d'homme, dit le Saint-Esprit, que Dieu n'ait chargé du salut de son prochain ; *Unicuique mandavit de proximo suo :* comment cela ? parce qu'il n'y a point d'homme à qui Dieu n'ait ordonné d'exercer la charité envers son prochain selon les nécessités & les occasions. De là cette obligation rigoureuse de soulager le pauvre dans sa misere. Or si la charité nous oblige de compatir aux miseres temporelles du pauvre, combien

Ecclef. c. 17.

doit-elle nous engager encore plus fortement à compatir aux miseres ſpirituelles du pécheur ? Si dans des beſoins où il ne s'agit que du corps & d'une vie mortelle, nous ne pouvons néanmoins manquer à notre frere & l'abandonner, ſans perdre la charité de Dieu en perdant la charité du prochain ; pouvons-nous conſerver l'une & l'autre & ſatisfaire à l'une & à l'autre, en laiſſant, par notre faute, périr des ames rachetées du ſang de Jeſus-Chriſt ; en leur refuſant des ſecours qu'il ne tient qu'à nous de leur procurer, & qui pourroient les garantir d'une mort & d'une damnation éternelle ; en négligeant de leur donner des conſeils, des avis, des inſtructions, des exemples, qui les retireroient de leurs égarements & les remettroient dans les voies d'une bienheureuſe immortalité ? Car entre ces pécheurs, remarque Saint Auguſtin, il y en a que Dieu a prédeſtinés pour être un jour au nombre de ſes amis & de ſes Saints. Nous ne les connoiſſons pas, & ils ne ſe connoiſſent pas eux-mêmes, parce que ces deux cités du Ciel & de l'Enfer, des réprouvés & des élus, ſont maintenant dans un mêlange qui nous empêche de les diſtinguer, mais c'eſt par cette raiſon que notre charité doit être univerſelle, & que nos ſoins doivent s'étendre à tous, afin d'accomplir les deſſeins de

Dieu, & que ceux en qui il veut opérer par notre ministere les merveilles de sa grace, ne demeurent pas sans assistance & dépourvus des moyens de salut qu'il leur avoit préparés. C'est pourquoi les Apôtres exhortoient tant les fideles à édifier par leur conduite les idolâtres & les païens, c'est pourquoi Saint Pierre recommandoit si expressément aux gens de bien de se comporter toujours de telle maniere que les pecheurs, témoins de leur vie, se sentissent animés à les imiter, & à servir & glorifier Dieu : *Ut ex bonis operibus vos considerantes, glorificent Deum.* Mais quelle est la fausse maxime dont on se laisse là-dessus prévenir? c'est qu'on se persuade en être quitte pour penser à soi. On dit, comme Caïn, lorsque Dieu lui demanda compte d'Abel : *Num custos fratris mei sum ego?* Suis-je le gardien de mon frere? est-ce à moi de veiller sur celui-ci ou sur celle-là? de quelle autorité suis-je revêtu? & qu'ai-je autre chose à faire que de bien vivre, & de ne point examiner du reste comment chacun vit? Il est vrai qu'il y a des regles de prudence à observer, & qu'il n'est pas toujours à propos de vouloir, comme les serviteurs de ce maître de l'Evangile, arracher l'ivraie dès qu'on l'apperçoit, & de suivre les mouvements impétueux d'un zele précipité, qui n'a

1. Petr. cap. 2.

Genes. c. 4.

égard ni aux temps, ni aux conjonctures: mais cette prudence louable, lorsqu'elle est bien employée, ne dégénere que trop souvent dans une fausse sagesse, dans une timidité lâche, dans un respect tout humain, dans une indifférence paresseuse, dans une criminelle prévarication.

Devoir particulier, & spécialement propre de certains états. Car dites-moi, à qui est-ce de corriger un enfant vicieux & emporté par le feu de ses passions, si ce n'est à un pere sage & vigilant; de corriger une fille attachée au monde & malheureusement engagée dans les intrigues du monde, si ce n'est à une mere soigneuse & réguliere; de corriger des domestiques sujets aux blasphêmes & adonnés à la débauche, si ce n'est à un maître dont ils dépendent, & qui a le pouvoir en main pour réprimer leur libertinage? A qui est-ce de réformer les abus qui s'introduisent jusques dans l'Eglise de Dieu & parmi le peuple chrétien, si ce n'est à un ministre de Jesus-Christ; de purger une ville des désordres qui y regnent, si ce n'est au magistrat; de régler & de sanctifier une cour, si ce n'est au prince? Mais où voyons-nous ce zele, & comment l'aurions-nous pour les autres, puisque souvent nous ne l'avons pas pour nous-mêmes? Ce qu'il y a de plus étrange, & ce qui doit plus nous

confondre, c'eſt qu'en toute autre choſe & ſur tout autre ſujet que celui dont je parle, ce zele de la correction du prochain ne nous manque pas. Il ne faut que la moindre occaſion pour l'exciter juſqu'à la violence. Que ce jeune homme ne prenne pas une certaine éducation ſelon l'eſprit & les manieres du ſiecle ; que cette jeune perſonne ne ſoit pas aſſez attentive ſur ſa démarche, ſon air, ſes ajuſtements ; qu'il y ait eu le plus léger oubli & quelque dérangement dans le ſervice de ce domeſtique, c'eſt aſſez pour faire éclater en reproches les plus aigres & les plus piquants : mais dès qu'il n'y va que de l'intérêt de leur ſalut, on n'en eſt point ému, & à peine y daigne-t-on quelquefois penſer.

Devoir encore plus particulier pour les libertins eux-mêmes & pour les pécheurs, lorſqu'ils ont eu le bonheur de ſe reconnoître & de rentrer dans une vie nouvelle & pénitente. Car de quoi ils doivent toujours conſerver le ſouvenir, c'eſt de l'injure qu'ils ont faite à Dieu en le déshonorant par leur péché, & du tort qu'ils ont cauſé au prochain en le ſcandaliſant. Double vue qui allumoit tout le zele de David ; & qu'y a-t-il, mon cher Auditeur, de plus efficace & de plus puiſſant pour réveiller le vôtre & pour l'animer ? Si j'avois enlevé à un homme le bien qu'il poſſédoit

& qui lui appartenoit, je me condamnerois moi-même à réparer le dommage qu'il auroit reçu. Si je lui avois ravi l'honneur, rien ne me dispenseroit de lui en faire la satisfaction convenable. J'ai blessé la majesté de mon Dieu, je l'ai offensé : que dois-je donc épargner désormais pour retablir sa gloire & pour la lui rendre toute entiere ? J'ai par mes exemples entraîné mon frere dans le plus grand de tous les malheurs qui est le péché ; je lui ai fait perdre le plus précieux de tous les biens, qui étoit l'innocence de son ame & la pureté de sa conscience ; que ne dois-je donc pas mettre en œuvre pour le retirer de l'abyme où je l'ai conduit, & pour guérir les plaies de son cœur ? Que si mes soins ne peuvent plus être utiles à tels & tels que j'ai égarés, & s'ils ne sont plus en état d'en profiter, quel motif pour compenser au moins la perte de ceux-là par la conquête d'autant d'autres que l'occasion m'en peut présenter ? Or en voici le moyen exprimé dans ces paroles du Prophete royal, où il nous donne à connoître ce qu'il faisoit lui-même, & ce que nous devons faire comme lui. *Docebo iniquos vias tuas, & impii ad te convertentur.* Non, Seigneur, s'écrioit ce Roi pénitent, ce n'est point assez que je revienne à vous : je veux encore y ramener avec moi les pécheurs ; je leur Ps. 50.

enseignerai vos voies, & je tâcherai de les gagner, soit par mes paroles, soit par ma bonne vie. Je ne vous ai pas seulement déshonoré par moi-même, ô mon Dieu, mais par tous ceux que mon exemple a engagés ou confirmés dans leur iniquité. Ce ne sera donc point seulement par moi-même, mais par leur instruction, mais par leur correction, mais par leur conversion, que je travaillerai à vous glorifier. Pour cela, Seigneur, il y aura des précautions à prendre, des moments à étudier, des obstacles à vaincre, mais de tout ce qu'il pourra y avoir de difficultés, rien ne me rebutera, ni rien ne rallentira mon ardeur, parce que je sçais que c'est une réparation que je vous dois, & pour la gloire que je vous ai ravie, & pour tant d'ames que j'ai perverties : *Docebo iniquos vias tuas, & impii ad te convertentur.* Entrez, Chrétiens, dans ce sentiment. L'ivraie alors se changera pour vous en bon grain ; le commerce que vous aurez avec les pécheurs, en leur profitant, vous profitera à vous-mêmes, vous sauverez vos freres, & vous vous sauverez avec eux ; vous amasserez des trésors de grace pour cette vie, & vous mériterez le bonheur éternel de l'autre, que je vous souhaite, &c.



SERMON

POUR LE SIXIEME DIMANCHE APRES L'ÉPIPHANIE.

Sur la ſainteté & la force de la Loi chrétienne.

Simile eſt regnum cœlorum grano ſinapis, quod accipiens homo ſeminavit in agro ſuo: quod minimum quidem eſt omnibus ſeminibus; cùm autem creverit, majus eſt omnibus oleribus; & fit arbor.

Le Royaume des Cieux eſt ſemblable à un grain de ſenevé, qu'un homme prend & ſeme dans ſon champ. C'eſt le plus petit grain de toutes les ſemences; mais lorſque ce grain a pouſſé, il s'éleve au deſſus de toutes les autres plantes, & il devient arbre. En S. Matth. ch. 13.

CE Royaume des Cieux, dans le langage de l'Ecriture, & ſelon la penſée des Peres & des Interpretes, qu'eſt-ce

autre chose, Chrétiens, que l'Evangile ? Et en effet, c'est par cette divine loi que Dieu regne en nous, & c'est encore cette loi qui nous dispose à régner un jour nous-mêmes avec Dieu dans le Ciel. Doublement donc Royaume des Cieux, soit parce qu'elle établit dans nos cœurs un empire tout céleste, qui est l'empire de Dieu, soit parce qu'elle nous donne droit à un Royaume tout céleste, qui est l'héritage des enfants de Dieu. Or ce Royaume des cieux, cette loi évangélique, dit le Sauveur du monde, est semblable à un grain de senevé, & cela comment ? en deux manieres, que le même Fils de Dieu nous a expressément marquées dans les paroles de mon texte ; sçavoir, par sa petitesse, & par son étendue : par sa petitesse dans son origine, *Quod minimum quidem est omnibus seminibus ;* & par son étendue dans ses accroissements & ses progrès, *Cùm autem creverit, majus est omnibus oleribus*. C'est-à-dire, suivant l'application que fait Saint Jerôme de cette parabole à la loi chrétienne, que comme entre toutes les graines une des plus petites avant qu'on l'ait semée est le senevé ; ainsi de toutes les religions du monde il n'y en a point eu, à la considérer dans sa naissance, de plus obscure que la loi de Jesus-Christ, ni en apparence de plus foible. Mais, ajoûte aussi ce S. Docteur pour achever la comparaison,

de même que le grain de ſenevé, dès qu'on l'a jeté dans la terre, y prend racine, croît enſuite, ſe fortifie, pouſſe des branches, produit des feuilles, porte des fruits, monte enfin juſqu'à la hauteur d'un arbre & ſert de retraite aux oiſeaux du Ciel, *Et fit arbor, ita ut volucres cœli habitent in eâ ;* de même a-t-on vu l'Evangile prêché par Jeſus-Chriſt dans la Judée, paſſer de là, par le miniſtere des Apôtres, aux nations, ranger tous les peuples ſous ſa domination ſpirituelle, abolir le culte des faux dieux & devenir de l'un à l'autre pole la loi dominante. Loi perpétuelle, qu'une heureuſe ſucceſſion de ſiecles, malgré toutes les révolutions humaines, a conſervée juſqu'à nous, & que la même tradition doit maintenir juſqu'à la fin des temps : Loi que nous avons reçue, mes chers Auditeurs, que nous profeſſons, où ſont renfermées nos plus grandes eſpérances, & qui ſeule eſt la regle que nous devons nous propoſer dans tout le plan de notre vie. Il eſt donc important, afin de nous attacher toujours davantage à cette loi, que nous en connoiſſions les glorieuſes prérogatives, & c'eſt de quoi j'entreprends aujourd'hui de vous entretenir. De les vouloir parcourir toutes, ce ſeroit une matiere infinie, & bien au delà des bornes qui me ſont preſcrites. Arrêtons-nous à notre

parabole ; nous y trouverons également de quoi relever l'honneur de l'Évangile & de quoi servir à notre instruction ; après que nous nous serons adressés à à la Vierge qui nous a donné le divin législateur dont nous suivons la doctrine, & à qui la foi nous tient soumis. *Ave Maria.*

IL n'y a que Dieu qui puisse par lui-même sanctifier les ames & les convertir, parce qu'il n'y a que Dieu qui soit Saint par lui-même & le principe de toute sainteté, comme il n'y a que lui qui tienne en ses mains les cœurs des hommes, & qui leur donne telle impression qu'il lui plaît, par les secretes opérations de sa grace. Deux caracteres qu'il a communiqués à la loi évangélique, & qui sans autre preuve nous font suffisamment entendre que c'est une loi divine. Deux avantages qu'exprime parfaitement la parabole de ce petit grain qu'un homme a semé dans son champ, & où nous remarquons tout à la fois une double qualité, je veux dire, une qualité sainte & une qualité forte tout ensemble. L'une, qui nous figure la sainteté incorruptible de la loi chrétienne dans les regles de conduite qu'elle nous trace & dans la perfection où elle nous appelle ; l'autre, qui nous représente la force victorieuse & toute-puissante de cette même loi dans la

conversion du monde entier, & dans les progrès inconcevables qu'elle y a faits, malgré tous les obstacles qui en devoient arrêter le cours. Enfin deux prérogatives toutes singulieres de l'Evangile de Jesus-Christ, comprises en deux paroles du Prophete royal, lorsqu'il nous dit que la loi du Seigneur est pure & sans tache, *Lex Domini immaculata ;* & que *Ps. 18.* par une vertu qui lui est particuliere & qu'elle exerce sur les ames, elle les attire à Dieu, & les convertit, *Convertens animas.* Sainteté de la loi chrétienne, force de la loi chrétienne ; voilà tout le fond & tout le partage de ce discours. Sainteté qui fait de la loi chrétienne une loi parfaite & irréprochable ; c'est ce que je vous montrerai dans la premiere partie. Force qui surpasse toute la nature, & qui a fait faire à la loi chrétienne, dès son premier établissement, les plus merveilleuses conquêtes ; ce sera le sujet de la seconde partie. Dans l'une nous jugerons de cette loi évangélique, par ce qu'elle est en elle-même ; & dans l'autre, par ce qu'elle peut & ce qu'elle a fait. De l'un & de l'autre je conclurai que c'est donc une loi toute céleste, qu'elle vient de Dieu, & que Dieu seul en est l'auteur : *Lex Domini immaculata, convertens animas.* Vous le conclurez vous-mêmes avec moi, mes chers Auditeurs, si vous m'écoutez avec un esprit

droit & désintéressé, & si vous me donnez toute l'attention que je vous demande.

I. PART. OUi, Chrétiens, c'est une loi sainte que la loi de Jesus-Christ; & pour en être persuadé, considérez-la dans toutes ses parties : examinez-la dans son Auteur, dans ses maximes, dans ses conseils, dans ses sectateurs, dans ses mysteres, & en tout cela ne la tenez pour véritable, qu'autant qu'elle vous paroîtra sainte. Car la sainteté ne peut avoir pour fondement que la vérité, & la vérité est toujours le principe de la sainteté. L'illustre témoignage, Chrétiens, en faveur de notre religion : *August.* *Cùm ad aliquid pervenitur quod est contra bonos mores*, c'est S. Augustin qui parle, *non est magnum veram sectam à falsâ discernere.* Lorsque dans une secte on découvre des désordres en matiere de mœurs, il n'est pas difficile de montrer qu'elle part d'un faux principe, mais la présomption est toute entiere, qu'elle vient de Dieu quand on n'y voit qu'innocence & que pureté de vie. Prenons donc cette regle pour reconnoître aujourd'hui la vérité de la loi chrétienne, & jugeons-en d'abord par la sainteté de son Auteur.

C'est Jesus-Christ, ce Messie envoyé de Dieu, qui sans parler de l'onction de sa divinité, a passé pour le plus juste &

le plus saint des hommes : dont la vie a été si pure, qu'il voulut bien la soumettre à la critique de ses plus cruels ennemis ; *Quis ex vobis arguet me de peccato ?* contre qui toute la Synagogue conjurée ne put jamais produire deux témoignages conformes ; *Et non erant convenientia testimonia :* qui reçut une déclaration authentique de son innocence, de la bouche même du juge, qui porta l'arrêt de sa condamnation ; *Nullam invenio in eo causam ;* enfin dont les vertus plus qu'humaines ont été publiées par ceux qui étoient les plus intéressés à en ternir la gloire : *Verè Filius Dei erat iste.* Voila celui qui nous a donné la loi que nous professons. Les autres loix qui partagent aujourd'hui le monde, ont eu pour auteurs des impies transfigurés en prophetes ; des dieux, comme le paganisme, plus corrompus que les hommes même qui les adoroient ; un Mahomet souillé de toutes sortes d'impuretés, comme la secte qui porte son nom ; & pour ne pas oublier les hérétiques, qui par leurs hérésies ont altéré la pureté de la loi, des apostats de profession ; un Luther infame par ses incestes, qui même en faisoit trophée, & qui s'est vanté de ce que ses plus zélés partisans avoient honte de ne pouvoir désavouer pour lui. Voilà celui que Calvin appelloit l'Apôtre de l'Allemagne, & que ne pourrois-je point dire de Calvin lui-même ?

Joan. c. 8.

Marc. c. 14.

Joan. c. 18.

Matth. c. 26.

A Dieu ne plaiſe, Chrétiens, que j'en veuille à leurs perſonnes ni à leur mémoire : ſi c'étoient des particuliers qui euſſent été emportés par le torrent de l'héréſie, je ſçais les regles de diſcrétion & de bienſéance que j'aurois à garder. Mais puiſqu'on a prétendu que c'étoient des hommes que Dieu avoit remplis de ſon eſprit pour les employer à la réformation de l'Egliſe, encore eſt-il juſte que nous les connoiſſions ; les Peres en ayant toujours ainſi uſé quand il a été queſtion des héréſiarques. Or eſt-il croyable que Dieu, pour réformer ſon Egliſe, ait choiſi des hommes de ce caractere ?

Mais paſſons outre, & pour tirer d'un ſi grand ſujet toute l'édification & tout le fruit que Dieu prétend que nous en tirions ; voyons quelles ſont les maximes de la loi que nous avons reçue de Jeſus-Chriſt. Il eſt vrai que les ennemis de ce divin Sauveur firent tous leurs efforts pour le décrier comme un homme qui pervertiſſoit le peuple, & dont la doctrine alloit à corrompre les mœurs ; mais il eſt vrai auſſi que ce fut la plus groſſiere & la plus vaine de toutes les calomnies. J'ai prêché publiquement, dit-il à Caïphe qui l'interrogeoit ſur ce point, & je n'ai jamais dogmatiſé en ſecret : adreſſez-vous à ceux qui m'ont entendu, ils ſçavent ce que j'ai dit. Nous le ſçavons, Chrétiens, puiſqu'il nous a

fait les dépositaires de ses fameux oracles, & que nous avons encore entre les mains les précieux monuments de sa loi : trois chapitres de Saint Matthieu en font le précis & l'abrégé ; il n'y a qu'à les comparer avec tout ce que la morale païenne a jamais produit, pour voir la différence sensible de l'esprit de Dieu & de celui de l'homme. Que la loi chrétienne est admirable ! disoit autrefois Lactance, c'est elle qui a éclairci toutes les loix de la nature, qui a mis la derniere perfection à toutes les loix divines, qui autorise toutes les loix humaines, & qui a détruit sans exception toutes les loix du vice & du péché ; quatre chefs qui sont pour elle autant d'éloges, & qui mériteroient autant de discours. C'est elle qui a éclairci les loix de la nature, les interprétant selon toute leur pureté, & renversant toutes les erreurs dont l'ignorance ou le libertinage des hommes les avoient obscurcies. On a dit à vos peres, (c'est ainsi que Jesus-Christ instruisoit les Juifs,) on a dit à vos peres : vous ne ferez point homicides ; & moi je vous annonce que quiconque dira à son frere une parole ou de colere ou de mépris, sera condamné au jugement de Dieu. Vos peres ont cru que la haine d'un ennemi & la vengeance étoient permises, & moi je vous les défends. On leur a fait entendre que le parjure étoit un crime, & moi je

veux que toutes ſortes de jurements vous ſoient interdits. Etoit-ce de nouveaux préceptes qu'établiſſoit le Fils de Dieu ? non, dit Saint Auguſtin ; car de tout temps, jurer ſans néceſſité avoit bleſſé le reſpect qui eſt dû à Dieu ; ſe faire raiſon de ſes propres injures avoit toujours été contre la raiſon ; jamais il n'avoit été permis de deſirer un plaiſir qu'il n'eſt pas permis de ſe procurer. Mais ces loix que Dieu avoit gravées dans le cœur de l'homme avec des caracteres de lumiere, comme parle le Prophete royal, s'y étoient inſenſiblement effacées, & la loi chrétienne eſt venue les renouveller. C'eſt-elle qui a mis la derniere perfection à toutes les loix divines, changeant la circonciſion de la chair en celle de l'eſprit ; faiſant ſuccéder les effets de la pénitence aux cérémonies de la pénitence ; ſanctifiant le Sacerdoce par la continence pour le rendre plus digne des autels ; érigeant le mariage en ſacrement, afin qu'il ne pût être violé que par une eſpece de ſacrilege ; le réduiſant à cette ſévérité de diſcipline, c'eſt-à-dire, à cette unité & à cette indiſſolubilité à laquelle il étoit réduit dans ſa premiere inſtitution, & en retranchant tout ce que Dieu dans la loi ancienne avoit accordé à la dureté du cœur des Juifs. C'eſt cette même loi de Jeſus-Chriſt qui a autoriſé toutes les loix humaines ; puiſqu'outre l'obligation civile

& politique de les garder, elle y en ajoute une de conſcience qui eſt inviolable & qui ſubſiſte toujours; puiſqu'elle fait reſpecter les ſupérieurs légitimes, non pas en qualité d'hommes, mais comme les lieutenants & les miniſtres de Dieu; puiſqu'elle maintient leur autorité, non-ſeulement quand ils ſont chrétiens & fideles, mais quand ils ſeroient païens & idolâtres; non-ſeulement, dit Saint Pierre, quand ils ſont vertueux & parfaits, mais quand ils ſeroient remplis même de vices; non-ſeulement quand ils ſont doux & favorables, mais quand ils ſeroient emportés & fâcheux; puiſque hors ce qui eſt poſitivement & évidemment contre Dieu, elle veut qu'ils ſoient obéis comme Dieu même, ne ſéparant point ces deux préceptes, *Regem honorificate*, *Deum timete*, craignez Dieu & honorez les puiſſances; & nous avertiſſant ſans ceſſe que l'un eſt eſſentiellement fondé ſur l'autre. Enfin c'eſt elle qui a détruit généralement toutes les loix du péché, dont le nombre étant infini, ſa gloire particuliere eſt qu'il n'y en a pas une qu'elle ne réprouve & qu'elle ne condamne; frappant d'anathême l'injuſtice, en quelque ſujet qu'elle paroiſſe; ne reſpectant en cela ni rang ni qualité; n'ayant égard ni à coutume ni à poſſeſſion; ne s'accommodant ni à foibleſſe ni à intérêt; ne cédant pas même à la

1. Petr. c. 2.

plus pressante de toutes les nécessités, qui seroit celle de mourir : *Ne moriendi quidem necessitati disciplina nostra connivet.*

Tertull.

Les religions païennes ont-elles pu se glorifier du même avantage ? Vous le sçavez, Chrétiens, & vous ne pouvez ignorer que le caractere par où elles se sont distinguées, a été de tolérer & de permettre tous les crimes ; non-seulement de les permettre & de les tolérer, mais de les approuver, mais de les canoniser ; mais, si jose me servir de ce terme, de les diviniser ; n'ayant reconnu, dit excellemment saint Augustin, des dieux vicieux & lascifs, que dans cette vue, afin que quand leurs adorateurs se trouveroient excités au mal, ils considérassent plutôt ce que leur Jupiter auroit fait, que ce que Caton leur avoit enseigné : *Ut magis intuerentur quid fecisset Jupiter, quàm quid censuisset Cato.* Chose dont les païens eux-mêmes avoient horreur, ne pouvant souffrir, c'est la remarque d'Arnobe, quelque déterminés qu'ils fussent à être méchants, qu'on le fût par profession de religion ; & la plûpart au moins de ceux qui passoient pour sages, ayant mieux aimé vivre sans religion, que d'en reconnoître une pour bonne qui ne les obligeât pas à être meilleurs.

August.

Il en est de même des hérésies : car

car Dieu, dit Saint Epiphane, a toujours permis que les erreurs dans la foi aient été suivies de la corruption & de la dépravation des maximes qui regardoient la conduite des mœurs, afin que cela même servît à les distinguer. L'héréfie du fiecle paffé femble avoir été en cela plus circonfpecte & plus prudente, puifqu'elle affecta d'abord le nom de réforme : mais fi elle en affecta le nom, peut-être ne lui faifons-nous point de tort, en difant que c'eft une de celles qui en négligerent plus la verité ; & peut-être pourrions-nous, fans lui faire infulte & fans lui rien imputer que fes propres maximes, la détromper par elle-même & la convaincre. Car nous n'aurions qu'à lui oppofer le langage de fes premiers pafteurs, pour lui montrer l'illufion de la vaine réforme qu'elle s'eft attribuée ; & elle ne défavoueroit pas que ces faux miniftres prêchant aux peuples, ne leur fiffent fouvent ces leçons. Prenez garde, mes Freres, leur difoient-ils : on vous a fait entendre que c'étoit par les bonnes œuvres qu'il falloit fe fauver ; on vous a trompés, elles font inutiles pour le falut. On vous a dit que le jufte devoit veiller continuellement fur foi-même pour ne pas décheoir de la grace : abus ; quand on a une fois la grace, quelque crime que l'on commette, on ne la perd jamais. On vous a fait accroire que vous

aviez une liberté pour résister aux tentations : erreur ; il n'y a plus de liberté dans nous, & c'est un terme qui ne signifie rien. On vous a nourri dans la crainte des jugements de Dieu ; cette crainte est criminelle & réprouvée. On vous a prêché la pénitence comme nécessaire ; & moi je vous déclare, disoit Calvin, que par la grace du Baptême tous vos péchés commis & à commettre, sont déjà remis. On vous a persuadé qu'il y avoit beaucoup à faire pour gagner le Ciel ; rien du tout : croyez, & vous voilà justifiés, cela suffit. Au reste défaites-vous de mille superstitions importunes qui vous gênent. Etes-vous Prêtres ? renoncez au célibat, nous vous en donnons le pouvoir. Etez-vous religieux ? abandonnez votre profession, & nous vous recevrons parmi nous. Mais j'ai promis à Dieu la continence : cette promesse est folle & impie, répondoit Luther. Le joug de la confession vous pese-t-il ? secouez-le hardiment & sortez de cet esclavage. Etes-vous assujettis au jeûne du carême ? c'est une invention des hommes. Mais l'Eglise le commande ; laissez parler l'Eglise, elle n'a nulle autorité pour lier vos consciences. Mais il lui faut obéir comme à notre mere : oui, par cérémonie & par police, mais non pas sur peine de péché. Car encore une fois, ce sont-là les dogmes de créance & de pratique qu'ils débitoient, & je me

croirois coupable d'y rien ajouter. Or dites-moi, mes chers Auditeurs, si la vérité & la pureté de la loi chrétienne pouvoient s'accommoder de tout cela ?

Non, sans doute; & si nous voulons encore mieux connoître cette loi sainte, voyons jusqu'où elle a porté la perfection de ses conseils. Qu'est-ce que cette pauvreté évangélique qu'elle nous propose, & qui non-seulement nous dégage de toute affection aux biens de la terre, mais nous dépouille de toute possession ? Si vous voulez être parfait, dit le Fils de Dieu à ce jeune homme de l'Evangile, allez, vendez tout ce que vous avez; donnez-en le prix aux pauvres, & vous serez en état de me suivre, & de parvenir à la plus haute sainteté de ma loi. Qu'est-ce que ce renoncement volontaire à tous les plaisirs des sens, que cette mortification & cet amour de la croix qui nous rend en quelque façon ennemis de nous-mêmes, jusqu'à nous refuser à nous-mêmes toutes les douceurs & tous les soulagements de la vie, jusqu'à nous persécuter nous-mêmes sans relâche, jusqu'à nous faire mourir nous-mêmes, non point de cette mort naturelle que Dieu n'a pas fait dépendre de nous, mais d'une mort intérieure & spirituelle ? Qu'est-ce que cette humilité héroïque, qui nous fait fuir l'eclat & les honneurs du siecle, avec autant de soin & autant d'ardeur que le monde nous les fait

rechercher ; qui nous fait aimer l'abjection, l'obſcurité, les mépris, les outrages ; qui rempliſſoit de joie les Apôtres, lorſque dans les priſons, que dans les places publiques, qu'en préſence des magiſtrats, on les couvroit d'ignominie & d'opprobres ? Qu'eſt-ce que cette abnégation entiere de ce que nous avons de plus cher, qui eſt notre volonté propre & notre liberté ; tellement que nous ne ſommes plus maîtres de nos deſirs, plus maîtres de nos réſolutions, mais dans une dépendance totale, & ſous le joug de l'obéiſſance la plus univerſelle & la plus étroite ? Quels miracles de vertus ! & une vie ainſi ſanctifiée, n'eſt-ce pas, ſelon la belle parole de Saint Ambroiſe, un évident témoignage de
Ambr. la divinité ? *Teſtimonium divinitatis vita chriſtiani.*

Voilà, mes chers Auditeurs, ce qu'on appelle la morale chrétienne, où les infideles, ſuivant le rapport de Saint Auguſtin, n'avoient rien davantage à reprendre, ſinon qu'elle étoit trop ſainte
Auguſt. & trop parfaite. *Videmur iis chriſtianis res humanas paulò plus quàm oportet deſerere.* Reproche mille fois plus avantageux & plus glorieux pour elle que tous les éloges qu'ils lui euſſent pu donner. Mais cette loi ſi droite dans ſes maximes & ſes préceptes, ſi pure & ſi relevée dans ſes conſeils, ſi ſainte dans ſon auteur, l'eſt-elle autant à proportion dans ſes

sectateurs ? Ah ! Chrétiens, instruisez-vous ici de ce que vous devez être, ou plutôt confondez-vous de ce que vous n'êtes pas. Etre chrétien, c'est être saint. Il n'y a qu'à lire dans Saint Luc quelle étoit la vie des premiers fideles, lorsqu'ils ne faisoient encore qu'une espece de communauté à Jérusalem : il n'y a qu'à voir chez Tertullien quelles étoient leurs assemblées, quand ils commencerent à se multiplier dans le monde : il n'y a qu'à considérer leurs mœurs & leurs ptatiques dans l'excellent ouvrage que Saint Augustin en a composé. Diriez-vous que ce fussent des hommes mortels, & non pas de purs esprits & des Anges dont il trace le caractere ? Il n'y a qu'à entendre ce qu'Eusebe témoigne, que les idolâtres eux-mêmes se trouvoient obligés de reconnoître qu'il n'y avoit de véritable sainteté que parmi les Chrétiens. Témoignage, ajoute-t-il, qu'ils leur rendirent, sur-tout après avoir éprouvé leur charité dans une peste qui ravagea toute l'armée Romaine sous l'Empereur Valerien ; & où ils virent les fideles s'employer au soulagement de leurs propres ennemis, avec autant de zele que s'ils eussent été leurs freres, ou selon la chair, ou selon la foi. Quel esprit les animoit alors ? Etoit-ce un esprit particulier à quelques-uns d'entre eux ? non : mais c'étoit l'esprit universel

de la loi chrétienne. Ils étoient tels par engagement de religion ; & c'est ce qui convertit ce brave & généreux soldat, qui fut ensuite l'ornement du désert, l'illustre Pacôme, & ce qui attiroit tous les jours un nombre presque infini de dignes sujets à l'Evangile, lorsqu'ils faisoient attention aux fruits merveilleux de sainteté que produisoit le Christianisme. Tant il est vrai, comme Tertullien le disoit en traitant la même matiere que moi, qu'on peut juger d'une créance par la conduite de ceux qui la professent :
Tertul. *De genere conversationis qualitas fidei æstimari potest ;* & qu'un des grands motifs en faveur d'une doctrine, est la vie irré-
Idem. prochable de ceux qui la suivent : *Doctrinæ judex disciplina* : c'est-à-dire, quand la vie & la créance sont conformes, & que l'une est la regle de l'autre. Car ç'eût été mal raisonner, remarque Saint Augustin, que de conclure à l'avantage du paganisme, par la raison que quelques sages païens vivent dans l'exercice & l'habitude des vertus morales, puisqu'en les pratiquant ils ne se conformoient en aucune sorte à leur religion, & ce ne seroit pas une moindre injustice de se prévenir contre la religion de Jesus-Christ, sous prétexte qu'il y a des chrétiens dont la vie est déréglée ; puisqu'en cela ce n'est point selon les principes de leur foi, ni comme chrétiens, qu'ils agissent. Nous ne désavouons pas, dit

Salvien, qu'il n'y en ait parmi nous de très-libertins & très-corrompus : mais nous prétendons que la foi chrétienne n'eſt point reſponſable de leur libertinage & de leur corruption : car elle eſt la premiere à les accuſer comme des prévaricateurs, la premiere & la plus zélée à les condamner & à les rejeter.

Mais au contraire quand je vois dans le corps de l'Egliſe tant de vertus & tant de ſainteté ; quand je remonte à ces heureux temps où la loi évangélique étoit encore dans toute ſa vigueur, & que je vois quelles ames alors elle a formées, quels ſentiments elle leur inſpiroit, de quelle ferveur elle les animoit, à quelle perfection elle les élevoit : quand de ſiecles en ſiecles depuis Jeſus-Chriſt, je deſcends juſqu'à nous, & que je vois cette multitude innombrable de parfaits Chrétiens, c'eſt-à-dire, d'hommes irrépréhenſibles qui ont ſanctifié les déſerts, ſanctifié les cloîtres, ſanctifié les cours des Princes, ſanctifié le monde & tous les états du monde : quand tout perverti qu'eſt le ſiecle où nous vivons, je vois les mêmes exemples en tous ceux qui veulent ſe rendre fideles à la même loi ; (car il y en a, & pour peu qu'il y en ait, c'eſt aſſez pour nous faire connoître l'eſprit de la loi qui les gouverne :) quand je vois dans les prélatures de l'Egliſe, des Paſteurs vraiment apoſtoliques ; dans le ſacerdoce, de dignes

miniſtres du Dieu vivant; dans le célibat, des viérges conſacrées à la pureté; dans le mariage, des peres & des meres pieux & qui inſpirent la piété à leurs familles; dans toutes les profeſſions, des ames régulieres, zélées, charitables, patientes, déſintéreſſées, ennemies de tout déſordre, de toute injuſtice, diſpoſées à tout entreprendre pour l'honneur de Dieu, à tout faire pour le ſervice du prochain, à tout ſouffrir & à tout pardonner pour le bien de la paix; tenant en toutes choſes une conduite ſage, droite, équitable, parce qu'elles ſe conduiſent dans toutes choſes par les vues de la foi: quand je vois tant de floriſſants ordres, & leur diſcipline d'autant plus exacte & plus ſévere, leurs obſervances d'autant plus rigoureuſes & plus ſaintes, qu'elles approchent plus de la ſainteté de l'Evangile: quand, dis-je, j'ai tout cela devant les yeux, n'ai-je pas droit de faire le même raiſonnement que Tertullien, & d'en tirer la même conſéquence: *De genere converſationis qualitas fidei æſtimari poteſt: doctrinæ Judex diſciplina?* car une loi toute ſanctifiante ne doit-elle pas être elle-même toute ſainte?

Il faut néanmoins avouer, Chrétiens, que cette loi d'une perfection ſi ſublime dans ſa morale, eſt en même temps d'une créance bien difficile dans ſes myſteres. Une Trinité, un Homme-Dieu, cent autres articles de notre foi,

c'eſt où l'eſprit ſe perd, & ce qui demande la ſoumiſſion la plus aveugle. Mais prenez garde à la belle réflexion de Guillaume de Paris, qui convient admirablement à mon ſujet. Si notre raiſon eſt droite, dit ce grand Evêque, & ſi elle cherche véritablement le bien, elle ne laiſſe pas de trouver dans tous ces myſteres un avantage ineſtimable. C'eſt qu'autant qu'ils ſont relevés au deſſus d'elle, autant ſont-ils capables de l'élever à Dieu : c'eſt qu'ils ont cela de propre & de merveilleux, qu'en captivant nos eſprits ſous l'obéiſſance de la foi, ils perfectionnent nos cœurs par les devoirs de ſainteté qu'ils nous impoſent : c'eſt que s'ils ſont obſcurs dans leurs principes ; du moins dans leurs conſéquences ſont-ils remplis des plus pures lumieres de la grace. En effet, ſi je crois l'Incarnation divine, quoique je ne la comprenne pas, ne m'eſt-il pas enſuite évident que le ſalut eſt donc de toutes les affaires la plus importante, puiſque par ſon importance même il a pu faire deſcendre du Ciel un Dieu & l'attirer ſur la terre ; que je ne dois donc rien épargner pour ce ſalut, après qu'un Dieu qui n'y étoit pas intéreſſé comme moi, s'eſt toutefois ſi peu épargné lui-même pour me l'aſſurer ; qu'il n'eſt pas juſte que ce ſalut ait tant coûté à un Dieu, qui par ſon infinie miſéricorde a bien voulu s'en charger, & qu'il ne me coûtât rien,

à moi que ce grand ouvrage regarde personnellement ; que le meilleur, & même le seul modele que je me puisse proposer en y travaillant, c'est ce Sauveur qui m'en a enseigné les moyens, & qui m'en a tracé la voie, encore plus par ses exemples que par ses paroles ; par conséquent que je dois le suivre en tout, l'imiter en tout, exprimer en moi toutes ses vertus ; qu'indépendamment de mon intérêt, la seule reconnoissance suffiroit pour m'attacher à un Dieu qui m'a aimé jusqu'à prendre sur lui toutes mes miseres, & que par la seule raison de lui marquer mon amour, je devrois me rendre fidele à ses ordres, me soumettre à toutes ses volontés, accomplir sa loi dans toute son étendue & dans toute sa perfection ? Remarquez-vous, Chrétiens, quelles leçons nous fait un seul mystere ? que sera-ce de tous les autres pris ensemble ? & Saint Pierre dans sa seconde épître n'avoit-il pas bien sujet de dire que nos mysteres ne sont point de ces fables étudiées & inventées par des esprits profanes, tels qu'étoient les
2. *Petr.* mysteres de la gentilité, *Non enim doc-*
c. 1. *tas fabulas secuti ;* mais que ce sont des mysteres pratiques, qui nous portent à la sanctification de nos mœurs, à la fuite du péché, à l'accomplissement de toute justice ?

Ainsi concluons avec le Prophete : *Lex Domini immaculata*, la loi du Seigneur

eſt pure eſt ſans tache. C'eſt une loi ſainte : & de quelle ſainteté ? ſuivez ceci. D'une ſainteté ſolide, qui attaque le vice juſques dans ſes principes les plus éloignés, & qui établit la vertu ſur des fondements ſtables & inébranlables. D'une ſainteté agiſſante, qui ne s'en tient ni aux ſentiments ni aux paroles, mais qui demande des œuvres. D'une ſainteté univerſelle, qui ne laiſſe pas échapper un point de la loi, parce qu'il ne faut, ſelon la loi, que la tranſgreſſion d'un ſeul point, pour nous rendre criminels & dignes d'une éternelle réprobation. D'une ſainteté ſage, qui n'exige rien que d'équitable, que de raiſonnable, que de pratiquable. D'une ſainteté courageuſe, que les difficultés n'arrêtent point, que les contradictions n'ébranlent point, que les plus grands ſacrifices n'étonnent point. D'une ſainteté patiente, qui dans les douleurs les plus ſenſibles, dans les injures les plus piquantes, dans les accidents les plus fâcheux, dans les diſgraces & les adverſités de la vie ſe ſoutient contre les murmures des ſens, contre les ſallies de la colere, contre les emportements de la vengeance, contre l'affliction du cœur & l'abbatement de l'eſprit. D'une ſainteté religieuſe envers Dieu, ſoumiſe à Dieu, zélée pour la gloire de Dieu ; douce & affable à l'égard du prochain, prévénante & bienfaiſante ; toujours attentive ſur elle-même, &

févere pour elle-même, dégagée de toutes les vues de la chair; au dessus de tout intérêt, de toute fortune; au dessus de toute ambition, de toute réputation, de toute considération humaine; indépendante des caprices & des humeurs, des aridités & des sécheresses, des ennuis & des dégoûts; fixe & immobile dans le devoir, parce que c'est le devoir, & invariablement adonnée au bien, parce que c'est le bien, & qu'on le doit en tout chercher. Telle est, dis-je, mes Freres, la sainteté du Christianisme, où par la grace du Seigneur nous sommes nés, où nous avons été élevés. Tels en sont les caracteres; & si cette peinture vous éblouit, croyez néanmoins; car il est vrai que bien-loin d'y ajoûter un seul trait, il y en a mille que je suis obligé de supprimer, pour ne pas lasser votre attention.

Or j'avoue, Chrétiens, que de tous les motifs qui nous font reconnoître la vértié de notre religion, il n'y en a point qui me touche plus que celui-ci. Saint Augustin disoit que plusieurs choses le retenoient dans l'Eglise de Dieu: *Multa me in Ecclesiâ justissimè retinent.* *August.* Le consentement des nations à recevoir la foi, l'autorité des miracles, l'antiquité de la tradition, cette succession d'Evêques depuis Saint Pierre, le nom de catholique qu'a toujours porté l'Eglise parmi tant de schismes & d'héréfies,

tout cela le fortifioit puissamment dans la créance qu'il avoit embrassée ; & ce n'étoit pas certes un esprit frivole, qui se laisât prendre à de légeres apparences, & qui se rendît sans avoir fait auparavant un sérieux examen. Mais j'ajoute que la sainteté de la loi de Jesus-Christ a encore quelque chose de plus particulier qui me gagne le cœur. Car je dis avec l'Abbé Ruppert : puisqu'il faut professer une religion, en puis-je choisir une plus sûre que celle que je trouve si bien établie sur le fondement des vertus, si saintement ordonnée par l'exercice des bonnes œuvres, si parfaitement dégagée de toutes les impuretés du vice ? Une loi comme celle-là est sans doute l'ouvrage de Dieu, & le démon ne peut rien suggérer de semblable. Car il a beau se déguiser, remarque Cassien dans la troisieme de ses Conférences : cet esprit de ténebres contrefait bien quelquefois la puissance & la force de Dieu par des miracles apparents, la sagesse de Dieu par de fausses révélations, la justice de Dieu par les maux qu'il a causés dans le monde, & par les effets de sa malignité ; mais il ne peut contrefaire la sainteté & la pureté des mœurs, ou du moins il ne le peut constamment. Voilà le trait inimitable pour lui dans la loi de Jesus-Christ ; voilà par où elle a toujours été reconnue.

C'est vous-même, ô mon Dieu, qui

nous l'avez donnée, c'est votre Fils unique qui nous l'a enseignée, & c'est avec une obéissance fidelle que nous nous soumettons à ce divin législateur, puisque vous l'autorisez. Il nous propose une loi si pure & si exempte de reproche, que nous ne pouvons la rejeter. Toute parfaite qu'elle est, nous aurions tort de nous en plaindre : car elle ne le peut être assez pour honorer un Dieu aussi grand que vous, aussi saint que vous, aussi parfait que vous. Ce qui nous confond, Seigneur, c'est que reconnoissant tant de sainteté dans cette loi, nous en voyons si peu dans nous-mêmes : de quoi nous rougissons, c'est d'y être soumis selon l'esprit, & de la professer si mal dans la pratique ; c'est de n'oser presque nous dire ses sectateurs & ses disciples, de peur d'en être démentis par nos actions. Ses maximes nous paroissent terribles, parce quelles condamnent toute notre vie ; & en effet nous n'ignorons pas que c'est selon cette loi que nous serons jugés, qu'il ne nous est plus désormais possible de la récuser, & qu'il ne sera jamais vrai de dire de nous ce que Saint Paul disoit des infideles : *Quicumque enim sine lege peccaverunt, sine lege peribunt.* Ce n'est plus comme eux sans loi que nous péchons ; nous en avons une, & le même Sauveur qui nous l'a apportée du ciel dans la plénitude des temps, & qui pour cela est

Rom. c. 2.

venu parmi nous & s'est abbaissé jusqu'à nous, reviendra à la fin des fiecles dans tout l'appareil de sa justice & dans tout l'éclat de sa majesté pour nous en demander compte. Voilà, mon Dieu, ce qui nous rend cette loi d'autant plus redoutable, qu'elle est plus sainte. Mais quelque redoutable qu'elle soit pour nous, nous ne laissons pas de conclure qu'elle est digne de vous, & nous le concluons par la raison même qui nous la fait craindre. Car étant pleins d'iniquité, comme nous le sommes, il faut, pour être sainte, qu'elle nous soit directement opposée; & dès qu'elle s'accommoderoit avec nous, ce ne seroit plus qu'une loi de désordre & de corruption. Si là-dessus nous sommes trompés, ô mon Dieu, permettez-moi de vous le dire après un de vos plus zélés serviteurs, ce seroit vous qui nous auriez jetés dans l'erreur, vous seriez responsable de nos égarements, & c'est à vous que nous aurions droit de nous en prendre, parce que dès-là qu'une religion est toute sainte, elle porte le caractere de votre divinité. Oui, je le dis, mon Dieu, quand ma créance ne seroit pas aussi constamment vraie qu'elle l'est, j'aurois toujours de quoi me consoler sur ce qu'elle est sainte, & je me flatterois toujours d'avoir pris le parti de la vérité en prenant celui de la sainteté. Je me reposerois toujours sur ce que votre providence,

à qui il appartient de me conduire ; ne m'auroit rien fait paroître de meilleur ; & sur ce que toutes les autres voies, conduisant au libertinage, celle-là seule que j'ai suivie, me retiendroit dans le devoir & me porteroit à la pratique de toutes les vertus. Non-seulement je ne craindrois pas que votre justice me punît pour avoir embrassé une profession si sainte, mais j'espérerois que s'il y a des récompenses à attendre, elles seroient pour moi, parce qu'il n'y a que l'innocence du cœur & l'exercice de la vertu qui puissent nous approcher de vous, & qui doivent être couronnés de votre gloire. Or je les trouve parfaitement dans la religion de mon Sauveur. Goûtons, Chrétiens, cet avantage, & entrons dans le sentiment de Saint Pierre : *Etiamsi oportuerit me mori, non te negabo.* Non, Seigneur, fallût-il endurer la mort, je n'abandonnerai jamais votre loi. Car c'est-là, & nulle part ailleurs, qu'est mon repos, ma perfection, ma félicité. Hors de là, mon esprit seroit toujours flottant, ma vie toujours déréglée ; je n'aurois point de fin qui terminât mes espérances, ni rien de solide pour arrêter mes desirs. C'est donc à la sainte loi de Jesus-Christ que je dois & que je veux inviolablement m'attacher. J'y reconnois l'œuvre de Dieu non-seulement par sa sainteté : *Lex Domini immaculata ;* mais par la force

Matth. c. 26.

ſurnaturelle & toute divine, qu'elle a fait voir dans ſon établiſſement & dans la converſion du monde, *Convertens animas*. Nouvelle attention, s'il vous plaît, à cette ſeconde partie.

LE plus ſage des hommes, Salomon, eſtima autrefois que trois choſes dans le monde étoient d'une recherche très-difficile, mais qu'il y en avoit une quatrieme abſolument impénétrable à l'eſprit humain, ſçavoir la route d'un vaiſſeau voguant ſur la mer : *Tria ſunt difficilia mihi, & quartum penitùs ignoro, viam navis in mari.* Vous ſerez étonnés, Chrétiens, de l'interprétation que donne Saint Ambroiſe à ce paſſage : mais autant qu'elle lui eſt particuliere, autant eſt-elle ingénieuſe & ſolide. Ce vaiſſeau, dit-il, c'eſt l'Egliſe, dont la barque de Saint Pierre a été la figure ; & la route de ce vaiſſeau voguant ſur la mer, c'eſt le chemin qu'a tenu l'Egliſe pour s'établir au milieu des orages & des perſécutions. En effet, ajoute ce ſaint Docteur, je ne vois rien qui me ſurprenne davantage ; & quand je conſidere toutes les circonſtances, tous les principes, tous les moyens, tous les obſtacles, tous les ſuccès de cet établiſſement, je découvre d'une maniere ſi ſenſible la force & la vertu de Dieu, que je ne puis m'empêcher de la publier & de m'écrier : *Et quartum penitùs ignoro viam navis in mari.*

II. PART.

Prov. c. 30.

Tous les Peres ont été éloquents sur ce point, & ils ont employé leurs plus belles lumieres pour nous en donner quelques idées ; mais du reste ils ont reconnu que cette matiere étoit au dessus d'eux. Ne laissons pas néanmoins de recueillir quelques-uns de leurs raisonnements ; & pour entrer d'abord dans un si grand sujet, de quoi s'agissoit-il, mes chers Auditeurs, quand Jesus-Christ à l'âge de trente ans, après une vie obscure & cachée, voulut enfin se manifester au monde, & y vint prêcher une loi toute nouvelle ? Que prétendoit-il ? la chose étonnante ! Il ne s'agissoit pas moins que de faire un monde tout nouveau ; que d'abolir des superstitions plus anciennes que la mémoire des hommes, à qui les peuples tenoient tout leur bonheur attaché, qu'ils conservoient comme l'héritage de leurs peres, pour lesquelles ils combattoient avec plus d'ardeur que pour leur propre vie, dont ils faisoient les fondements de leur Républiques & de leurs Etats. Il falloit les faire renoncer à des erreurs que l'usage presque de tous les siecles avoit autorisées, qui se trouvoient appuyées de l'exemple de toutes les nations, qui favorisoient tous les intérêts de la nature, & dont la possession ne pouvoit être troublée sans troubler presque l'univers. Voilà ce qu'il falloit ruiner. Mais qu'étoit-il question d'établir ? une loi austere & incommode,

une foi aveugle, une religion contraire à toutes les inclinations de la chair. Quelle entreprise, & que falloit-il pour en venir à bout? il falloit s'exposer à avoir toutes les puissances de la terre pour ennemies, la sagesse des politiques, l'autorité des souverains, la cruauté des tyrans, le zele des idolâtres, l'impiété des athées.

Si donc, demande là-dessus S. Augustin, Jesus-Christ avant que de faire la premiere démarche, & d'en venir à l'exécution de cette grande affaire, en eût communiqué avec un des philosophes de ce temps-là, homme de sens & de conseil, & qu'il se fût ouvert à lui de cette sorte : Je veux malgré toutes ces contradictions, introduire ma doctrine dans le monde, je veux qu'elle y soit reçue, qu'elle y fleurisse, qu'elle y regne, qu'elle se répande par-tout; & parce que Rome est la maîtresse de l'univers, c'est là particuliérement que je me suis proposé de l'établir; c'est cette fameuse & superbe ville que je choisis dès-à-présent pour en faire le centre de ma religion, & du siege qu'elle est de l'Empire, le siege principal de mon Eglise. Toutes sortes de divinités y habitent comme dans leur domicile & dans leur temple, je prétends les en chasser & y dominer seul : qu'eût répondu à ce langage, & qu'eût pensé de ce projet un sage du siecle? Mais si le même Jesus-Christ lui eût ajouté, que

pour accomplir tout cela, il ne vouloit user d'aucun des moyens que la prudence humaine a coutume de fournir pour ces grands & importants desseins ; qu'il ne faisoit aucun fonds, ni sur le crédit, ni sur les richesses, ni sur la doctrine, ni sur l'éloquence, & que pour tout secours il destinoit à la publication de sa loi douze pauvres pêcheurs, sans lettres, sans science, sans appui : encore une fois, dit Saint Augustin, ce Philosophe n'eût-il pas traité cette entreprise de chimere & de folie ? Voilà cependant ce qui s'est fait, Chrétiens, & c'est la merveille que nous voyons. C'est ce qu'ont admiré tous les grands hommes du monde, lorsqu'ils se sont appliqués à le considérer bien attentivement & sans préoccupation. C'est ce qui faisoit dire à Pic de la Mirande, que c'étoit une insigne folie de ne pas croire à l'Evangile : *Magna insania est Evangelio non credere* : & c'est encore par la même raison que S. Augustin avec une subtilité admirable réfutoit certains hérétiques qui doutoient de la résurrection des morts. Le Fils de Dieu, leur disoit-il, a prédit que les corps devoient ressusciter ; cela vous paroît incroyable : mais en même temps il a prédit une autre chose qui semble encore moins croyable, qui est que ce mystere incroyable de la résurrection seroit cru par tout le monde. De ces deux choses

Pic Mirand

incroyables ſelon les apparences, celle qui devoit être la moins crue, eſt déjà arrivée ; car on croit par toute la terre que les hommes reſſuſciteront un jour : pourquoi donc, concluoit-il, ne croiriez-vous pas l'autre que vous jugez être moins incroyable que celle-là, ſçavoir, la réſurrection même ?

Il n'y a que la loi de Jeſus-Chriſt qui ſe ſoit établie par des principes où toute la raiſon de l'homme ſe perd, & où il faut néceſſairement avoir recours à une vertu ſupérieure. C'eſt elle ſeule, dit Saint Jérôme, qui s'eſt maintenue dans les perſécutions : *Sola in perſecutionibus ſtetit Eccleſia ;* elle ſeule pour qui le ſang de ſes ſectateurs a été, ſelon le mot de Tertullien, comme une ſemence féconde : *Sanguis martyrum ſemen Chriſtianorum.* Dieu nous avoit lui-même repréſenté ce miracle de la propagation du Chriſtianiſme, dans les Hébreux eſclaves, dont l'Ecriture a marqué que plus les Egyptiens s'efforçoient de les opprimer afin d'éteindre leur race, & plus ils croiſſoient en force & en nombre, ſans faire autre choſe que de ſouffrir : *Quantò opprimebant eos, tantò magis multiplicabantur & creſcebant.* Quel ſouvenir, Chrétiens, je me rappelle, & quelle ſcene, pour ainſi parler, s'ouvre devant mes yeux ! Je vois tout l'univers conjuré contre Jeſus-Chriſt & contre ſa loi, l'enfer lui

Hieron.

Tertull.

Exod. c. 1.

ſuſcite de toutes parts des ennemis pour la détruire, les Empereurs donnent des édits, les magiſtrats prononcent des arrêts, les bourreaux dreſſent des échaffauts & des buchers ; & que fera, pour réſiſter à de ſi violents efforts, & pour ſoutenir de ſi affreuſes tempêtes, une petite troupe de gens livrés comme des victimes au pouvoir de leurs perſécuteurs ? Ah ! Seigneur, s'il ne peuvent rien faire par eux-mêmes, vous ferez tout pour eux ; & c'eſt-là que vous emploierez cette force divine qui ne paroît jamais avec plus d'éclat que dans notre infirmité. Si votre loi étoit moins violemment attaquée, ou ſi elle avoit de plus puiſſants défenſeurs, il y auroit moins lieu de croire que vous en avez été le ſoutien, & de conclure que vous en êtes l'auteur. Il faut que tous les grands de la terre conſpirent contre elle : il faut que ceux qui la défendent, bien-loin de prendre le glaive pour frapper, n'aient pas même, ſelon l'ordre que vous avez porté, un bâton à la main, il faut enfin que deſtituée de toute aſſiſtance de la part des hommes, abandonnée en quelque ſorte à elle-même & à toute ſa foibleſſe, elle triomphe néanmoins, & qu'elle faſſe tout plier ſous ſon obéiſſance : il le faut, afin que tous les peuples connoiſſent que c'eſt votre loi, & qu'ils l'embraſſent. Or qui peut en effet ne le pas reconnoître à ce prodigieux

événement ? Tout se déchaîne contre les prédicateurs de la foi & contre leurs disciples : on les lie, on les charge de chaînes, on les enferme dans des cachots, on les attache à des croix, on les étend sur des roues, on les fait périr par la faim & par la soif, par le fer & par le feu, par tous les tourments ; & toutefois la loi qu'ils professent, subsiste, se répand, fait tous les jours de nouvelles conquêtes, passe jusqu'aux extrémités du monde, entraîne tout, soumet tout, se fait recevoir & respecter par-tout : *Quantò opprimebant eos, tantò magis multiplicabantur & crescebant.* Que dis-je ? de ses ennemis même elle fait ses propres sujets : ceux qui la poursuivoient avec plus d'ardeur pour l'anéantir, deviennent les plus zélés à maintenir ses intérêts, à se déclarer pour elle, & à lui obéir : elle gagne jusqu'aux bourreaux, jusqu'aux tyrans, jusqu'aux têtes couronnées : *Tantò magis multiplicabantur & crescebant.*

De quoi parlons-nous, mes chers Auditeurs ? Est-ce des succès de l'Eglise naissante, lorsqu'elle étoit encore dans sa force & dans toute la vigueur de son premier esprit ? Faut-il remonter si haut, & ne sommes-nous pas encore aujourd'hui témoins de ce miracle ? Tous les autres ont cessé, parce que la foi, dit S. Gregoire, a pris d'assez fortes racines,

pour n'avoir plus besoin de ces secours extraordinaires ; mais la Providence a voulu conserver le miracle de la propagation de l'Evangile, parce qu'il devoit être le caractere de la vraie Religion. Nous le voyons ; & comme S. Jérôme se conjouissoit autrefois avec une Dame Romaine de ce que le Serapis d'Egypte étoit devenu chrétien, de ce que les froids de la Scythie brûloient des ardeurs de la foi, de ce que les Huns avoient appris à chanter les louanges de Dieu : *Hunni Psalterium canere norunt* ; ainsi pour peu que l'esprit de notre Religion nous anime, & que nous y prenions autant d'intérêt que le devoir & le zele nous y engagent, nous pouvons bénir le ciel de ce que dans ces derniers temps l'Eglise a fait peut-être de plus grands progrès qu'elle n'en fit jamais depuis sa fondation ; de ce qu'elle s'est rendue maîtresse de tout un nouveau monde ; de ce que les barbares du septentrion, quittant leurs superstitions brutales, ont reçu sa sainte police ; de ce que les peuples les mieux civilisés de l'orient & les plus attachés à leurs loix, s'offrent tous les jours en foule pour se soumettre aux siennes ; de ce que les idolâtres sont venus des régions les plus éloignées, reconnoître jusques dans Rome sa monarchie universelle ; de ce que le plus grand empire de l'univers, contre

Hieron.

contre ses maximes fondamentales, lui a enfin ouvert ses portes; de ce que sans cesse on y voit naître des Eglises florissantes en vertus & en mérites.

Et comment tout cela se fait-il? c'est le prodige, Chrétiens, que l'on vous a cent fois représenté, que vous avez cent fois admiré, & dont la sagesse humaine doit nécessairement convenir, par les moyens en apparence les plus foibles; par des moyens, qui non-seulement semblent n'avoir nulle proportion avec les succès que nous admirons, mais qui y paroissent tout opposés; par les mêmes moyens que Jesus-Christ a employés, & qu'il nous a laissés en héritage; je veux dire par les croix, les souffrances, les affronts, les emprisonnements, la mort, par tout ce qu'ont enduré & ce qu'endurent actuellement tant d'hommes apostoliques. Avec de telles armes ils ont surmonté toute la résistance de l'enfer, ils ont triomphé de l'idolâtrie, détruit les temples des faux Dieu, dompté l'orgueil des nations, converti des millions d'infideles: ou plutôt, est-ce à eux qu'on doit attribuer de pareils changements? n'est-ce pas à la loi même qu'ils annoncent? & d'où lui peut venir cette force, que de Dieu?

C'est sur cela que le Prophete éclairé d'en haut & inspiré de Dieu, s'adressoit à l'Eglise sous le nom de Jérusalem, & qu'il la félicitoit en des termes

Isaï. c. 60. si magnifiques : *Surge, illuminare Jerusalem quia gloria Domini super te orta est ;* levez-vous & montrez-vous à toute la terre, heureuse Jérusalem, car le Seigneur vous a couronnée de sa gloire, & revêtue de sa force toute-puissante. *Ibid.* *Leva in circuitu oculos tuos, & vide :* jettez les yeux autour de vous, & voyez tous les peuples assemblés auprès de vous & humiliés devant vous ; ils sont venus de toutes les parties du monde pour se soumettre à votre empire : en voilà de l'orient, & en voilà de l'occident ; en voilà du septentrion, & en voilà du midi ; il n'y a point de région si éloignée, point de contrée qui ne reconnoisse votre suprême domination : *Ibid.* *Omnes isti congregati sunt, venerunt tibi.* Ah ! glorieuse Mere, ce ne sont point seulement des sujets qui viennent vous rendre hommage, ce sont vos enfants, ce sont les fruits de votre fécondité miraculeuse ; ouvrez votre sein pour les recevoir : *Ibid.* *Filii tui de longè venient, & filiæ tuæ de latere surgent.* Quelle multitude ! quelle affluence ! que de triomphes & que de conquêtes ! que de consolations pour votre cœur ! Jouissez de vos succès, & glorifiez le souverain Maître dont la grace victorieuse s'est fait sentir au delà des mers, & a opéré en votre faveur toutes ces merveilles : *Ibid.* *Tunc videbis & afflues, & mirabitur & dilatabitur cor tuum, quandò conversa fuerit ad te multitudo*

maris, fortitudo gentium venerit tibi.

Je le répete, mes chers Auditeurs, il n'y a que la religion de Jesus-Christ qui porte avec soi ce caractere de vérité. Car qui ne sçait pas comment les hérésies se sont répandues dans le monde, que ç'a presque toujours été par violence, par le fer & par le feu, secouant le joug d'une obéissance légitime, & portant de toutes parts la désolation ? qui ne sçait pas comment se sont établies les religions païennes, que ç'a été par la licence des mœurs qu'elles fomentoient, accordant tout à la nature corrompue, & consacrant jusques aux plus honteux désordres ? En voulez-vous la preuve ? observez ceci : c'est que les sectes de Philosophes qui s'éleverent contre les vices, & qui se proposerent de les corriger, échouerent toutes dans un semblable dessein : elles ont fait un peu de bruit, & rien de plus; pourquoi ? parce que d'un côté ces sages du siecle ne s'accommodoient pas aux inclinations vicieuses & naturelles des hommes, & que de l'autre ils n'avoient rien au dessus de l'homme. C'est pour cela, dit le Cardinal Pierre Damien, que toute leur suffisance s'est évanouie en présence de Jesus-Christ, dont la sagesse a été comme la verge d'Aaron qui a dévoré toutes celles des magiciens d'Egypte. Ces grands génies, ajoûte Saint Augustin, qui furent les maîtres de la philosophie, si-tôt

qu'ils se sont approchés de Jesus-Christ ; ont disparu. Aristote a dit ceci, Pythagore a dit cela, Zenon a été de ce sentiment ; mais mettons-les en parallele avec l'Homme-Dieu, comparez leur autorité avec celle de l'Evangile, & cette comparaison les effacera tous. Tandis que vous les considérez seuls, ce qu'ils disent vous paroît quelque chose : mais lorsque vous leur opposerez la doctrine évangélique, vous ne trouverez plus que vanité dans leur morale. Aussi, disoit Saint Jerôme, qui est-ce qui lit aujourd'hui les livres de ces Philosophes ? A peine voyons-nous les plus oisifs s'y arrêter ; au lieu que la doctrine de Jesus-Christ est prêchée par tout le monde, & que tout le monde parle de la loi que de
Hieron. pauvres pêcheurs ont publiée : *Rusticanos verò piscatores miseros totus orbis loquitur, universus mundus sonat.*

Quelle conclusion, Chrétiens ! car il est temps de finir, & mon sujet me conduiroit trop loin si j'entreprenois de le développer dans toute son étendue. Mais en finissant je ne dois pas omettre quelques conséquences que je vous prie de ne pas perdre, & qui seront autant d'instructions pour vous & pour moi. Je les réduis à quatre, & je les comprends en quatre mots : reconnoissance, étonnement, réflexion, résolution. Appliquez-vous. Reconnoissance, & envers qui ? Pouvons-nous l'ignorer, Seigneur ; &

ne feroit-ce pas la plus monftrueufe ingratitude, fi jamais nous venions à méconnoître le plus grand de vos bienfaits ? Soyez-en donc éternellement béni, ô mon Dieu : c'eft vous & vous feul qui avez formé cette Eglife, où nous devions trouver le falut ; vous qui l'avez enrichie de vos dons, vous qui l'avez animée de votre efprit, vous qui lui avez révélé vos vérités, vous qui lui avez confié votre loi : tout cela pour nous retirer des ombres de la mort, où le monde étoit enfeveli, & pour nous conduire à la vie bienheureufe où il vous a plu par une bonté ineftimable, de nous appeller. Grace générale : mais ce que nous regardons encore comme une grace beaucoup plus particuliere & plus précieufe, c'eft vous-même, mon Dieu, qui dans ce Chriftianifme où nous avons eu le bonheur de naître, nous avez choifis, nous avez fpécialement éclairés, nous avez enfeigné vos voies, nous avez pourvus des fecours les plus abondants pour y marcher. Sans ce choix de votre part & fans cette prédilection toute gratuite, que ferions-nous devenus, & en quelles ténebres ferions-nous plongés ? Nul autre que vous, Seigneur, n'a pu faire de nous ce difcernement favorable, qui nous diftingue de tant de nations infidelles : & prévenus du fentiment de notre indignité, nous ne nous tenons redevables d'un tel

avantage qu'à votre infinie miſéricorde.

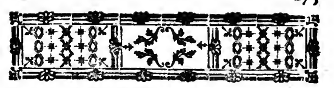
Etonnement : de quoi ? ne le voyez-vous pas, mes chers Auditeurs ? & n'eſt-il pas en effet bien étonnant que la foi, dès la naiſſance du Chriſtianiſme, ait converti le monde entier, & que maintenant avec la même vertu elle ne nous convertiſſe pas ? c'eſt-à-dire qu'elle ait fait paſſer le monde entier de l'idolâtrie au culte du vrai Dieu, & que juſques dans le ſein de l'Egliſe elle ne ramene pas tant de pécheurs à Dieu, elle ne les faſſe pas revenir de l'état du péché au ſervice de Dieu, elle ne les rende pas pénitents devant Dieu, & plus fideles, plus zélés dans l'obſervation de la loi de Dieu. Voilà ſur quoi Dieu veut que nous ſoyons nous-mêmes nos prédicateurs, & que nous nous parlions à nous-mêmes. N'eſt-il pas étonnant qu'une loi ſi efficace pour tant d'autres, le ſoit ſi peu pour moi ? car quel changement, quel retour, quelle réformation de vie a-t-elle opérée dans toute ma conduite ? & quand j'aurois le malheur d'être né dans les ténebres du paganiſme, ferois-je plus mondain, plus voluptueux que je le ſuis ? me porterois-je dans un plus honteux excès ? & vivrois-je dans un plus grand déréglement de mœurs ? N'eſt-il pas étonnant qu'une loi qui a humilié les Monarques & les potentats du ſiecle, qui leur a inſpiré le mépris de toutes les pompes humaines, n'ait pas

encore modéré cette ambition démesurée qui me consume, ni effacé de mon cœur ces vaines idées de gloire, de fortune, d'agrandissement qui m'occupent sans relâche & à quoi je sacrifie si souvent ma conscience & mon salut ? N'est-il pas étonnant qu'une loi qui a fait embrasser la pauvreté évangélique à tant de riches, & qui par un renoncement parfait aux biens temporels les a dépouillés de tout ce qu'ils possédoient, n'ait pas encore éteint jusqu'à présent cette ardente cupidité qui me brûle, & ce desir insatiable d'amasser, d'accumuler, d'avoir ? Que dirai-je de plus, & cesserois-je de trouver des reproches à me faire si j'en voulois parcourir tous les sujets ? N'est-il pas étonnant qu'une loi qui a donné à tant de généreux Chrétiens assez d'assurance & de fermeté pour se déclarer en présence des Magistrats & pour paroître devant leurs tribunaux, ne m'ait point encore affranchi de l'esclavage où me tient une honte lâche & criminelle lorsqu'il faut faire une profession ouverte d'être à Dieu, & m'élever au dessus des discours du monde ? Il s'agissoit pour ceux-là, en se faisant connoître, de perdre la vie, & ce danger ne les arrêtoit pas : il n'est question pour moi que de quelques paroles que j'aurai à essuyer, & je demeure. N'est-il pas étonnant qu'une loi qui a soutenu tant de martyrs dans les ennuis de l'exil, dans les rigueurs

ſanctifier, mais il eſt néceſſaire qu'elle nous convertiſſe en effet & nous ſanctifie. Je dis doublement néceſſaire : en premier lieu, parce que nous ne pouvons être vraiment convertis & ſanctifiés que par elle ; en ſecond lieu, parce que ſans converſion & ſans la ſanctification de notre vie, nous ne pouvons être ſauvés ; enfin, la loi chrétienne ne nous convertira & ne nous ſanctifiera jamais, tandis qu'une autre loi nous gouvernera, parce qu'étant une loi divine, elle veut être ſeule & abſolue dans les ſujets qui la reconnoiſſent & qu'elle conduit : par conſéquent, nous aurons beau prétendre accorder cette loi de Dieu avec les loix du monde, ſon eſprit avec l'eſprit du monde, ſes maximes avec les maximes du monde ; c'eſt un myſtere que les Saints n'ont jamais compris, c'eſt un ſecret que l'Evangile ne nous enſeigne point, c'eſt une illuſion qui perd une infinité de demi-chrétiens, & qui nous perdra. Non, nous n'avons qu'un maître à écouter, qui eſt Jeſus-Chriſt. Si nous en écoutons d'autres avec lui ; ſi nous voulons, après avoir ſenti les mouvements de ſa grace dans le fond du cœur, après avoir entendu ſa doctrine par la bouche des Prédicateurs, après avoir reçu ſes conſeils par la voix des directeurs, prêter encore l'oreille au monde, qui veut avoir part à toutes nos actions, & qui voudroit même régler juſqu'à nos plus ſaintes

pratiques & à nos dévotions, dès-là nous détruifons d'une main ce que nous bâtiffons de l'autre, & nous faifons un partage que Dieu réprouve.

Réfolution. Puifque la loi chrétienne a tant d'efficace & tant de force, laiffons-la déformais agir, & n'arrêtons plus fa vertu ; fecondons-la par une pleine correfpondance, & déterminons-nous à vivre comme elle nous le prefcrit, bientôt nous éprouverons ce qu'elle peut, & nous verrons où elle nous conduira. Quel progrès n'aurions-nous point fait jufqu'à préfent fi nous l'avions fuivie ? & où ne nous auroit-elle pas élevés ? Ce qui nous paroît impoffible parce que nous le mefurons par nos propres forces, nous l'aurions généreufement entrepris & heureufement exécuté, parce qu'elle nous auroit foutenus. C'eft, mon Dieu, ce que vous me faites aujourd'hui connoître, & ce qui m'infpire la réfolution que je forme de m'abandonner fans retour à votre loi ; qu'elle ordonne, j'obéirai ; qu'elle m'intime vos volontés, je les accomplirai ; qu'elle me trace la voie, j'y marcherai ; elle eft étroite, il eft vrai, cette voie, elle eft femée d'épines ; mais par la force de la loi que j'aurai pour guide & pour foutien, je furmonterai toutes les difficultés ; les épines dès cette vie fe changeront en fleurs, ou du moins après les travaux de cette vie, j'arriverai au bienheureux terme du repos éternel. Ainfi foit-il.



SERMON
POUR LE DIMANCHE DE LA SEPTUAGESIME.

Sur l'Oisiveté.

Circà undecimam verò diei invenit alios ſtantes, & dixit illis. Quid hîc ſtatis totâ die otioſi ?

Etant ſorti vers l'onzieme heure du jour, il en trouva encore d'autres qui étoient là, & il leur dit : Comment demeurez-vous ici tout le jour ſans rien faire ? En Saint Matthieu, chap. 20.

EST-CE un reproche, eſt-ce une invitation que le pere de famille fait à ces ouvriers de notre Evangile ? c'eſt l'un & l'autre. Il leur reproche leur oiſiveté, & il les invite au travail : *Quid ſtatis totâ die otioſi ?* pourquoi vous tenez-vous là ſans rien faire ? voilà le reproche. *Ite & vos in vineam meam*, allez-vous-en

travailler en ma vigne; voilà l'invitation. Mais dans le sens littéral, à qui est-ce que cette invitation & ce reproche s'adressent ? à moi-même qui vous parle, mes chers Auditeurs, & à vous qui m'écoutez; car selon la remarque des interprétes, les paraboles, telles qu'est celle-ci, n'ont jamais d'autre sens littéral que celui même de l'application qui en est faite ; & il est vrai que Jesus-Christ en prononçant ces paroles de mon texte, *Quid hoc statis totâ die otiosi ?* a voulu nous les rendre propres, puisqu'autrement il les auroit dites sans aucune fin, ce qui répugne à sa sagesse. Ne cherchons donc point d'autre matiere de ce discours. Le Fils de Dieu nous parle en maître, écoutons-le avec respect : il nous reproche le désordre de notre oisiveté, reconnoissons-le & nous en corrigeons : il nous invite au travail, ne refusons pas les conditions avantageuses qu'il nous offre, & regardons ce sujet comme un des plus importants que j'aie eu lieu jusqu'ici de traiter. L'oisiveté ne passe pas dans le le monde pour un péché bien grief ; mais il l'est devant Dieu, & c'est de quoi j'entreprends de vous convaincre aujourd'hui, après que nous aurons imploré le secours du Ciel, & salué Marie, en lui disant : *Ave*.

OUtre cette justice rigoureuse que des Théologiens appellent commutative,

& qu'ils ne reconnoiſſent point en Dieu à l'égard des hommes, parce que Dieu ne doit rien aux hommes, ni ne peut rien leur devoir, il y a trois autres eſpeces de juſtice dont Dieu eſt capable par rapport à nous, & qui bien-loin de préjudicier à ſa grandeur, ſont autant de perfections de ſon être : juſtice vindicative; juſtice légale, & juſtice diſtributive. Juſtice vindicative, qui punit le péché; juſtice légale, qui n'eſt point diſtinguée de ſa providence, à qui il appartient de gouverner les états du monde; enfin juſtice diſtributive, qui partage les récompenſes ſelon les mérites, je ne dis rien de cette troiſieme juſtice, pour ne pas embraſſer trop de matiere, & je m'arrête aux deux autres, qui impoſent à l'homme une obligation indiſpenſable de travailler : car la juſtice de Dieu vindicative répare le péché de l'homme par le travail, & c'eſt par le travail que la juſtice légale qui eſt en Dieu, entretient tous les états & toutes les conditions du monde. L'oiſiveté donc qui s'oppoſe directement à cette double juſtice, eſt un déſordre : voilà tout mon deſſein. Je prétends que deux choſes nous obligent au travail, & condamnent notre oiſiveté comme un des plus grands obſtacles du ſalut; le péché, & notre condition particuliere. Nous naiſſons tous dans le péché, & nous vivons tous dans une certaine condition; d'où je conclus que

nous sommes tous sujets au travail, & en qualité de pécheurs, c'est le premier point ; & en qualité d'hommes attachés par état à une condition de vie, c'est le second point. L'un & l'autre vous découvrira des vérités que vous avez peut-être ignorées jusqu'à présent, & dont la connoissance vous est absolument nécessaire. Commençons.

I. PART. IL n'en faut pas davantage, Chrétiens, pour conclure que l'oisiveté est un désordre qui nous rend criminels devant Dieu, que de considérer ce que nous sommes & quel est le principe de notre origine. Nous sommes pécheurs, &, comme dit l'Ecriture, nous avons tous été conçus dans l'iniquité : il est donc vrai que nous avons tous contracté en naissant une obligation particuliere qui nous assujettit au travail. Cette conséquence est évidente dans les regles de la foi : pourquoi cela ? parce que la foi nous apprend que Dieu a ordonné le travail à l'homme comme une peine de sa désobéissance & de sa rébellion. Peine, disent les Théologiens, qui par rapport à nous, est en même-temps satisfactoire & préservative : satisfactoire, pour expier le péché commis ; & préservative, pour nous empêcher de le commettre : satisfactoire, parce que nous avons été prévaricateurs ; & préservative, afin que nous cessions de l'être : satisfactoire,

pour être un moyen de réparation envers la justice de Dieu; & préservative, pour servir de remede à notre foiblesse. Tu as violé mon commandement, dit Dieu au premier homme, & moi je te condamne à porter le joug d'une vie servile & laborieuse : la terre ne produira plus pour toi qu'à force de travail; au lieu qu'elle te fournissoit d'elle-même des fruits délicieux, tu ne mangeras qu'un pain de douleur, c'est-à-dire un pain que tes sueurs auront détrempé avant qu'il puisse être employé à ta nourriture : *In sudore vultùs tui vesceris pane tuo.* Voilà, chrétienne compagnie, la premiere loi que Dieu a établie dans le monde, du moment que l'homme a été pécheur, & c'est cette loi qui a fait un crime de notre oisiveté. *Genes. c. 3.*

Où je vous prie d'admirer en passant la différence que Saint Augustin a remarquée entre trois sortes de travaux; celui de Dieu dans la nature, celui d'Adam dans l'état de la grace & de l'innocence, & celui de tous les hommes dans la corruption du péché : ceci est digne de votre attention. Dieu, dit Saint Augustin, agit incessamment, & en lui-même, & hors de lui-même; *Pater meus usque modo operatur.* Adam s'occupoit dans le Paradis terrestre, puisque nous lisons qu'il y fut mis pour le cultiver de ses mains : *Posuit eum in paradiso, ut operaretur.* Et l'homme *Joan. c. 5.* *Genes. c. 2.*

pécheur, dès les premieres années de sa vie, se trouve réduit à essuyer mille fatigues : *Pauper sum & in laboribus à juventute meâ.* Voilà trois especes de travaux, mais dont les qualités sont bien contraires : car prenez-garde, s'il vous plaît : de ce que Dieu agit dans l'univers, ce n'est point par un engagement de nécessité ; mais par un mouvement de sa bonté, pour se communiquer & pour donner l'être aux créatures : de ce qu'Adam cultivoit le Paradis terrestre, ce n'étoit point par punition, mais par choix, pour occuper son esprit en exerçant son corps. Mais lorsque l'homme, selon l'expression du Roi Prophete, est aujourd'hui dans le travail, c'est par un ordre rigoureux qu'il est obligé de subir, & dont il ne lui est pas permis de se dispenser. L'action de Dieu dans la nature, est une preuve de sa puissance : l'occupation d'Adam dans le Paradis terrestre, étoit une marque de sa vertu : mais l'assujettissement du pécheur à un travail réglé, est, pour parler avec l'Apôtre, le paiement & la solde de son péché : *Stipendium peccati.* D'où il arrive par une suite d'effets proportionnés à cette diversité de principes, qu'au lieu que Dieu en produisant & créant le monde, se fait honneur de son ouvrage, qu'Adam trouvoit dans le sien de la douceur & du plaisir, l'homme pécheur se sent humilié & mortifié de son travail : & tout cela,

Ps. 87.

Rom. c. 6.

conclut ce grand Docteur, parce que Dieu dans la création a travaillé en souverain & en maître; qu'Adam dans le paradis où Dieu le plaça, travailloit en serviteur & en affranchi; mais que l'homme dans l'état de sa disgrace ne travaille plus qu'en criminel & en esclave. C'est l'excellente idée de S. Augustin, pour nous développer la vérité que je vous prêche, & pour nous faire comprendre l'importance de ce devoir.

Mais revenons. Il s'agit donc de sçavoir, si lorsque Dieu prononça cette malédiction contre le premier homme, *In sudore vultûs tui vesceris pane*, tu ne vivras désormais que du fruit de tes peines; si dis-je, par ces paroles Dieu prétendit faire une loi générale qui comprît toute la postérité d'Adam, ou s'il en excepta certaines conditions & certains états du monde; s'il usa de grace envers les uns, pendant qu'il procédoit rigoureusement contre les autres; s'il destina les grands & les riches à la douceur du repos, & les pauvres à la misere & à la servitude; s'il dit à ceux-ci, vous arroserez la terre de vos sueurs, & à ceux-là, vous n'en goûterez que les délices? Je vous demande, Chrétiens, Dieu fit-il alors cette distinction? Ah! mes Freres, répond Saint Chrysostome, il n'y pensa jamais: & sa justice qui est incapable de faire entre les hommes

d'autre discernement que celui de l'innocence & du peché, fut bien éloignée d'avoir quelque égard à la naissance & à la fortune, pour régler sur cela leur destinée & leur sort. Non, Chrétiens, Dieu ne donna aux riches nul privilege pour les décharger de cette obligation; comme le péché étoit commun à tous, il voulut que tous participassent à cette malédiction; & c'est ce que le Saint-Esprit nous dit clairement dans le chapitre quarantieme de l'Ecclésiastique : *Occupatio magna creata est omnibus hominibus :* cette loi de travail a été faite pour tous les hommes; & cette loi, ajoute le texte sacré, est un joug pesant & humiliant pour les enfants d'Adam : *Et jugum grave super filios Adæ.* Mais pour quels enfants d'Adam? ne perdez pas ceci : *A residente super sedem gloriosam, usque ad humiliatum in terrâ & in cinere ;* depuis celui qui est assis sur le trône, jusqu'à celui qui rempe dans la poussiere : *Et ab eo qui portat coronam, usque ad eum qui operitur lino crudo ;* & depuis ceux qui portent la couronne & la pourpre, jusqu'à ceux que leur pauvreté réduit à être le plus grossiérement vêtus. Voilà l'étendue de l'arrêt, où si vous voulez, de l'anathême que Dieu fulmina, en conséquence duquel il n'y a point d'homme chrétien qui ne doive se résoudre à consommer sa vie dans le travail. Fût-il

Ecclef. c. 40.

Ibid.

Ibid.

Prince ou Monarque, il eſt pécheur; donc il doit ſe ſoumettre à la peine que le Créateur de l'univers lui a impoſée. Et c'eſt pour cela, dit Tertullien, cette réflexion eſt belle, qu'immédiatement après que l'homme eût péché, Dieu lui fit un habit de peau : *Fecit quoque Dominus Adæ tunicas pelliceas.* Pourquoi cet habit ? pour lui ſignifier qu'en péchant il s'étoit dégradé lui-même, & qu'il étoit déchu de la liberté des enfants de Dieu, dans un eſclavage honteux & pénible. Car l'habit de peau, pourſuit Tertullien, étoit affecté à ceux que l'on condamnoit à travailler aux mines, & Dieu le donna à Adam, afin qu'il ne conſidérât plus ſa vie que comme un continuel travail. *Geneſ. c. 3.*

Voilà, dis-je, mes chers Auditeurs, le parti que doit prendre tout Chrétien, travailler en eſclave de Dieu, c'eſt-à-dire, non point par caprice & par humeur, comme ce Philoſophe dont parle Minutius Felix, qui n'avoit point d'autre regle de ſes occupations & de ſon repos que le génie ou la paſſion qui le dominoit: *Qui ad nutum aſſidentis ſibi dæmonis, vel declinabat negotia, vel appetebat :* c'étoit Socrates. Car le Chrétien agiſſant par un principe tout contraire, prend le travail par eſprit de pénitence & dans la vue de ſatisfaire à Dieu, parce qu'il ſçait bien que c'eſt la premiere peine de ſon péché. Que faiſons-nous donc quand *Minut. Felix.*

au préjudice de ce devoir, nous nous abandonnons à une vie lâche & oisive ? le voulez-vous sçavoir ? nous nous révoltons contre Dieu, nous tâchons de secouer le joug que sa justice & sa providence nous ont donné à porter; nous faisons comme ces orgueilleux dont le Prophete royal exprime si bien le caractere, quand il dit que quoiqu'ils soient engagés dans toutes les injustices & tous les crimes des hommes, ils ne veulent pas pour cela avoir part aux travaux des hommes; & qu'étant les plus hardis à s'émanciper de l'obéissance qu'ils doivent à Dieu, ils ne laissent pas d'être les plus fiers & les plus indociles, quand il est question de se soumettre aux châtiments de Dieu : *In labore hominum non sunt, & cum hominibus non flagellabuntur? ideò tenuit eos superbia.* Car remarquez, je vous prie, une chose bien singuliere dans la conduite de Dieu : cet assujettissement au travail est tellement la peine de notre péché, qu'il faut, pour appaiser Dieu, que nous soyons nous-mêmes les exécuteurs de cette peine. Dans la justice des hommes il n'en est pas ainsi : on n'oblige jamais un criminel d'exécuter lui-même son arrêt ; pourvu qu'il le subisse, il est censé être dans l'ordre & dans la disposition qu'on exige de lui : mais Dieu qui a un domaine supérieur & absolu sur nous, pour une réparation plus exacte & plus entiere du péché,

Ps. 72.

veut que nous nous chargions volontairement de la commiſſion de le punir, & que nous lui ſervions de miniſtres pour accomplir dans nous-mêmes & contre nous-mêmes, ſes jugements les plus ſéveres; & c'eſt ce qui ſe fait par la pénitence, dont S. Gregoire Pape ne craint pas de dire que l'aſſiduité au travail eſt la plus indiſpenſable & la plus raiſonnable partie.

Qu'eſt-ce donc encore une fois que les déſordres d'une vie oiſive ? c'eſt, répond S. Ambroiſe, à le bien prendre, une ſeconde révolte de la créature contre ſon Dieu. La premiere a été la tranſgreſſion & le violement de la loi, & la ſeconde eſt la fuite du travail. Par la premiere, l'homme a dit, *Non ſerviam*, non, je n'obéirai pas; & par la ſeconde, il ajoute, non, je ne ſubirai pas la peine de ma déſobéiſſance. En ſuccombant à ſon appétit déréglé, il a mépriſé Dieu comme ſouverain; & en paſſant ſa vie dans l'oiſiveté, il le mépriſe comme juge. Auriez-vous cru, mes chers Auditeurs, que ce péché allât juſques-là ? Voilà cependant ce que l'on peut bien appeller aujourd'hui le péché du monde, puiſque c'eſt le péché d'un nombre infini de perſonnes, qui ne ſont ſur la terre, (voyez ſi j'en conçois une idée juſte) qui ne ſont, à ce qu'il paroît, ſur la terre, que pour y recevoir les tributs du travail d'autrui, ſans jamais payer du leur

Jer. 2.

leur ; qui n'ont point d'autre emploi dans leur condition, que de jouir des commodités, des aises & des douceurs de la vie ; dont le plus grand soin & la plus importante affaire est de couler le temps ; qui se divertissent toujours, ou plutôt qui à force de se divertir ne se divertissent plus, puisque selon la maxime de Cassiodore, le divertissement suppose une application honnête, ce que ceux-ci ne connoissent point ; enfin de qui l'on peut dire, *In labore hominum non sunt*, parce qu'il semble, à les voir, que la loi ne soit pas pour eux, & qu'ils ne soient pas compris dans la masse commune du genre humain.

Ne parlons point seulement en général, mais pour l'édification de vos mœurs & pour vous rendre ce discours utile, entrons dans le détail. Un homme du monde, tel qu'à la confusion de notre siecle nous en voyons tous les jours, un homme du monde, dont par une habitude pitoyable la sphere est bornée au plaisir ou à l'ennui, qui passe sa vie à de frivoles amusements, à s'informer de ce qui se dit, à controller ce qui se fait, à courir après les spectacles, à se réjouir dans les compagnies, à se vanter de ce qu'il n'est pas, à railler sans cesse, sans jamais rien faire ni rien dire de sérieux ; un Chrétien réduit à n'avoir point de plus ordinaire ni de plus constante occupation que le jeu, c'est-à-dire qui n'use

plus du jeu comme d'un relâchement d'esprit dont il avoit besoin pour se distraire, mais comme d'un emploi auquel il s'attache, & qui est le charme de son oisiveté ; un Chrétien déconcerté & embarrassé de lui-même quand il ne joue pas, qui ne sçait ce qu'il fera ni ce qu'il deviendra quand une assemblée ou une partie de jeu lui manque, & s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, qui ne joue pas pour vivre, mais qui ne vit que pour jouer : une femme professant la religion de Jesus-Christ, toute appliquée à l'extérieur de sa personne, qui n'a point d'autre exercice que de consulter un miroir, que d'étudier les nouvelles modes, que de parer son corps ; qui négligeant ses propres devoirs, est toujours prête à s'ingérer dans les affaires d'autrui, ne sçachant rien & parlant de tout, ne s'instruisant pas où il le faut, & faisant la suffisante où il ne le faut pas ; qui croit qu'elle accomplit toute justice quand elle va inutilement de visite en visite, qu'elle en reçoit aujourd'hui, qu'elle en rend demain ; qui se fait un devoir prétendu d'entretenir par de vaines lettres mille commerces superflus & même suspects & dangereux, & qui à l'heure de la mort ne peut rendre à Dieu d'autre compte de ses actions que celui-ci, j'ai vu le monde, j'ai pratiqué le monde : encore une fois, un homme, une femme peuvent-ils se

persuader que tout cela soit conforme à cet ordre de justice que Dieu a établi sur nous en qualité de pécheurs ? Cette continuité de jeu, cette vie de plaisir, est-il rien de plus opposé aux idées que Jesus-Christ nous donne de notre condition ? Quand il n'y auroit point de Christianisme, l'homme en jugeant de tout cela selon la raison, le pourroit-il approuver ? & si au tribunal de sa raison seule il est obligé de le condamner, quel jugement croyez-vous que Dieu en portera lui-même ? On demande si le salut y peut être véritablement intéressé ? Et qui en doute, Chrétiens ? Où seroit-il intéressé, s'il ne l'est pas dans la profanation de la chose du monde la plus précieuse, qui est le temps, & le temps de la pénitence ? Or quelle plus grande profanation en peut-on concevoir, que la maniere dont vivent aujourd'hui ceux de qui je parle ? Si en conséquence de ces principes une parole oiseuse doit être condamnée, que sera-ce d'une vie toute entiere où Dieu ne trouvera rien que d'inutile ? Mais le monde n'en juge pas de la sorte, & ce désordre de l'oisiveté que je combats, n'y est pas compté pour une chose dont on doive se faire un scrupule devant Dieu. Il est vrai, Chrétiens, & je ne le sçais que trop : mais il importe peu ce que le monde en pense & en juge, quand le Fils de Dieu nous a appris ce que nous en devons juger.

ger ; il y a bien d'autres articles qui ne passent pour rien dans le monde, & dont la discussion ne sera pas moins terrible au jugement de Dieu. Je sçais même qu'il y a des ames assez aveugles, qui prétendent accorder cette vie oisive avec la dévotion & la piété, & je sçais aussi que Dieu, dont le discernement est infaillible, sçaura bien confondre cette fausse dévotion, en lui opposant les regles de la solide & de la vraie.

Mais je suis riche, dites-vous, & pourquoi m'obliger au travail lorsque j'ai du bien plus que suffisamment pour vivre? Pourquoi, mon cher Auditeur? parce que tous les biens du monde ne peuvent vous soustraire à la malédiction du péché, parce que dans le partage favorable qui vous est échu des biens de cette vie par les ordres de la Providence, Dieu a toujours supposé l'exécution des arrêts de sa justice; parce que Dieu en vous donnant ces biens, n'a jamais eu intention de déroger à ses droits; & lorsque vous dites, j'ai du bien, donc je ne dois point travailler, vous raisonnez aussi mal que si vous disiez, donc je ne dois point mourir; car l'obligation du travail & la nécessité de la mort tiennent le même rang dans les divins décrets. Ne sçavez-vous pas ce qui fut répondu à ce riche de l'Evangile? Il avoit beaucoup travaillé pour se mettre dans l'abondance de toutes choses, & se voyant enfin comblé de

richesses, reposons-nous maintenant, disoit-il, me voilà à mon aise pour bien des années : *Anima, habes multa bona posita in annos plurimos, requiesce.* Mais comment Dieu le traita-t-il ? d'insensé, *Stulte*, lui faisant entendre que pour l'homme sur la terre il n'y avoit que deux partis à prendre, ou le travail, ou la mort, & que puisqu'il renonçoit au premier, il falloit se résoudre au second, & mourir dès la nuit prochaine : *Hac nocte animam tuam repetent à te.*

Luc. c. 12.

Ibid.

Mais je suis d'une qualité & dans une élévation où le travail ne me convient pas. Quelle conséquence ! Parce que vous êtes grand selon le monde, en êtes-vous moins pécheur, & l'éclat de votre dignité efface-t-il la tache de votre origine ? cette dignité est-elle au dessus des Pontifes & des Souverains ? Or écoutez comment Saint Bernard parloit autrefois à un grand Pape, l'instruisant sur cette matiere : Saint Pere, lui disoit-il avec un zele respectueux, je vous conjure de considérer souvent qui vous êtes, & de voir non pas ce que vous avez été fait, mais ce que vous êtes né : *Non quod factus, sed quod natus es ;* vous avez été fait Evêque, mais vous êtes né pécheur ; lequel des deux vous doit toucher davantage ? n'est-ce pas ce que vous êtes par la condition de votre naissance ? ôtez-moi donc cet appareil de majesté qui vous environne ; détournez les yeux de cette

Bern.

pourpre qui couvre votre bassesse, & qui ne guérit pas vos plaies : *Tolle velamen foliorum celantium ignominiam tuam, non plagas curantium*; contemplez-vous vous-même, & pensez que vous êtes sorti nud du sein de votre mere; car si vous éloignez de votre vue tous ces faux brillants de gloire qui éblouissent les hommes, que trouverez-vous dans vous-même, sinon un homme pauvre & misérable, souffrant de ce qu'il est homme, parce qu'il est en même temps pécheur, & pleurant de ce qu'il vient au monde, parce qu'il y vient comme un rébelle réduit dans une dure servitude ? *Occurret tibi homo pauper & miserabilis, dolens quod homo sit, plorans quod natus sit :* enfin un homme né pour le travail, & non pour l'honneur; *Homo denique natus ad laborem, non ad honorem.* Voilà, Saint Pere, ce que vous êtes, ce que vous êtes, dis-je, par dessus tous : *Hoc est certè quod maximè es ;* car tout le reste n'est qu'accessoire, & il faut que l'accessoire se conforme au principal. C'est donc, Chrétiens, sur ce principal, je veux dire sur la qualité de pécheur, qu'est fondée pour les grands comme pour les autres, l'indispensable obligation d'une vie agissante & laborieuse.

Idem.

Idem.

Idem.

Mais une telle vie est ennuyeuse: hé quoi, mon cher Auditeur, est-ce donc là une raison que vous puissiez alléguer contre un devoir aussi essentiel que celui-

ci? Si je traitois la chose en philosophe; je pourrois vous répondre qu'un travail convenable, & où par l'habitude vous prendrez goût, vous préservera plutôt de l'ennui qu'il ne vous y fera tomber. Mais je parle en prédicateur chrétien; & supposant cet ennui que vous craignez, je vous dis que ce sera une pénitence pour vous, & que cette pénitence vous doit être d'autant plus chere que vous n'en faites point d'autres dans votre état. Vous vous ennuierez pour Dieu, pour satisfaire à Dieu, pour réparer tous les plaisirs criminels que vous avez recherchés contre la loi de Dieu : précieux ennui, puisque Dieu l'agréera, & que Dieu même, en l'agréant, sçaura bien d'ailleurs vous en dédommager! Cependant, Chrétiens, admirez encore la bonté de notre Dieu, qui éclate jusques dans la punition de l'homme. Cet engagement au travail que je vous ai représenté comme une satisfaction du péché, en est, selon la théologie de tous les Peres, le préservatif & le remede. Quelle miséricorde de Dieu sur nous, de nous faire trouver dans les châtiments de sa justice notre avantage & notre sûreté! Oui, mes Freres, le grand préservatif contre le déréglement de nos passions & les désordres du péché, c'est l'application à un travail constant & assidu, & en vain m'efforcerois-je de vous persuader cette vérité, puisqu'elle est évidente par elle-même

Quand le Saint-Esprit ne l'auroit pas dit, l'expérience seule ne le justifieroit que trop ; que l'oisiveté est la maîtresse de tous les crimes, & que c'est elle qui les enseigne aux hommes, qui leur en fait des leçons, qui leur en suggere les desseins, qui leur ouvre l'esprit pour en inventer les moyens ; tout cela renfermé dans ce beau mot de l'Ecclésiastique : *Multam enim malitiam docuit otiositas.* *Eccles. c. 33.*

En effet, dit S. Augustin, paraphrasant ce passage, dans l'excellent sermon qu'il adresse aux Religieux de son ordre, pour leur inspirer l'amour du travail & pour leur faire appréhender les conséquences funestes de la vie oisive, prenez-y garde, mes Freres, & pour en être convaincus, parcourez les exemples touchants que l'Ecriture nous en fournit. De qui est-ce que les Israélites, si attachés d'ailleurs à leur loi, & si zélés pour la vraie religion, apprirent à être idolâtres ? L'auroit-on cru si S. Paul ne le disoit en propres termes que ce fut une suite malheureuse de cette oisiveté, qui les porta à s'abandonner à des fêtes profanes & à des jeux excessifs, pendant que leur législateur Moïse étoit en conférence avec Dieu : *Sedit populus manducare & bibere, & surrexerunt ludere.* *1. Cor. c. 10.* Demandez au Prophete comment Sodome devint si sçavante dans les abominations jusqu'alors inconnues & inouies,

ne vous répondra-t-il pas que l'oisiveté de cette ville réprouvée fut la source de son iniquité ? Mais dites-moi, ajoute Saint Augustin, tandis que David fut occupé aux exercices de la guerre, sentoit-il les attaques de la concupiscence & de la chair ? & quand est-ce qu'il conçut dans son cœur les adulteres & les homicides ; ne fut-ce pas, selon le texte sacré, lorsqu'il resta oisif dans Jérusalem, dans un temps où les autres marchoient en campagne ? Qui causa la ruine de Samson ? procédoit-elle d'un autre principe que de la vie languissante & efféminée où il demeura pour complaire à une étrangere ? & ce héros du peuple de Dieu put-il jamais être surpris pendant qu'il étoit aux prises avec ses ennemis ? Salomon le plus sage des Princes, succomba-t-il dans les premieres années de son regne, tandis qu'il travailloit avec un zele infatigable, & qu'il appliquoit tous ses soins à bâtir le temple ? succomba-t-il, dis-je, à cette aveugle passion qui l'infatua dans la suite, jusqu'à lui faire adorer les dieux de ses concubines ? & ne commença-t-il pas au contraire à se laisser corrompre par la volupté, du moment qu'il eut mis fin à son entreprise, & qu'il se vit dans un profond repos ? Ah ! mes Freres, conclut S. Augustin, nous n'avons pas une vertu plus assurée ni plus solide que ces grands hommes ; nous ne sommes ni plus saints que David, ni plus éclairés

que Salomon, ni plus forts que Samſon, & pour vivre dans la retraite, nous n'avons pas moins à craindre les deſordres de l'oiſiveté. C'eſt ainſi qu'il s'en expliquoit aux Solitaires de ſa regle.

Mais à propos de Solitaires, (cette réflexion eſt du Saint Evêque de Geneve, François de Sales,) pourquoi penſez-vous, Chrétiens, que dans ces monaſteres d'Egypte où les hommes vivoient comme des Anges, & où le don de contemplation étoit une des graces les plus ordinaires, on maintenoit cependant le travail des mains avec une diſcipline ſi exacte, comme nous l'apprenons de Caſſien & de Saint Jérôme? Eſt-ce que le travail des mains étoit attaché à la profeſſion de ces hommes de Dieu? ce ſeroit la dégrader que d'en juger de la ſorte: leur étoit-il néceſſaire pour leur ſubſiſtance? non, la charité des fideles, qui étoit encore dans ſa ferveur, y avoit abondamment ſuppléé. Pourquoi donc travailloient-ils? ils le faiſoient, répond Saint Jérôme, non pour les beſoins du corps, mais pour le ſalut de l'ame: *Non propter corporis neceſſitatem, ſed propter animæ ſalutem*; parce qu'ils ſçavoient que quelque perfection qu'ils euſſent acquiſe il leur étoit impoſſible de contempler ſans ceſſe les choſes divines, & parce qu'ils étoient d'ailleurs perſuadés que de demeurer un moment ſans contemplation ou ſans action, c'eût été s'expoſer à la *Hieron.*

tentation. Voilà pourquoi, dit Cassien, la grande maxime reçue parmi eux étoit qu'un solitaire occupé devoit être toujours le plus innocent, parce qu'il n'étoit tenté que d'un seul démon; au lieu qu'un solitaire paresseux & sans emploi, se trouvoit souvent, comme ce misérable de l'Evangile, possédé d'une légion entiere: *Operatorem monachum dæmone uno pulsari, otiosum spiritibus innumeris devastari.*

Cassian.

Sur quoi, mes chers Auditeurs, vous devez, ce me semble, raisonner ainsi avec vous-mêmes: Ces hommes si détachés de la terre, & si élevés au dessus des foiblesses de la nature, croyoient qu'un travail réglé leur étoit nécessaire pour persévérer dans l'état de la grace, & moi qui suis un pécheur, rempli de miseres, vivant dans la dissipation & l'oisiveté, je m'assurerai de mon salut? quel orgueil & quelle présomption! C'étoient des Chrétiens parfaits, d'une conversation toute céleste, qui avoient pour triompher des vices, des secours infinis que je n'ai pas; car la solitude leur servoit de retranchement, la religion leur donnoit des armes, le jeune les fortifioit, l'austérité les rendoit terribles aux puissances de l'enfer, & néanmoins il se regardoient déjà comme vaincus dès qu'ils venoient à se relâcher dans leurs observances laborieuses, tant ils étoient sûrs que l'oisiveté étoit infailliblement suivie d'une multitude innombrable de péchés.

Que dois-je espérer, moi qui n'ai aucun de ces avantages, moi qui vis au milieu du monde comme dans un pays découvert à toutes les attaques du démon, moi qui veille sur mes sens ? que puis-je me promettre, si avec tout cela j'ouvre encore à mon ennemi la plus large porte du péché, qui est l'oisiveté volontaire ? N'est-ce pas agir de concert avec lui, & lui livrer mon ame ?

Voilà, mes Freres, disoit Saint Ambroise, ce qui énerve aujourd'hui dans nous la force & la vigueur de l'esprit chrétien : au milieu des persécutions le Christianisme s'est soutenu, & il n'est pas croyable combien les travaux & les fatigues qu'il a eu alors à essuyer, ont contribué à son accroissement & à son affermissement ; mais maintenant, ajoutoit ce grand Evêque, c'est la paix qui nous corrompt ; c'est la douceur du repos qui rend notre foi languissante, c'est le relâchement d'une vie inutile qui cause tous nos scandales, & il arrive par un effet aussi surprenant que déplorable, que ceux qui n'ont pu être domptés par la violence des supplices, le sont honteusement par le désordre de l'oisiveté : *Nunc tentant otia, quos bella non fregerunt.* Paroles, Chrétiens, qui conviendroient encore bien mieux à notre siecle qu'à celui de Saint Ambroise ; car disons la vérité, s'il y a de l'innocence dans le monde, *Ambr.*

où est-elle, sinon dans les conditions & dans les états où la loi du travail est inviolablement observée ? Parmi les grands, les nobles, les riches, c'est-à-dire parmi ceux dont la vie n'est qu'amusements & que mollesse, ne cherchez point la vraie piété, & ne vous attendez point à y trouver la pureté des mœurs ; ce n'est plus là qu'elle habite, dit le Patriarche Job ;
Job. c. 28. *Non invenitur in terrâ suaviter viventium.* Où est-ce donc qu'elle peut se rencontrer ? dans les cabanes d'une pauvreté fainéante, qui n'a point d'autre occupation que la mendicité ? non, Chrétiens, l'oisiveté perd aussi-bien ceux-là que les riches, & ce genre de pauvres, que Jesus-Christ ne reconnoît point, est également sujet au libertinage. Où est-ce donc enfin que l'innocence est réduite ? je vous l'ai dit : à ces médiocres états de vie qui subsistent par le travail ; à ces conditions moins éclatantes, mais plus assurées pour le salut, de marchands engagés dans les soins d'un légitime négoce, d'artisans qui mesurent les jours par l'ouvrage de leurs mains, de serviteurs qui accomplissent à la lettre ce précepte divin, vous mangerez selon que vous travaillerez, *In laboribus comedes ;* c'est-là encore une fois qu'est l'innocence, parce que c'est-là qu'il n'y a point d'oisiveté.

Concluons, mes chers Auditeurs, cette premiere partie par l'important avis que

donnoit Saint Jérôme à un de ses disciples ; *Facito semper aliquid operis, ut te Deus aut Diabolus inveniat occupatum ;* faites toujours quelque chose, afin que Dieu ou le démon vous trouve toujours occupé. Si le démon vous voit occupé, il n'entreprendra point de vous tenter ; & si Dieu vous trouve appliqué au travail, il n'aura point dequoi vous punir. Sans cela vous vous rendez criminel, parce que vous manquez à un devoir que vous impose non-seulement la qualité de pécheur, mais encore la qualité d'homme attaché dans le monde à une condition particuliere, comme vous l'allez voir dans la seconde Partie. *Hieron.*

C'EST une vérité incontestable, Chrétiens, que toute condition dans le monde est sujette à certains devoirs, dont l'accomplissement demande du travail & de la peine ; & c'est une autre vérité qui, pour être peu reconnue, n'en est pas moins solidement établie, que plus une condition est relevée dans le monde, plus elle a de ces engagements, auxquels il est impossible de satisfaire sans une application constante & assidue. Comprenez, s'il vous plaît, cette morale, qui vous paroîtra de la maniere que je vous la ferai concevoir, très-conforme à la sainteté & à la sagesse du Christianisme. Je soutiens que toute II. PART.

condition dans le monde eſt ſujette à des devoirs pénibles, & le Docteur angélique Saint Thomas en apporte la raiſon, parce qu'il n'y en a aucune, dit-il, dont la perfection ne ſoit attachée à une regle qui ne peut changer, à une conduite égale qu'il faut obſerver ; à des actions faites dans l'ordre dont il n'eſt pas permis de ſe diſpenſer. Or tout ce qui porte ce caractere eſt un travail pour l'homme, & les mêmes choſes qui lui ſeroient d'ailleurs agréables, le fatiguent, du moment qu'on lui en fait une loi, & qu'elles lui tiennent lieu de devoir.

Voyez, ajoute Saint Thomas, la preuve de cette maxime dans une induction particuliere. Si vous conſidérez la différence des âges, comme les vieillards dans la ſociété civile ſont ordinairement chargé du poids des affaires pour en avoir la direction, c'eſt aux jeunes gens un partage naturel d'en ſoutenir l'exécution ; comme il appartient à ceux-là de conduire & de gouverner, l'obligation de ceux-ci eſt de ſe former & de s'inſtruire ; & Saint Auguſtin avoit de la peine à conclure lequel des deux étoit d'un plus fâcheux aſſujettiſſement. Si vous avez égard à la diverſité des ſexes, comme l'adminiſtration de la juſtice & des offices militaires eſt du reſſort de l'homme, les ſoins domeſtiques par

une disposition de Dieu sont réservés pour la femme, & si vous méprisez cet emploi, c'est que vous n'en connoissez ni l'importance ni la difficulté ; car Salomon qui étoit plus éclairé que nous, & le Saint-Esprit même qui n'use point d'exaggération, cherchoit pour l'exercer dignement, une femme forte, *Mulierem fortem quis inveniet ?* & la louoit de l'assiduité avec laquelle elle s'en étoit acquitée, comme d'une chose héroïque : *Manum suam misit ad fortia, & digiti ejus apprehenderunt fusum.* Si vous vous arrêtez aux distinctions de la naissance & de la fortune, comme les petits par nécessité doivent s'employer pour les grands, les grands par justice & par charité doivent s'employer pour les petits ; comme les riches sont en possession de jouir du travail des pauvres, les pauvres sont en droit de profiter du travail des riches. Voilà donc pour tous les états du monde une loi universelle & néanmoins proportionnée à la nature d'un chacun ; car de tous ceux que je viens de marquer, chacun a ses engagements particuliers : les Rois sont obligés à une espece de travail, & non pas à un autre ; l'occupation d'un Juge est différente de celle d'un artisan ; mais la loi de s'occuper & de travailler, est commune à tous, & il n'y en a pas un seul que le devoir de sa condition n'y assujettisse.

Prov. c. 31.

Ibid.

Je dis plus : car je prétends qu'à mesure qu'une condition est plus élevée, elle est plus sujette à ces devoirs qu'on ne peut accomplir sans une action assidue & constante ; & c'est ici qu'il faut encore une fois que vous vous détrompiez des fausses idées que vous avez des choses, & d'une erreur pernicieuse où le monde vous a peut-être jusques à présent entretenus ; car la grande erreur du monde est de croire que l'élévation, le rang, la dignité sont autant de droits acquis pour le repos & pour la douceur de la vie. Mais la foi nous dit tout le contraire, & la raison est que plus une condition est élevée, plus elle a de grandes obligations à remplir : tellement qu'il en va dans l'ordre politique & dans la religion, comme dans l'ordre de la nature ; plus les causes sont universelles, plus ont-elles d'action, & en doivent-elles avoir pour le bien des causes particulieres qui leur sont subordonnées. Ainsi voyons-nous les cieux & les astres, qui sont sur nos têtes, dans un mouvement perpétuel, sans s'arrêter une fois, & sans cesser de répandre leurs influences. Qu'est-ce qu'une dignité, j'entends sur-tout dans les principes du christianisme, sinon une spécieuse servitude, dit Saint Basile de Seleucie, laquelle oblige un homme, sous peine de la damnation, de s'intéresser pour tout un peuple, comme tout un peuple est obligé de s'intéresser pour lui ? Or il est infiniment

plus onéreux à un ſeul de travailler pour tous, qu'à tous de travailler pour un ſeul.

Dieu l'a ainſi ordonné, Chrétiens, pour deux raiſons qui font admirablement paroître le ſoin qu'il a de notre ſalut. La premiere eſt, ſelon la remarque de Saint Bernard, afin que les dignités & les conditions honorables, qui ſont des expreſſions de ſa gloire, ne devinſſent pas les ſujets de notre vanité; car ſi je ſuis ſage & ſi je raiſonne bien, la grandeur & l'élévation de mon état, au lieu de flatter mon orgueil, ſera pour moi un fonds d'humilité & de crainte, dans la penſée que plus je ſuis grand, plus j'ai d'obligation devant Dieu dont je ne puis m'acquitter que par mon travail. Ah! s'écrie Saint Bernard, écrivant au même Pontife dont j'ai déjà parlé, ne vous laiſſez pas enfler de la pompe qui vous environne, puiſque le travail qu'on vous a impoſé eſt encore plus grand que votre dignité : vous êtes ſucceſſeur des Prophetes & des Apôtres, & j'ai de la vénération pour votre qualité : mais que s'enſuit-il de-là? que vous devez donc vivre comme les Prophetes & les Apôtres. Or écoutez comment Dieu parloit à ſon Prophete : Je t'ai établi, lui diſoit-il, pour arracher & pour détruire, pour planter & pour édifier, & qu'y a-t-il en tout cela qui reſſente le faſte? Imaginez-vous, pourſuit le même

Pere, que vous êtes aussi grand que Jérémie : mais apprenez donc en même temps, que vous occupez la place où vous êtes, non pour vous élever ; mais pour travailler. De plus, ajoute encore ce saint Docteur, les Apôtres vos prédécesseurs, à quoi ont-ils été destinés ? à recueillir une moisson cultivée par leurs soins, & arrosée de leurs sueurs. Maintenez-vous dans l'héritage qu'il vous ont transmis, car vous êtes en effet leur héritier ; mais pour faire voir que vous l'êtes, il faut que vous succédiez à leur vigilance & à leurs fatigues : *Sed ut probes hæredem, vigilare debes ad curam.* Car si vous vous relâchez dans les délices & les vanités du siecle, ce n'est point là le partage qui vous est échu par le testament de ces hommes apostoliques ; mais quel est-il ? le travail & les souffrances : *In laboribus plurimis, in carceribus abundantiùs.* Comment donc penserez-vous à vous glorifier lorsque vous n'avez pas même le loisir de vous reposer ? & le moyen d'être oisif & tranquille, quand on est chargé de toutes les Eglises du monde ?

Bern.

La seconde raison qui suit de la premiere, c'est pour empêcher que les grandes fortunes & les états de la vie plus relevés ne servissent à exciter l'ambition des hommes & à l'entretenir ; car c'est bien notre faute, Chrétiens, quand nous sommes après cela si passionnés pour les

grandeurs & les dignités, soit du siecle, soit de l'Eglise, puisque les charges qu'elles portent avec elles, devroient plutôt nous les faire appréhender. Il est donc indubitable que plus un état est distingué selon le monde, plus il est onéreux & pénible selon Dieu.

Mais que faut-il conclure de-là ? deux choses que j'ai déjà proposées, & où j'en veux revenir : sçavoir, qu'il n'y a point d'état & de profession où l'oisiveté ne soit un crime, & qu'elle l'est encore plus dans les états supérieurs aux autres. Dites-moi un genre de vie où l'homme puisse être oisif sans manquer aux devoirs essentiels de sa conscience ; & pour ne point sortir des exemples que je viens de marquer, si ce jeune homme de qualité passe ses premieres années dans les divertissements & les plaisirs, comment acquerera-t-il les connoissances qui sont le fondement nécessaire sur lequel il doit bâtir tout ce qu'il sera un jour ? N'ayant pas ces connoissances, comment sera-t-il capable d'exercer les emplois où on le destinera ? & s'engageant dans ces emplois avec une incapacité absolue, comment pourra-t-il s'y sauver ? Quoi donc, Dieu lui donnera-t-il une science infuse au moment qu'il entrera en possession de cette dignité ? Commencera-t-il à s'instruire, lorsqu'il sera question de juger & de décider ? Fera-t-il l'apprentissage de son ignorance aux

dépens d'autrui ? Juſtifiera-t-il ſes fautes & ſes erreurs par l'oiſiveté de ſa jeuneſſe ? Dira-t-il qu'il eſt excuſable parce qu'il a prodigué ſon temps, qui lui devoit être d'autant plus précieux qu'il ne pouvoit plus être réparé ? Cependant, Chrétiens, rien de plus commun ; car ſi le monde eſt aujourd'hui plein de ſujets indignes & incapables de ce qu'ils ſont, il n'en faut point chercher d'autre principe ; la vie pareſſeuſe & inutile des jeunes gens eſt la cauſe principale de ce déſordre, & ce déſordre la ſource funeſte de leur réprobation. Ah ! mes chers Auditeurs, n'eſt-il pas honteux de voir la ſévérité de diſcipline avec laquelle les païens élevoient leurs enfants dans tous les exercices laborieux que leur âge pouvoit ſoutenir, (ſi nous en croyons les hiſtoriens profanes, cette rigueur alloit à l'excès,) & de conſidérer d'ailleurs la molle condeſcendance d'un pere chrétien à ſouffrir les ſiens dans une oiſiveté licentieuſe ? N'accuſons point abſolument tous les peres chrétiens ; il y en a là-deſſus de plus raiſonnables, & plût à Dieu qu'ils le fuſſent dans les vues de leur religion ! Les Princes & les grands du monde tiennent leurs enfants ſujets, parce qu'ils font conſiſter leur gloire à les perfectionner ſelon le monde ; les pauvres & les petits ont ſoin de les mettre en œuvre pour en tirer des ſervices : mais vous, Chrétiens, que Dieu pour la

plupart a placés entre ces deux extrémités, permettez-moi de vous le dire, vous n'avez souvent sur cela nul zele. Si vous remarquez dans vos maisons un domestique oisif, vous sçavez bien le relever du désordre de la paresse; mais qu'un enfant ne s'applique à rien, qu'il se relâche dans ses exercices, qu'il néglige ses devoirs, c'est à quoi vous n'êtes guere attentifs. Lequel des deux est le plus coupable, ou le fils dans son oisiveté, ou le pere dans son indulgence? je ne dis pas coupable devant les hommes, mais coupable devant Dieu : c'est un point qu'il importe peu maintenant de résoudre. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'un & l'autre est criminel & sans excuse.

Disons le même des autres exemples. Je serois infini si j'entreprenois de les parcourir tous : si je voulois vous mettre devant les yeux tout ce que l'ignorance d'un Juge peut produire de maux dans l'administration de la justice; tout ce que la négligence d'un Prêtre chargé de la direction des ames, peut causer de désordres dans les fonctions de son ministere; désordres d'autant plus grands en toutes les conditions, que l'état est plus éminent. Car il ne faut pas seulement traiter alors de crime l'oisiveté, c'est comme un renversement général de la société des hommes; & pour le comprendre, nous n'avons qu'à nous servir

de la comparaiſon de ſaint Chryſoſtome, elle eſt tout-à-fait naturelle. Car s'il arrivoit, dit ce Pere, qu'une étoile de la derniere grandeur interrompit ſon cours, & qu'elle perdit toute ſa vertu, ce ſeroit un défaut dans le monde, qui néanmoins n'y feroit pas une grande altération. Mais ſi le ſoleil venoit à s'obſcurcir tout-à-coup, & que toute ſon action fût ſuſpendue, quel trouble & quelle confuſion dans l'univers ? Il en eſt de même des états de la vie. Que dans une condition médiocre un homme oublie & néglige ſes devoirs, le préjudice qu'en reçoit le public ne s'étend pas toujours fort loin, & ſouvent cet homme ne fait tort qu'à lui-même : mais qu'un grand, mais qu'un Prince ; mais qu'un Roi, ſi vous le voulez, abandonne la conduite des affaires, c'eſt comme l'éclipſe du premier aſtre, qui fait ſouffrir toute la nature. Il me ſemble que cette vérité n'a pas beſoin d'autre preuve.

Cependant pour concluſion de ce diſcours, vous voulez ſçavoir encore plus préciſément, mes chers Auditeurs, quel eſt ce peché de l'oiſiveté que je combats, & en quoi conſiſte ſa malice : je n'ai plus que deux mots à vous dire, mais qui demandent toutes vos réflexions. Qu'eſt-ce donc que de ſe relâcher dans ſa profeſſion, & d'y vivre ſans le travail qui lui eſt propre ? Ah ! Chrétiens, concevez-

le une fois, le voici : c'eſt pervertir l'ordre des choſes, c'eſt être infidele à la Providence, c'eſt déshonorer ſon état, & par une ſuite néceſſaire, mais bien terrible, c'eſt engager ſa conſcience & s'expoſer à une éternelle réprobation. Prenez garde : je dis que c'eſt pervertir l'ordre des choſes ; pourquoi ? parce que dans l'ordre des choſes le repos n'eſt pas pour lui-même, mais pour le travail, & que c'eſt de la nature du travail & de ſa qualité que dépend la meſure du repos. Il faut, diſoit Caſſiodore, ce grand miniſtre d'état, que la république profite même de nos divertiſſements, & que nous ne cherchions ce qui eſt agréable, que pour accomplir ce qui eſt laborieux. *Sit etiam pro republicâ, cùm ludere videmur ; nam ideò voluptuoſa quærimus, ut ſeria compleamus.* Mais vous, vous aimez le repos même, & vous ne cherchez dans le plaiſir que le plaiſir. Je dis que c'eſt être infidele à la providence : car Dieu en vous appellant cet état, a fait comme un pacte avec vous : il vous a dit : prenez cette condition, mais prenez-la avec toutes ſes charges : il y a des profits & des honneurs ; mais il y auſſi des travaux & des ſoins : je veux que vous en ayez l'utile & l'honorable ; mais je veux en même temps que vous en portiez la peine & le fardeau. Et c'eſt pour cela, remarque l'Abbé Rupert, que Dieu qui eſt

Caſſiod.

infiniment juſte, a proportionné les douceurs de la vie aux devoirs onéreux de chaque état ; il a attaché à la Royauté l'indépendance, la magnificence, les plus grands honneurs, parce qu'il y a du reſte attaché les plus grands travaux. Mais que faites-vous, Chrétiens ? vous ſéparez ces douceurs du travail qui y doit être joint, & dont elle ne ſont que le ſoulagement ; vous cherchez les unes dans votre condition, & pour l'autre vous le fuyez & vous vous en diſpenſez. Je dis que c'eſt déshonorer votre état, parce que c'eſt l'expoſer au mépris, à la cenſure, à la haine, à l'envie publique. Car qu'y a-t-il de plus mépriſable qu'un grand du monde, qu'un miniſtre des Autels, qu'un magiſtrat, dont les journées & toute la vie ſe conſument en de frivoles amuſements, lorſqu'elles pourroient être employées aux ſoins les plus importants ? Le bel exemple que celui du ſaint Empereur Valentinien le jeune ! écoutez-le, Chrétiens, tel que Saint Ambroiſe le rapporte dans l'éloge funebre de ce Prince. Entre mille autres qualités qui le diſtinguerent, il eut ſur-tout ce zele, de ne pas avilir ſon rang par une oiſiveté qui n'eſt que trop ordinaire à la Cour, & il n'oublia rien pour ſatisfaire ſon peuple ſur quelques bruits qui s'étoient répandus contre ſa perſonne. On diſoit qu'il ſe plaiſoit trop aux jeux & aux exercices du cirque ; il y renonça

tellement, qu'il ne voulut pas même les permettre dans les fêtes les plus solemnelles : *Ferebatur circensibus delectari ; sic illud abstulit, ut ne solemnibus quidem Principum natalibus putaverit celebrandos.* Ambr.
Quelques-uns trouvoient qu'il donnoit trop de temps à la chasse ; il fit tuer dans un jour toutes les bêtes réservées pour ses divertissements : *Credebant aliqui nimiùm venabulis occupari ; omnes feras uno momento jussit interfici.* Idem.
J'omets le reste qui suit, & qui devroit couvrir de confusion je ne sçais combien de gens sortis de la poussiere où ils étoient nés, & placés dans des postes honorables, où ils ne voudroient pas perdre un moment de leur repos pour toutes les affaires du monde, si ce n'est que leur intérêt s'y trouve mêlé.

Quoi qu'il en soit de tout autre intérêt, je dis que celui de la conscience & du salut y est engagé. Car renverser ainsi l'ordre des choses, aller ainsi contre les vues de la Providence, manquer ainsi aux obligations de son état, tout cela peut-il s'accorder avec la conscience & avec le salut ? Pourquoi y êtes-vous dans cet état, si vous n'en voulez pas remplir les devoirs ? & pourquoi êtes-vous dans la vie, si vous n'y faites rien ? Qu'est-ce aux yeux même du monde qu'un homme inutile ? à quoi parvient-il ? & si dans le monde même on ne peut parvenir à rien sans travail, espérons-nous

obtenir plus aisément les récompenses du Ciel ? Quand au moment de la mort nous serons obligés de dire à Dieu, Seigneur, je n'ai rien fait : que nous répondra-t-il, sinon, je n'ai rien à vous donner ? Souvenons-nous sans cesse du serviteur paresseux de l'Evangile, & n'oublions jamais l'arrêt que son maître prononça contre lui, en le faisant jeter, pieds & mains liés, dans une obscure prison. Car voilà comment nous avons à craindre d'être précipités dans les ténebres de l'enfer, parce que de n'avoir rien fait, lorsqu'on pouvoit & qu'on devoit agir, c'est un grand mal. De là, mes chers Auditeurs, que chacun de nous étudiant sa condition & l'état où il est appellé, s'applique sérieusement & réguliérement à un exercice honnête qui lui puisse convenir, à un travail assidu, sur-tout à un travail chrétien. Ne dites point que vous ne sçavez à quoi vous occuper ; vous l'aurez bien-tôt appris, dès que vous voudrez de bonne foi vous tirer de l'oisiveté criminelle où vous demeurez endormis. Et c'est par votre vigilance & par vos œuvres que vous mériterez de recevoir le salaire que le Pere de famille donne aux ouvriers qui ont travaillé dans sa vigne : ou, pour parler sans figure, c'est par-là que vous mériterez d'avoir un jour part à cette gloire immortelle que Dieu vous a promise, & que je vous souhaite, &c.

SERMON

SERMON
POUR LE DIMANCHE DE LA SEXAGESIME.

Sur la Parole de Dieu.

Semen est verbum Dei.

Le bon grain, c'est la Parole de Dieu. En Saint Luc, chap. 8.

PUisque Jesus-Christ, la sagesse & la vérité éternelle, a lui-même pris soin de nous expliquer la parabole de notre Evangile, il ne nous est point permis, mes Freres, d'y donner un autre sens, & nous n'en pouvons faire une plus juste ni une plus solide application. Il est seulement question de sçavoir si vous êtes de cette terre où le bon grain de la parole de Dieu, ayant jeté de fortes racines, germe en son temps, croît & s'éleve, & par une heureuse fécondité rend une abondante récolte : c'est-à-dire, pour

nous en tenir toujours à la pensée & à l'interprétation de notre adorable Maître, qu'il s'agit de sçavoir si vous êtes de ces cœurs vraiment chrétiens, de ces cœurs droits, de ses cœurs parfaits, qui saintement disposés à écouter la divine parole, la retiennent, la méditent, s'en font une nourriture ordinaire; & par une persévérance invariable dans les voies de la piété, par un exercice constant de toutes les œuvres d'une vie agissante & fervente, lui laissent déployer toute sa vertu, & rapporter tous les fruits de sainteté qu'elle peut produire. Car voilà en termes formels comment le Sauveur du monde nous les a marqués:

Luc. c. 8. *Quod autem in bonam terram, hi sunt qui in corde bono & optimo, audientes verbum retinent, & fructum afferunt in patientia.*

Depuis tant d'années, mes chers Auditeurs, que dans cette chaire on vous parle au nom du Seigneur, quels miracles sa parole n'auroit-elle pas opérés pour l'édification de vos ames, si elle y eût trouvé de semblables dispositions? Mais de quoi nous ne pouvons assez gémir, c'est de la triste décadence où est tombé le ministere évangélique, & où il tombe encore tous les jours. Car quoiqu'il y ait plus de prédicateurs que jamais pour l'exercer, quels succès voyons-nous de leurs prédications? quels abus ont-ils corrigés? quels scandales ont-ils retranchés? quelles victoires vous

ont-ils fait remporter sur l'enfer, sur le monde, sur vous-mêmes, & à quel degré de perfection vous ont-ils élevés ? Est-ce que votre grace, ô mon Dieu, n'accompagne plus votre parole ? est-ce que vous nous laissez, selon l'expression de votre Apôtre, planter & arroser ; mais qu'il ne vous plaît plus de donner, comme autrefois, l'accroissement ? *Deus incrementum dedit.* Ne nous en prenons point à Dieu, Chrétiens, ni à sa providence : ne remontons point si haut pour aller jusqu'à la source d'un mal qui ne vient que de vous, & qui ne doit être imputé qu'à vous. Puissiez-vous, après en avoir connu le principe que je vais vous découvrir, y appliquer le remede ! C'est pourquoi je demande le secours du Ciel par l'intercession de Marie. *Ave.*

1. Cor. c. 3.

C'Est une belle pensée de S. Bernard & qui renferme pour nous un grand fonds de moralité, que trois principes ont concouru à nous donner, quoique diversement, la divine parole ; sçavoir, la Vierge, l'Eglise & la Grace. La Vierge nous l'a donnée revêtue d'une chair semblable à la nôtre, pour nous la faire voir : l'Eglise nous la donne sous des sons qui frappent nos oreilles, & par le ministere de la voix, pour nous la faire entendre : enfin la grace

par l'infuſion du Saint-Eſprit, nous l'inſinue dans le cœur, pour nous en faire profiter : *Verbum Maria veſtitum carne, Eccleſia veſtitum ſermone, gratia tradit amplexandum Spiritûs Sancti infuſione.* Si Marie ne l'avoit pas reçue dans ſon ſein, elle n'auroit pu nous la donner viſible & palpable. Si l'Egliſe ne la faiſoit pas retentir aux oreilles du corps, nous ne pourrions l'entendre ſenſiblement, ni la recevoir de la bouche des prédicateurs, & ſi par l'action de la grace elle ne pénétroit juſques dans nos ames, elle n'y feroit nulle impreſſion, & n'y produiroit aucun fruit. Mais, ajoute le même Saint Bernard, cette parole indiviſible & une en elle-même, ſe communique à chacun ſelon la diverſité des ſujets & leurs différentes diſpoſitons ; de ſorte qu'elle nous devient ou utile ou inutile, à proportion qu'elle trouve nos cœurs bien ou mal préparés. De là vous voyez, Chrétiens, de quelle importance il eſt pour vous d'apprendre à la bien recevoir, & de connoître ce qui en arrête tous les jours les ſalutaires effets. Mais parce que vous pourriez être peu touchés de cette ſtérilité de la divine parole ſi vous en ignoriez les terribles conſéquences, il faut en même temps vous faire voir à quoi vous vous expoſez en ne profitant pas d'un don ſi précieux ; & voici deux propoſitions que j'avance.

Bern.

La parole de Dieu vous eſt inutile, parce que vous ne la recevez pas comme parole de Dieu ; c'eſt la premiere partie. Et dès que par votre faute, cette ſainte parole vous eſt inutile, elle devient le ſujet de votre condamnation devant Dieu ; c'eſt la ſeconde partie. En deux mots, j'ai à vous montrer pourquoi vous profitez ſi peu de la parole que nous vous prêchons ; & comment dès lors cette parole de ſalut, par le plus funeſte renverſement, doit ſervir de matiere à votre réprobation : voilà tout mon deſſein.

POur entrer dans la preuve de la premiere propoſition que j'ai avancée, il faut, s'il vous plaît, que nous établiſſions d'abord ce principe fondamental, ſçavoir, que Dieu vous parle par la bouche des prédicateurs, que c'eſt la parole de Dieu qu'ils vous annoncent, & que dès là qu'ils ont une miſſion légitime de l'Egliſe, vous ne devez plus les écouter comme des hommes, mais qu'ils ſont à votre égard les organes & les interpretes de Dieu même & de ſon Saint Eſprit. Ainſi le Sauveur du monde le faiſoit-il entendre à ſes Apôtres, lorſqu'il leur diſoit : Quand vous prêchez mon Evangile, ce n'eſt point vous proprement qui parlez, mais c'eſt l'eſprit de votre Pere céleſte qui s'explique par vous ; *Non eſtis vos qui loquimini, ſed Spiritus Patris veſtri qui loquitur in vobis.*

I. PART.

Matth. c. 10.

Les Apôtres étoient envoyés pour cela ; & c'eſt pour cela même que nous avons été choiſis : c'eſt, dis-je, par l'ordre même de Dieu & de ſon Egliſe que nous montons, mes chers Auditeurs, dans la chaire de vérité, pour vous inſtruire. Sans cette miſſion de Dieu & de Jeſus-Chriſt ſon fils unique & l'homme-Dieu, vous ne ſeriez plus obligés de recevoir nos inſtructions, ni d'écouter nos prédications comme la parole de Dieu, parce qu'elles ne ſeroient plus alors, pour m'exprimer de la ſorte, marquées du ſceau de Dieu.

Et voilà (ſouffrez, mes Freres, que j'en faſſe ici la remarque ; c'eſt le lieu de la faire, & il eſt important que vous la faſſiez avec moi, vous que l'erreur a tenus ſi long-temps ſéparés de nous, mais que la grace d'en haut, par le plus heureux retour, ramene tous les jours dans le ſein de la vraie Egliſe, notre commune & ſeule mere,) voilà l'une des plus eſſentielles différences qui ſe rencontrent entrent nous & les miniſtres de cette Egliſe proteſtante où vous eûtes le malheur de naître. Ils avoient tout le reſte, ſi vous voulez ; mais cette miſſion leur manquoit : c'étoient des hommes ſçavants & éloquents, tant qu'il vous plaira ; mais ils n'avoient pas ce caractère d'hommes envoyés de Dieu, & l'on
Rom. pouvoit toujours dire d'eux : *Quomodò*
c. 10. *prædicabunt, niſi mittantur ?* Comment

prêchent-ils, puisqu'ils n'ont point été députés pour cela ? Car qui les envoyoit ? étoit-ce l'Eglise Romaine, ou étoit-ce une autre Eglise ? étoit-ce Dieu immédiatement, ou de leur autorité particuliere & d'eux-mêmes s'étoient-ils constitués pour enseigner ? Vous sçavez, mes Freres, l'embarras où cette difficulté les jetoit ; & ceux d'entre vous qui furent de meilleure foi & plus intelligents dans leur religion, n'ont pu disconvenir que c'étoit là un des articles qui leur causoit le plus de trouble, un des points où ils sentoient plus le foible de leur créance, un des chefs sur quoi ils avoient plus de peine à se satisfaire.

Votre confession de foi portoit que ces réformateurs avoient été suscités, & par conséquent envoyés d'une façon extraordinaire ; mais vous aviez trop de lumiere & trop de sens, pour ne pas voir que cela se disoit sans preuve. Car vous n'ignoriez pas que Luther & Calvin n'étoient venus, ni comme Moïse dans l'ancienne loi, ni comme Jesus-Christ dans la nouvelle, ou comme les Apôtres, guérissant les malades, rendant la vue aux aveugles nés, ressuscitant les morts de quatre jours, confirmant leur Apostolat par des signes visibles, éclatants, incontestables, & qu'ainsi cette mission extraordinaire dont ils se flattoient, ne pouvoit leur convenir. Après avoir reconnu, parce que vous étiez forcés de le

reconnoître, que, selon la parole de Dieu, nul ne se doit ingerer dans le gouvernement de l'Eglise, mais qu'il y faut être appellé par une voie canonique, vous y mettiez cette exception, *autant qu'il est possible*. Clause que vous ajoutiez, comme porte expressément l'article. Or en disant *ce que nous ajoutons*, pouviez-vous avoir oublié que par un autre article, il vous étoit défendu de rien ajouter à la parole de Dieu, & que vous tombiez, selon vos principes même, dans une contradiction insoutenable?

Vous apportiez pour motif & en même temps pour preuve de cette mission extraordinaire, qu'il avoit fallu relever l'Eglise désolée & tombée en ruine: mais instruits comme vous l'étiez, & comme vous l'êtes par la parole même de Dieu, des promesses que Jesus-Christ a faites à son Eglise, vous sçaviez assez qu'elle ne pouvoit jamais manquer, parce qu'elle est la colonne de la vérité, & que les portes de l'enfer ne peuvent prévaloir contr'elle. Ainsi le fondement sur lequel vous vouliez en quelque sorte établir la mission extraordinaire de vos prétendus prophetes, étoit encore plus ruineux que leur mission même,

Pressés de cet argument si solide & si convaincant, vous aviez quelquefois recours à la mission ordinaire, & vous prétendiez que les auteurs de la réforme l'avoient reçue de l'Eglise, comme

nous, dans leur ordination ; car dans la diverſité des ſentiments qui vous partageoient ſur ce ſujet, on en venoit là. Mais par là, mes Freres, vous confeſſiez donc malgré vous-mêmes & ſans y penſer, que cette Egliſe Romaine étoit alors la vraie Egliſe, puiſqu'il n'y a que la vraie Egliſe, qui puiſſe envoyer les hommes en qualité de paſteurs & de miniſtres de l'Evangile : par là vous reconnoiſſiez donc que les auteurs de la réforme s'étoient ſéparés de la vraie Egliſe, & par là enfin vous conveniez donc de l'obligation où ils étoient d'y rentrer.

Or qu'a fait Dieu, mes Freres, en vous y réuniſſant ? Adorez le conſeil de ſa providence, & voyez l'avantage qui vous en revient : il vous a tirés de la confuſion & du trouble, où il étoit impoſſible que vos conſciences, pour peu qu'elles fuſſent droites & timorées, ne ſe troublaſſent ſur cela : il vous a inſpiré & fait prendre la réſolution de renoncer au ſchiſme : au lieu de paſteurs ſans autorité, il vous en a donné dont la miſſion eſt certaine, eſt ſenſible, infaillible. C'eſt en cette qualité, mes Freres, que je parois aujourd'hui devant vous : je ne ſuis ni Elie, ni Prophete ; je ſuis un pécheur comme vous : mais quoique pécheur, je ne laiſſe pas d'être le miniſtre légitime de la parole de Dieu, c'eſt un honneur pour moi de vous l'annoncer, & un honneur dont je ſçais faire

toute l'estime qu'il mérite : mais aussi est-ce un honneur que je ne me suis point attribué, où je ne me suis point ingéré, que je n'ai ni ambitionné ni recherché, un honneur où j'ai la consolation d'a-
Hebr. c. 5. voir été légitimement appellé : *Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur à Deo.* Je ne suis point en peine de justifier ma mission ; en voici la source immédiate : celui que Dieu vous a donné pour Evêque & pour Pasteur de vos ames, c'est de lui que je tiens mon pouvoir ; c'est lui qui m'autorise & qui m'envoie, comme il est envoyé lui-même de plus haut. Ma subordination à son égard & l'obéissance que je lui rends, est le titre de mon ministere : je ne prétends point être extraordinairement suscité pour instruire ceux dont je dois être instruit, ni pour donner la loi à ceux de qui je dois la recevoir ; je prétends en prêchant aux autres, être moi-même dans la soumission due à l'Eglise & à ses pasteurs. S'il m'arrivoit de mêler mes erreurs particulieres avec les vérités que je vous annonce, je prétends être redressé par eux, & je vous donne cette marque de ma mission, parce que sans cela vous ne devriez pas m'écouter, & que je ne serois plus un ministre de Jesus-Christ, mais un séducteur dont vous devriez vous préserver. Ma mission même est si claire & si authentique, que l'Eglise protestante ne me

la dispute pas : car elle la reconnoît si bien, que quoique dans ses principes, le baptême, pour être valide, doive être conféré par un ministre légitime, si dans une rencontre j'étois employé à conférer ce Sacrement, elle le ratifieroit & n'en contesteroit pas la validité.

Or voilà, mes Freres, l'avantage dont je viens vous féliciter. Vous avez, & dans ma personne, tout indigne que je suis, & dans ceux qui sont revêtus du même caractere que je porte, autant de vrais ministres pour vous dispenser les mysteres de Dieu : *Sic nos existimet homo ut ministros Christi & dispensatores mysterium Dei.* Adressez-vous à eux, & vous éprouverez leur charité ; confiez-leur vos ames, & Dieu par leur zele vous sanctifiera : ils ne soupirent qu'après votre réunion ; ne les privez pas de la joie qu'ils auront en la voyant entiere & complette. Je suis ici comme le précurseur Jean-Baptiste, la voix de celui qui crie : *Parate viam Domini ;* préparez le chemin au Seigneur ; ouvrez-lui vos cœurs pour recevoir sa parole ; car puisque c'est de sa part & en son nom que je vous parle, c'est sa parole que je vous apporte.

1. Cor. c. 4.

Luc. c. 3.

Oui, Chrétiens Auditeurs, c'est la parole de Dieu ; & de là Saint Chrysostome tire trois grandes conséquences toutes pratiques & pleines d'instruction pour vous. Premiérement, dit ce saint

Docteur, il s'ensuit de ce principe, que nous devons donc écouter les prédicateurs de l'Evangile comme Dieu même, parce que Dieu parlant en Dieu, veut être écouté en Dieu, & puisqu'il parle par l'organe & le ministere des hommes, il veut être écouté comme tel en leurs personnes. *Audi Israël*, disoit-il à son peuple, *& observa ut facias quæ præcepit tibi Dominus :* Ecoute, Israël, voici un commandement que je te fais, moi qui suis ton Seigneur & ton Dieu. Cependant, remarquent les Interpretes, ce n'étoit pas Dieu lui-même qui parloit, c'étoit un Ange qui formoit ces paroles dans un corps emprunté ; mais il les prononçoit de la part de Dieu, & voilà pourquoi il vouloit être entendu avec le même respect que Dieu. Secondement, poursuit Saint Chrysostome, il faut encore inférer de là que si je reçois la parole de Dieu comme parole des hommes, je ne satisfais pas au précepte positif que ma religion m'impose, d'écouter la parole de Dieu, parce qu'en vertu de ce commandement il n'y a point d'homme, quelque autorité qu'il ait d'ailleurs, dont je sois obligé d'entendre la parole ; c'est uniquement à celle de Dieu que je dois cette déférence. Si donc au lieu d'écouter Dieu qui me parle dans la prédication de l'Evangile, je m'arrête seulement à l'homme, qui n'est que son ministre, je n'accomplis pas ce devoir essentiel,

Deuter. c. 6.

qui m'engage comme Chrétien, par une néceſſité indiſpenſable, à entendre la parole de Dieu, puiſque je fais abſtraction de Dieu, & que je n'ai plus d'égard à ſa parole.

Mais la troiſieme & derniere conſéquence à laquelle nous devons particuliérement nous arrêter, eſt que Dieu nous parlant pas ſes prédicateurs, & que les prédicateurs étant, pour uſer des termes de l'Ecriture, la bouche de Dieu, *Quaſi os meum eris ;* les entendre comme hommes ſimplement, c'eſt ſe rendre inutile la parole qu'ils prêchent, & renoncer à tous les fruits de grace que cette parole eſt capable de produire : pourquoi cela, Chrétiens ? la preuve en eſt évidente, & je la fonde ſur deux principes indubitables. Le premier eſt, que cette force toute-puiſſante de la parole de Dieu, ſi hautement louée par le Saint-Eſprit, ne lui convient pas en tant qu'elle procede de l'homme, mais en tant qu'elle eſt de Dieu : de même, obſerve Saint Hilaire, que le Verbe incréé n'a point de vertu divine, qu'en tant qu'il la reçoit de Dieu ſon Pere & qu'il procede de lui ; *Omnia mihi tradita ſunt à Patre meo ;* rien de plus foible que la parole des prédicateurs, priſe ſelon le rapport qu'elle a ſeulement à leurs perſonnes. Elle n'a point de corps, dit Saint Bernard, point de ſubſtance, ni de ſolidité ; elle frappe l'air, & rien davantage : *Aërem verberat, undè & verbum dicitur.*

Matth. c. 11.

Bern.

Ah ! mes Freres, continue-t-il, ne jugez point par là de la parole de Dieu, & ne la méprisez pas jusqu'à la confondre avec
Idem. la parole de l'homme : *Nemo vestrûm, Fratres, sic accipiat, imò sic despiciat Verbum Dei.* Car cette même parole qui n'est rien entant qu'elle part de ma bouche, si vous la considérez entant qu'elle vient de Dieu, a les qualités les plus agissantes. C'est un feu qui dévore, & qui consume tout : *Numquid verba mea quasi ignis ?* C'est un marteau à qui les pierres les plus dures ne peuvent résister :
Jerem. c. 23. *Et quasi malleus conterens petram.* C'est un glaive à deux tranchants, qui sépare l'ame d'elle-même toute indivisible qu'elle
Hebr. c. 4. est : *Penetrabilior omni gladio ancipiti, pertingens usque ad divisionnem animæ.* Mais elle n'a toutes ces propriétés que comme parole de Dieu, & autant qu'elle tire de lui son origine.

L'autre principe non moins certain ; c'est que la parole de Dieu, ainsi que je l'ai déjà observé, n'opere en nous que selon la maniere dont elle y est reçue : semblable en ceci aux causes naturelles, qui ne produisent leurs effets qu'à proportion qu'elles sont appliquées à leur sujet. Vous recevez la parole de Dieu comme venant de Dieu, elle opérera dans vous comme parole de Dieu ; mais vous l'entendez comme une production de l'esprit de l'homme, elle n'agira en vous que comme parole de l'homme :

& parce qu'il n'est rien de plus inutile au salut que la parole de l'homme, voilà pourquoi, en l'écoutant de la sorte, nous lui faisons perdre à notre égard toute sa vertu & nous la rendons si stérile. C'est ce qui arriva aux Juifs : Jesus-Christ leur annonçoit des vérités toutes divines, il leur expliquoit les plus hauts mysteres & leur enseignoit les voies du salut ; il avoit été envoyé pour cela ; c'étoit le Messie, c'étoit le Fils unique de Dieu : mais comment le regardoient-ils ? Cet homme, disoient-ils, n'est-il pas le Fils d'un artisan ? *Nonne hic est Filius fabri* ? N'est-ce pas le Fils de Joseph, & ne connoissons-nous pas son pere & sa mere ? *Nonne hic est Filius Joseph, cujus novimus patrem & matrem* ? Or parce qu'ils ne s'élevoient point au dessus de ce qui paroissoit en lui d'humain ; parce qu'ils ne le considéroient qu'en qualité d'homme, de là vient que la parole de Dieu, sortant même de la bouche d'un Dieu, ne faisoit nulle impression sur eux, & que leurs cœurs demeuroient toujours endurcis. Mais quand au contraire, après la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, ils commencerent à prendre des idées plus sublimes, & que les envisageant comme deputés de Dieu, ils se rendirent attentifs à leurs prédications, Saint Luc nous apprend quels fruits merveilleux & abondants produisit tout à coup la parole de Dieu, prêchée même par des

Matth. c. 13
Joan. c. 6.

hommes & les plùs ſimples d'entre les hommes. Saint Pierre au milieu de Jéruſalem convertit dans un ſeul diſcours juſques à trois mille de ſes auditeurs : le même prince des Apôtres dans un autre diſcours en gagna à Jeſus-Chriſt juſques à cinq mille. Les Egliſes de toutes parts ſe formerent, l'Evangile ſe répandit, la foi paſſa juſqu'aux extrémités de la terre : tout cela, par où ? par la parole de Dieu entendue comme parole de Dieu.

Vous reconnoiſſez donc, mes Freres, pourquoi la plupart des Chrétiens profitent ſi peu de la ſainte parole que nous leur annonçons. N'eſt-il pas évident que le principe d'un mal ſi déplorable & ſi pernicieux dans le Chriſtianiſme, eſt qu'on ne la reçoit plus, cette parole, que comme parole des hommes, ſans penſer qu'elle part de plus haut & de Dieu même ? Voulez-vous que je vous en convainque par les différentes intentions des Auditeurs qui l'écoutent ? venons au détail. Car on nous écoute, il eſt vrai ; on aſſiſte à nos prédications, & ſur cela, mes Freres, je vous rends aiſément toute la juſtice qui vous eſt due : mais du reſte on vient nous entendre, comment ? pouvons-nous l'ignorer, & pouvons-nous voir ſans une amere douleur de pareilles profanations dans la maiſon de Dieu & en la préſence de Jeſus-Chriſt ? On vient, dis-je, nous entendre, mais par coutume & par une eſpece de paſſe-temps,

mais souvent par un esprit de malignité & de censure, mais par une curiosité vaine & toute humaine : ni vue de Dieu, ni préparation de l'ame, ni desir de s'édifier & de recueillir les fruits de salut qu'une si sainte parole doit produire. Expliquons-nous, & suivez-moi.

C'est par coutume & par une espece de passe-temps qu'on vient nous entendre. Demandez à la plupart de ceux qui se rendent les plus assidus à nos assemblées & à nos instructions publiques, ce qui les y amene : s'ils sont de bonne foi, ils vous répondront qu'ils n'ont communément en cela nulle autre vue que de suivre une certaine habitude qui les conduit. Il y a pour les gens du siecle des passe-temps, & si je l'ose dire, des amusements de toutes les sortes : parlons plus juste, & disons que les gens du siecle se font des passe-temps & des amusements de toutes les manieres, & que par l'abus le plus contraire à l'esprit chrétien, ils en cherchent jusques dans les plus saints exercices de la religion. Je ne parle pas des impies & des libertins, je ne parle pas de ces mondains tout occupés des plaisirs & des engagements du monde ; la parole de Dieu n'est pour eux ni passe-temps, ni amusement, puisqu'ils font profession de n'y assister jamais. Je parle du commun des Chrétiens qui conservent toujours dans le cœur un fonds de piété, mais d'une piété lâche & indifférente.

A ces Fêtes ſolemnelles que nous célébrons, & à ces jours que l'Egliſe a ſpécialement conſacrés au culte de Dieu, ils veulent bien s'interdire tout ſoin & toute affaire profane. Mais du reſte que feront-ils alors, & que pourront-ils ſubſtituer à ces occupations qu'ils ſont obligés & en effet réſolus d'interrompre? De quoi rempliront-ils ce temps qu'ils refuſent aux fonctions d'une charge, à la conduite d'un négoce, aux travaux ordinaires & aux uſages de la vie? De le perdre au jeu, & de ne l'employer qu'en de vaines converſations & en des divertiſſements mondains, c'eſt ce que pluſieurs ſe reprocheroient devant Dieu, & ce que leur conſcience auroit peine à ſoutenir. Que leur faut-il donc, & à quoi ont-ils recours? à nos cérémonies religieuſes, à nos pieuſes aſſemblées, & en particulier à nos prédications : les heures s'y écoulent, & cela leur ſuffit.

De là nulle diſpoſition intérieure pour recueillir cette manne divine que les miniſtres du Seigneur leur diſtribuent, & qui doit être la nourriture de leurs ames & leur entretien. Le Saint-Eſprit ne veut pas que nous nous préſentions à l'autel du Dieu vivant pour le prier, ſans nous y être préparés; & l'on ſe préſente à la chaire de Jeſus-Chriſt pour l'écouter, ſans être rentré en ſoi-même ni s'être éprouvé ſoi-même : comme ſi la chaire où Dieu nous fait annoncer ſes

ordres, ne nous devoit pas être, selon la belle remarque de Saint Athanase, aussi vénérable que l'autel où il nous dispense ses graces; & comme si la parole que nous lui adressons dans l'oraison, étoit plus respectable pour nous que celle qu'il nous adresse lui-même en nous instruisant, ou qu'on nous adresse en son nom. De là même nulle réflexion de l'esprit, nulle attention à des vérités qu'on ne peut trop méditer ni trop pénétrer. Le prédicateur après s'être consumé de veilles & d'étude, pour se les rendre plus présentes & se les bien imprimer, épuise encore ses forces à les développer telles qu'il les a conçues, & à les proposer dans tout leur jour: mais l'auditeur, ou plongé dans une lente paresse qui l'assoupit, ou dissipé par de volages idées qui tour à tour se succédent & qui l'égarent, n'entend rien, pour ainsi parler, de tout ce qu'il entend, n'en prend rien ou n'en conserve rien.

Or si l'on regardoit la parole de Dieu, comme parole de Dieu, on y apporteroit tout un autre esprit & tout un autre cœur: je veux dire qu'on y apporteroit un saint recueillement de l'ame, un humble sentiment de sa propre bassesse & de la grandeur souveraine du maître dont on va recevoir les salutaires leçons, une intention actuelle d'en profiter & de les pratiquer; qu'on y apporteroit la

docilité des enfants, pour apprendre ses devoirs & pour les connoître ; une soumission, une fidélité prête à tout entreprendre, un plein abandon de soi-même à tous les mouvements qu'il plairoit à Dieu d'inspirer, & à toutes les graces dont il voudroit nous éclairer & nous toucher. Cette seule pensée, Dieu m'appelle, & par la bouche de son ministre c'est lui-même qui me va donner ses divins enseignements, lui-même qui me va révéler ses mysteres, qui me va découvrir ses voies, qui me va déclarer ses volontés, qui va m'expliquer son Evangile & ses sacrés oracles ; ce seul souvenir, mes Freres, exciteroit tout votre zele & réveilleroit toute votre ardeur. On vous verroit au pied de cette chaire, aussi respectueux & aussi appliqués que si Dieu avec tout l'éclat de sa majesté paroissoit à vos yeux, & qu'il se montrât à vous dans son temple comme à Moïse sur la montagne. Bien-loin d'être obligés de précipiter, pour ainsi dire, nos discours & de les resserrer, nous pourrions sans lasser votre patience, leur donner la plus longue étendue ; & si vous aviez à vous plaindre, ce ne seroit que de notre briéveté. Avides du précieux aliment que votre Dieu vous a destiné, & de cette pâture spirituelle dont nous sommes les œconomes, nous aurions peine à vous rassasier; pas une parole ne vous échapperoit, & pas une qui

demeurât sans fruit. Vous trouveriez en nous des guides, des maîtres, des peres; des guides pour vous conduire à Dieu, des maîtres pour vous élever dans la connoissance de Dieu, des peres pour vous former selon Dieu ; au lieu que nous ne sommes plus pour vous, comme s'exprimoit le grand Apôtre, que des cymbales retentissantes. Pourquoi cela ? Ah ! mes chers Auditeurs, je ne puis trop vous le redire, parce que vous ne reconnoissez point Dieu dans nos personnes, quoique nous tenions la place de Dieu; parce que vous ne nous comptez que pour des hommes semblables à vous, quoique nous ayons, quelque foibles & quelque imparfaits que nous soyons d'ailleurs, cet avantage au dessus de vous, d'être les ambassadeurs de Dieu; parce que jugeant ainsi de nous par des vues toutes humaines, sans en juger par les vues de la foi, vous ne mettez presque nulle différence entre nos plus solides entretiens & ces vuides conversations où la coutume dans le monde vous engage, & qui ne vous sont de nul profit ni de nul mérite devant Dieu.

Mais le désordre va encore plus loin; & si les uns sont coupables parce qu'ils viennent entendre indifféremment la parole de Dieu & sans nulle intention directe & expresse, les autres le sont encore plus, parce qu'ils la viennent entendre malignement & pour en faire le

ſujet de leur cenſure. Car combien y a-t-il de ces Auditeurs qui, par une vaine préſomption, s'érigent en juges de l'éloquence chrétienne, ne ſe rendent attentifs à tout ce que nous leur diſons, que pour critiquer la maniere dont nous le concevons, dont nous l'arrangeons, dont nous le propoſons, dont nous l'exprimons, dont nous le débitons ? Et de là comment ſortent-ils des prédications où ils ont aſſiſté, & comment en parlent-ils ? comme des philoſophes & des païens. S'ils ont des éloges à donner au prédicateur évangélique, c'eſt ſur la ſublimité de ſes penſées, c'eſt ſur la nouveauté de ſes tours, c'eſt ſur la politeſſe & la fleur de ſon langage, c'eſt ſur la grace ou le feu de ſon action. Mais parce qu'on eſt toujours beaucoup plus enclin à reprendre, & qu'on n'approuve qu'avec peine, c'eſt ſur tous ces points & ſur bien d'autres de même nature, qu'on ne pardonne rien, & qu'on porte les jugements les plus ſeveres. Combien de ces auditeurs frivoles & mondains, toujours prêts à ſe divertir & à railler ! Qu'ils entendent de notre bouche une de ces paroles que le libertinage a profanées & corrompues par de fauſſes interprétations, voilà à quoi la légéreté de leur eſprit s'attachera, voilà ce qui les détournera des plus ſérieuſes matieres, voila ce qu'ils remporteront avec eux, & ce qui leur ſervira de fonds pour les

plus subtiles ou les plus grossieres plaisanteries. Etrange renversement ! Chrétiens, & où en sommes-nous réduits par la perversité du siecle ? Ne nous sera-t-il donc plus permis d'user des plus innocentes & même des plus saintes expressions ? Sera-ce un crime pour nous de nous énoncer comme les Peres de l'Eglise, comme les Apôtres, & en particulier comme Saint Paul ? Le monde est-il donc devenu par ses vains & ridicules raffinements, plus délicat, plus honnête, plus pur que ne l'a été jusqu'à présent la sage simplicité des fideles ? Disons mieux, faudra-t-il que nous fassions céder la liberté de la chaire au goût dépravé du monde & à son sens réprouvé ? Non, mes Freres, non; nous parlerons comme l'esprit de Dieu nous l'inspirera; & si le monde en tire un scandale dont nous ne sommes point les auteurs, sans abandonner des termes consacrés, nous nous contenterons pour notre consolation, d'opposer au mépris du monde ce que notre divin Maître nous a dit : Celui qui vous méprise, me méprise ; *Qui vos spernit, me spernit.* Car c'est en effet s'attaquer à Dieu même & l'outrager que de s'attaquer à sa parole & d'en faire un si criminel abus. *Luc. c. 10.*

Tous néanmoins ne le font pas ; à Dieu ne plaise : mais un dernier désordre plus commun, c'est d'entendre la parole de Dieu par une pure curiosité.

Qu'un miniſtre de l'Evangile ait quelque avantage qui le diſtingue & qui lui ait acquis un certain nom, on le veut connoître par ſoi-même, & peu en peine d'en profiter, on veut en pouvoir parler. Malgré la droiture de ſes intentions, dont Dieu eſt témoin, il ſert de ſpectacle à toute une multitude compoſée, de qui? eſt-ce de Chrétiens qui viennent s'édifier? je ne prétends pas qu'il n'y en ait point de ce caractere, & je ne ferai pas, contre les regles de la charité & de la juſtice, à un ſi nombreux auditoire, cette injure : mais du reſte je ne craindrai point de le dire, & ſans me borner à la curioſité trop naturelle des uns, je marquerai en même temps les motifs encore plus criminels que bien d'autres y joignent. Car je ne le puis ignorer, mes Freres, & l'ignorez-vous vous-mêmes? quoi? que pour quelques ames pieuſes qui cherchent à s'inſtruire dans une prédication, cent autres s'y trouvent, parce qu'ils y doivent rencontrer tels ou telles, & que c'eſt là, à certains jours & à certains temps, comme le rendez-vous public : qu'ils s'y trouvent, parce qu'ils peuvent y paroître & y briller, y voir & s'y faire voir; comme ſi c'étoit une de ces aſſemblées où la vanité du monde étale avec plus d'éclat & avec plus d'art toutes ſes pompes & tout ſon luxe : qu'ils s'y trouvent comme à une action de théatre :

je

je ne m'explique pas davantage, & je craindrois en vous révélant tous ces myſteres d'iniquité, d'entrer dans un détail plus propre à vous ſcandaliſer qu'à vous corriger. Or n'eſt-il pas évident que le principe de tant de ſcandales, c'eſt que dans la parole de Dieu & dans l'attention qu'on y donne, on ne ſe propoſe rien moins que cette divine parole.

Mais, me direz-vous, il ne nous eſt pas défendu de nous attacher à un prédicateur plutôt qu'à l'autre, & de diſtinguer entre les miniſtres de la parole de Dieu ceux qui ont le don de la mieux annoncer. Non, mes Freres, cela ne vous eſt point abſolument défendu, pourvu que vous preniez dans le ſens qu'il doit être pris, ce que vous appellez mieux annoncer la parole de Dieu. Car qu'eſt-ce que ce mieux, & que doit-il être par rapport à vous? Si ce mieux ne va qu'à vous flatter agréablement l'oreille ſans vous toucher le cœur; s'il ne va qu'à vous récréer vainement l'eſprit de peintures vives, de tours nouveaux & ingénieux, d'expreſſions polies & arrangées avec étude; s'il ne va qu'à vous repaître inutilement & peut-être trop humainement les yeux, par je ne ſçais quelle grace & quelle repréſentation qui leur plaiſe; ſi, dis-je, c'eſt-là qu'il ſe réduit, quoiqu'il en puiſſe être de ce mieux conſidéré en lui-même, je

prétends qu'à votre égard ce n'eſt nullement ce qui vous convient, parce que ce n'eſt point ce qui vous conduit à l'unique fin que vous devez avoir en vue, qui eſt votre converſion & votre ſanctification. Mais quand ce mieux conſiſtera à vous convaincre ſolidement des vérités éternelles, & à vous les repréſenter dans toute leur force, à vous faire connoître vos devoirs & à vous y affectionner, à vous faire ſentir l'importance, la néceſſité du ſalut, & à vous mettre dans une diſpoſition efficace & prochaine d'y travailler : quand ce mieux conſiſtera à vous inſpirer la crainte de Dieu, l'horreur du péché, l'amour de la vertu; à vous en tracer de grandes images, & à vous en imprimer fortement dans l'ame les ſentiments : quand ce mieux conſiſtera à vous retirer de vos déſordres, & à vous détacher du monde & de vos habitudes vicieuſes, à vous exciter aux larmes & à la pénitence; de ſorte que ce ſoient, ſelon le beau mot de Saint Jerôme, vos gémiſſements & non vos applaudiſſements, qui faſſent l'éloge du prédicateur, & que vous vous en retourniez vous frappant la poitrine & formant de ſaintes réſolutions pour l'avenir, *Percutientes pectora ſua revertebantur* ; alors je reconnoîtrai que c'eſt-là le mieux que vous devez préférer à tout le reſte; bien-loin de condamner votre choix, je l'approuverai,

Luc. c. 23.

je le louerai, je vous y confirmerai, parce que tout cela ne peut venir que de la parole de Dieu dispensée & reçue comme parole de Dieu. Mais cette pure parole de Dieu vous paroît trop austere & vous en craignez les conséquences : il vous faut donc quelque chose d'humain qui l'adoucisse & qui l'accommode à votre goût. Or voilà pourquoi elle vous devient inutile : car c'est à cet humain que vous vous en tenez ; & comme rien d'humain ne peut opérer les œuvres de la grace qui sont d'un ordre infiniment supérieur, c'est pour cela que tout ce que vous entendez de la bouche des prédicateurs, vous profite si peu, ou ne vous profite point du tout. Cependant vous vous flattez vous-mêmes, & parce que vous ne manquez pas peut-être une prédication, vous vous faites de cette assiduité un prétendu mérite. Mais vous vous trompez, mon cher Auditeur, & votre erreur est d'autant plus pernicieuse que la parole de Dieu ne servant pas par votre faute à votre salut, elle doit servir par un juste jugement à votre condamnation : vous l'allez voir dans la seconde Partie.

QUand l'Ecriture fait mention de la parole de Dieu & de ses merveilleux effets, elle nous la représente comme une parole toute sainte & toute sanctifiante, comme une parole de vie & d'une vie II. PART.

éternelle : Seigneur, s'écrioit le Prophete royal, ranimez-moi & ressuscitez-moi par votre parole : *Vivifica me secundùm verbum tuum*. Car c'est, ô mon Dieu, reprenoit le saint Roi, c'est dans la vertu de cette adorable parole que j'ai mis toute ma confiance : *Quia in verba tua superſperavi*. Où irons-nous, Seigneur, disoit Saint Pierre au Fils de Dieu, & à quel autre nous adresserons-nous qu'à vous-même, puisque vous avez les paroles de la vie éternelle : *Domine, ad quem ibimus? verbà vitæ æternæ habes*. Et le Sauveur lui-même n'a-t-il pas dit que toutes ses paroles étoient esprit & vie? *Verba quæ locutus sum vobis, spiritus & vita sunt*. Il est donc certain que le vrai caractere de la parole de Dieu est de nous conduire dans les voies de la justice & de la sainteté, de nous porter à Dieu & de nous faire heureusement parvenir au terme où nous sommes appellés de Dieu. Mais si cela est, comment se vérifie d'ailleurs l'autre proposition que j'ai avancée, que la parole de Dieu doit servir à notre condamnation dès qu'elle ne sert pas à notre justification? la réponse est facile & prompte ; & c'est de ses avantages même attachés à la parole de Dieu prise en soi, que je tire l'incontestable preuve de la triste vérité que j'ai maintenant à vous expliquer. Car se rendre inutile une parole si efficace en elle-même, c'est un péché ; & de plus, par ce péché

Pſal. 118.

Ibid.

Joan. c. 6.

Ibid.

particulier, c'eſt s'ôter toute excuſe dans tous les autres péchés. Vous comprendrez mieux ces deux penſées par l'éclairciſſement que je leur vais donner.

En effet, tout le moyen de ſalut que Dieu nous fournit, en juſtifiant à notre égard ſa providence, nous impoſe en même temps l'obligation de mettre en œuvre ce ſecours & d'en profiter; autant que nous ſommes obligés de travailler au ſalut de notre ame, autant le ſommes-nous d'uſer pour cela des moyens que nous avons en main, puiſqu'il y a une dépendance & une connexion néceſſaire entre l'un & l'autre. De là vient ce reproche ſi juſte & ſi bien fondé, que Dieu fera aux pécheurs, comme il eſt écrit dans la Sageſſe : *Vocavi & renuiſtis ;* *Prov. c. 1.* j'ai fait toutes les avances convenables pour vous attirer à moi, & vous avez négligé d'y répondre : voilà pourquoi je me tournerai contre vous, & je vous frapperai des plus rudes coups de ma juſtice. De là vient cette terrible menace de Jesus-Chriſt, lorſque voyant Jéruſalem & parlant à cette ville infidelle, il lui diſoit : *Quoties volui, & noluiſti?* *Matth. c. 23.* Combien de fois ai-je voulu diſſiper les ténebres de ton incrédulité & vaincre ton obſtination ? & combien de fois par ton opiniâtre réſiſtance as-tu fait évanouir mes plus favorables deſſeins & arrêté tous mes efforts ? C'eſt pourquoi tu ſeras livrée à l'ennemi, & ruinée de fond en

comble. De là vient ce funeste arrêt prononcé dans l'Evangile contre le serviteur paresseux : Méchant serviteur, je vous avois confié ce talent, & je m'attendois que vous le feriez valoir ; mais vous n'en avez rien retiré. Allez dans une obscure prison & dans des ombres éternelles recevoir le châtiment de votre infructueuse & stérile oisiveté. De tout ceci & de mille autres témoignages, nous devons conclure avec Saint Augustin, que les graces de Dieu ne sont donc pas seulement pour nous des dons de Dieu ni des bienfaits de sa miséricorde, mais de grandes charges devant Dieu, *August.* *Pondus oneris*, & la matiere aussi-bien que la mesure de ses vengeances, quand par une résistance expresse, ou du moins par une négligence volontaire de notre part, elles n'operent rien en nous & qu'elles y demeurent sans fruit.

Sur-tout, si ce ne sont de ces graces plus ordinaires, de ces premieres graces, & pour m'exprimer de la sorte, de ces graces fondamentales que Dieu emploie dans l'ouvrage du salut de l'homme ; si ce sont de ces moyens que la sagesse a spécialement choisis pour y réussir, & qu'elle y a plus directement & plus formellement destinés. Car laisser de tels moyens sans en faire nul usage, c'est renverser toutes les vues de Dieu, c'est déconcerter tout l'ordre de sa prédestination éternelle, c'est ou renoncer à la fin

qu'il nous a marquée, ou prétendre changer les voies par où il avoit résolu de nous y conduire. Or voilà, Chrétiens, le péché que vous commettez quand vous vous rendez inutile la parole de Dieu. C'est un moyen de salut, puisque c'est par la prédication de l'Evangile, ainsi que nous l'enseigne l'Apôtre, qu'il a plu à Dieu de sauver le monde: *Placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere credentes.* A la tête de tous les autres moyens que sa divine Providence lui suggéroit, Il a mis celui-là parce que c'étoit en effet le plus propre & le plus nécessaire. Car comment les hommes croiront-ils en Jesus-Christ, ajoutoit le même Docteur des nations, & comment par la foi en Jesus-Christ & par l'observation de sa loi, seront-ils sauvés, s'ils n'en entendent point parler? & comment pourront-ils en entendre parler s'il n'y a des prédicateurs suscités & envoyés pour les instruire? C'est à quoi Dieu a voulu pourvoir par le ministere de sa parole. Il a pris soin qu'elle fût publiée dans le monde; mais pourquoi? pour réformer le monde. Elle vous est annoncée, Chrétiens Auditeurs, & c'est au nom de Dieu qu'actuellement je vous l'annonce moi-même: mais à quelle fin? quelle que puisse être mon intention, dont Dieu est le juge, & dont j'ai à lui rendre compte, voici toujours quel est le dessein du maître qui me députe vers

1. Cor. c. 1.

vous & de qui je ne ſuis que le foible organe : c'eſt afin que recevant ſa parole dans votre cœur, comme dans une bonne terre, elle s'y enracine, elle y fructifie & y rapporte au centuple ; c'eſt afin quelle vous guériſſe de vos erreurs, qu'elle vous releve de vos chûtes, qu'elle vous fortifie dans vos foibleſſes, qu'elle vous ſoutienne dans vos tentations ; qu'elle vous dirige dans toutes vos voies, & qu'elle vous mene juſqu'au Royaume céleſte, qui eſt le terme où vous devez aſpirer. Car voilà comment Dieu dans ſon conſeil ſouverain l'a arrêté : *Placuit Deo.*

Si donc parce que vous manquez, ou d'aſſiduité pour entendre cette ſainte parole, ou de préparation pour la bien entendre, vous vivez toujours dans les mêmes illuſions, toujours dans les mêmes déréglements, toujours dans les mêmes diſtractions & les mêmes mondanités ; ſi la parole de Dieu ne ſert, ni à vous retirer de vos engagements criminels, ni à vous réveiller de votre aſſoupiſſement & de vos langueurs, ni à vous donner une connoiſſance plus exacte de vos obligations, ni à vous inſpirer plus de zele & plus de ferveur dans les pratiques du Chriſtianiſme, cette inutilité ne procédant de nul autre que de vous, vous en croyez-vous quittes pour la perte que vous avez faite, & vous tenez-vous exempt de péché & d'un péché très-grief;

quand vous dissipez un si riche trésor, & que vous troublez toute l'œconomie de votre salut ?

Quel fut le péché des Juifs ? je vous l'ai dit, de ne s'être pas soumis à la parole du Fils de Dieu, que son Pere avoit établi leur législateur & leur docteur. Or sans être comme lui venu du ciel, nous sommes les dispensateurs de la même parole ; & par conséquent lorsque nous voyons qu'elle vous profite si peu, nous avons droit de vous adresser la même menace que Jesus-Christ faisoit à ce peuple incrédule, lorsqu'il lui disoit : La lumiere a paru dans le monde, elle s'est présentée à vous, & vous ne l'avez pas apperçue, parce que vous avez fermé les yeux pour ne la pas appercevoir. Mais prenez-y garde, & ne vous y trompez pas : quiconque refuse de suivre cette lumiere, quiconque est sourd à ma parole, ou demeure insensible à ses traits en l'écoutant, celui-là dès-lors, quel qu'il soit, a un juge, mais un juge severe pour le juger ; & quel est-il ce juge qui doit le juger avec tant de rigueur, & le condamner sans rémission ? c'est ma parole même, envers qui il devient prévaricateur & pécheur. *Qui non accipit verba mea, habet qui judicet eum : Sermo quem locutus sum, ille judicabit.* Car, comme ajoutoit ce divin Sauveur, & comme nous pouvons l'ajouter après lui, puisque nous sommes employés à la *Joan. c. 12.*

même fonction que lui : ma doctrine n'est pas proprement ma doctrine, & les vérités que je vous prêche, sont toutes émanées du Pere céleste qui m'en a fait part pour vous les communiquer : *Quæ ego loquor, sicut dixit mihi Pater, sic loquor.* Je m'acquitte là-dessus de ma mission, & j'exécute l'ordre qui m'a été donné : je n'y épargne rien, & je ne refuse à personne mes soins & mes enseignements. Du reste c'est à vous de les recueillir, à vous de vous les appliquer, à vous de les conserver dans votre cœur & de les faire ensuite passer dans vos mains par une pratique fidelle & constante. En conséquence de cet important ministere qui m'a été confié & que j'ai accepté pour vous, je vous suis redevable de mon travail, c'est-à-dire de mes veilles, de mes fatigues, de mes avertissements, de mes instructions, de tout ce qu'il m'en coûte pour accomplir l'œuvre dont je me trouve chargé en votre faveur. Mais aussi en conséquence de tout cela, vout m'êtes redevables de tout le bien qui en doit réussir, à la gloire du Seigneur & à votre propre avantage ; ou plutôt vous en êtes redevables à celui qui m'a envoyé, & qui vous le demandera selon toute la sévérité de sa justice : *Qui non accipit verba mea, habet qui judicet eum.*

Ibid.

Cependant, Chrétiens, de tous les péchés dont nous avons à nous préserver, en est-il un que l'on craigne moins & sur

lequel on entre moins en ſcrupule ? On ne ſe fait ſur ce point nul reproche devant Dieu, on ne s'en accuſe pas une fois au tribunal de la pénitence ; des gens font profeſſion de n'entendre jamais les prédicateurs de l'Evangile, & il s'en déclarent ouvertement ; d'autres les entendent aſſez réguliérement, à ce qu'il paroît, mais comme s'ils ne les entendoient pas, & ſans autre effet que de les avoir entendus. Demandez-leur s'ils ſe croient reſponſables à Dieu de ſa parole ainſi abandonnée ou diſſipée après l'avoir reçue : demandez, dis-je, à cette femme mondaine ſi elle compte comme un péché de vouloir jamais ménager quelques moments pour écouter la parole de Dieu & pour y aſſiſter avec le commun des fideles, tandis qu'elle perd les heures qui y font deſtinées, & qu'elle les emploie, à quoi ? le matin dans un repos lent & plein de molleſſe, & le ſoir dans un ſoin frivole de ſes ajuſtements & de ſes parures : demandez à cet homme du ſiecle s'il traite de péché le peu de réflexion qu'il fait à la parole de Dieu, lors même qu'il l'entend ou qu'il eſt préſent pour l'entendre, & le peu de fruit qu'il en remporte, lui qui ſe rend ſi attentif à des affaires humaines, & qui ſçait ſi bien raiſonner ſur tout ce qui concerne ſes intérêts temporels & l'avancement de ſa fortune : demandez-leur encore une fois ſi là-deſſus ils s'eſtiment

coupables, & s'ils jugent que la conſcience, y puiſſe être quelquefois engagée, ils ſeront ſurpris d'une telle propoſition, ils trouveront étrange que vous entrepreniez de leur impoſer une obligation qu'ils n'ont jamais connue & dont ils ne ſçauroient convenir.

Que ſeroit-ce ſi je leur faiſois cette étonnante comparaiſon de Saint Auguſtin, lequel n'a pas cru exagérer, de mettre en parallele un Chrétien qui réſiſte à la parole de Jeſus-Chriſt, & qui de la ſorte anéantit toute la vertu de cette divine parole par rapport à lui, avec les Juifs qui verſerent le ſang de ce Sauveur & attacherent à une croix ſon ſacré corps? Il eſt vrai, dit ce ſaint Docteur, vous ne portez pas comme eux ſur ſa chair innocente des mains ſacrileges, parce que vous ne le voyez pas ſenſiblement comme eux : mais quand je ſuis témoin de l'outrage que vous faites à ſa parole, toute adorable qu'elle eſt, en la profanant, en la déshonorant par une vie toute contraire aux grands myſteres qu'elle vous révele & aux excellentes leçons qu'elle vous trace, que puis-je conclure autre choſe, ſinon que vous ſeriez diſpoſé vous-même à le crucifier, s'il ſe montroit encore à vous comme il ſe fit voir à cette nation ingrate & déicide? *Judæi, quia viderunt Chriſtum, crucifixerunt : numquid ergò qui verbo reſiſtis, carnem crucifigeres, ſi videres?* Ainſi parloit

Aug.

Saint Augustin. Mais je ne vais pas si loin, Chrétiens Auditeurs : je veux seulement vous faire comprendre qu'il n'est pas si indifférent que vous le pensiez peut-être, de profiter ou de ne profiter pas de la parole de Dieu : que ce n'est pas là un de ces articles sur quoi vous pouvez passer superficiellement dans la recherche de vous-mêmes, ni un point que vous deviez mettre au nombre des fautes légeres & sans conséquence : qu'il y a de quoi vous inspirer une juste crainte, parce qu'il y a de quoi vous rendre aux yeux de Dieu très-criminels : que comme le Fils de Dieu dans son Evangile a béatifié ceux qui entendent la divine parole & qui la mettent en pratique, il semble par une regle toute contraire avoir réprouvé ceux qui ne l'entendent point, ou qui n'en tirent nulle utilité pour la réformation & la conduite de leur vie. Mais on ne péche, me direz-vous, que par l'infraction de la loi ; & quelle loi nous ordonne d'entendre les prédicateurs & de faire de leurs prédications l'usage que l'on nous demande ? Ah, mes Freres, qu'il n'y ait point sur cela dans l'Eglise de loi particuliere, j'en conviendrai, si vous le voulez : mais n'y a-t-il pas une loi générale qui vous ordonne de prendre les moyens dont Dieu a fait choix & dont il s'est servi dans tous les temps pour l'ouvrage de votre salut. Comment pouvez-vous vous persuader qu'il ait

établi le ministere évangélique, qu'il y ait attaché des graces spéciales, qu'il y ait consacré des hommes uniquement occupés de ce pénible emploi, qu'il leur en ait fait un devoir, une vocation, un état si laborieux, sans vous faire pareillement & conséquemment à vous-mêmes un devoir non-seulement de les révérer comme vos maîtres, mais de les suivre comme vos conducteurs & de marcher dans les routes qu'ils vous montrent ?

Ce n'est pas tout. Mais si c'est un crime devant Dieu de ne profiter pas de sa parole, je prétends encore que ce seul péché vous rend inexcusables dans tous les autres péchés que vous commettrez. Car à quoi se réduisent toutes vos excuses ? ou à l'ignorance, ou à la foiblesse : à l'ignorance, quand vous dites en tant d'occasions & sur tant de matieres importantes, je ne le sçavois pas, je n'y pensois pas, je ne me le figurois pas : à la foiblesse, quand vous ajoutez en tant d'autres rencontres & sur tant d'autres sujets, je ne le pouvois, c'étoit trop pour moi, le fardeau étoit trop pesant & l'entreprise trop difficile. Voilà vos discours ordinaires & les prétextes dont vous voulez couvrir les désordres de votre conduite. Mais voici ce que Dieu aura de sa part à y répondre, & comment il se servira, pour vous condamner, du don même qu'il vous aura fait

de ſa parole pour vous ſanctifier. Car il eſt vrai, vous ne ſçaviez pas ceci, vous ne penſiez pas à cela, vous ne vous étiez jamais mis dans l'eſprit ni l'un ni l'autre, & vous ne l'aviez jamais compris. Mais parmi le peuple fidele où vous avez vécu, il y avoit des miniſtres dont la principale fonction étoit de vous ouvrir les yeux, de vous révéler ce que vous ignoriez, de vous en retracer le ſouvenir, de vous en expliquer les raiſons, de vous en faire voir les conſéquences : ils étoient inſpirés pour vous, ils étoient éclairés des lumieres d'en haut afin de vous les communiquer : il ne tenoit donc qu'à vous d'être inſtruit. Or avoir pu l'être, & ne l'avoir point été, parce que vous avez négligé de l'être, c'eſt ce qui doit porter contre vous un témoignage irréprochable, & vous attirer ce juſte reproche qui ſera la conviction ſenſible de votre malice : *Noluit intelligere, ut benè ageret.* *Pſal. 35.* Il eſt vrai, la loi étoit difficile ; & pour la garder, vous aviez bien des obſtacles à vaincre, il vous falloit un courage & une réſolution qui vous manquoient. Mais vous deviez donc pour cela même avoir recours à la parole de votre Dieu. Elle eût excité votre cœur froid & languiſſant, elle l'eût enflammé & embraſé. Votre foi étoit aſſoupie, & elle l'eût réveillée ; votre eſpérance étoit chancelante, & elle l'eût fortifiée ; votre charité étoit éteinte, & elle l'eût

rallumée. Alors rien ne vous eût étonné ni arrêté ; & ce que vous aviez cru ne pas pouvoir, sans changer de nature, vous eût paru non-seulement possible & pratiquable, mais doux & facile : car telle est la force & l'onction de la grace que porte avec soi cette sainte parole. Or pourquoi ne vous aidiez-vous pas de ce secours ; & êtes-vous recevables à dire, j'étois foible, lorsque vous avez eu de quoi vous soutenir, & qu'il n'a dépendu que de vous d'en éprouver toute la vertu ?

D'autant moins excusables, Chrétiens, que la parole de Dieu est pour vous un moyen plus puissant, un moyen plus présent, un moyen plus gratuit & d'une préférence plus marquée : trois circonstances qui doivent former contre vous autant de preuves toutes nouvelles. Car de tous les moyens de salut & de sanctification, le plus puissant, ou du moins un des plus puissants, c'est sans contredit la parole de Dieu : elle a converti le monde entier, c'est-à-dire, qu'elle a converti les royaumes & les empires, qu'elle a retiré les peuples les plus idolâtres des épaisses ténebres de leur infidélité, qu'elle les a fait sortir de l'abyme le plus profond des vices, qu'elle les a engagés à la pratique des plus héroïques vertus, qu'elle a produit dans le Christianisme ces ordres si célebres de pénitents, de solitaires, de religieux,

Et que feroit-ce fi je vous racontois tant d'autres effets miraculeux & plus particuliers dont elle a été le principe ? Vous en feriez étonnés : à la vue de tant de merveilles, vous vous écrieriez comme le fage : *Omnipotens fermo tuus ;* Seigneur, qu'y a-t-il de fi difficile dans l'ordre de la grace, auffi bien que dans l'ordre de la nature, qui ne cede à la toute-puiffance de votre parole & qu'elle ne furmonte ? Vous le diriez, mon cher Auditeur ; & moi fans en demeurer-là, je vous dirois ce que peut-être vous craindriez d'ajouter à votre confufion, & pour votre inftruction ; mais ce qui n'eft que trop réel & que trop vrai, & ce que je ne pourrois diffimuler fans une lâche prévarication. Car il eft bien étrange, reprendrois-je dans une furprife encore plus jufte que la vôtre, qu'une parole qui a pu opérer de fi prodigieux changements dans des ames plus éloignées de Dieu que vous ne l'êtes, qui a pu toucher tant de pécheurs & en faire autant de faints, ne vous ait pas fait renoncer jufques à préfent à un feul péché, ni pratiquer une feule vertu. Hé quoi ! je vois dans toutes les parties de l'univers les fuperftitions abolies, les abus réformés, l'Evangile établi, & fa plus haute perfection foutenue par une éminente fainteté : voilà d'une part ce que j'ai devant les yeux, & en quoi je ne puis affez admirer le triomphe de la divine parole, qui feule par le

Sap. c. 18.

ministere des hommes apostoliques a remporté de si éclatantes victoires & fait de si belles & de si heureuses conquêtes. Mais voici d'ailleurs ce que je puis encore moins comprendre, c'est que cette parole n'ait, ce semble, nul pouvoir sur vous, que vous soyez insensibles à toutes ses impressions; qu'elle n'ait jusques à présent ni guéri les erreurs de votre esprit, ni amolli la dureté de votre cœur; que malgré toutes les vérités qu'elle vous annonce, & qui ont suffi pour réduire sous le joug de la loi de Dieu tous les peuples de la terre, vous demeuriez toujours dans le même endurcissement & la même obstination, toujours esclaves des mêmes passions & plongés dans les mêmes désordres. Ce n'est pas à la parole de Dieu qu'il faut s'en prendre : car puisqu'elle est toujours & par-tout la même, elle peut toujours & par-tout agir avec la même efficace. Ce n'est pas aux ministres qui la dispensent : car pour user de cette comparaison, de même que la valeur du sacrifice de nos autels est indépendante du mérite & de la sainteté du Prêtre qui consacre le corps & le sang de Jesus-Christ, ainsi la parole de Jesus-Christ ne dépend ni des bonnes ni des mauvaises dispositions de ses ministres. Si ce ne sont pas des Apôtres par leurs qualités personnelles & par le caractere de leur vie, ils le sont par la vocation de Dieu, ils le sont par la

commiſſion qu'ils ont reçue de Dieu, & c'eſt aſſez. Que reſte-t-il donc, Chrétiens, ſinon de chercher dans vous-mêmes le principe malheureux, qui par rapport à vous énerve toute la vertu de la parole du Seigneur ; & de conclure qu'autant qu'elle étoit capable de vous relever de vos chûtes & de cet abyme de corruption où vous vivez, autant êtes-vous inexcuſables de vous y être laiſſés entraîner, & d'y vivre ſans faire nul effort pour en ſortir ?

Car vous a-t-elle manqué cette parole de grace, & ſi c'eſt de tous les moyens de converſion & de ſanctification un des plus puiſſants, n'eſt-ce pas encore le plus préſent ? Combien de prédicateurs pour la publier ? faut-il entreprendre de longs voyages pour les chercher ? faut-il paſſer au delà des mers pour les trouver ? ils ſont au milieu de vous, & bien-loin qu'il ſoit néceſſaire de leur faire de fortes inſtances pour les engager à vous parler, peut-être ne montrent-ils que trop d'empreſſement & d'ardeur pour vous engager vous-mêmes à les écouter ? Oui, mes Freres, vous le voyez ; les temples du Dieu vivant vous ſont ouverts, & ſans ceſſe ils retentiſſent des divines leçons que l'eſprit de votre Pere céleſte nous met dans la bouche, & dont il veut que vous faſſiez la regle de votre vie. Ni riches, ni pauvres, ni grands, ni petits, ni jeunes, ni âgés,

personne n'est exclu de ces entretiens publics & salutaires, où nous vous expliquons la loi que vous devez observer, où nous vous découvrons le chemin que vous devez prendre & celui que vous devez éviter, où nous vous proposons tout ce que la doctrine évangélique nous fournit de plus convaincant pour vous persuader & de plus fort pour vous gagner. Nous nous proportionnons à tous les états, à tous les esprits, à toutes les dispositions, afin que chacun trouve dans nos discours ce qui lui convient. Or plus le remede est à votre usage & près de vous, plus il vous est aisé de l'employer à la guérison des infirmités spirituelles de vos ames; & si vous êtes toujours sujets aux mêmes maladies, vous n'en êtes que plus condamnables: plus la grace est abondante & fréquente, plus elle vous met en état de combattre l'iniquité & de la détruire dans vous; & si le vice conserve toujours dans vos cœurs le même empire, s'il y est toujours dominant, ce n'est que pour vous attirer un plus rigoureux jugement.

Je dis jugement plus rigoureux pour vous, mes chers Auditeurs, parce que le don que Dieu vous fait de sa parole est à votre égard un don plus gratuit & d'une préférence plus marquée. Ainsi le Sauveur du monde le donnoit-il à entendre aux Juifs, quand il leur disoit avec un serment si solemnel: *Amen dico vobis*,

tolerabilius erit terræ Sodomorum in die judicii. Prenez-y garde, & concevez-le bien ; car c'est moi-même qui vous l'annonce, & c'est avec une assurance entiere que je vous l'annonce, & dans une connoissance certaine de ce qui vous doit arriver : *Amen, dico vobis.* Au tribunal souverain où vous comparoîtrez un jour devant votre Dieu & votre juge, vous serez plus sévérement traités que ceux-mêmes de Sodome, ce peuple si corrompu & si abominable. Quoi donc, demandent les interpretes, ne pas profiter de la parole de Dieu, est-ce un plus grand crime que celui de cette ville prostituée & abandonnée à de si honteux déréglements ? Les Peres s'expliquent différemment sur cette question : mais quoi qu'ils en disent, l'oracle de Jesus-Christ est tel que je le rapporte, & en voici, selon l'interprétation de Saint Gregoire Pape, le sens le plus naturel. C'est que les habitants de Sodome ayant péché contre Dieu avec moins de lumiere, ils seront jugés avec moins de rigueur : car c'étoient des hommes dominés par leurs brutales passions, & peu cultivés par la divine parole qu'ils avoient à peine quelquefois entendue. Il est vrai que Loth leur avoit fait quelques menaces de la colere du Ciel ; mais ils ne sçavoient pas qu'il leur parlât de la part de Dieu, & même ne pouvoient-ils croire que ce fussent de sérieux avis qu'il leur donnoit ;

Matth. c. 10.

Gen. c. 19. *Visus est eis quasi ludens loqui.* Au lieu que vous, mes chers Auditeurs, dans le sein de l'Eglise, & par une distinction refusée à tant de nations infideles, vous avez eu mille prédicateurs pour vous former & pour vous inspirer tous les principes d'une éducation chrétienne. D'où il s'ensuit que vous êtes par-là plus criminels dans vos désordres, & que vous devez pour cela vous attendre à de plus rudes coups de la main de Dieu & à de plus terribles châtiments de sa justice.

Prévenons-les, mes Freres, & ne changeons pas les bénédictions dont le Ciel nous comble avec tant de profusion & avec un discernement si favorable, en autant de malédictions. Ne tenons pas nos oreilles fermées à la parole de notre Dieu : mais sur-tout ouvrons-lui nos cœurs (car c'est sur-tout au cœur que Dieu parle) & préparons-les pour en faire une bonne terre, où cette précieuse semence rapporte au centuple. Ce centuple de saintes œuvres que nous pratiquerons en ce monde, & de mérites que nous amasserons, nous produira dans l'autre un centuple de félicité & de gloire. Voilà le sujet de mes vœux pour vous, & de mes vœux les plus ardents : voilà ce que je dois me proposer dans l'exercice de mon ministere, & à quoi vous devez contribuer : voilà ce que Saint Augustin souhaitoit lui-même à ses Auditeurs, & ce qu'il attendoit d'eux

comme le fruit de ſon travail. Je finis par le ſentiment de ce Pere, & j'en fais une concluſion bien juſte & bien naturelle de tout ce diſcours. Vous êtes Chrétiens, diſoit ce ſaint Docteur à une foule de peuple qu'il voyoit aſſemblée autour de lui, & comme Chrétiens vous venez entendre la parole de Jeſus-Chriſt, votre légiſlateur & votre maître : c'eſt en ſon nom que je vous la prêche, & je ſuis le diſpenſateur de cette parole de vérité. Mais que faites-vous en l'écoutant ? vous donnez au prédicateur de vains éloges, & ce n'eſt point ce qu'il demande. Pratiquez ce qu'il enſeigne, & il conſent que vous ne penſiez plus à la maniere dont il le traite & dont il l'enſeigne : *Laudas tractantem, quæro facientem.* *Auguſt.* Ainſi, mes Freres, il y a encore maintenant de ces prédicateurs de l'Evangile dont l'éloquence vous plaît, & que vous favoriſez d'une attention particuliere. Soit de leur part, & toujours avec la grace d'en haut, mérite réel ; ſoit de votre part heureux préjugé & je ne ſçais quelle opinion ; ſoit de la part de Dieu aſſiſtance ſpéciale & ſecrette diſpoſition : quoi que ce ſoit qui vous attire, vous paroiſſez en foule à leurs prédications, vous exaltez leurs talents, vous admirez la force de leurs raiſonnements, vous vous laiſſez éblouir à l'éclat brillant de leurs penſées, de leurs expreſſions, de leurs traits : c'eſt la matiere de vos

entretiens ; & à force de les vanter, vous les rendez célebres & leur faites un nom dans le monde. Mais sur cela que doivent-ils vous dire ? *Laudas tractantem, quæro facientem.* Hé, Chrétiens Auditeurs, donnez toute la gloire à Dieu, car c'est à lui seul que la gloire est due, & tout notre ministere ne tend qu'à le glorifier ; mais pour nous & pour notre consolation, l'unique chose que nous y avons en vue, ou que nous y devons avoir, c'est que la sainte morale & les regles de conduite que nous vous traçons, soient exactement & constamment suivies. Quand on nous dira que le monde parle de nous, pour peu que nous ayons de force dans l'esprit & de solidité dans l'ame, nous regarderons cette frivole réputation comme une récompense bien légere de nos veilles & de nos sueurs : nous la craindrons même, & autant qu'il nous est possible, nous la fuirons, parce qu'elle pourroit, en nous flattant, nous exposer encore plus que Saint Paul, au funeste péril de nous damner nous-mêmes, tandis que nous travaillons au salut des autres. Mais qu'on nous dise que par une bénédiction divine répandue sur notre zele, Dieu dans une ville est servi, & le prochain édifié : qu'on nous dise que ce libertin a ouvert les yeux, & renoncé à son impiété ; que ce mondain a quitté les voies corrompues où il marchoit, & dégagé son cœur de ses criminels

criminels attachements ; que ce pécheur invétéré & si long-temps rebelle à la grace, y est enfin devenu sensible, & qu'il s'est retiré de ses honteuses débauches ; que cette femme idolâtre d'elle-même, & toute occupée des vanités du siecle, a pris le parti d'une retraite chrétienne ; que ces personnes divisées entr'elles, se sont revues & réconciliées de bonne foi : qu'on nous dise tout cela, & qu'on nous produise encore d'autres semblables effets de la parole qui nous a été confiée, c'est de quoi nous nous réjouirons avec les Anges du Ciel, & par où nous nous tiendrons abondamment payés de nos peines : *Laudas tractantem, quæro facientem.* Nous avons pour cela besoin, ô mon Dieu, de l'assistance de votre esprit, & c'est pour cela même que nous l'implorons. Répandez-le, Seigneur, & sur les prédicateurs de l'Evangile, & sur les auditeurs. Donnez aux prédicateurs un zele ardent, un zele pur & désintéressé ; mais donnez en même temps aux auditeurs une docilité humble, souple & agissante. Ainsi par le ministere de votre parole nous nous sauverons, les prédicateurs en l'annonçant, & les auditeurs en la recevant. Après nous avoir sanctifiés sur la terre, elle nous fera parvenir au terme de la bienheureuse éternité, où nous conduise, &c.

SERMON

POUR LE DIMANCHE DE LA QUINQUAGESIME.

Sur le Scandale de la Croix & des Humiliations de Jesus-Christ.

Assumpsit Jesus duodecim, & ait illis : Ecce ascendimus Jerosolymam, & consummabuntur omnia quæ scripta sunt per Prophetas de Filio hominis. Tradetur enim gentibus, & illudetur, & flagellabitur, & conspuetur ; & postquàm flagellaverint, occident eum. Et ipsi nihil horum intellexerunt, & erat verbum istud absconditum ab eis.

Jesus prit avec lui ses douze Apôtres, & leur dit : Voici que nous allons à Jérusalem, & tout ce que les Prophetes ont écrit du Fils de l'homme, s'accomplira. Car il sera livré aux gentils, mocqué, flagellé, couvert de crachats ; & après qu'on l'aura flagellé, on le mettra à mort. Mais les Apôtres n'entendirent rien à tout cela, & c'étoit une chose cachée pour eux. En Saint Luc, ch. 18.

VOILA, Chrétiens, ce qui a soulevé tant d'esprits, ce qui a même révolté toute la terre, & de quoi le monde

entier s'eſt ſcandaliſé : Jeſus-Chriſt couvert d'ignominies & d'opprobres, Jeſus-Chriſt ſouffrant & mourant ſur une croix. Scandale de la croix, où ſont compris tous les autres. Car qui dit un Dieu crucifié, dit un Dieu anéanti, un Dieu mépriſé, un Dieu perſécuté. Et parce que tout cela eſt venu de ſon choix, dire tout cela, c'eſt dire un Dieu qui a aimé les mépris, les abaiſſements, les perſécutions, les ſouffrances. Et comme le choix de Dieu fait le prix & la valeur des choſes, dire un Dieu qui a aimé tout cela, c'eſt dire un Dieu qui nous a rendu tout cela recommandable, qui l'a eſtimé, qui l'a conſeillé, qui la établi pour fondement de la perfection des hommes, & qui par conſéquent nous a impoſé une obligation indiſpenſable d'eſtimer tout cela nous-mêmes & de le reſpecter, puiſqu'il eſt bien juſte que la créature conforme ſes ſentiments à ceux de ſon ſouverain auteur & de ſon Dieu. C'eſt toutefois, mes chers Auditeurs, de ces humiliations & de cette croix que les hommes ſe ſont laiſſé rebuter ; juſques-là que les Apôtres même, élevés à l'école du Fils de Dieu, n'entendirent rien à ce qu'il leur diſoit des outrages qu'il devoit bien-tôt recevoir à Jéruſalem, & de la mort qu'il y alloit ſouffrir : *Et ipſi nihil horum intellexerunt ; & erat verbum iſtud abſconditum ab eis.* Ne tombons-nous pas tous les jours dans

le même ſcandale ? Qu'on nous propoſe un Dieu tout-puiſſant & brillant dans l'éclat de ſa gloire, notre eſprit reçoit aiſément les grandes idées qu'on nous en donne : mais qu'on nous faſſe voir ce même Dieu dans l'obſcurité & dans les douleurs d'un ſupplice également rigoureux & honteux, c'eſt à quoi notre cœur ſent une réſiſtance naturelle, & de cette réſiſtance dont on ne ſuit que trop le mouvement, naît juſques au milieu du Chriſtianiſme, le libertinage. Il eſt donc, Chrétiens, du devoir de mon miniſtere que je travaille, ou à vous préſerver, ou à vous retirer d'un ſcandale qui ſe répand ſans ceſſe & qui infecte les ames de ſon venin : il eſt important d'exciter votre foi, de la ſoutenir, & de vous mettre dans les mains des armes pour la défendre : il s'agit des points fondamentaux de notre religion, puiſqu'elle eſt fondée ſur la croix & ſur les humiliations de Jeſus-Chriſt. La conſéquence infinie de mon ſujet demande toute la force de mon zele & toute la réflexion de vos eſprits, après que nous aurons imploré le ſecours du Ciel par l'interceſſion de Marie, en lui diſant, *Ave Maria.*

QUI l'eût cru, que Jeſus-Chriſt prédeſtiné de Dieu comme le Rédempteur du monde, dût être un ſcandale pour le monde même ? Il n'eſt néanmoins que trop vrai, Chrétiens, & c'eſt

le désordre que j'ai présentement à combattre. Or pour vous expliquer d'abord mon dessein, j'avance deux propositions qui vont partager ce discours & qui vous feront voir tout ensemble le crime & le malheur de ce scandale que nous tirons des humiliations d'un Dieu Sauveur & de sa croix. Car je prétends qu'à considérer ce scandale dans son objet & par rapport à Dieu, il n'est rien de plus criminel ni de plus injurieux, & j'ajoute qu'à le regarder dans ses suites & par rapport à l'homme, il n'est rien de plus funeste ni de plus pernicieux. Deux vérités, mes chers Auditeurs, que j'entreprends de traiter aujourd'hui, & dont il ne me sera pas difficile de vous convaincre; deux vérités capables de faire sur vos cœurs les plus fortes impressions. Pour peu que vous compreniez ce que c'est que Dieu & ce qui lui est dû, vous comprendrez aisément quelle est l'injustice de l'homme, qui par une témérité insoutenable veut entrer dans les conseils de la sagesse divine, & qui trouvant dans les humiliations & dans la croix de son Sauveur le plus puissant motif pour s'attacher inviolablement à lui, s'en fait au contraire une raison de se séparer de lui & de l'abandonner. Ce n'est pas assez; mais pour peu que vous soyez encore sensibles à votre plus solide intérêt, qui est celui de votre salut, vous le serez au danger affreux où vous expose le scandale

que j'attaque, & vous apprendrez à vous en garantir : je sçais que je parle dans un Auditoire chrétien ; mais dans l'Auditoire le plus chrétien il y en a dont la foi est foible & chancelante, il y en a qui aiment à raisonner sur ces points de religion, & dont tous les raisonnements n'ont d'autre effet que de les jeter dans le trouble ; il y en a même qui, Chrétiens en apparence, sont incrédules & libertins dans le cœur. Or vous voyez combien cette matiere leur convient à tous. Ainsi je reprends, & je dis en deux mots : Dieu offensé par le scandale de l'homme touchant les humiliations & la croix de Jesus-Christ, c'est la premiere partie. L'homme perdu par ce même scandale des humiliations & de la croix de Jesus-Christ, c'est la seconde partie. Appliquez-vous, s'il vous plaît, à l'une & à l'autre. Ce sujet convient d'autant plus au temps où je parle, que c'est un temps de plaisir ; où le monde semble insulter à l'Evangile, & où le libertinage traite avec plus de mépris les mysteres de Dieu, pour être en droit de rejetter l'étroite & sainte morale dont ces divins mysteres sont les solides fondements. Commençons.

I. PART.

JE l'ai dit, & c'est ma premiere proposition, dont vous connoîtrez aisément la vérité : se scandaliser de la religion chrétienne, & s'en rebuter parce

qu'elle eſt fondée ſur les humiliations de la croix & ſur les abaiſſements de Jeſus-Chriſt, c'eſt le ſcandale le plus injurieux à Dieu : pourquoi ? parce que ce ſcandale choque directement la grandeur de Dieu, parce qu'il bleſſe la bonté de Dieu, parce qu'il fait outrage à la ſageſſe de Dieu. Voilà les trois preuves auxquelles je m'arrête, & que j'ai préſentement à développer.

Parlant en général, Chrétiens, c'eſt attaquer Dieu dans la ſouveraineté de ſon être, que de prétendre en quoi que ce ſoit, cenſurer ſa conduite & ſa providence. Quand Dieu auroit fait des choſes dont notre raiſon ſembleroit offenſée, dès-là que la foi ſe préſente avec tous ſes motifs pour nous déclarer que cela eſt, ce ſeroit à nous de condamner notre raiſon comme aveugle & téméraire, & non pas à notre raiſon de trouver à redire aux œuvres de Dieu. Hé, mes Freres, diſoit Saint Auguſtin, donnons pour le moins à Dieu cet avantage, qu'il puiſſe faire quelque choſe que nous ne puiſſions pas comprendre : *Demus Deum aliquid poſſe, quod nos fateamur inveſtigare non poſſe.* *Auguſt.* Ce n'eſt pas trop demander pour lui, & cependant c'eſt ce que nous lui refuſons tous les jours. Car nous cenſurons tout ce que Dieu fait, qui n'eſt pas conforme à notre ſens ; & toute la raiſon que nous avons de le cenſurer, c'eſt que nous ne le comprenons

pas : *Et ipsi nihil horum intellexerunt.* Mais si cela est vrai généralement de tous les ouvrages de Dieu, beaucoup plus l'est-il du grand ouvrage de la rédemption divine; de cet ouvrage de Dieu par excellence, selon la parole du prophete; de cet ouvrage, qui est l'abrégé de toutes ses merveilles, qui est la fin de tous ses conseils, qui est le chef-dœuvre de sa grace; de cet ouvrage, où dans ses abbaissements & ses plus profondes humiliations, il a fait éclater toute sa gloire; de cet ouvrage enfin dont il n'a pas seulement été l'auteur, mais dont il fut lui-même sur la croix le sujet & la principale partie. Car n'est-il pas indigne que l'homme entreprenne de raisonner à son gré sur un semblable mystere, & qu'en se choquant de ce mystere il se choque & se scandalise de Dieu même ?

Tel est néanmoins, mes chers Auditeurs, le desordre où nous tombons, & qui me paroît à peu-près le même que les Pères de l'Eglise reprochoient aux païens. Sçavez-vous en quoi consistoit le desordre des païens de Rome à l'égard de leur religion ? Tertullien la remarqué dans son Apologétique, & le voici : C'est, dit-il, que les Romains par un orgueil insuportable, au lieu de se soumettre à leurs Dieux, se faisoient les juges & les censeurs de leurs Dieux ; on délibéroit en plein Sénat s'il falloit admettre un Dieu dans le Capitole ou non, &

selon les goûts & les avis différents, ce Dieu étoit exclu, ou étoit reçu : s'il agréoit aux juges qui en devoient décider, il passoit au nombre des Dieux; mais si cette approbation juridique venoit à lui manquer, on le rejettoit avec mépris. De sorte, ajoute Tertullien, que si ces prétendus Dieux ne plaisoient pas aux hommes, ce n'étoient plus des Dieux: *Nisi homini Deus placuerit, Deus non erit.* N'est-ce pas là le dernier aveuglement de l'esprit humain. *Tertull.*

Or, Chrétiens, permettez-moi de le dire ici, cet aveuglement regne encore aujourd'hui dans le monde; & ce qu'il y a de bien déplorable, c'est qu'il ne regne plus parmi les Païens, mais au milieu du Christianisme. On voit dans le Christianisme des hommes à qui leur Dieu, si je puis ainsi parler, ne plaît pas; ils ne trouvent pas bon qu'il se soit fait ce qu'il est, ni qu'il ait été ce qu'il a voulu être; s'il s'est fait homme, cela les révolte: en qualité d'homme il a voulu s'anéantir & souffrir; mais ils le voudroient dans l'éclat & dans la grandeur, & s'ils pouvoient le réformer, ils en feroient tout un autre Dieu. Car voilà l'idée, ou plutôt la présomption de tout ce qu'on appelle esprits forts du monde, c'est-à-dire, des libertins du monde, des sensuels du monde, des ambitieux du monde, & même des femmes du monde. Combien en voyons-nous, jusqu'entre les personnes

du ſexe, corrompues par la molleſſe des ſens & emportées par la vanité de leur eſprit, en venir là? En vérité, mes Freres, conclut Saint Hilaire, s'adreſſant à ces faux ſages, il faut que nous ayions porté notre orgueil au dernier excès; & s'il nous étoit permis, je penſe que nous irions juſques dans le ciel corriger le mouvement des aſtres, que nous donnerions un autre cours au ſoleil, & qu'il n'y auroit rien dans la nature que nous
Hilar. n'entrepriſſions de changer : *Si liceret, & corpora & manus in cœlum levaremus.* Ainſi s'expliquoit ce grand Evêque. Mais ce qui n'eſt pas poſſible à nos corps, parce que leur poids les tient attachés à la terre, notre eſprit le fait. Car il s'éleve non-ſeulement juſques dans le ciel, mais au deſſus du ciel; & non content d'attenter ſur les œuvres du Seigneur, il attente ſur le Seigneur même, en raiſonnant ſur ſes myſteres, & en s'offenſant de l'état humble & obſcur où il s'eſt réduit pour nous.

Je dois après tout convenir, Chrétiens, que Marcion ſur cela, l'un des héréſiarques les plus déclarés contre les abaiſſements du Fils de Dieu, répliquoit une choſe aſſez apparente & aſſez ſpécieuſe. Car ſi je me ſcandaliſe des humiliations & des ſouffrances d'un Homme-Dieu, c'eſt, diſoit-il, pour l'intérêt même & pour l'honneur de Dieu, dont je ne puis ſupporter que la majeſté ſe ſoit ainſi

avilie jusques à la croix ; & mon scandale ne peut être criminel, puisqu'il ne part que d'un bon zele. Zele trompeur & faux, lui répondoit Tertullien. Hé, quoi, Dieu vous a-t-il fait le tuteur de sa divinité ? Ne se passera-t-il pas bien de votre zele & de l'intérêt que vous prenez à sa gloire ? Non, non, poursuivoit cet ardent défenseur de la passion & des anéantissements du Verbe de Dieu, ce n'est point à vous, Marcion, d'entrer en de tels raisonnements ; mais c'est à vous de reconnoître votre Dieu dans tous les états où il a voulu se faire voir; dans la crêche comme sur le Thabor, & dans les opprobres de sa mort comme sur le trône de sa gloire. Car il est aussi parfaitement Dieu dans l'un que dans l'autre ; par conséquent aussi grand dans l'un que dans l'autre : & c'est une erreur de prétendre, ainsi que vous le dites, qu'en souffrant il eût cessé d'être Dieu, puisque Dieu ne court jamais le moindre risque de déchoir en quelque maniere de sa grandeur, & de dégénérer de son état : *Nec potes dicere, si passus esset, Deus esse desiisset ; Deo enim nullum est periculum status sui.* Or je vous dis le même, Chrétiens ; ce n'est point à vous de philosopher sur les abaissements & la croix de votre Sauveur, c'est à vous d'adorer votre Sauveur jusques dans ses abaissements & sur sa croix, parce qu'en effet ses abaissements même sont adorables, *Tertull.*

& que bien-loin que la croix ait avili sa personne divine, elle a tiré de sa personne divine de quoi devenir elle-même digne de tous nos respects. C'est à vous, dis-je, de lui rendre ce culte, & de faire hommage à la révélation que nous en avons reçue. Car, comme disoit Saint Ambroise, écrivant à l'Empereur Valentinien, à qui est-ce que je croirai dans les choses qui regardent mon Dieu, sinon
Ambr. à mon Dieu ? *Cui enim magis de Deo, quàm Deo credam ?* Mon Dieu me dit qu'il est né enfant, je l'adorerai enfant; mon Dieu m'apprend qu'il a souffert sur la croix, je l'adorerai sur la croix, & quoiqu'il me paroisse moins Dieu sur la croix que dans le Ciel, sa croix ne me sera pas moins vénérable que le Ciel. Au contraire, je prendrai plus de plaisir à l'adorer crucifié qu'à l'adorer glorifié, parce qu'en l'adorant crucifié je lui ferai un plus grand sacrifice de ma raison que lorsque je l'adore à la droite du Pere & dans les splendeurs des Saints.

Voilà comment doit parler un chrétien : & si nous ne parlons pas de la sorte, je dis que c'est un scandale qui offense directement la grandeur de Dieu; mais j'ajoute qu'il blesse encore bien plus sa miséricorde : autre outrage que j'y découvre, & dont l'injustice se fait d'abord sentir par elle-même. Car n'est-il pas étonnant que nous nous scandalisions des propres bienfaits de notre

Dieu, & que ce soit son infinie & incompréhensible bonté pour nous qui nous révolte contre lui ? Qu'est-ce qui nous rebute dans la religion que nous professons ou que nous devons professer ? cela même où Dieu nous a fait paroître plus sensiblement son amour. En effet, tous ces mysteres d'un Dieu fait homme, d'un Dieu humilié, d'un Dieu persécuté, d'un Dieu mourant, se rapportent à cette grande parole de l'Evangile : *Sic Deus dilexit mundum*, c'est ainsi que Dieu a aimé le monde. Si l'homme étoit tant soit peu raisonnable, trouvant ces mysteres si avantageux pour lui, & si pleins de charité, il embrasseroit avec joie tout ce qui lui en persuade la vérité ; & comme la foi lui en fournit des témoignages convaincants, il goûteroit cette foi, & n'auroit point de plus douce consolation que de s'établir solidement dans cette foi. Mais que fait-il ? tout le contraire. Par une préoccupation extravagante de son libertinage, il s'éleve contre cette foi, & sans examiner sérieusement si ce qu'elle lui propose est vrai ou ne l'est pas, il se scandalise d'abord & ne veut rien entendre. Au lieu de dire, voilà de grandes choses dont je suis redevable à mon Dieu, il dit, il n'est pas croyable que Dieu se soit tant intéressé pour moi ; & au lieu de vivre ensuite dans la juste correspondance d'un amour réciproque & dans une fidélité

respectueuse envers Jesus-Christ son rédempteur, il vit dans une insensibilité de cœur, & dans une monstrueuse ingratitude à l'égard de tout ce qui concerne sa rédemption : pourquoi cela ? parce que le moyen dont Jesus-Christ s'est servi pour le sauver ne lui revient pas, & qu'il n'entre pas dans son sens.

Désordre que déploroit Saint Gregoire Pape dans ces belles paroles de l'homélie *Greg.* sixieme sur les Evangiles : *Indè homo adversus Salvatorem scandalum sumpsit, unde ei magis debitor esse debuit.* Ah ! mes Freres, quel renversement. L'homme a pris sujet de scandale contre son Dieu de la même chose qui devoit l'attacher inviolablement à son Dieu. Car il est évident que s'il y eut jamais rien qui fût capable de m'attacher fortement à Dieu, de m'inspirer du zele pour Dieu, de me faire tout entreprendre & tout souffrir pour Dieu, c'étoit cette pensée, Dieu est mort pour moi, il s'est anéanti pour moi. Voyez les fruits merveilleux de grace que cette pensée a produit dans les Saints, les miracles de vertu, les conversions héroïques, les renoncements au monde, les ferveurs de pénitence, les dispositions généreuses au martyre. Qui faisoit tout cela ? la vue d'un Dieu-homme & d'un Dieu sacrifié pour le salut de l'homme. Voilà ce qui gagnoit leurs cœurs, ce qui les ravissoit, ce qui les transportoit; & il se trouve, Chrétiens, que c'est ce

qui cause notre ſcandale, & que notre ſcandale nous entretient dans une vie lâche, impure, déréglée, c'eſt-à-dire dans une vie où nous ne faiſons rien pour Dieu, & où nous nous tenons conſtamment éloignés de Dieu. Or en faudroit-il davantage pour détruire en nous ce ſcandale, & pour nous juſtifier à nous-mêmes la foi qui lui eſt oppoſée, que de penſer : c'eſt cette foi qui me ſanctifie, & c'eſt ce ſcandale qui me pervertit; c'eſt la foi de la mort d'un Dieu qui m'engage à la pratique de toutes les vertus, & c'eſt le ſcandale de la mort d'un Dieu qui me plonge dans la corruption du péché? Cela ſeul ne devroit-il pas réprimer tous les ſcandales de notre eſprit en matiere de religion?

Hé, mon Frere, encore une fois, s'écrioit Tertullien, je vous conjure de ne vous pas ſcandaliſer de ce qui a été la cauſe eſſentielle de votre bonheur. Voici, Chrétiens, des ſentiments & des expreſſions propres de ce grand génie. Scandaliſez-vous, ſi vous le voulez, de tout le reſte; mais épargnez au moins la perſonne de votre Sauveur; épargnez ſa croix, puiſqu'elle vous a donné la vie; épargnez-la, puiſqu'elle eſt l'eſpérance de tout le monde. *Parce, obſecro, parce huic ſpei totius orbis.* Tertull. Si c'étoit les Anges qui s'en offenſaſſent & qui s'en ſcandaliſaſſent, cela ſeroit en quelque ſorte plus ſupportable; Jeſus-Chriſt n'a pas ſouffert

pour eux; mais que ce soit vous pour qui ce Sauveur est venu & pour qui il a voulu mourir, c'est un scandale qui doit soulever contre vous toutes les créatures. Et ne me dites point, poursuivoit Tertullien, que l'humilité de la croix étoit indigne de Dieu; car elle a été utile à votre salut; or dès qu'elle a été utile à votre salut, elle a commencé à être digne de Dieu, puisqu'il n'y a rien qui soit plus digne de Dieu que le salut de
Idem. l'homme : *Nihil tam dignum Deo quàm hominis salus.* Ne me dites point que la mort est un opprobre dont un Dieu ne devoit pas être susceptible ; car ce que vous appellez l'opprobre de mon Dieu, c'est ce qui a été la guérison de mes maux & le sacrement de ma réconciliation :
Idem. *Totum Dei mei dedecus sacramentum fuit meæ salutis.* Or il faudroit que je fusse bien méconnoissant & bien insensible, si je venois à concevoir du mépris pour cet opprobre si salutaire, & par conséquent si respectable & si aimable pour moi. Cependant il y a des hommes ainsi faits; toute la bonté de Dieu ne suffit pas pour les toucher, si sa sagesse, selon leurs idées, ne s'y trouve jointe; ils ne se contentent pas que Dieu les ait aimés, ils veulent qu'il les ait aimés sagement, je dis sagement, selon leurs vues; & s'il les a aimés d'une autre maniere, ils sont déterminés à se scandaliser de son amour même. Or suivant leurs vues & leurs

idées, tout ce myftere d'humiliation & d'anéantiffement fur quoi le Chriftianifme eft établi, leur paroît une folie. Et moi je prétends enfin que c'eft le myftere de la fageffe même de Dieu, & que par un dernier caractere, le fcandale qu'ils en tirent eft d'autant plus outrageux à Dieu, qu'il va contre tous les ordres & les plus admirables confeils de cette divine fageffe.

Car à quoi fe réduit le fcandale des prétendus efprits forts du monde, fur le fujet de Jefus-Chrift & de la rédemption de l'homme ? Ils ne peuvent fe perfuader qu'un Dieu fe foit abaiffé & humilié de la forte : mais je foutiens moi qu'il n'y avoit rien de plus convenable à fon office de Sauveur ; pourquoi ? parce qu'il n'étoit fur la terre qu'afin de fatisfaire à Dieu pour les hommes. Or la fatisfaction d'une offenfe porte avec foi l'humiliation & l'abaiffement de celui qui fatisfait : cela n'eft-il pas dans l'ordre naturel ? Ils ne goûtent pas que le Fils de Dieu ait publié dans fa religion des maximes fi rigoureufes, la haine de foi-même, l'abnégation de foi-même, la févérité envers foi-même : mais devoit-il en publier d'autres, dit Saint Jerôme, établiffant une religion d'hommes qui devoient fe reconnoître pécheurs & criminels ? Car qu'y a-t-il de plus fortable au péché que la pénitence, & qu'y a-t-il de plus conforme à la pénitence que la rigueur pour

ſoi-même & l'auſtérité ? La raiſon ſeule n'autoriſe-t-elle pas cette conduite ? Ils s'étonnent que Jeſus-Chriſt ait canoniſé la pauvreté comme une béatitude, qu'il ait propoſé la croix aux hommes comme un attrait pour le ſuivre, qu'il ait relevé l'amour du mépris au deſſus de tous les honneurs du ſiecle ; & moi j'admire la profondeur de ſon conſeil en tout cela ; car que pouvoit-il faire de mieux, puiſqu'il étoit queſtion de ſauver le monde en le réformant, que de combattre pour le réformer, la cupidité du monde, la ſenſualité du monde, l'orgueil du monde ?

Mais qu'étoit-il beſoin que ce médecin des ames prît lui-même les remedes néceſſaires pour guérir nos maladies ? qu'étoit-il beſoin qu'il ſouffrît & qu'il s'anéantît ? Il le falloit, Chrétiens, afin que ſon exemple nous portât à uſer nous-mêmes de ces remedes ; ſans cela, ſans cet exemple qui les adoucit, aurions-nous pu en ſoutenir l'amertume ? S'il avoit pris pour lui les douceurs, & qu'il ne nous eût laiſſé que la croix, qu'aurions-nous penſé de ce partage ? Dans le deſſein où il étoit de donner du crédit à la pauvreté & à l'humilité dont le monde avoit tant d'horreur, de quelle invention plus efficace pouvoit-il ſe ſervir, que de les conſacrer dans ſa perſonne, afin, comme dit excellemment Saint Auguſtin, que l'humilité de l'homme, qui eſt foible par elle-même, trouvât dans l'humilité de

Dieu de quoi s'appuyer & dequoi se défendre contre les attaques de l'orgueil. *Ut saluberrima humilitas humana, contra insultantem sibi superbiam, divinæ humilitatis patrocinio fulciretur.* Mais après tout cela, me direz-vous, il y en a bien peu encore qui goûtent ces maximes. Il ne s'agit pas s'il y en a peu ou beaucoup ; il s'agit du dessein qu'a eu Jesus-Christ en les proposant au monde. S'il y en a peu qui les goûtent, on peut dire aussi qu'il y a peu d'élus & de prédestinés, & qu'il n'est point nécessaire qu'il y en ait plus des uns que des autres, puisque pour faire subsister les décrets de Dieu, il suffit qu'il y ait autant de sectateurs de ces maximes qu'il doit y avoir d'hommes choisis & destinés pour le ciel. *Aug.*

Quoiqu'il en soit, réprend Saint Augustin, telle est la conduite qu'a tenue le Fils de Dieu : il a fait de sa croix un moyen pour corriger nos mœurs dépravées & corrompues ; & parce que ce moyen étoit inoui & que le monde s'en scandalisoit, il l'a soutenu à force de miracles ; par l'autorité de ses miracles, il s'est acquis la foi des peuples ; par cette foi des peuples, il a formé une Eglise nombreuse ; par la propagation de cette Eglise, il a eu le témoignage de la tradition & de l'antiquité ; & par-là enfin il a fortifié sa religion, mais ensorte que ni le paganisme, ni les hérésies ne l'ébranlassent

Idem. jamais : *Miraculis conciliavit auctoritatem, auctoritate meruit fidem, fide enutrivit multitudinem, multitudine obtinuit vetustatem, vetustate roboravit religionem.* C'eſt dans le livre de l'utilité de la foi que parle ainſi ce ſaint Docteur. Mais ſçavez-vous, mes chers Auditeurs, pourquoi nous nous ſcandaliſons de la croix de notre Dieu ? c'eſt juſtement parce qu'elle eſt un remede contre nos déſordres ; voilà ce qui nous bleſſe : car nous ne voulions point de ce remede ; nous nous trouvions bien de nos maladies, & bien-loin d'en ſouhaiter la guériſon, nous ne cherchions qu'à les entretenir & qu'à les accroître : le Fils de Dieu eſt venu nous dire qu'il en falloit ſortir, & c'eſt ce qui nous a déplu ; s'il nous avoit dit toute autre choſe, nous l'aurions écouté ; s'il nous avoit propoſé les fables du paganiſme, nous les aurions reçues : mais parce qu'il nous a révélé des myſteres qui tendent tous à la réformation de notre vie & à la deſtruction de nos paſſions, voilà pourquoi nous nous ſommes révoltés : ſemblables à ces phrénétiques, qui ſe tournent avec fureur contre ceux-mêmes que la charité emploie auprès d'eux pour les ſoulager. C'eſt ainſi, continue Saint Auguſtin, que notre Dieu, tout adorable qu'il eſt, eſt devenu un ſujet de contradiction pour les ſuperbes, parce qu'en s'humiliant il a prétendu rabattre leur orgueil. Comme ſi c'étoit peu à l'homme

d'être malade, s'il n'y ajoutoit encore de se glorifier dans son propre mal, & de trouver mauvais qu'on entreprenne de l'en délivrer. Que je parle à un grand du monde d'un Dieu enfant, d'un Dieu couché dans une crêche, cela le trouble; non pas à cause de la difficulté qui paroît dans ce mystere, car souvent il ne pense pas à cette difficulté, & peut-être ne l'a-t-il jamais examinée; mais parce que ce mystere condamne tous les projets de son ambition, & tous les desseins injustes & criminels qu'il a conçus d'agrandir sa fortune à quelque prix que ce soit. Que je mette devant les yeux à une femme du monde un Dieu souffrant & couvert de plaies; son cœur se soulevera; non pas pour l'impossibilité qu'elle y voit, car elle n'y en voit point, mais parce qu'un Dieu dans cet état est un reproche sensible de ses délicatesses, de son amour propre, du soin qu'elle prend de son corps. Et pour preuve de ce que je dis, que je propose à l'un & à l'autre le mystere d'un Dieu en trois personnes, qui est encore bien plus incompréhensible que celui d'un Dieu humilié, ni l'un ni l'autre ne s'en offensera; pourquoi? parce que le mystere d'un Dieu en trois personnes ne porte point de conséquence immédiatement contraire à l'ambition de l'un, ni au luxe & aux mondanités de l'autre.

Ne cherchons donc point la véritable source de nos scandales ailleurs que dans

nous-mêmes, que dans nos vices, dans nos inclinations criminelles, dans nos déréglements. Et c'eſt par-là que nous devrions encore juger de la qualité de ce ſcandale, puiſqu'il ne procede que de notre iniquité, & qu'il ne ſe forme dans nous qu'à proportion que nos mœurs ſe pervertiſſent. Ah! Seigneur, je ne m'étonne plus que le monde ait tant combattu votre loi, & tant contredit votre adorable perſonne : le monde étant au point de libertinage où il eſt, il falloit par une ſuite infaillible qu'il vous traitât de la ſorte, & je ſerois ſurpris s'il ne ſe ſcandaliſoit pas de vos maximes en ſuivant des principes tout oppoſés. Ce ſcandale, Seigneur, n'eſt qu'une marque de ſa corruption & de votre ſainteté : ſi vous étiez moins ſaint, ou s'il étoit moins vicieux, il ne ſe ſcandaliſeroit pas de vous; mais ſuppoſé votre ſainteté & ſes déſordres, ſon ſcandale eſt néceſſaire. Ainſi vous voyez, mes chers Auditeurs, combien le ſcandale des humiliations & de la croix de Jeſus-Chriſt eſt injurieux à Dieu; & je vais vous montrer qu'il n'eſt pas moins pernicieux à l'homme, ſur-tout à l'homme chrétien : c'eſt la ſeconde Partie.

II. PART.

A Prendre les choſes dans l'ordre de la Providence & ſelon la conduite ordinaire de Dieu, ſoit pour la diſpoſition, ſoit pour l'accompliſſement & l'exécution

du falut de l'homme, on peut dire, & il eft vrai, que ce qui a fait prefque tous les réprouvés, ç'a été le fcandale des humiliations & de la croix du Fils de Dieu; voilà, fi nous en croyons S. Chryfoftome, l'origine de l'apoftafie même des Anges. Il dit qu'au moment que Dieu créa ces efprits céleftes, il leur propofa le grand myftere de la rédemption & du falut, qui fe devoit un jour accomplir dans la perfonne de fon Fils, & qu'il les obligea d'adorer ce Rédempteur: *Et adorent eum omnes Angeli Dei.* Que les uns s'y foumirent refpectueufement, & que ce furent les Anges prédeftinés; mais que les autres par orgueil s'en fcandaliferent, & qu'en punition de leur défobeiffance Dieu les précipita dans l'abyme éternel. Voilà, felon la penfée de tous les Peres, la fource funefte de la réprobation des Juifs. Les Juifs attendoient un Meffie riche, puiffant, magnifique, envoyé de Dieu, pour rétablir par fes conquêtes le Royaume d'Ifraël, & dont ils fe promettoient toute forte de profpérités: mais quand ils virent Jéfus-Chrift dans une difette extrême de toutes chofes, foible, petit, inconnu, condamné à la mort & à la mort de la croix, ils le mépriferent, & ce fcandale les fit tomber dans l'infidélité; leur infidélité les jeta dans l'endurciffement, leur endurciffement irrita Dieu, qui les abandonna, & les effets de cet abandon de Dieu furent la deftruction

de leur ville, la profanation de leur temple, la ruine de toute leur nation. Voilà, disoit Saint Jerôme, & l'expérience nous l'apprend, ce qui rend les Païens indociles & rebelles à la lumiere de l'Evangile, quand nous leur annonçons notre sainte loi : s'ils pouvoient vaincre ce scandale d'un Dieu crucifié, ils seroient fideles comme nous; mais parce que leur raison est préoccupée, ils demeurent malheureusement dans les ténebres de l'idolâtrie & dans l'esclavage de l'enfer.

Mais laissons les Juifs & les Païens; parlons de nous-mêmes. Voilà, mes Freres, la tentation la plus subtile dont un Chrétien du siecle ait à se défendre, & dont il se défend communément le moins; voilà ce qui l'expose à un danger plus évident de se perdre : pourquoi ? j'en donne trois grandes raisons que je vous prie de méditer & de graver bien avant dans vos cœurs. Parce que ce scandale des humiliations & de la croix d'un Dieu est essentiellement opposé à la profession de foi que doit faire tout homme chrétien; c'est la premiere : parce que ce scandale est un obstacle continuel à tous les devoirs & à toutes les pratiques de la religion d'un Chrétien; c'est la seconde : parce que ce scandale est le principe général, mais immanquable, de tous les désordres particuliers de la vie d'un Chrétien; c'est la troisieme. Que n'ai-je, ô mon Dieu, le zele de votre Apôtre,

pour

pour traiter auſſi dignement & auſſi fortement que lui ces importantes vérités !

Je dis que cette tentation ou ce ſcandale eſt eſſentiellement oppoſé à la profeſſion de foi que doit faire tout homme chrétien, & en voici la preuve qui eſt ſans réplique : c'eſt que la foi d'un Chrétien & la profeſſion qu'il en fait, doit aller juſqu'à ſe glorifier des humiliations & des ſouffrances de Jeſus-Chriſt. Ce n'eſt pas aſſez pour moi que je le croie ; il faut que je diſe comme Saint Paul ; & que je diſe ſincérement : *Abſit mihi gloriari, niſi in cruce Domini noſtri Jeſu Chriſti.* *Galat. c. 6.* Sans cela il n'y a point de ſalut pour moi. Car Dieu, dit Saint Auguſtin, a attaché mon ſalut à la croix de ſon Fils : non pas à la croix mépriſée, rejetée, enviſagée avec horreur, mais à la croix reſpectée avec toute la ſoumiſſion de la foi, & embraſſée avec toute l'ardeur d'une ſainte piété & d'une fervente charité. En effet, ajoute ce ſaint Docteur, il eſt bien juſte, puiſque c'eſt la croix qui me doit ſauver, qu'il m'en coûte au moins d'eſpérer en elle & de m'en glorifier. Or le moyen que je me glorifie de la croix, ſi j'en ſuis intérieurement ſcandaliſé ? & quand je dis la croix du Sauveur, je n'entends pas ſeulement cette croix extérieure & matérielle qui fut l'inſtrument de ſon ſupplice & dont nous voyons la repréſentation ſur nos Autels, parce qu'il ſe peut faire que, par une

habitude de religion & une certaine coutume, nous honorions celle-la, sans en recevoir nulle atteinte de scandale. Mais j'entends cette croix intérieure dont le Fils de Dieu fut affligé dans le fond de son ame, & à laquelle nous participons tous les jours par les injures, par les adversités, par les disgraces de la vie, par la perte de nos biens, par le mépris de nos personnes, par les persécutions qu'on nous suscite. Car dans le langage de l'Evangile & celui de Saint Paul, c'est précisément tout cela que signifie la croix; & si notre profession de foi est pleine & entiere, il faut par une indispensable nécessité, qu'elle s'étende jusqu'à l'estime & à l'amour, je ne dis pas l'amour sensible & affectueux, mais l'amour solide & raisonnable de tout cela. Or encore une fois, Chrétiens, comment accorder l'amour & l'estime de tout cela avec le scandale que je combats?

De là vient, mes chers Auditeurs, que quand je vois les Chrétiens se prosterner devant la figure de la croix, sans juger témérairement, je suis persuadé que la plûpart ne font cette action que par une cérémonie pure; & Dieu veuille que ce soit sans hypocrisie! Car au même temps qu'ils adorent la croix en figure, ils ont pour la croix en elle-même un éloignement & un mépris caché, qui détruit ce culte d'adoration & qui l'anéantit. En effet, l'adoration de la croix n'est un acte

de religion & une profession de notre foi, qu'autant qu'elle est accompagnée d'une vénération intérieure ; & ce que Saint Augustin disoit si magnifiquement à l'avantage de la croix, qu'elle a eu la force de s'élever du lieu infâme des supplices jusques sur le front des Empereurs, *A locis suppliciorum ad frontes imperatorum*, n'est qu'une expression pompeuse & rien de plus, si du front des Empereurs où la croix est imprimée, elle ne passe jusques dans le cœur des fideles. Or il est impossible que l'impression s'en fasse dans notre cœur, tandis que l'horreur des souffrances & des humiliations y régnera, puisqu'il n'y a rien de plus incompatible avec le respect & l'amour de la croix, que cette imposition aux véritables croix que Dieu nous envoie : d'où je conclus que c'est un scandale qui va jusqu'à la destruction de notre foi. Aug.

De là même (& c'est la seconde vérité, qui n'est qu'une suite de la premiere, & qui lui donnera un nouveau jour) de là scandale qui, exposé de la maniere que vous venez de le concevoir, est un continuel obstacle à tous les devoirs & à toutes les obligations d'un Chrétien : ceci me paroît encore incontestable. Car toutes les pratiques de la vie chrétienne, selon le plan que nous en a tracé l'Evangile, tendent à la haine de soi-même, au crucifiement de la chair, à l'anéantissement de l'orgueil,

au retranchement des plaisirs, au renoncement à l'intérêt, & sans cela nous ne pouvons satisfaire même en rigueur aux préceptes de la religion. Or voilà ce qui se trouve combattu par le scandale de la croix du Fils de Dieu. Ainsi, faut-il étouffer le ressentiment d'une injure reçue & en sacrifier la vengeance à Dieu? ce scandale de la croix s'empare de notre esprit, & nous persuade que ce devoir de la charité est dans la pratique du monde une folie qui ne peut se soutenir; qu'il est juste de défendre ses droits, qu'il faut maintenir son rang, que l'honneur est un bien inaliénable dont chacun se doit répondre à soi-même, & qu'on n'y peut renoncer sans se perdre. Si j'honorois sincerement la patience de mon Sauveur dans les persécutions & sur la croix, je raisonnerois tout autrement; je recevrois les injures sans émotion, je les oublierois sans peine, je les pardonnerois avec plaisir, je rendrois le bien pour le mal, je me tiendrois heureux de céder aux autres : pourquoi ? parce que je serois prévenu de cette pensée que tout cela m'est honorable depuis l'exemple de mon Dieu. Mais quand le scandale de l'exemple de mon Dieu vient à agir sur moi, dès-là je suis sensible à l'offense, je suis inflexible au pardon, je prends un cœur dur & impitoyable pour mes ennemis, je ne puis les aimer, je ne puis les voir, parce

que je n'ai plus rien qui me porte à me réunir avec eux ni qui me facilite ce retour.

De même, est-il question de surmonter un respect humain lequel nous empêche de rendre à Dieu le culte qui lui est dû ? ce scandale de la croix & des humiliations de la croix ne manque pas de nous suggérer mille prétextes qui nous arrêtent, & de nous dicter intérieurement qu'il faut vivre dans le monde comme vit le monde, qu'il faut accommoder sa religion à sa condition, qu'il faut éviter toute distinction & toute singularité ; que Dieu sçait les intentions du cœur, mais qu'il ne demande pas qu'on fasse parler de soi ni qu'on devienne un sujet de risée. Si je ne me scandalisois pas de Jesus-Christ, je ne me scandaliserois pas de ses opprobres & de ses abaissements ; & ne me scandalisant pas de ses abaissements, je ne me scandaliserois pas des miens, je les souffrirois tranquillement, & même avec joie. Et qui me pourroit troubler lorsque je me dirois à moi-même : on me raillera, on se formalisera de me voir pratiquer cet exercice de piété, de me voir assister réguliérement au sacrifice de nos Autels, de me voir approcher de la sainte table ; mais si l'on me raille, j'en bénirai Dieu, & je me ferai un mérite & une gloire d'essuyer pour lui quelques railleries, après qu'il a été couvert pour moi de

confusion. Voilà ce que je dirois, & c'est ainsi que je me conduirois dans toutes les rencontres & à l'égard de toutes les obligations du Christianisme. Mais au contraire parce que je me fais de Jesus-Christ & de sa croix un scandale, dès-là je ne veux rien souffrir, dès-là je me rends aux moindres attaques qu'il y a à soutenir, dés-là je rougis de mon devoir & je laisse toute ma fidélité se démentir. Il n'y a point d'excès où je ne sois dans la malheureuse disposition de m'abandonner, ni des désordres où je ne puisse tomber.

Car ce scandale, mes chers Auditeurs, dont je vous représente ici les suites funestes, est en effet le principe universel de tous les désordres particuliers qui régnent dans le Christianisme : troisieme & derniere vérité. S'il y a des Chrétiens intéressés, c'est parce qu'il y a des Chrétiens scandalisés de la pauvreté de Jesus-Christ : s'il y a des Chrétiens ambitieux, c'est parce qu'il y a des Chrétiens scandalisés de l'humilité de Jesus-Christ : s'il y a des Chrétiens sensuels & voluptueux, c'est parce qu'il y a des Chrétiens scandalisés de la vie austere & de la mortification de Jesus-Christ ; ainsi des autres. Otons ce scandale & bannissons-le du Christianisme, nous en bannirons tous les vices, & nous y donnerons entrée à toutes les vertus. Je sçais

qu'un Chrétien peut quelquefois & en certaines occasions se livrer à une passion d'intérêt, d'ambition, de plaisir, & néanmoins honorer dans la personne du Sauveur les vertus opposées : ce n'est alors qu'un mouvement imprévu & qu'une saillie passagere. Mais qu'un Chrétien persévere dans le désordre de cette passion, & qu'il s'en fasse une habitude, sans être scandalisé des maximes & des exemples de Jesus-Christ ; c'est-à-dire, qu'il soit sensuel par état, sans être scandalisé de la croix de Jesus-Christ ; qu'il soit superbe & mondain par profession, sans être scandalisé des abaissements de Jesus-Christ, c'est ce qui n'arrive point : il faut pour cela qu'il y ait un principe habituel dans ce Chrétien, qui pervertisse sa foi & qui corrompe ses mœurs, & ce principe ne peut être que le scandale dont j'ai parlé.

Concluons donc avec le Fils de Dieu ; bienheureux celui pour qui l'auteur de son salut ne sera point un sujet de scandale : & par une regle toute contraire, malheur à quiconque se scandalisera de la vie & des actions de son Sauveur. Car ce scandale que nous nous formons contre notre Dieu, ne lui peut nuire, & n'est pernicieux qu'à nous-mêmes. Il est trop indépendant, ce Dieu de gloire, & trop élevé, pour recevoir de nos scandales quelque dommage. Scandalisons-nous tant que nous le voudrons,

de sa doctrine & de sa religion, sa doctrine malgré nous subsistera & sa religion triomphera. Elle a triomphé du scandale des Juifs & de celui des nations idolâtres ; elle a triomphé du scandale des sages selon la chair & de celui des simples, du scandale des sçavants & de celui des ignorants, du scandale des Rois & de celûi des peuples, du scandale de toute la terre ; lui sera-t-il plus difficile de triompher du nôtre ? Si donc ce scandale est funeste, il ne le peut être que pour nous, & il ne l'est pour nous que parce qu'il nous attire celui de Dieu. Car voici, mon cher Auditeur, comment la chose se passe. Un scandale en fait naître un autre : nous nous scandalisons de notre Dieu, notre Dieu se scandalise de nous ; avec cette différence essentielle, que notre scandale est injuste, & que celui de notre Dieu est plein d'équité. Car nous ne trouvons rien en lui qui puisse justement nous rebuter ; & quand nous venons à nous scandaliser de lui, quels sujets ne trouve-t-il point en nous qui doivent allumer toute sa colere & l'irriter ? Or ce scandale de Dieu envers nous, est le plus grand de tous les malheurs, parce que c'est le caractere de réprobation le plus positif & le plus marqué.

Sur cela, mon Dieu, je m'adresse à vous, & permettez-moi de vous faire ici une priere au nom de toutes les personnes

qui m'écoutent. C'eſt une grace bien commune que je vous demande ; mais ſi vous nous l'accordez, j'eſpere tout pour cet Auditoire chrétien. Ne nous abandonnez jamais, Seigneur, juſqu'à ce point ; que nous nous ſcandaliſions de ce que vous avez fait pour nous & des divins enſeignements que vous nous avez donnés. Nous ſçavons que le libertinage du ſiecle nous porte-là, & que ſi vous ne nous en préſerviez, il nous conduiroit inſenſiblement dans cette eſpece d'infidélité. Mais, mon Dieu, c'eſt pour cela même que nous implorons le ſecours de votre grace : imprimez dans nos eſprits une haute eſtime de vos humiliations & de vos ſouffrances, telle que l'avoit Saint Paul, lorſqu'il en parloit dans des termes ſi magnifiques, & qu'il en faiſoit toute ſa gloire. C'étoit vous, Seigneur, qui agiſſiez immédiatement dans le cœur de cet Apôtre pour y produire ces grands ſentiments. Il étoit, ſi j'oſe m'exprimer de la ſorte, le perſécuteur de votre humilité & de votre croix ; mais dans un moment il en devint l'adorateur & le prédicateur. Faites-nous part & accordez-nous quelque portion de cet eſprit apoſtolique, afin que nous honorions juſqu'à vos ignominies. Ah ! que ſera-ce, Seigneur, de votre magnificence & de votre ſplendeur dans le céleſte ſéjour, puiſque vos opprobres même ſur la terre ont été ſi glorieux ;

que sera-ce de nous, divin Sauveur, quand vous ferez un jour éclater sur nous votre gloire, puisque dès maintenant nous devons nous glorifier de vos abaissements? *Si opprobrium tuum gloria est, Domine Jesu, quid erit gloria tua?*
Ambr.
Belles paroles de Saint Ambroise, mes chers Auditeurs! Ce sont les sentiments où je vous laisse; il ne faut qu'être Chrétien pour les avoir, & il faut les avoir pour être Chrétien: plus vous entrerez dans ces sentiments, plus vous participerez à la grace & à l'esprit du Christianisme; & à mesure que ces sentiments s'affoibliront en vous, la grace du Christianisme s'y affoiblira. Laissons, mes Freres, laissons les mondains courir après le monde & toutes les vanités du monde: mais attachons-nous à la personne de notre aimable Rédempteur; marquons-lui plus que jamais, en ces jours que le monde profane, notre fidélité. Il n'y a de salut que par lui, toute notre espérance est fondée sur lui; & Dieu nous regarde comme des anathêmes, si nous nous séparons de lui. Attachons-nous à sa morale, attachons-nous à ses exemples, attachons-nous à sa religion; ayons en horreur tout ce qui nous en peut détourner; ne soyons pas de ces esprits inquiets qui donnent à tout, & que rien n'arrête. Servons Dieu avec constance & avec fermeté, & pour l'acquérir cette sainte fermeté, établis-

ſons-nous ſur la Pierre qui eſt Jeſus-Chriſt : ne nous faiſons point de cette pierre une pierre de ſcandale, mais faiſons-en le principe & le fondement de notre perfection. C'eſt ainſi que nous parviendrons au comble de la béatitude, où nous conduiſe, &c.





TABLE DES SERMONS, AVEC L'abrégé de chaque Sermon.

SUJET. *La mere de Jesus-Christ lui dit : mon Fils, pourquoi en avez-vous usé de la sorte avec nous ? Votre pere & moi, nous vous cherchions avec beaucoup d'inquiétude. Il leur répondit, pourquoi me cherchiez-vous ? ne sçavez-vous pas qu'il faut que je m'emploie aux choses qui regardent mon Pere ? Et ils ne comprirent pas ce qu'il leur dit.* Le Sauveur du monde dans cette réponse qu'il fit à Marie,

apprend aux peres & aux meres comment ils doivent ſe conduire à l'égard de leurs enfants, ſur-tout en ce qui concerne le choix de l'état où Dieu les appelle. p. 3. 4. 5.

DIVISION. Il n'appartient pas aux peres de diſpoſer de leurs enfants en ce qui regarde leur vocation & le choix qu'ils ont à faire d'un état : 1. Partie. Les peres néanmoins ſont reſponſables à Dieu du choix que font leurs enfants & de l'état qu'ils embraſſent : 2. Partie. p. 5. 6. 7.

I. PARTIE. Il n'appartient pas aux peres de diſpoſer de leurs enfants en ce qui regarde leur vocation & le choix qu'ils ont à faire d'un état. Un pere qui veut ſe rendre maître de la vocation de ſes enfants, commet deux injuſtices, l'une envers Dieu, l'autre envers ſes enfants. p. 7. 8.

1. Injuſtice envers Dieu, parce qu'il n'appartient qu'à Dieu de décider de la vocation des hommes : pourquoi ? deux raiſons : c'eſt qu'il eſt le premier pere de tous les hommes, & c'eſt qu'il n'y a que ſa Providence qui puiſſe bien s'acquitter d'une fonction auſſi importante que celle de marquer aux hommes leur vocation. Il eſt le premier pere, & c'eſt la qualité qu'il prend dans l'Ecriture. Il eſt même, remarque Saint Gregoire, le ſeul pere que nous reconnoiſſions ſelon l'eſprit, & par conſéquent le ſeul qui ait

droit d'exercer ſur les eſprits & les volontés des hommes cette ſupériorité de conduite qui fait l'engagement de la vocation. Auſſi tous les maîtres de la morale chrétienne ont-ils toujours regardé comme une offenſe grieve d'embraſſer un état ſans la vocation de Dieu, & c'eſt à cette vocation que ſa grace eſt attachée. De plus, il n'y a que Dieu qui puiſſe bien appliquer les hommes à un emploi, & leur aſſigner la condition qui leur convient, parce qu'il n'y a que lui qui puiſſe connoître les voies de leur ſalut & de leur prédeſtination éternelle. C'eſt donc une témérité inſoutenable dans un pere, de diſpoſer d'un enfant, ſoit pour l'Egliſe, ſoit pour le monde, & il ne le peut faire ſans bleſſer les droits de Dieu. N'eſt-ce pas néanmoins ce qu'on fait tous les jours ? p. 8. *juſqu'à* 25.

2. Injuſtice envers les enfants, parce qu'il eſt du droit naturel & du droit divin que celui-là choiſiſſe lui-même ſon état, qui en doit porter les charges & accomplir les obligations. Là où il s'agit de vocation, il s'agit de ſalut. Or dès qu'il s'agit du ſalut, point d'autorité du pere ſur le fils, parce que tout y eſt perſonnel. Un pere, comme on le dira dans la ſuite, peut bien redreſſer le choix d'un enfant, par de ſages avis & même par la force de l'autorité paternelle, ſi cet enfant choiſit mal ; mais

du reste il ne peut disposer absolument de sa personne. Quels reproches recevront un jour là-dessus de la part de leurs enfants tant de peres & de meres ! p. 25. *jusqu'à* 33.

II. PARTIE. Les peres sont responsables à Dieu du choix que font leurs enfants, & de l'état qu'ils embrassent. Car ils doivent intervenir à ce choix comme directeurs & comme surveillants, puisque Dieu leur a donné ce droit de direction & de surveillance. Ainsi un enfant ne peut contracter un engagement, un mariage sans l'aveu & la participation de son pere ; & si le fils veut prendre un parti qui selon Dieu lui soit pernicieux, le pere est non-seulement en pouvoir, mais dans l'obligation de s'y opposer. p. 33. 34. 35. 36.

Afin de mieux entendre ce point, il faut remarquer que le choix d'un état peut être mauvais en trois manieres : ou par lui-même, ou par l'incapacité du sujet qui s'y engage, ou par les voies qu'il prend pour y entrer. p. 37.

1. Choix d'un état mauvais par lui-même, parce que l'état est contraire au salut, ou du moins très-dangereux pour le salut. Il est évident qu'un pere doit faire tous ses efforts pour en détourner un enfant, & si par des vues d'intérêt il est le premier à l'y porter, il se rend coupable devant Dieu, & il répondra à Dieu de la perte de son fils. p. 37. 38. 39.

2. Choix mauvais par l'incapacité du sujet, parce qu'il n'a pas les qualités requises pour l'état qu'il embrasse. Un pere qui connoît cette indignité, est criminel de mettre son fils dans une place, dont il ne pourra remplir les devoirs. Toutefois rien n'est plus ordinaire aux peres que d'établir ainsi leurs enfants, & de là tant de désordres. p. 39. *jusqu'à* 43.

3. Choix mauvais par rapport aux moyens d'entrer dans un état, & aux voies qu'on prend pour cela. Il y a des moyens injustes, & ne sont-ce pas souvent ceux dont un pere se sert pour avancer un fils qu'il aime ? Abus qu'on ne peut trop condamner, & qui fera tout ensemble la réprobation des peres & des enfants. p. 44. 45. 46.

Ce n'est pas qu'il ne soit permis aux peres & aux meres de procurer à leurs enfants des emplois convenables. Mais leur premier soin doit être de les perfectionner & de les rendre dignes des emplois qu'ils leur procurent. Cette éducation des enfants leur coûtera bien des soins & bien des peines : mais ce sera aussi pour eux un grand fonds de mérites auprès de Dieu. 46. *jusqu'à* 49.

Sermon pour le second Dimanche après l'Épiphanie, sur l'état du Mariage. *Pag. 50.*

SUJET. *Il y eut des noces à Cana en Galilée ; & la mere de Jesus s'y trouva. Jesus fut aussi invité aux noces avec ses disciples.* il n'y a rien dans l'état du mariage que de profane, si l'on n'y appelle Dieu & si ce n'est Dieu qui y appelle. p. 50. 51.

DIVISION. Il y a dans le mariage des devoirs de conscience & des obligations à remplir, des peines très-difficiles & très-fâcheuses à supporter, & des dangers extrêmes par rapport au salut, à éviter. Or sans la grace & la vocation divine on ne peut, ni satisfaire à ces obligations, 1. Partie; ni supporter ces peines, 2. Partie ; ni se préserver de ces dangers, 3. Partie. p. 52. 53.

I. PARTIE. Il y a dans l'état du mariage des devoirs de conscience & des obligations indispensables à remplir ; & l'on ne peut y satisfaire sans la grace & la vocation divine. Nous devons considérer le mariage, dit Saint Augustin, comme sacrement, comme lien d'une société mutuelle, & par rapport à l'éducation des enfants dont il est une légitime propagation. Or sous ces trois qualités

il a des obligations très-étroites & toutes différentes. p. 53. 54.

1. Obligations du mariage considéré comme sacrement. Dès que c'est un sacrement, il n'est permis de s'y engager qu'avec une intention pure & sainte, il n'est permis de le recevoir qu'avec une conscience nette & exempte de péché, il n'est permis d'en user que dans la vue de Dieu & pour une fin digne de Dieu. Mais qui pense à ces obligations? qui en est instruit? On a quelque égard à la sainteté des autres sacrements; mais on traite celui-ci comme une affaire temporelle, comme une négociation, comme un trafic mercénaire. p. 54. *jusqu'à* 59.

2. Obligation du mariage considéré comme lien d'une société mutuelle. Il demande un amour respectueux, un amour fidele, un amour officieux & condescendant, un amour constant & durable, un amour chrétien. Mais par un renversement bien déplorable, cette société que devroient conserver entre eux le mari & la femme, comme un des biens les plus estimables de leur état, est tous les jours exposée aux ruptures, aux aversions, aux éclats & aux divorces les plus scandaleux. pag. 59. *jusqu'à* 63.

3. Obligations du mariage considéré par rapport à l'éducation des enfants, dont il est une propagation légitime. Il

faut les nourrir ces enfants, il faut les pourvoir & les établir, sur-tout il faut les instruire & les élever dans le Christianisme. On pense communément assez à leur subsistance & à leur établissement selon le monde, mais on ne s'applique guere à leur éducation selon Dieu. Voilà pourquoi dans cet état du mariage l'on a tant besoin de la grace, & pourquoi l'on n'y doit point entrer sans vocation. pag. 63. 64. 65. 66. 67.

II. PARTIE. Il y a dans l'état du mariage des peines à supporter, & l'on ne peut bien supporter ces peines sans l'assistance du Ciel & le secours de la grace. Pour les connoître, nous n'avons qu'à regarder le mariage sous les mêmes rapports. p. 67. 68.

1. Peines du mariage considéré comme sacrement. Cette qualité de sacrement le rend indissoluble, & cet engagement perpétuel en fait une espece de servitude. Dans le sacerdoce on est engagé pour toujours, mais l'on n'est engagé qu'à Dieu & à soi-même : au lieu que dans le mariage on est encore engagé à un autre qu'à Dieu & qu'à soi-même. Dans l'état religieux il y a un noviciat & un temps d'épreuve; mais il n'y en a point dans le mariage. p. 68. *jusqu'à* 72.

2. Peines du mariage considéré comme lien d'une société mutuelle. Quelle

croix quand deux perſonnes obligées de vivre enſemble viennent à ne ſe pas accorder ! & pour bien s'accorder, que ne doit-on pas ſouffrir l'un de l'autre, & quelles condeſcendances ne faut-il pas avoir ? p. 72. *juſqu'à* 76.

3. Peines du mariage conſidérées par rapport à l'éducation des enfants, dont il eſt une propagation légitime. Souvent l'on n'eſt pas en pouvoir de les entretenir, ni de les avancer, quelque bien nés qu'ils ſoient : & plus ſouvent encore, quelque pouvoir qu'on ait de les établir & de les pouſſer, ce ſont des enfants, ou incapables & ſans génie, ou indociles & déréglés. Si l'on avoit recours à Dieu, il délivreroit de ces peines, ou il les adouciroit. p. 75. *juſqu'à* 80.

III. PARTIE. Il y a dans l'état du mariage des dangers à éviter, & c'eſt un dernier motif pour ne pas s'engager dans cet état ſans y être appellé de Dieu : trois dangers par rapport à la conſcience. Car il faut accorder enſemble trois choſes les plus difficiles à concilier, ſçavoir, la licence conjugale avec la continence & la chaſteté ; une véritable & intime amitié pour la créature avec une fidélité inviolable pour le Créateur ; un ſoin exact & vigilant des affaires temporelles avec un détachement d'eſprit & un dégagement intérieur des biens de la terre : tout cela

fondé sur les mêmes qualités du mariage. p. 80. 81.

1. Danger du mariage considéré comme sacrement, l'incontinence, d'autant plus criminelle, que le sacrement est plus saint. Car il y a une chasteté propre du mariage, & la dignité du sacrement donne aux fautes qu'on y commet une malice particuliere. Or combien est-il à craindre qu'on ne se laisse emporter à la passion sans égard aux regles qui lui sont prescrites? p. 81. 82. 83. 84.

2. Danger du mariage considéré comme lien d'une société mutuelle. Cette société demande l'union des cœurs, mais sans préjudice de ce qu'on doit à Dieu & au prochain. Or combien de fois arrive-t-il qu'une femme oublie ce qu'elle doit à Dieu & ce qu'elle doit au prochain, pour entrer dans les sentiments d'un mari qu'elle aime, pour seconder ses vengeances, pour se conformer à tous ses desirs? p. 84. 85. 86. 87. 88.

3. Danger du mariage considéré par rapport à l'éducation des enfants. Dans l'obligation de les pourvoir il faut s'employer à la conduite des affaires & à l'administration des biens; il faut ménager, conserver, amasser. Or est-il aisé de garder en cela le juste tempérament & le détachement de cœur qui nous sont ordonnés? Il est donc d'une extrême importance de n'entrer dans le mariage

que par le choix de Dieu, & d'y attirer sur soi les lumieres & les bénédictions de Dieu. p. 88. *jusqu'à* 92.

Sermon pour le troisieme Dimanche après l'Epiphanie, sur la Foi. *Page* 93.

SUJET. *Jesus dit au Centurion : Allez; & qu'il vous soit fait selon que vous avez cru.* Rien de plus puissant auprès de Dieu que la foi ; elle obtient tout : & rien qui mérite plus nos réflexions que les vrais effets de la foi par rapport au salut. p. 93. 94. 95.

DIVISION. La foi nous sauve, 1. Partie, La foi nous condamne, 2. Partie. p. 95. 96.

I. PARTIE. La foi nous sauve, & comme perfection de nos bonnes œuvres, & comme principe de nos bonnes œuvres, p. 97.

1. La foi nous sauve comme perfection de nos bonnes œuvres, parce que c'est sur-tout de la foi que vient aux bonnes œuvres que nous pratiquons leur efficace & leur prix. Ainsi l'enseignent expressément Saint Paul & Saint Augustin; l'un contre les Juifs, qui se confioient dans les œuvres de la loi de Moïse ; & l'autre contre les Pélagiens qui faisoient fond sur leurs bonnes œuvres

naturelles. Et c'est encore ce que tous les Peres ont prouvé contre tous ces hérétiques qui tiroient avantage de leurs œuvres, & à qui ces saints Docteurs faisoient voir que hors de l'Eglise & sans la vraie foi il n'y avoit point d'œuvres méritoires & par conséquent de salut. De là que de bonnes œuvres perdues, & de là même quelle estime devons-nous faire du don précieux de la foi ? p. 97. *jusqu'à* 108.

2. La foi nous sauve comme principe de nos bonnes œuvres, parce que c'est de la foi que nous vient cette ardeur qui nous porte à les pratiquer. Car la foi, selon l'Apôtre, est la cause mouvante qui fait agir toutes les vertus. Il va encore plus loin, & selon ce même Apôtre, c'est la foi qui produit en nous les actes même de toutes les vertus. C'est pour cela que le Concile de Trente appelle la foi le commencement, le fondement & la racine de notre justification. Mais si cela est, pourquoi donc y a-t-il tant de Chrétiens qui se damnent ? on pourroit répondre que c'est qu'il y a jusques dans le Christianisme très-peu de Chrétiens qui aient vraiment la foi. Chrétiens de nom, sans l'être en effet. Mais supposant qu'ils aient la foi, la réponse est qu'on peut avoir la foi & agir contre les lumieres & les maximes de la foi. Or la foi alors bien-loin de nous sauver, nous condamne. p. 108. *jusqu'à* 119.

II. PARTIE. La foi nous condamne. Mais pourquoi & comment nous condamne-t-elle ? p. 119. 120.

1. Pourquoi la foi nous condamne-t-elle ? Parce que nous ne vivons pas ſelon ſes maximes, & que vivant alors dans les déſordres, 1. nous la retenons captive dans l'injuſtice, ſelon l'expreſſion de Saint Paul ; 2. nous lui enlevons le plus beau fruit de ſa fécondité, qui ſont les bonnes œuvres ; dans le ſentiment de l'Apôtre Saint Jacques, nous la faiſons enfin mourir elle-même au milieu de nous. p. 120. *juſqu'à* 124.

2. Comment la foi au jugement de Dieu nous condamnera-t-elle ? En nous convainquant de trois choſes : 1. que nous pouvions vivre en chrétiens ; 2. que nous devions vivre en chrétiens ; 3. que nous n'avons vécu rien moins qu'en chrétiens. p. 124. *juſqu'à* 128.

Concluſion. Il faut, ou que la foi nous ſauve, ou qu'elle nous condamne. Entre ces deux extrémités point de milieu : c'eſt à nous de choiſir l'un ou l'autre ; mais y a-t-il là-deſſus à délibérer ? Penſons ſouvent aux accuſations que la foi formera contre nous. Voilà ce que nous devons prévenir, & à quoi nous devons-nous préparer tous les jours de notre vie. p. 128. *juſqu'à* 132.

Sermon pour le quatrieme Dimanche après l'Epiphanie, sur les afflictions des Justes & la prospérité des Pécheurs. *P. 133.*

SUJET. *Jesus étant entré dans une barque, ses disciples le suivirent, & aussi-tôt il s'éleva sur la mer une grande tempête, ensorte que la barque étoit couverte de flots. Lui cependant dormoit, & ses disciples le réveillerent, en lui disant : Seigneur, sauvez-nous ; nous allons périr. Jesus leur répondit : Pourquoi craignez-vous, hommes de peu de foi?* Voilà une image bien naturelle de ce qui se passe tous les jours à l'égard des justes. Tandis que les pécheurs sont dans la prospérité, les justes souvent sont accablés d'afflictions & de miseres. Or il faut là-dessus les rassurer & les consoler. p. 133. 136.

DIVISION. Dans les afflictions des justes & la prospérité des pécheurs il n'y a rien qui doive ni qui puisse ébranler notre foi, 1. Partie. Il y a même de quoi établir & confirmer notre foi, 2. Partie. p. 136. 139.

I. PARTIE. Dans les afflictions des justes & la prospérité des pécheurs il n'y a rien qui doive ni qui puisse ébranler notre foi. C'est assez que nous sçachions

que Dieu a ainsi réglé les choses pour nous y soumettre & n'en point prendre de scandale. Or nous avons mille preuves qui nous montrent que rien n'arrive que par la conduite de la Providence. p. 139. *jusqu'à* 144.

Cette conduite de Dieu n'est pas néanmoins si obscure & si cachée, que nous n'en puissions découvrir quelques raisons qui suffisent pour la justice, & les voici.

1. Dieu veut éprouver ses élus, & leur donner occasion de lui marquer par leur constance, leur fidélité. C'étoit la réponse que faisoit aux infideles un des plus zélés défenseurs de la loi chrétienne. Dieu nous examine, disoit-il, il sonde le cœur de l'homme, par où ? par les afflictions. Si Dieu ne met pas l'impie à de pareilles épreuves, c'est qu'il ne le juge pas digne de lui. p. 144. *jusqu'à* 151.

2. Dieu veut purifier ses élus de toutes les affections de la terre. Si les prospérités temporelles étoient attachées à la vertu, la plupart ne serviroient Dieu que dans cette vue, & par conséquent ne l'aimeroient pas pour lui-même. p. 151. 153.

3. Dieu veut assurer le salut de ses élus, & les mettre à couvert du danger inévitable qui se rencontre dans les prospérités du siecle ; car il n'est rien de plus contagieux que les biens de cette vie, & c'est pour cela que Dieu en prive les justes. p. 153. 154.

4. Dieu, par une aimable violence, veut forcer ses élus de se tenir unis à lui, en leur rendant tout le reste amer, & ne leur offrant par-tout ailleurs que des objets qui leur inspirent du dégoût. Si le monde eût été à leur égard ce qu'il est à l'égard de tant de mondains, ils n'auroient jamais pensé à Dieu. p. 154. 155.

5. Dieu veut fournir à ses élus une matiere continuelle de combats, afin que ce soit pour eux une continuelle matiere de triomphe & de mérite ; sans combat point de victoire, & sans victoire point de couronne. p. 156. 157.

6. Dieu veut punir ses élus en ce monde, afin de ne les point punir en l'autre. Il n'y a point d'homme si juste à qui il n'échappe des fautes dont il est redevable à la justice de Dieu, & Dieu dès maintenant le châtie en pere miséricordieux, pour ne le point châtier après la mort en juge sévere. p. 157. 159.

Voilà donc la Providence justifiée sur le partage des prospérités & des adversités temporelles entre les justes & les pécheurs ; car comme Dieu prend soin de ses élus par les adversités qu'il leur envoie, au contraire il se tourne contre les pécheurs par les prospérités même, dont il les laisse jouir & qui les perdent. p. 159. *jusqu'à* 163.

II. PARTIE. Il y a même dans les afflictions des justes & la prospérité des pécheurs de quoi établir notre foi : Car

ce partage nous montre trois choses ; sçavoir qu'il y a une autre vie que celle-ci, que Jesus-Christ est fidele dans les promesses qu'il nous a faites, & que Dieu nous sauve selon l'ordre de prédestination qu'il a marqué pour tous les hommes. p. 163. 165.

1. Qu'il y a une autre vie que celle-ci & d'autres biens à espérer; sans cela, comme remarque Guillaume de Paris, où seroit à l'égard des élus, la sagesse & la bonté de Dieu ? Sans cela, poursuit le même Pere, on pourroit dire que les justes seroient des insensés, & que les impies seroient les vrais sages. Ne vous troublez point, mon Frere, conclut Saint Augustin : l'impie a son temps qui est bien court, mais vous aurez le vôtre qui sera éternel. C'est ce qui consoloit le saint homme Job & le Roi Prophete. p. 165. *jusqu'à* 171.

2. Que Jesus-Christ est fidele dans les promesses qu'il nous a faites, & vrai dans ses prédictions. Il a dit à ses disciples & dans leurs personnes à tous les justes : *Le monde se réjouira, & vous serez dans la tristesse.* Nous voyons cette parole accomplie, & c'est une preuve que l'autre s'accomplira : *Votre tristesse sera changée en joie.* p. 171. 174.

3. Que Dieu nous sauve selon l'ordre de prédestination qu'il a marqué. Car il a résolu que nous ne serions sauvé que par une sainte conformité avec Jesus-

Christ son Fils. Ainsi nous le témoigne expressément l'Apôtre. p. 174. 176.

Il est vrai néanmoins qu'il y a des gens de bien dans la prospérité ; mais il le faut de la sorte, afin que l'état de la prospérité temporelle ne soit pas absolument exclu du Royaume de Dieu. De plus, si les Saints se sont vus dans une prospérité humaine, c'est ce qui les faisoit trembler. Enfin, sans quitter leur condition, ils sçavoient bien sous les dehors d'une condition aisée & commode, garder toutes les pratiques de l'abnégation chrétienne. p. 176. 178.

Il est encore vrai qu'on a vu & qu'on voit des pécheurs dans les mêmes adversités que les justes. Mais sans examiner toutes les raisons que Dieu a de ne vouloir pas que le vice toujours prospere, c'est assez d'avertir ces pécheurs que leurs afflictions sont pour eux des graces de Dieu & les graces les plus précieuses s'ils en veulent profiter. p. 178. 180.

Sermon pour le cinquieme Dimanche après l'Epiphanie, sur la Société des Justes avec les Pécheurs. *Pag. 181.*

SUJET. *Tandis que les gens dormoient l'ennemi vint, & sema de l'ivraie parmi le bon grain.* Les pécheurs sont dans

cette vie parmi les justes comme l'ivraie parmi le bon grain, & il est important que les justes soient instruits de la maniere dont ils doivent se comporter & qu'ils sçachent quelle société ils peuvent avoir avec les pécheurs. p. 181. 183.

DIVISION. Nous devons demeurer avec les pécheurs comme Dieu y demeure. Or Dieu n'est avec les pécheurs que par la nécessité de son être, & nous ne devons demeurer avec eux que par la nécessité de notre état, 1. Partie. Dieu tire sa gloire des pécheurs & travaille en même temps à leur salut ; & c'est ainsi que nous devons rendre notre commerce avec les pécheurs également profitable pour nous & pour eux-mêmes. 2. Partie. p. 183. 185.

I. PARTIE. Dieu n'est avec les pécheurs que par la nécessité de son être, & nous ne devons demeurer avec eux que par la nécessité de notre état. A entendre parler l'Ecriture, on diroit que Dieu n'est pas avec les pécheurs & qu'il y est : il n'y est pas comme ami par une protection spéciale & par la communication de ses dons ; mais il y est comme Dieu créateur, qui doit veiller au gouvernement du monde & conduire toutes les créatures ; il y est par son immensité divine dont il ne peut se dépouiller, & qui le rend par-tout présent. Admirable idée de la conduite que nous devons observer à l'égard des libertins du siecle : vivant

avec eux autant que nous y sommes obligés ; car il y a certaines liaisons qu'il ne nous est pas permis de rompre : mais du reste, dès que nulle nécessité ne nous retient auprès d'eux, séparons-nous-en & fuyons-les. Ainsi l'ordonnoit Saint Paul aux Chrétiens de Thessalonique, & ainsi le pratiquoit David ; ainsi Dieu lui-même le commandoit en termes formels aux enfants d'Israël, leur défendant tout commerce avec les nations infidelles. Nous devons donc faire dès maintenant ce qui se fera à la résurrection générale, où les élus seront séparés des réprouvés ; & c'est en cela que consiste par avance la gloire & la perfection des justes sur la terre ; exemple d'Acham & de Judas. Voilà pourquoi l'Eglise excommunie certains pécheurs ; si elle ne lance pas ses foudres sur les autres, ce n'est pas qu'elle nous permette de les fréquenter ; & indépendamment des anathêmes de l'Eglise, nous ne pouvons lier avec les impies, 1. sans devenir coupables d'un mépris exprès de Dieu, 2. sans devenir le scandale de nos freres, 3. sans devenir ennemis de nous-mêmes, en nous perdant nous-mêmes. p. 183. *jusqu'à* 199.

1. C'est mépriser Dieu, puisque c'est s'unir avec ses ennemis. Exemple de Josaphat. p. 199. 200.

2. C'est scandaliser le prochain : car que peut-on penser d'un homme ou d'une femme qu'on voit toujours en certaines

compagnies & avec des gens décriés ? p. 200. 202.

3. C'eſt ſe perdre ſoi-même, ou s'expoſer à ſe perdre : car qui ne ſçait pas combien les mauvaiſes compagnies ſont dangereuſes ? Exemple des Juifs : défenſe de l'Egliſe : paſſage de Tertullien. Si nous examinons bien quel eſt le principe de la corruption du ſiecle, nous n'en trouverons point de plus commun que les ſociétés & les converſations du monde profane. p. 202. *juſqu'à* 208.

II. PARTIE. Dieu tire ſa gloire des pécheurs & travaille en même temps à leur ſalut, & c'eſt ainſi que nous devons rendre notre commerce avec les pécheurs également profitable pour nous & pour eux-mêmes.

1. Que Dieu tire ſa gloire des pécheurs ; c'eſt ce que prouve S. Auguſtin en faiſant voir comment Dieu s'eſt ſervi des infideles pour opérer les merveilles de ſa grace, des hérétiques pour éclaircir les vérités de la religion, des ſchiſmatiques pour établir la perpétuité de ſon Egliſe, & des Juifs pour rendre témoignage à Jeſus-Chriſt. Il s'eſt ſervi des Romains pour exercer ſes vengeances ſur Jéruſalem, & des tyrans pour avoir des martyrs ſur la terre & des Saints dans le ciel. Quand donc nous nous trouvons néceſſairement engagés avec les pécheurs, nous devons de même en profiter pour notre ſanctification & notre

perfection. Car quelles occasions ne nous fournissent-ils pas de pratiquer la patience, la charité, l'humilité, les plus eminentes vertus? Mais nous renversons là-dessus tous les desseins de la Providence. Une femme vivant avec un mari emporté & vicieux, pourroit par sa douceur & sa soumission acquérir des mérites sans nombre ; mais elle perd tout par ses murmures & ses révoltes. Ainsi des autres. Et il ne faut point dire que dans un autre état on travailleroit mieux à se sanctifier : on ne le peut mieux faire que dans l'état qui nous est marqué de Dieu, parce que c'est pour cet état qu'il nous a préparé les secours de sa grace, & que c'est dans cet état que nous lui donnerons de plus solides témoignages de notre fidélité. p. 208. *jusqu'à* 220.

2. Dieu tirant sa gloire des pécheurs, pense en même temps à leur salut. Il les appelle à lui, il les invite à la pénitence, il leur en procure les moyens. Voilà comment nous devons, en profitant des pécheurs pour nous-mêmes, profiter nous-mêmes aux pécheurs. Devoir général. la charité nous oblige tous comme chrétiens de nous aider les uns les autres par de salutaires conseils, de sages remontrances, de bons exemples. Devoir particulier & spécialement propre de certains états, c'est à un pere de corriger un fils entraîné par le feu de ses passions, à une mere de corriger une fille.

à un maître de corriger un domeſtique : devoir encore plus particulier pour les pécheurs eux-mêmes lorſqu'ils ont eu le bonheur de ſe reconnoître. Ils doivent tâcher de gagner autant d'ames à Dieu par leur zele, qu'ils en ont perdu par leurs ſcandales. p. 220. *juſqu'à* 228.

Sermon pour le ſixieme Dimanche après l'Epiphanie, ſur la ſainteté & la force de la Loi chrétienne. *Page* 229.

SUJET. *Le Royaume des cieux eſt ſemblable à un grain de ſenevé, qu'un homme prend & ſeme dans ſon champ. C'eſt le plus petit grain de toutes les ſemences, mais lorſque ce grain a pouſſé, il s'éleve au deſſus de toutes les autres plantes, & il devient arbre.* Voilà, ſelon S. Jerôme & tous les Interpretes, la figure de la loi chrétienne. Rien de plus petit dans ſon commencement, & rien de plus étendu dans ſon progrès. p. 229. 232.

DIVISION. Sainteté de la loi chrétienne, 1. Partie. Force de la loi chrétienne, 2. Partie. Donc loi chrétienne, loi toute divine. p. 232. 234.

I. PARTIE. Sainteté de la loi chrétienne dans ſon Auteur, dans ſes maximes, dans ſes conſeils, dans ſes ſectateurs, dans ſes myſteres. p. 234.

1. Dans ſon Auteur, c'eſt Jeſus-Chriſt, la ſainteté même. Quels auteurs ont eu les autres loix, & qu'étoit-ce par exemple, qu'un Mahomet? Quels auteurs ont eu les héréſies, & qu'étoit-ce, qu'un Luther, un Calvin? p. 234. 236.

2. Dans ſes maximes. Quoi de plus pur & de plus ſublime? c'eſt cette loi ſainte, dit Lactance, qui a éclairci toutes les loix de la nature, qui a mis la derniere perfection à toutes les loix divines, qui a autoriſé toutes les loix humaines, & qui a détruit ſans exception toutes les loix du vice & du péché. Au contraire les loix païennes ont toléré les crimes, & à quelle licence les héréſies ont-elles porté? p. 236. *juſqu'à* 243.

3. Dans ſes conſeils. Qu'eſt-ce que cette pauvreté évangélique qu'elle nous propoſe? Qu'eſt-ce que ce renoncement volontaire à tous les plaiſirs des ſens? p. 243. 245.

4. Dans ſes ſectateurs. Il n'y a qu'à lire dans S. Luc quelle étoit la vie des premiers fideles; il n'y a qu'à conſulter toutes les hiſtoires ſaintes; il n'y a qu'à conſidérer tous les états du Chriſtianiſme, où l'on a vu & où l'on voit encore tant de Saints. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait des Chrétiens très-corrompus; mais la religion chrétienne n'eſt point reſponſable de leur libertinage & de leur corruption: car elle eſt la premiere à les condamner. p. 245. *juſqu'à* 248.

Dans ses mysteres. A quelle pureté de mœurs ne nous engagent-ils point dès que nous nous soumettons à les croire ? A quelle perfection ne nous élevent-ils point ? p. 248. 250.

La loi chrétienne est donc une loi sainte, & de quelle sainteté ? d'une sainteté solide, agissante, universelle, sage, patiente, religieuse envers Dieu, charitable envers le prochain, sévere pour elle-même. De là concluons deux choses : que la sainteté de cette loi est un des motifs les plus puissants pour nous y attacher, & que la sainteté de cette même loi est notre confusion & notre condamnation si nous ne travaillons pas à nous sanctifier. p. 250. *jusqu'à* 257.

II. PARTIE. Force de la loi chrétienne. Cette force toute divine a paru dans l'établissement & la propagation du Christianisme. De quoi s'agissoit-il quand Jesus-Christ vint prêcher au monde une loi nouvelle ? Il étoit question d'abolir toutes les superstitions du paganisme, & d'établir une loi austere & mortifiante, une loi contraire à toutes les inclinations de la nature. Que falloit-il pour en venir à bout ? Il falloit surmonter la puissance des Souverains, la sagesse des politiques, la cruauté des tyrans, le zele des idolâtres, l'impiété des athées. Si Jesus-Christ, dit S. Augustin, en eût conféré avec un des philosophes de ce temps-là, ce philosophe n'eût-il pas traité cette

entreprise de chimere & de folie? Voilà néanmoins ce qui s'est fait, & c'est la merveille que nous voyons. pag. 257. *jusqu'à* 261.

Il n'y a que la loi chrétienne qui se soit établie par des principes où toute la raison de l'homme se perd, & parmi les plus violentes persécutions Mais il le falloit ainsi, afin que les peuples connussent que c'étoit la loi de Dieu & l'œuvre de Dieu. p. 261. *jusqu'à* 265.

Nous voyons encore de nos jours ce même prodige se renouveller parmi les nations étrangeres & les infideles, & sur cela nous pouvons bien féliciter l'Eglise comme la félicitoit le Prophete sous le nom de Jérusalem. Toutes les religions païennes se sont établies par la licence des mœurs, & les hérésies par la violence, par le fer & le feu. La religion chrétienne n'a point eu d'autres armes ni d'autres moyens que la parole de Dieu, l'innocence de la vie & la patience. p.265. *jusqu'à* 268.

De là quatre conséquences comprises en quatre mots; reconnoissance, étonnement, réflexion; résolution. p. 268.

1. Reconnoissance envers Dieu, qui nous a choisis & fait naître dans la loi chrétienne. p. 268. 270.

2. Etonnement de ce qu'une loi si puissante & si agissante opere si peu dans nous. p. 270. 272.

3. Réflexion. Que nous sert de pro-

feſſer une loi dont la vertu eſt toute-puiſſante, lorſqu'à notre égard toute cette vertu ſe trouve inutile & ſans effet? p. 272. 274.

4. Réſolution de vivre déſormais en chrétiens, & de laiſſer agir en nous toute la vertu de la loi que nous avons embraſſée. p. 274.

Sermon pour le Dimanche de la Septuagéſime, ſur l'Oiſiveté. *Pag. 275.*

SUJET. *Etant ſorti vers la onzieme heure du jour, il en trouva encore d'autres qui étoient-là, & il leur dit: Comment demeurez-vous ici tout le jour ſans rien faire?* L'oiſiveté ne paſſe dans le monde que pour un péché léger, mais c'eſt devant Dieu un péché très-grief. p. 275. 276.

DIVISION. Nous ſommes tous obligés au travail, & en qualité de pécheurs, 1. Partie; & en qualité d'hommes attachés par état à une condition de vie, 2. Partie. p. 276. 278.

I. PARTIE. Nous ſommes tous obligés au travail en qualité de pécheurs; car le travail eſt la peine du péché. Peine ſatisfactoire, & peine préſervative. p. 278. 281.

1. Peine ſatisfactoire. Dieu impoſa le

travail au premier homme, comme le châtiment de son péché; & cette loi s'est étendue à toute la postérité d'Adam, sans nulle exception d'états, parce que nous sommes tous pécheurs. Quand donc nous menons une vie oisive, nous tombons dans une seconde révolte contre Dieu; la premiere a été notre péché, & la seconde est la suite du travail qui en doit être la punition. Voilà néanmoins quelle est la vie du monde. On passe les années à perdre la chose la plus précieuse, qui est le temps, & le temps de la pénitence. Je suis riche, dit-on, & qu'ai-je à faire de travailler? mais, quoique riche, vous êtes pécheur. Je suis d'une qualité & dans un rang où le travail ne me convient pas : il vous convient par-tout, puisque par-tout vous êtes pécheur. Le travail est ennuyeux : prenez cet ennui par pénitence. p. 281. *jusqu'à* 292.

2. Peine préservative. De combien de péchés l'oisiveté est-elle la source? c'est le travail qui nous en préserve. Exemple des Juifs, de David, de Salomon. C'est pour cela que les Peres du désert enjoignoient si fortement le travail aux solitaires; & c'est de là même que la vraie piété & l'innocence des mœurs ne se rencontrent presque plus que dans ces conditions médiocres qui subsistent par le travail. p. 292. *jusqu'à* 299.

II. PARTIE. Nous sommes tous obligés au travail en qualité d'hommes

attachés par état à une condition de vie. Car toute condition est sujette à certains devoirs dont l'accomplissement demande du travail & de la peine ; & plus une condition est relevée dans le monde, plus elle a de ces engagements auxquels il est impossible de satisfaire sans une application constante & assidue. Cela se voit assez par l'induction qu'on peut faire de tous les états de la vie. p. 299. *jusqu'à* 303.

Dieu l'a ainsi ordonné pour deux raisons, sur-tout à l'égard des conditions plus relevées ; 1. afin que les dignités & les conditions honorables, ne devinssent pas les sujets de notre vanité ; 2. afin qu'elles ne servissent pas à exciter notre ambition. p. 303. 305.

Concluons donc deux choses, qu'il n'y a point d'état où l'oisiveté ne soit un crime, & qu'elle l'est encore plus dans les états supérieurs aux autres. Y a-t-il en effet un état où l'on puisse être oisif sans manquer aux devoirs de conscience les plus essentiels, & comme les états supérieurs ont des devoirs plus importants, n'en est-on pas d'autant plus criminels, lorsque l'oisiveté les fait négliger ? C'est pervertir l'ordre des choses, c'est être infidele à la Providence, c'est déshonorer son état, & par une suite nécessaire c'est se damner. Exemple de l'Empereur Valentinien. p. 305. *jusqu'à* 312.

Sermon pour le Dimanche de la Sexagésime, sur la parole de Dieu. *Page 313*.

SUJET. *Le bon grain, c'est la parole de Dieu.* Sommes-nous de cette bonne terre où le bon grain de la parole de Dieu fructifie ? Si cette divine parole est si stérile, il ne faut point s'en prendre à Dieu, mais aux mauvaises dispositions de ceux à qui on l'annonce. p. 313. 314. 315.

DIVISION. La parole de Dieu nous est inutile, parce qu'on ne la reçoit pas comme parole de Dieu, 1. Partie. Et dès que par notre faute cette sainte parole nous est inutile, elle devient le sujet de notre condamnation devant Dieu. 2. Partie. p. 315. 317.

I. PARTIE. La parole de Dieu nous est souvent inutile, parce qu'on ne la reçoit pas comme parole de Dieu. Il faut d'abord poser ce principe, que Dieu parle par la bouche de ses prédicateurs. Point de controverse en faveur des nouveaux convertis. p. 317. *jusqu'à* 323.

Puisque c'est la parole de Dieu qu'annoncent les prédicateurs, suivent de là trois grandes conséquences; 1. que nous devons donc écouter les prédicateurs de l'Evangile, comme Dieu même; 2. que

ſi je reçois la parole de Dieu comme parole des hommes, je ne ſatisfais pas au précepte poſitif que ma religion m'impoſe, d'écouter la parole de Dieu. 3. Que d'entendre cette parole de Dieu comme parole de l'homme, c'eſt la rendre inutile, & voilà de quoi préſentement il s'agit. La preuve en eſt fondée ſur deux principes indubitables; le premier eſt que la force toute-puiſſante de la parole de Dieu ne lui convient pas en tant qu'elle procede de l'homme, mais en tant qu'elle eſt de Dieu; le ſecond, c'eſt que la parole de Dieu n'opere en nous que ſelon la maniere dont elle y eſt reçue. Vous ne la recevez que comme parole de l'homme, elle n'agira que comme parole de l'homme : or rien de plus foible que la parole de l'homme. Exemple des Juifs & des Apôtres. Ne nous étonnons donc point de ce que la parole de Dieu nous profite ſi peu : c'eſt qu'on ne l'entend que comme parole des hommes; c'eſt-à-dire qu'on l'entend, 1. par coutume & par une eſpece de paſſe-temps, 2. par un eſprit de malignité & de cenſure, 3. par une curioſité vaine & toute humaine. p. 323. *juſqu'à* 339.

II. PARTIE. Dès que par notre faute la parole de Dieu nous eſt inutile, elle devient le ſujet de notre condamnation devant Dieu; car ſe rendre inutile une parole ſi efficace en elle-même, 1. c'eſt un péché, 2. c'eſt s'ôter, par ce péché

particulier, toute excuſe dans tous les autres péchés. p. 339. 341.

1. C'eſt un peché, parce que la parole de Dieu eſt un moyen de ſalut & un des premiers moyens. Or puiſqu'il nous eſt ordonné de travailler à notre ſalut, manquer par ſa faute un tel moyen, c'eſt inconteſtablement un péché. Quel fut le péché des Juifs ? de ne s'être pas ſoumis à la parole de Dieu ; cependant de tous les péchés en eſt-il un que l'on connoiſſe moins ? On ne s'en fait nul ſcrupule ; mais il y a néanmoins de quoi nous faire trembler. p. 341. *juſqu'à* 350.

2. C'eſt s'ôter, par ce péché particulier, toute excuſe dans tous les autres péchés : car à quoi ſe réduiſent toutes nos excuſes ? ou à l'ignorance, ou à la foibleſſe : or la parole de Dieu eſt un moyen pour nous inſtruire & pour nous fortifier. Nous ne pouvons donc plus dire ce qu'on dit néanmoins ſur tant de ſujets, je ne le ſçavois pas, ou je ne le ponvois pas. La parole de Dieu étoit un moyen pour le ſçavoir & pour le pouvoir : & c'étoit le moyen le plus puiſſant, le plus préſent, le plus gratuit & d'une préférence plus marquée. p. 350. *juſqu'à* 361.

Sermon pour le Dimanche de la Quinquagéſime, ſur le ſcandale de la Croix & des humiliations de Jeſus-Chriſt. *Page 362.*

SUJET. *Jeſus prit avec lui ſes douze Apôtres, & leur dit : Voici que nous allons à Jéruſalem, & tout ce que les Prophetes ont écrit du Fils de l'Homme, s'accomplira ; car il ſera livré aux Gentils, moqué, flagellé, couvert de crachats. Et après qu'on l'aura flagellé, on le mettra à mort ; mais les Apôtres n'entendirent rien à tout cela, & c'étoit une choſe cachée pour eux.* Les Apôtres n'y entendirent rien ; & cette croix, ces humiliations d'un Dieu Sauveur, c'eſt ce qui rebute & ce qui ſcandaliſe, juſques au milieu du Chriſtianiſme, tant de libertins. p. 362. 364.

DIVISION. Dieu offenſé par le ſcandale de l'homme touchant les humiliations & la croix de Jeſus-Chriſt. 1. Partie. L'homme perdu par ce même ſcandale des humiliations & de la croix de Jeſus-Chriſt, 2. Partie. p. 364. 365. 366.

I. PARTIE. Dieu offenſé par le ſcandale de l'homme touchant les humiliations & la croix de Jeſus-Chriſt. Ce ſcandale bleſſe directement la grandeur,

la bonté, la sagesse de Dieu. p. 366. 367.

1. Ce scandale blesse la grandeur de Dieu. Car c'est attaquer Dieu dans la souveraineté de son être, que de prétendre, en quoi que ce soit, censurer sa conduite & sa providence. Mais, disoit l'hérésiarque Marcion, si je me scandalise des humiliations & des souffrances d'un Homme-Dieu, c'est pour l'intérêt même & l'honneur de Dieu, dont je ne puis supporter que la majesté soit ainsi avilie. Zele trompeur & faux, lui répondoit Tertullien. C'est à vous, sans raisonner, de reconnoître votre Dieu dans tous les états où il a voulu se faire voir; car dans tous les états il est également Dieu. p. 367. *jusqu'à* 373.

2. Ce scandale blesse la bonté de Dieu. Nous nous rebutons des mysteres d'un Dieu humilié & crucifié, c'est-à-dire que nous nous rebutons & que nous nous scandalisons de cela même où Dieu nous a fait paroître plus sensiblement son amour. p. 373. *jusqu'à* 377.

3. Ce scandale fait outrage à la sagesse de Dieu. Le mystere de la croix, selon les prétendus esprits forts du siecle, est une folie: mais c'est le plus excellent ouvrage de la sagesse divine. Car rien n'étoit plus convenable à l'office de Sauveur, que venoit exercer le Fils de Dieu. Il devoit satisfaire à Dieu: or la satisfaction d'une offense porte avec soi l'humiliation & la peine; il devoit nous

engager nous-mêmes à la pénitence, & pouvoit-il mieux nous y engager que par son exemple? Mais cette pénitence ne nous plaît pas, & voilà pourquoi nous nous révoltons contre des mysteres qui nous en font voir la nécessité. p. 377. *jusqu'à* 382.

II. PARTIE. L'homme perdu par ce scandale des humiliations & de la croix de Jesus-Christ : pourquoi ? parceque ce scandale est essentiellement opposé à la profession de foi que doit faire tout homme chrétien ; parce que ce scandale est un obstacle continuel à tous les devoirs & à toutes les pratiques de la religion d'un chrétien ; & parce que ce scandale est le principe général, mais immanquable, de tous les désordres particuliers de la vie d'un chrétien. p. 382. 385.

1. Ce scandale est essentiellement opposé à la profession de foi que doit faire tout homme chrétien ; car il doit croire le mystere de la croix, & faire une profession publique de cette foi en Jesus-Christ humilié & crucifié ; & par la croix du Sauveur il ne faut pas seulement entendre cette croix extérieure où il est mort, mais la croix intérieure dont il fut affligé dans son ame. Si notre profession de foi est pleine & entiere, nous devons, comme S. Paul, faire gloire de participer à cette croix intérieure par les souffrances de la vie ; mais c'est de quoi nous avons le plus d'horreur. p. 385. 387.

2. Ce ſcandale eſt un obſtacle continuel à tous les devoirs & à toutes les pratiques de la religion d'un chrétien. Toutes les pratiques de la vie chrétienne tendent à la haine de ſoi-même, au crucifiement de la chair, à l'anéantiſſement de l'orgueil, au retranchement des plaiſirs, au renoncement à l'intérêt : or voilà ce qui ſe trouve combattu par le ſcândale des humiliations & de la croix du Fils de Dieu. p. 387. 390.

3. Ce ſcandale eſt le principe général de tous les déſordres particuliers de la vie d'un Chrétien ; s'il y a des Chrétiens intéreſſés, c'eſt qu'il y a des Chrétiens ſcandaliſés de la pauvreté de Jeſus-Chriſt ; s'il y a des Chrétiens ambitieux, c'eſt qu'il y a des Chrétiens ſcandaliſés des abaiſſements de Jeſus-Chriſt. Ainſi des autres. Heureux donc celui pour qui l'auteur de ſon ſalut n'eſt point un ſujet de ſcandale. Un ſcandale en attire un autre : ſi nous nous ſcandaliſons de notre Dieu, il ſe ſcandaliſera de nous. Priere à Dieu. p. 390. *juſqu'à* 395.



